

Rapport annuel 2003

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



SOMMAIRE

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2003	viii
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO	xiii
MESSAGE DU GOUVERNEUR	1
VUE D'ENSEMBLE	3
I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
1.1 - SITUATION AU PLAN INTERNATIONAL	5
1.2 - EVOLUTION ECONOMIQUE DANS L'UMOA	12
1.2.1 - Produit intérieur brut	12
1.2.2 - Production agricole	12
1.2.3 - Extraction minière	13
1.2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail	13
1.2.5 - Activités sur le marché financier régional	15
1.2.6 - Finances publiques	15
1.2.7 - Balance des paiements	15
1.2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure	16
1.2.9 - Evolution des prix	17
II - MONNAIE ET CREDIT	19
2.1 - POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CREDIT	19
2.1.1 - Objectifs	19
2.1.2 - Action monétaire	19
2.2 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES	20
2.2.1 - Avoirs extérieurs nets	21
2.2.2 - Crédit intérieur	22
2.2.3 - Masse monétaire et base monétaire	24
2.2.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	30
2.2.5 - Concours de la Banque Centrale	32
2.2.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées	35
2.2.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires	36
2.2.8 - Opérations du marché des titres de créances négociables	37
2.2.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés	37
III - LES AUTRES ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE	39
3.1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	39

3.1.1 - Prélèvements et versements aux guichets	39
3.1.2 - Composition de la circulation fiduciaire	40
3.2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA	40
3.2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences	40
3.2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA	41
3.3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR	42
3.3.1 - Opérations sur billets	42
3.3.2 - Transferts scripturaux	42
3.4 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	43
3.4.1 - Evolution du réseau bancaire	43
3.4.2 - Exécution des programmes de restructuration du système bancaire	43
3.4.3 - Dispositions réglementaires	45
3.4.4 - Evolution de l'activité des banques et des établissements financiers de l'UMOA	45
3.4.5 - Evolution des systèmes financiers décentralisés	48
3.4.6 - Activités des chambres de compensation	50
3.5 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE	52
3.5.1 - Relations avec les Institutions de Bretton Woods	52
3.5.2 - Relations avec les autres Institutions	52
3.6 - AUTRES ACTIVITES	53
3.6.1 - Intégration économique des Etats membres de l'UEMOA	53
3.6.2 - Centrale des Bilans	53
3.6.3 - Réforme des Systèmes et Moyens de Paiement	54
IV - MISE EN CIRCULATION D'UNE NOUVELLE GAMME DE BILLETS ET DE NOUVELLES PIÈCES DE MONNAIE	59
4.1 - MOTIVATIONS DE L'OPERATION	59
4.1.1 - Ancienneté de la gamme précédente	59
4.1.2 - Renforcement de la protection contre le faux monnayage	59
4.1.3 - Adaptation de la composition de la gamme en circulation et l'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire	59
4.2 - CARACTERISTIQUES DES NOUVEAUX SIGNES MONETAIRES	61
4.2.1 - Billets	61
4.2.2 - Nouvelles pièces de monnaie	63
4.3 - LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION	64
4.3.1 - Cérémonie rehaussée par la présence du Président Mamadou TANDJA	64
4.3.2 - Allocution de bienvenue du Gouverneur de la BCEAO	65
4.3.3 - Lancement du nouveau billet de 10.000 FCFA	65
4.4 - CAMPAGNE DE COMMUNICATION DANS LES AGENCES	65

V - ADMINISTRATION ET COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE67
5.1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES67
5.1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union67
5.1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA68
5.1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO70
5.2 - PERSONNEL ET SERVICE74
5.2.1 - Organigramme et mesures individuelles74
5.2.2 - Effectif75
5.2.3 - Formation76
5.2.4 - Informatisation77
5.2.5 - Réseau80
5.2.6 - Modernisation de la Documentation et des Archives80
5.3 - COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE81
5.3.1 - Analyse du bilan81
5.3.2 - Compte de pertes et profits83
RAPPORT SUR LE CONTRÔLE DES ETATS FINANCIERS86
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS91

LISTE DES ENCADRES

Encadré n° 1 : L'indicateur synthétique d'opinion sur la conjoncture14
Encadré n° 2 : Principaux résultats de recherche de la BCEAO sur la période 1996 - 200338
Encadré n° 3 : Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA51
Encadré n° 4 : La promotion des moyens de paiement scripturaux56
Encadré n° 5 : Une tradition d'émission monétaire vieille de 150 ans60
Encadré n° 6 : Le système d'information comptable et financière CAFIS : le nouvel instrument de gestion intégrée de la BCEAO79

LISTE DES GRAPHIQUES

Evolution des cours en FCFA des principales devises8
Evolution des cours en FCFA des monnaies des pays voisins de l'UMOA8
Evolution des cours des matières premières (cacao, café, coton, huile de palme, huile de palmiste et huile d'arachide)11
Productions agricoles d'exportation12
Productions vivrières13
Répartition par pays du crédit intérieur22
Répartition par pays de la masse monétaire25
Répartition par pays de la base monétaire26
Situation monétaire intégrée du Bénin26
Situation monétaire intégrée du Burkina27

Situation monétaire intégrée de la Côte d'Ivoire	27
Situation monétaire intégrée de la Guinée-Bissau	28
Situation monétaire intégrée du Mali	28
Situation monétaire intégrée du Niger	29
Situation monétaire intégrée du Sénégal	29
Situation monétaire intégrée du Togo	30
Situation monétaire intégrée de l'UMOA	30
Répartition par pays de l'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées de l'UMOA	31
LISTE DES TABLEAUX	
UMOA - Variation des taux de change moyens annuels	7
UMOA - Evolution des taux de change moyens trimestriels	7
UMOA - Variation des prix à la consommation en 2003 (en %)	17
UMOA - Coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques	20
UMOA - Situation monétaire intégrée (fin décembre)	21
UMOA - Evolution des avoirs extérieurs nets (fin décembre)	22
UMOA - Evolution par pays de la position nette des gouvernements	23
UMOA - Evolution par pays de la masse monétaire	25
UMOA - Evolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	31
UMOA - Concours de la Banque Centrale	32
UMOA - Evolution par pays des concours de la Banque Centrale	33
UMOA - Interventions de la BCEAO à fin décembre 2003	34
UMOA - Crédits à l'économie et refinancement	34
UMOA - Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets	34
UMOA - Evolution des réserves obligatoires constituées par les banques	35
UMOA - Evolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers	35
UMOA - Evolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)	36
UMOA - Evolution des prêts interbancaires dans l'UMOA	36
UMOA - Situation des titres au 31 décembre 2003	37
UMOA - Répartition des prélèvements	39
UMOA - Composition des billets et pièces en circulation	40
BCEAO - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences	41
BCEAO - Dispositions entre les pays de l'UMOA	42
UMOA - Flux des transferts - exercice 2003	42
Répartition des établissements de crédit par pays	43
Evolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA	47
Evolution des principaux indicateurs des systèmes financiers décentralisés (SFD).	49
ANNEXE STATISTIQUE	A.1 à A.65



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit pays membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :

BENIN	MALI
BURKINA	NIGER
COTE D'IVOIRE	SENEGAL
GUINEE-BISSAU	TOGO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante et unième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), celle de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2003

L'exercice écoulé a été marqué, pour la BCEAO, aux plans institutionnel, monétaire et financier, ainsi qu'au titre de la gestion de la banque, par les temps forts ci-après :

AU PLAN INSTITUTIONNEL

Mise en place d'un Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO

Le 29 janvier 2003, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Dakar, a donné mandat au Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de constituer un Comité de Réforme Institutionnelle de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la BCEAO. La réforme envisagée s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis la création de l'UMOA en 1962, en vue d'adapter le cadre institutionnel et réglementaire de l'Union à l'évolution de l'environnement économique et financier, interne et externe.

Le Comité constitué à cet effet par le Gouverneur de la BCEAO est composé d'experts nationaux représentant les Etats membres de l'UMOA, de représentants de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UEMOA, du Trésor français, du Ministère français des Affaires Etrangères, de la Banque Centrale Européenne, de la Banque de France, de la Banque Nationale de Belgique, de la Banque Nationale Suisse, de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et du Fonds Monétaire International. Il comprend également des Professeurs d'Université. Le Comité est présidé par Monsieur Daniel LEBEGUE, Président de "Transparency international" France, précédemment membre du Conseil d'Administration de la BCEAO, Directeur du Trésor français, Directeur Général de la Banque Nationale de Paris et Directeur Général de la Caisse Française des Dépôts et Consignations. Le Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO a tenu trois sessions à Dakar, respectivement du 18 au 20 juin, du 16 au 18 juillet et du 30 au 31 octobre 2003.

Nomination de Monsieur Ali Badjo GAMATIE en qualité de Vice-Gouverneur de la BCEAO

Au cours de sa session du 10 septembre 2003, le Conseil d'Administration de la BCEAO a, en application des dispositions de l'article 42 des Statuts de la Banque, procédé à la nomination de Monsieur Ali Badjo GAMATIE, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Niger, au poste de Vice-Gouverneur de la BCEAO pour un mandat de cinq ans à compter du 1er octobre 2003. Monsieur Ali Badjo GAMATIE remplace à ce poste Monsieur Boukary ADJI.

Le départ de la BCEAO du Vice-Gouverneur Boukary ADJI : les hommages de la BCEAO à un grand serviteur de l'Union



*Le Gouverneur BANNY félicitant
le Vice-Gouverneur ADJI.*

La BCEAO a rendu un vibrant hommage le 17 octobre 2003 au Vice-Gouverneur Boukary ADJI, à l'occasion de son départ définitif de la Banque, par une cérémonie empreinte d'émotion. Cette cérémonie a regroupé autour du Gouverneur Charles Konan BANNY et du Vice-Gouverneur Boukary ADJI, le Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, M. Abdoulaye DIOP, l'ancien Secrétaire Général de la BCEAO, M. Daniel CABOU, l'ancien Directeur du Département Afrique du FMI, M. Mamoudou TOURE, les membres du Gouvernement de la Banque, les Directeurs Nationaux, les Directeurs des Services Centraux, les Conseillers ainsi qu'une grande partie du personnel du Siège et de l'Agence Principale de Dakar. En reconnais-

sance des services qu'il a rendus à l'Institution, le Conseil d'Administration de la BCEAO, lors de sa session tenue le 10 septembre 2003 à Bamako, a décidé de conférer à Monsieur Boukary ADJI, le titre de Vice-Gouverneur honoraire de la Banque Centrale. Le Conseil des Ministres de l'Union a également manifesté au Vice-Gouverneur ADJI sa satisfaction et sa profonde gratitude pour les services éminents qu'il a rendus à la BCEAO et à l'UMOA.

AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

Séminaire sur la redéfinition des agrégats monétaires

La Banque Centrale a organisé, du 22 au 25 avril 2003 à Dakar, un séminaire sur la redéfinition des agrégats monétaires. Ce séminaire a réuni des participants venus des Directions des Services Centraux, des Directions Nationales de la BCEAO, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, des représentants de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et du Département des Statistiques du Fonds Monétaire International (FMI).

Le séminaire avait pour objectif de réexaminer la pertinence du contenu des agrégats de monnaie et de crédit, établis par la Banque Centrale, à la lumière des mutations intervenues dans la sphère financière au sein de l'Union et au regard des nouvelles normes internationales. Il a permis de passer en revue la pratique actuelle en matière de confection des statistiques monétaires, en vue de cerner les insuffisances du dispositif actuel de leur production.

Le dispositif prudentiel de l'UMOA à l'aune du nouvel Accord de capital de Bâle

La BCEAO a organisé du 31 mars au 2 avril 2003, à son Siège, à Dakar, un séminaire sur "le dispositif prudentiel de l'UMOA à l'aune du nouvel Accord de capital de Bâle". Ce séminaire a regroupé 118 participants, comprenant les dirigeants des banques et établissements financiers de l'Union, pour réfléchir sur l'avenir du dispositif de surveillance bancaire de l'Union, au regard des évolutions en cours au niveau international dans les domaines du contrôle et de la supervision bancaire. Les cérémonies d'ouverture et de clôture de ce séminaire de haut niveau ont été présidées par le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan BANNY, qui a souligné le caractère prospectif du séminaire et la conformité du dispositif en vigueur dans l'UMOA aux principes fondamentaux du Comité de Bâle pour une surveillance bancaire efficace. Le Gouverneur a mis l'accent sur les éléments de base des trois piliers sur lesquels repose le nouvel Accord.

Le premier pilier vise le renforcement des exigences en matière de fonds propres et les préoccupations suscitées par les contraintes du risque-pays, particulièrement pour les pays en développement.

Le deuxième pilier a trait aux exigences en terme de renforcement du gouvernement d'entreprise des établissements de crédit et aux réformes organisationnelles, opérationnelles et techniques qu'il induit pour l'Autorité de contrôle bancaire.

S'agissant du troisième pilier, il met l'accent sur l'impératif de transparence, tout en reconnaissant les limites à la diffusion de certaines informations bancaires au sein du public, en raison notamment de leur caractère souvent sensible.

Le séminaire a convenu de l'importance de l'enjeu que constitue la mise en œuvre du nouvel Accord de capital de Bâle pour le système bancaire de l'Union. Il a noté la pertinence du dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA et la nécessité de faire évoluer un certain nombre de prescriptions de ce dispositif à la lumière des difficultés rencontrées et des exigences internationales. Il a par ailleurs recommandé dans le cadre du nouvel Accord de capital, la prise en compte de la taille des établissements de crédit de l'UMOA et des réalités des économies de la zone pour assurer l'égalité de concurrence, la préservation et la consolidation des acquis de la zone ainsi qu'une plus grande implication des Autorités de contrôle dans la définition des cahiers de charge des établissements de crédit.

Adoption du programme régional d'appui à la finance décentralisée (PRAFIDE)

La BCEAO a élaboré un programme régional d'appui à la finance décentralisée (PRAFIDE). Ce nouveau programme, qui fait suite aux précédents projets d'appui de la Banque Centrale, vise à asseoir les bases d'un système financier décentralisé solide, performant et intégré à l'ensemble du secteur financier de l'Union. Les axes d'intervention de ce dispositif ont fait l'objet de concertations avec les différents intervenants dans le domaine et se rapportent principalement à l'amélioration de l'environnement par l'aménagement du cadre juridique, l'amélioration des systèmes d'information de gestion, le renforcement de l'efficacité des mécanismes de surveillance interne et externe et le renforcement des capacités.

Elaboration du projet de loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA

Le Siège de la BCEAO a accueilli les 27 et 28 janvier 2003 le séminaire de validation du projet de loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Une soixantaine de participants, venus des Ministères chargés des Finances, de la Justice et de la Sécurité des Etats de l'Union, des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers, du Groupe Intergouvernemental d'Actions contre le Blanchiment des capitaux en Afrique (GIABA), de la Banque de France, de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), ainsi que du Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues (PNUCID) y ont pris part. Cette rencontre avait pour objectif de recueillir l'avis des participants sur les fondements du processus de détermination du quantum des sanctions des infractions liées au blanchiment de capitaux et sur le dispositif relatif à la coopération internationale.

Lancement officiel du projet de la Banque Régionale de Solidarité (BRS)

Le projet de la Banque Régionale de Solidarité (BRS-SA) a été officiellement lancé le 12 mai 2003, au Siège de la BCEAO. Les représentants des média des Etats membres de l'Union ont pu suivre en visioconférence, à partir des Agences principales de la BCEAO, la présentation du projet par le Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY, le Président de la BOAD, M. Boni YAYI, et le représentant du Président de la Commission de l'UEMOA, M. Rui Duarte de BARROS, Commissaire chargé du Département du Développement Social.

Le projet de création de la Banque Régionale de Solidarité découle d'un constat : l'aggravation de la pauvreté dans les Etats de l'UEMOA et la nécessité d'un combat solidaire pour l'éradiquer. A cet égard, la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union du 8 décembre 1999, intitulée "Relever ensemble, dans la solidarité, les défis du troisième millénaire", a constitué le point de départ d'une réflexion qui a débouché sur le projet de création de la BRS-SA. Les études techniques de faisabilité du projet avaient été examinées le 11 février 2002, à Dakar, au cours d'une table ronde ayant réuni l'ensemble des partenaires au projet.

L'architecture de la Banque Régionale de Solidarité (BRS-SA) prévoit un holding financier, faisant office de Siège ou de maison-mère, notamment pour les filiales bancaires qui seront installées dans chaque Etat de l'UEMOA afin d'exercer à titre principal des activités de banque. La mission assignée à cette future structure financière consiste, de manière générale, à financer les micro-entreprises agricoles, industrielles, artisanales et les petits métiers. Elle vise l'insertion des jeunes, la réinsertion des travailleurs et, plus globalement, le développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus. A cet égard, le Gouverneur de la BCEAO, le Président de la BOAD et le Commissaire de l'UEMOA présents à la cérémonie de lancement ont appelé à un sursaut collectif contre la pauvreté par une large participation au capital de la BRS-SA, afin de donner un sens au concept de solidarité.

Ateliers nationaux de formation sur le marché des titres publics de l'UEMOA

La Banque Centrale a organisé, dans chacun des Etats membres de l'Union, un atelier national de formation sur le marché de titres publics de l'UEMOA. Ces ateliers ont réuni des représentants des Ministères de l'Economie et des Finances, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), des compagnies d'assurance, des caisses de sécurité sociale et de la BCEAO.

Les travaux ont porté sur le cadre juridique et institutionnel du marché des titres publics de l'Union, la programmation et les procédures d'émission et de circulation des bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication, la numérotation et la comptabilisation des titres, l'enregistrement des bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication avec le concours de la BCEAO, ainsi que sur les taux d'intérêt sur les marchés des titres.

Création d'un Comité d'Etudes Prospectives Régionales

Par décision en date du 8 octobre 2003, le Gouverneur de la BCEAO a institué un Comité d'Etudes Prospectives Régionales, chargé de la conception et de l'élaboration d'un rapport périodique sur les perspectives économiques régionales. Ce comité a pour principales missions l'analyse de l'évolution récente des économies nationales et des politiques économiques mises en œuvre, l'évaluation des perspectives économiques régionales et des progrès réalisés dans l'intégration régionale, l'actualisation des prévisions économiques, la formulation de recommandations de politique économique, en vue d'améliorer les perspectives à moyen terme des économies de l'Union.

AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

Les interventions du Gouverneur de la BCEAO

Dans le courant de l'année 2003, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan BANNY a profité des tribunes qui lui ont été offertes pour éclairer l'opinion publique sur sa vision de l'avenir du continent africain et partager son analyse des sujets d'actualité tels que les enjeux de la stabilité politique dans le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest, les perspectives de l'Union et les défis interpellant les pays membres, la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, la BCEAO et son rôle de conseiller financier des Etats, ainsi que le NEPAD.

Au Forum International de la Revue Passages, tenu le 27 février 2003, dans les salons du Sénat français, comme dans l'émission " Afrique Presse ", organisée conjointement par CFI.TV et Radio France Internationale, le 28 février 2003, le Gouverneur a développé un vibrant plaidoyer en faveur de l'autre Afrique, celle qui sait garder le culte de l'effort et des valeurs d'intelligence et de dignité qui sont le fondement des communautés fortes et vivantes. Dans ses différentes communications, le Gouverneur a mis l'accent sur les fondements et les acquis de l'intégration au sein de l'UEMOA, l'importance de l'économie ivoirienne dans la sous-région ainsi que les enjeux et défis qui interpellent les Etats membres de l'Union dans la perspective d'une consolidation du processus en cours.

Par ailleurs, le Gouverneur de la BCEAO a rencontré la presse parisienne et internationale accréditée dans la capitale française le 28 octobre 2003. Il a souligné à cette occasion, les résultats relativement satisfaisants enregistrés par l'UEMOA, notamment dans la lutte contre l'inflation.



Le Gouverneur de la BCEAO lors de son intervention à la conférence de presse qu'il a donnée à Paris.

Il s'est félicité de la persistance d'une croissance économique positive malgré les effets de la crise ivoirienne. Cette croissance, bien qu'insuffisante, témoigne de la solidité de l'Union. A cet égard, il a précisé que les réponses que l'Union doit apporter aux défis qui l'interpellent, ne peuvent être efficaces que si elles s'inscrivent dans un cadre communautaire. Il a en outre invité les média occidentaux à un plus grand respect de l'héritage culturel, au sens large, des peuples africains. Il a, dans ce cadre, revendiqué pour l'Afrique, le droit de dégager, à l'instar de l'Asie, des voies nouvelles qui lui sont propres en direction d'un progrès authentique parce qu'adapté à ses besoins, à ses aspirations légitimes et à ses valeurs de civilisation.

La Charte du personnel de la BCEAO

En janvier 2003, chaque agent de la Banque Centrale a reçu une copie de la Charte du personnel. Ce document est la synthèse des valeurs cardinales qui ont forgé "l'esprit BCEAO" à savoir la solidarité, le professionnalisme, le sens des responsabilités, la loyauté et l'intégrité. Dans une lettre personnelle, adressée à chacun des agents de la BCEAO en même temps que la Charte, le Gouverneur exhorte le personnel à continuer d'incarner ces valeurs afin de poursuivre avec la même rigueur, la même abnégation, le même enthousiasme et le même esprit de dépassement que par le passé, l'œuvre de construction d'une Banque Centrale moderne, indépendante, transparente et efficace, au service de l'idéal communautaire.

La sécurité dans une banque centrale

Un séminaire sur la sécurité dans une banque centrale, s'est tenu du 3 au 7 février 2003, au Siège de la BCEAO. Ont pris part à ce séminaire les agents de la Direction de la Sécurité, les responsables de la sécurité des Agences Principales et les représentants des Directions des Services Centraux impliquées dans la mise en œuvre de la politique de sécurité de la BCEAO. Au cours de ce séminaire, ont été présentées plusieurs communications portant sur la sécurité banque (exemple de la Banque de France) et sur le système de sécurité des biens et des personnes à la BCEAO (sécurité banque, sécurité incendie, etc).

Mise en place de la Commission Consultative Centrale

En application des dispositions du Statut du personnel de la BCEAO entré en vigueur le 2 février 2002, la Commission Consultative Centrale a été mise en place. Elle est l'émanation des Commissions Consultatives de base installées dans chaque site de la BCEAO pour animer le dialogue social.

La Commission Consultative Centrale qui se veut un cadre de concertation et de communication à l'échelle de toute la Banque, a tenu sa première réunion les 22 et 23 septembre 2003 au Siège de la BCEAO. Les délégués ont examiné, au cours de leurs travaux, différentes questions relatives à l'architecture des structures chargées d'animer le dialogue social au sein de la Banque, aux modalités de collecte de l'information à la base et de sa transmission aux Autorités et formulé des propositions et suggestions visant à améliorer le nouveau dispositif.

COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO

COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE L'UMOA

au 31 décembre 2003

*PRESIDENT : Son Excellence **Mamadou TANDJA**,
Président de la République du Niger.*

Son Excellence **Mathieu KEREKOU**,
Président de la République du Bénin ;

Son Excellence **Blaise COMPAORE**,
Président du Burkina Faso ;

Son Excellence **Laurent GBAGBO**,
Président de la République de Côte d'Ivoire ;

Son Excellence Henrique **ROSA PEREIRA**,
Président de la République de Guinée-Bissau ;

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE**,
Président de la République du Mali ;

Son Excellence **Mamadou TANDJA**,
Président de la République du Niger ;

Son Excellence **Abdoulaye WADE**,
Président de la République du Sénégal ;

Son Excellence **Gnassingbé EYADEMA**,
Président de la République togolaise.

COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2003

PRESIDENT : M. Débaba BALE,

Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations de la République togolaise.

République du Bénin

MM. Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie ;
Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé du Plan, de la Prospective
et du Développement.

Burkina Faso

MM. Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget ;
Jean de Dieu SOMDA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération Régionale, chargé de la Coopération
Régionale.

République de Côte d'Ivoire

MM. Bohoun BOUABRE, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Léon Emmanuel MONNET, Ministre des Mines et de l'Energie.

République de Guinée-Bissau

M. Abubacar Demba DAHABA, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Mme Tomasia Lopes Moreira MANJUBA, Secrétaire d'Etat au Trésor et au Budget.

République du Mali

MM. Bassary TOURE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Oumar Hammadoun DICKO, Ministre Délégué auprès du Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Maliens
de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

République du Niger

MM. Ali Mahamane Lamine ZEINE, Ministre des Finances et de l'Economie ;
Seyni OUMAROU, Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué auprès
du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

République togolaise

MM. Débaba BALE, Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations ;
M'ba LEGZIM, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie,
des Finances et des Privatisations, chargé du Budget.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2003

PRESIDENT : M. Charles Konan BANNY
Gouverneur de la BCEAO

République du Bénin

- MM. Cosme SEHLIN, Directrice Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
Mathias N. HOUNDONOUGBO, Secrétaire Technique de la Commission Nationale pour le Développement et la lutte contre la Pauvreté.

Burkina Faso

- MM. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère des Finances et du Budget.

République de Côte d'Ivoire

- MM. Charles Koffi DIBY, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances.

République de Guinée-Bissau

- MM. Joao Viriato Barbosa RODRIGUES, Directeur Général du Trésor ;
Amizade Fara MENDES, Conseiller du Secrétaire d'Etat au Trésor, chargé des Affaires Douanières.

République du Mali

- MM. Sambou WAGUE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
Bangaly N'ko TRAORE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Niger

- MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Directeur Général chargé des Programmes au Ministère des Finances et de l'Economie ;
Adamou SALAO, Secrétaire Général du Ministère des Finances et de l'Economie.

République du Sénégal

- MM. Falilou Mbacké DIAGNE, Trésorier Général, Agent Comptable Central du Trésor ;
Adama DIEYE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

République togolaise

- MM. Essowedéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations ;
Hémou Badibawu BAKALI, Directeur Général des Douanes.

République française

- M. Jean-Pierre JOUYET, Directeur du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
Mme Mireille GUIGAZ, Directrice du Développement et de la Coopération Technique au Ministère des Affaires Etrangères.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2003

GOUVERNEMENT

Gouverneur	: M. Charles Konan BANNY
Vice-Gouverneur	: M. Damo Justin BARO
Vice-Gouverneur	: M. Ali Badjo GAMATIE
Secrétaire Général	: M. Amadou Sadickh DIOP
Conseillers Spéciaux du Gouverneur	: M. Tiémoko Meyliet KONE M. Pascal Irénée KOUPAKI

CONSEILLER ECONOMIQUE DU GOUVERNEUR CHARGE DES QUESTIONS D'INTÉGRATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

: M. Lansina BAKARY

CONSEILLER JURIDIQUE DU GOUVERNEUR CHARGE DES QUESTIONS DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

: Mme Elisabeth DIAW

CONSEILLER DU GOUVERNEUR

: M. Sosthène Boureima BAMBARA

CONTROLE GENERAL

Contrôleur Général : M. Tiémoko Meyliet KONE

ASSISTANT DU GOUVERNEUR

: M. Alain KOUTANGNI

DEPARTEMENTS

Directeur du Département de l'Administration
Générale et de la Formation : M. Sosthène Boureima BAMBARA

Directeur du Département de l'Emission,
de la Comptabilité et des Finances : M. Ambroise KONE

Directeur du Département des Etudes
Economiques et de la Monnaie : M. Pascal Irénée KOUPAKI

Directeur du Département des Projets et des Missions : M. Ousmane OUEDRAOGO

Directeur du Département de la Sécurité et des
Affaires Juridiques : Mme Sockna Bèye SAKHO

DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

Directeur des Affaires Administratives : M. Marcel de SOUZA

Directeur des Affaires Juridiques : M. Elpidio FREITAS

Directeur de la Communication : M. Venance Adamah KANGNI

Directeur de la Comptabilité et du Budget	: M. Soulé Mana LAWANI
Directeur du Contrôle de Gestion	: M. Alain KOUTANGNI
Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques	: M. Soumaïla OUEDRAOGO
Directeur du Crédit	: M. François de Salles NARE
Directeur de l'Emission	: M. Amadou BACHIR
Directeur des Etudes	: M. Jean-Claude BROU
Directeur de la Formation	: M. Modienne GUISSÉ
Directeur de l'Informatique	: M. Abdoulaye SECK
Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne	: M. Vassiriki TOURE
Directeur des Opérations Financières	: M. Oumar Tatam LY
Directeur du Patrimoine	: M. Siriki KONE
Directeur des Relations Internationales	: M. Bolo SANOU
Directeur de la Recherche et de la Statistique	: M. Antonin DOSSOU
Directeur des Ressources Humaines	: M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Directeur de la Sécurité	: M. Sani TANIMOUNE
Directeur des Services Généraux	: M. Henrique Hugo BORGES
Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés	: M. Eric Amah EKUE
Directeur auprès du Secrétaire Général	: M. Mamadou Lamine DIOUF

MISSIONS

Directeur Chargé de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans	: M. Joseph Pindana SAMA
Directeur Chargé de la Mission pour la Réforme des Systèmes et Moyens de Paiement	: Mme Fatimatou Zahra DIOP
Coordonnateur Principal de la Mission d'Assistance Technique à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	: M. Blaise Djomand DIPLO

REPRESENTATIONS

Représentant-Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	: M. Jérôme BRO GREBE
Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération	: M. Souleymane CISSE

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin	: M. Idriss Lyassou DAOUDA
Directeur National pour le Burkina	: M. Célestin Kouka ZALLE
Directeur National pour la Côte d'Ivoire	: M. Kablan YAO SAHI
Directeur National pour la Guinée-Bissau	: M. Aguinaldo EMBALO
Directeur National pour le Mali	: M. Idrissa TRAORE
Directeur National pour le Niger	: M. Abdoulaye SOUMANA
Directeur National pour le Sénégal	: M. Seyni NDIAYE
Directeur National pour le Togo	: M. Ayéwanou GBEASOR

ADRESSES DES DIFFERENTS SITES

SIEGE SOCIAL

Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108
Tél. (221) 839 05 00 - Fax (221) 823 93 35 et 822 61 09
Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 597 SG, 21 815 SG, 21 530 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

BENIN

Cotonou, Avenue Jean-Paul II
01 Boîte Postale : n° 325 RP
Téléphone : (229) 31 24 66 et 31 37 82
Télex : 5 211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 31 24 65

Directeur de l'Agence Principale : M. François Constant DIOGO

Parakou, Boîte Postale : n° 201
Téléphone : (229) 61 03 25 et 61 29 79
Télex : 5 099 BCEAO PARAKOU
Téléfax : (229) 61 10 91

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Evariste BONOU

BURKINA

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel NASSER
Boîte Postale : n° 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télex : 0978 5205 BCEAO BF - 0978 5235 BCEAO BF
Téléfax : (226) 50 31 01 22

Directeur de l'Agence Principale : M. Tiémoko DIARRA

Bobo-Dioulasso, Boîte Postale : n° 603

Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46

Télex : 0978 8228 BCEAO BF

Téléfax : (226) 20 97 04 58

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Lallé COULIBALY

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Bd Roussel, Avenue Delafosse

Boîte Postale : n° 01 1769 ABIDJAN 01

Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00

Télex : BC ABJ CI 23 474 - 23 761 - 23 607

Téléfax : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40

Directeur de l'Agence Principale : M. Ernest ADOHI ASSEU

Abengourou, Boîte Postale : n° 905

Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15

Télex : 59 103 ABENGOUROU CI

Téléfax : (225) 35 91 31 76

Chef de l'Agence Auxiliaire : Mme Odile COULIBALY AGNERO

Bouaké, Boîte Postale : n° 773

Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14

Télex : BCEAO BOUAKE 69 109

Téléfax : (225) 31 63 38 31

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO

Daloa, Boîte Postale : n° 46

Téléphone : (225) 32 78 38 85

Télex : BCEAO DALOA

Téléfax : (225) 32 78 13 10

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Celestin Angoua NANGO

Korhogo, Boîte Postale : n° 54

Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11

Télex : 63 106 KORHOGO CI

Téléfax : (225) 36 86 15 30

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Charles KOUTOUAN

Man, Boîte Postale : n° 1017

Téléphone : (225) 33 79 02 67

Télex : BCEAO MAN 89 106

Téléfax : (225) 33 79 02 28

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alexandre Aoya KOUAKOU

San Pedro, Boîte Postale : n° 387

Téléphone : (225) 34 71 21 74

Télex : BCEAO 91 130 SAN PEDRO

Téléfax : (225) 34 71 24 48

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Niangoran ALLE

GUINEE-BISSAU

Bissau, Boîte Postale : n° 38

Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82

Télex : 289 BCGB 1

Téléfax : (245) 20 13 05 et 20 13 21

Adjoint au Directeur National : M. Floriberto CARVALHO

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

Boîte Postale : n° 206

Téléphone : (223) 222 25 41 et 222 54 06

Télex : 2 574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaïla KIDA

Mopti, Boîte Postale : n° 180

Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65

Télex : BCEAOMPT 8001 MJ

Téléfax : (223) 43 05 07

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Idrissa Matoti TOURE

Sikasso, Boîte Postale : n° 453

Téléphone : (223) 62 06 57

Télex :

Téléfax : (223) 62 08 79

Chef de l'Agence Auxiliaire par intérim : M. Ibrahima TOURE

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

Boîte Postale : n° 487

Téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

Directeur de l'Agence Principale : M. Oumarou GAGERE

Maradi, Boîte Postale : n° 265

Téléphone : (227) 41 00 96

Télex : BCEAO 8 244 NI

Téléfax : (227) 41 00 45

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Badagé BAWA

Zinder, Boîte Postale : n° 133

Téléphone : (227) 51 00 94

Télex : BCEAO 8 226 NI

Téléfax : (227) 51 07 24

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Sahaka MAHAMAN SALAH

SENEGAL

Dakar, Boulevard Général De Gaulle x Triangle Sud

Boîte Postale : n° 3159

Téléphone : (221) 823 13 30 et 823 53 84

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

Adjoint au Directeur de l'Agence Principale

chargé de l'intérim : M. Birame SENE

Kaolack, Boîte Postale : n° 79

Téléphone : (221) 941 13 86 et 941 13 87

Télex : BCEAO SG 74 071

Téléfax : (221) 941 33 23

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Serge Alain NICOD

Ziguinchor, Boîte Postale : n° 317

Téléphone : (221) 991 10 39

Télex : BCEAO SG 73027

Téléfax : (221) 991 16 59

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Abdoulaye BA

TOGO

Lomé, rue Abdoulaye FADIGA

Boîte Postale : n° 120

Téléphone : (228) 221 53 84

Télex : 5 216 BCEAO TO

Téléfax : (228) 221 76 02

Directeur de l'Agence Principale : M. Kokou Seretti GOZAN

Kara, Boîte Postale : n° 75

Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37

Télex : 7 202

Téléfax : (228) 660 62 69

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Novignon GABOUTOU

REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION

29, rue du Colisée, 75 008, **Paris, France**

Téléphone : (33) 01 42 25 71 60

Télex : BCEAO PARIS 650 087

téléfax : (33) 01 42 56 00 37

REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Av. Gamal Abdel NASSER, **Ouagadougou, Burkina**

Boîte Postale : 64 OUAGADOUGOU 01

Téléphone : (226) 50 30 60 15

Télex : BCEAO 5 205 BF

Téléfax : (226) 50 30 63 76



M. Charles Konan BANNY, Gouverneur de la BCEAO.

Message du Gouverneur de la BCEAO

*L*es Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont enregistré, en 2003, un taux d'inflation moyen de 1,3% contre 2,9% en 2002, soit un des niveaux les plus faibles observés depuis la modification de la parité du Franc CFA, intervenue en janvier 1994.

Cette performance, imputable en grande partie à l'orientation prudente de la politique monétaire commune, menée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), traduit la ferme volonté des Autorités monétaires de l'Union d'assurer durablement la stabilité des prix et, par ce biais, de contribuer à la stabilité macroéconomique.

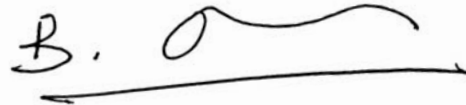
En particulier, la stabilité des prix a permis de préserver l'essentiel des gains de compétitivité enregistrés en 1994, créant ainsi les conditions d'une redynamisation des économies des Etats membres de l'UEMOA. C'est dans cette logique qu'il convient d'inscrire les réductions successives par la Banque Centrale, de ses taux directeurs, dans un contexte marqué par la solidité du système bancaire et financier.

Nonobstant ces facteurs favorables, force est de relever que la croissance économique demeure, au sein de l'Union, en deçà des espérances, en deçà des niveaux requis pour combattre efficacement la pauvreté.

Les conditions préalables, pour tirer pleinement profit de la stabilité des prix et engager résolument la zone dans un processus de développement économique durable, résident dans la poursuite de l'approfondissement de l'assainissement des finances publiques et des réformes structurelles. L'impact des actions à mener à ce titre sera assurément amplifié par les efforts à déployer par les Etats membres de l'Union en vue de renforcer davantage et d'accélérer le processus de leur intégration économique.

Forte de ses acquis de quatre décennies d'intégration monétaire et d'une dizaine d'années d'intégration économique, l'UEMOA constitue assurément une zone d'espoir. Déclinaison sous-régionale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le Programme Economique Régional (PER), adopté par la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union, constitue, à cet égard, un atout majeur.

Charles Konan BANNY

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B.' followed by a series of loops and a long horizontal stroke underneath.

*Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
Président du Conseil d'Administration*

VUE D'ENSEMBLE

L'économie mondiale a été caractérisée en 2003 par une évolution de l'activité plus favorable qu'en 2002. En effet, après un premier semestre marqué par l'accentuation des incertitudes, la conjoncture internationale s'est progressivement améliorée, nonobstant l'évolution différenciée des économies des pays industrialisés. La décélération s'est poursuivie dans la zone euro tandis que la reprise économique au Japon et l'accélération de la croissance aux Etats-Unis ont imprimé à l'économie internationale une nouvelle dynamique de relance, soutenue par les banques centrales, dans un contexte d'inflation modérée.

Globalement, les pays en développement ont profité de cette embellie. Ainsi, dans les économies émergentes d'Asie, le PIB s'est accru de 7,8% contre 6,4% en 2002. En Amérique latine, l'activité s'est redressée, confortée par la normalisation de la situation en Argentine et au Brésil. Le PIB de la région a crû de 1,7% après le recul de 0,1% enregistré en 2002. En Afrique, la croissance économique s'est établie à 4,1% contre 3,5% en 2002, grâce notamment au redressement des cours internationaux de la plupart des matières premières.

Sur les marchés internationaux des matières premières, les cours des principaux produits de base exportés par les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à l'exception de ceux du cacao, se sont raffermis, en liaison avec la réduction de l'offre due notamment à des conflits armés et à des aléas climatiques.

Sur le marché des changes, le dollar des Etats-Unis s'est déprécié par rapport aux principales devises, notamment l'euro, en raison de l'aggravation du déficit budgétaire et du déficit des transactions courantes des Etats-Unis. Les marchés financiers, quant à eux, se sont redressés dans la plupart des pays développés, les investisseurs ayant anticipé une reprise plus vigoureuse de l'économie mondiale.

Dans cet environnement international, les pays de l'UMOA ont enregistré une hausse du produit intérieur brut en termes réels de 2,9% contre 1,5% en 2002. En moyenne annuelle, l'inflation a atteint 1,3% contre 2,9% un an auparavant.

Le déficit global des finances publiques, hors dons, est ressorti à 971,7 milliards, en hausse de 156,6 milliards par rapport à 2002. Rapporté au PIB, il s'est fixé à 4,5% contre 4,0% en 2002. L'encours de la dette extérieure s'est élevé à 14.431,4 milliards, en baisse de 647,2 milliards. A fin 2003, le stock de la dette extérieure a représenté l'équivalent de 66,8% du PIB contre 73,5% en 2002.

La balance des paiements extérieurs a dégagé un excédent de 138,5 milliards, à la suite notamment de l'évolution favorable du compte de capital et d'opérations financières. Par rapport au PIB, le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est établi à 4,6% contre 2,9% en 2002.

L'orientation prudente imprimée à l'action monétaire au cours des dernières années a été maintenue en 2003, en vue de contribuer à la maîtrise des tensions inflationnistes, à la relance de la croissance, à la consolidation de l'épargne et au renforcement des réserves de change. Ainsi, dans un contexte marqué par des signes de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats membres de l'Union et prenant en considération la maîtrise de l'inflation, la BCEAO a procédé à deux réductions de ses taux directeurs, respectivement de 100 points et de 50 points de base. Cette détente de la politique monétaire a été l'expression de la volonté de l'Institut d'émission commun de donner un signal fort au système financier afin qu'il contribue davantage au financement sain et à moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres de l'Union. Le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques et aux établissements financiers est demeuré inchangé dans tous les Etats.

Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a organisé aucune adjudication d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2003.

L'action monétaire a également contribué au renforcement de 214,7 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires qui s'est fixée à 3.065,0 milliards. Les réserves de change se sont élevées à 3.735,3 milliards, induisant un taux de couverture de l'émission monétaire de 119,6% à fin décembre 2003. Le crédit intérieur s'est accru de 2,8%, soit de 108,3 milliards, pour se situer à 3.992,1 milliards, en liaison exclusivement avec l'accroissement des crédits à l'Economie, la position nette débitrice des gouvernements s'étant améliorée de 94,2 milliards. Les interventions de la Banque Centrale se sont repliées de 34,9 milliards, pour se situer à 404,9 milliards, sous les effets conjugués du recul de 17,6 milliards et de 17,3 milliards des créances sur les Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 2,9% pour se chiffrer à 5.656,5 milliards.

Par ailleurs, la Banque Centrale a poursuivi sa participation au renforcement du processus d'intégration. Dans ce cadre, elle a contribué à la consolidation du dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques et à l'analyse des programmes pluriannuels de convergence, élaborés dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.

Les chantiers relatifs à la modernisation des systèmes et moyens de paiement ont été poursuivis. En particulier, la BCEAO a procédé, dans le courant de l'année 2003, au déploiement du système de règlement brut en temps réel dans les huit Etats membres de l'Union. Par ailleurs, elle a mis en circulation une nouvelle gamme de billets et de nouvelles pièces. Cette opération, basée sur une solide tradition d'activité d'émission vieille de 150 ans dont la BCEAO est héritière, s'inscrit dans le cadre du vaste chantier visant à :

- remplacer la gamme précédente vieille de 12 ans ;
- renforcer la protection contre le faux monnayage ;
- adapter la composition de la circulation fiduciaire aux besoins des économies des Etats membres de l'Union ;
- améliorer la qualité de la circulation fiduciaire.

Parallèlement, la Banque Centrale a conduit des actions dans les domaines de la centralisation des bilans des entreprises non financières, de la promotion des systèmes financiers décentralisés (SFD) et de la coopération monétaire régionale.

Au terme de l'année 2003, la BCEAO a soumis, en application de l'article 64 de ses Statuts, ses comptes à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire Contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.

I - Environnement économique et financier

1.1 - SITUATION AU PLAN INTERNATIONAL

L'économie mondiale a enregistré une expansion de 3,9% en 2003 contre 3,0% un an plus tôt. Cette croissance a été caractérisée par l'incertitude due à l'intensification des préoccupations géopolitiques en liaison avec la guerre en Irak, à l'évolution erratique subséquente des prix du pétrole et à la propagation du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Ainsi, la reprise mondiale est demeurée hésitante et fragile, reflétant des facteurs défavorables qui ont influencé l'activité dans les pays industrialisés, émergents et en développement.

Dans les **pays industrialisés**, les économies ont évolué de façon différenciée. Aux Etats-Unis, la production s'est inscrite en hausse après la cessation du conflit armé en Irak. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis s'est accru de 3,1% en 2003 contre 2,2% en 2002. Néanmoins, la relance a été moins vigoureuse que prévue en raison de la persistance des tensions en Irak et de l'aggravation des déficits au plan interne et externe.

Au Japon, la conjoncture s'est améliorée en 2003, après la morosité des années précédentes, notamment la décélération de 0,4% du PIB en 2002. En effet, l'activité a progressé de 2,7%, tirée par les investissements et les exportations, soutenus par le regain des échanges commerciaux en Asie. Cependant, la situation économique est demeurée fragile. Les pressions déflationnistes persistent dans ce pays et le système bancaire et financier est resté confronté à des difficultés, sur fond de menaces de défaillance de certains établissements.

A l'instar des Etats-Unis et du Japon, la croissance du PIB au Royaume-Uni a enregistré une accélération, se fixant à 2,3% après 1,7% en 2002, en liaison principalement avec le dynamisme du secteur des services et de l'immobilier.

En revanche, dans la zone euro, l'activité économique a enregistré un net ralentissement, pour la troisième année consécuti-

ve. Le taux de progression du PIB est ressorti, en moyenne annuelle à 0,4% contre 0,9% en 2002. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar, la faiblesse de la demande intérieure et l'accroissement du déficit des finances publiques, notamment en France et en Allemagne, ont pesé sur les performances économiques de la zone.

La relance économique mondiale modérée a entravé une reprise plus vigoureuse des activités dans les **pays émergents**, malgré une conjoncture globalement bien orientée.

Ainsi, en Amérique latine, en dépit des conditions difficiles de redémarrage des activités, l'Argentine est progressivement sortie de la récession induite par la crise de change de 2002. Le Brésil a adopté des mesures pour préserver la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire, contribuant à réduire l'instabilité des marchés financiers internationaux. Le Chili et le Mexique ont consolidé leur intégration dans l'économie mondiale en libéralisant leurs économies. A la fin de l'année 2003, la situation financière s'est stabilisée dans la région et la croissance économique est redevenue positive à 1,7%. Mais pour l'ensemble des pays latino-américains, des efforts restent à réaliser en vue de réduire la dette publique et d'améliorer le profil des échéances y afférentes.

En Asie, les économies émergentes ont enregistré une croissance du PIB réel d'environ 7,8%, dont le moteur a été les exportations. En particulier, la Chine a continué d'accroître sa production intérieure brute de l'ordre de 9,1%. Stimulées par l'afflux des investissements directs étrangers liés notamment à la faiblesse du coût des facteurs, les exportations de ce pays ont bénéficié des effets induits de la sous-évaluation du yuan. Pour autant, ce dynamisme n'a pas réduit les risques qui planent sur les économies des pays émergents d'Asie, encore dépendantes de la demande externe. En outre, du fait de la fragilité de leur système bancaire, ces pays sont exposés aux turbulences sur les marchés des changes. Par ailleurs, elles ont été l'épicentre de l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère

(SRAS) qui a impacté négativement l'activité économique dans les Etats de la région dont l'économie est tributaire du tourisme.

En **Afrique** le taux de croissance s'est situé à 4,1% après avoir atteint 3,5% en 2002, grâce à l'amélioration de la production agricole. Le niveau relativement bas des cours mondiaux des produits de base autres que les combustibles, nonobstant leur remontée, conjugué à l'instabilité socio-politique, a cependant limité les performances économiques de ces pays.

Les évolutions contrastées de l'activité dans la plupart des pays industrialisés ont eu **des impacts différenciés sur le marché de l'emploi**.

Aux Etats-Unis, l'accélération du rythme de la croissance du PIB, durant les deux derniers trimestres de 2003, n'a pu absorber le supplément de demandeurs d'emploi généré par le ralentissement économique de 2001. Ainsi, malgré la bonne orientation de la conjoncture économique, le taux de chômage s'est situé à 6,0% contre 5,8% en 2002. Au Japon, le taux de chômage a légèrement fléchi en se fixant à 5,3% contre 5,4% un an plus tôt. Au Royaume-Uni, il est resté inchangé à 3,1%. Par contre, dans la zone euro, du fait de la décélération de l'activité, le taux de chômage a atteint 8,8%, en hausse de 0,5 point de pourcentage.

La demande intérieure a été affectée par l'évolution du marché de l'emploi, contribuant à contenir les **tensions inflationnistes** dans de nombreux pays. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation s'est fixé à 2,3% contre 1,6% en 2002. Cette évolution s'explique par la hausse des prix à l'importation induite par la dépréciation du dollar. Au Royaume-Uni, le taux d'inflation est passé de 1,3% en 2002 à 2,8%, en liaison avec la consommation soutenue des ménages. Dans la zone euro, la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation s'est établie à 2,1%, en repli par rapport au niveau de 2,3% enregistré en 2002. Au Japon, les pressions déflationnistes ont persisté, provoquant, pour la troisième année consécutive, un recul de 0,3% du niveau général des prix à la consommation.

Dans ce contexte marqué par des évolutions modérées du niveau général des prix, les banques centrales des **pays industrialisés ont assoupli leur politique monétaire**.

Leurs taux directeurs ont été portés à des niveaux historiquement bas.

Ainsi, le 6 février 2003, le Comité de Politique Monétaire de la Banque d'Angleterre a baissé son principal taux d'intervention de 25 points de base en le portant à 3,75%. Ce taux a été réduit le 10 juillet 2003, dans la même proportion, pour se situer à 3,50%, soit à son niveau le plus bas depuis 48 ans. Toutefois, tenant compte de la résurgence rapide des tensions inflationnistes, la Banque d'Angleterre a relevé son taux directeur à 3,75% le 6 novembre 2003.

Dans la zone euro, le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a réduit ses taux directeurs de 25 et 50 points de base, respectivement les 6 mars et 5 juin 2003, ramenant le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement à 2,00%, le taux de la facilité de prêt marginal à 3,00% et celui de la facilité de dépôts à 1,00%.

Le 25 juin 2003, le Comité Fédéral de l'Open Market (FOMC) de la Réserve Fédérale des Etats-Unis, a diminué d'un quart de point de pourcentage le taux objectif des fonds fédéraux et le taux d'escompte, ramenés respectivement à 1,00% et 2,00%, soit à leurs niveaux les plus bas depuis 45 ans.

Au Japon, aucun mouvement sur les taux directeurs n'a été enregistré, le taux d'escompte étant demeuré inchangé à 0,1% en 2003. Cependant, la Banque du Japon a injecté de la liquidité dans l'économie pour maintenir le coût de financement à son niveau le plus bas, afin de relancer les investissements.

La tendance générale au fléchissement des taux directeurs des banques centrales a contribué à stimuler **les marchés financiers qui ont intégré pleinement le scénario de reprise des activités**. En effet, le renforcement des anticipations d'une reprise économique vigoureuse, suscité par la publication d'indicateurs meilleurs que prévus, a favorisé une recombinaison des portefeuilles au bénéfice des actions dont les cours se sont réorientés à la hausse, redressant les indices boursiers américains, européens et japonais.

Ainsi, aux Etats-Unis, le DOW JONES a atteint 10.453,9 points, en progression de 25,3%. L'indice des valeurs de haute technologie, le NASDAQ, a crû de 50,0% pour se

situer à 2.003,3 points. Au Royaume-Uni, le FTSE est passé de 3.940,9 points à 4.476,9 points. Dans la zone euro, le CAC 40 français et le DAX allemand se sont fixés respectivement à 3.557,9 points et 3.965,1 points contre 3.064,8 points et 2.891,3 points en 2002. Au Japon, le NIKKEI a enregistré une augmentation de 24,5% en se chiffrant à 10.676,6 points.

De façon symétrique, l'attrait des investisseurs pour les marchés obligataires s'est émoussé, entraînant à partir du deuxième trimestre 2003, une brutale remontée des rendements. Cependant, ce mouvement haussier tardif n'a pu permettre de hisser les taux aux niveaux atteints en 2002. Ainsi aux Etats-Unis, dans la zone euro et au Japon, le rendement des emprunts publics à 10 ans, s'est fixé respectivement à 4,04%, 4,16% et 1,00% contre

4,65%, 4,92% et 1,28% un an plus tôt.

Alors que les marchés financiers ont favorablement réagi aux signes d'amélioration de la situation des entreprises, ceux des **changes sont demeurés hésitants et volatils**, traduisant la persistance du doute des investisseurs sur la vigueur de la croissance et la soutenabilité des déficits budgétaire et extérieur des Etats-Unis. En effet, dans ce pays, un déficit commercial de 489,4 milliards de dollars, équivalant à 5,0% du PIB, a été enregistré en 2003. Les craintes relatives aux difficultés de financement de ce gap ont amené les opérateurs à renoncer au placement d'une partie de leur portefeuille en dollar. Parallèlement, l'annonce d'indicateurs économiques confirmant la reprise progressive en Europe et au Japon a soutenu l'euro et le yen.

UMOA - Variation des taux de change moyens annuels

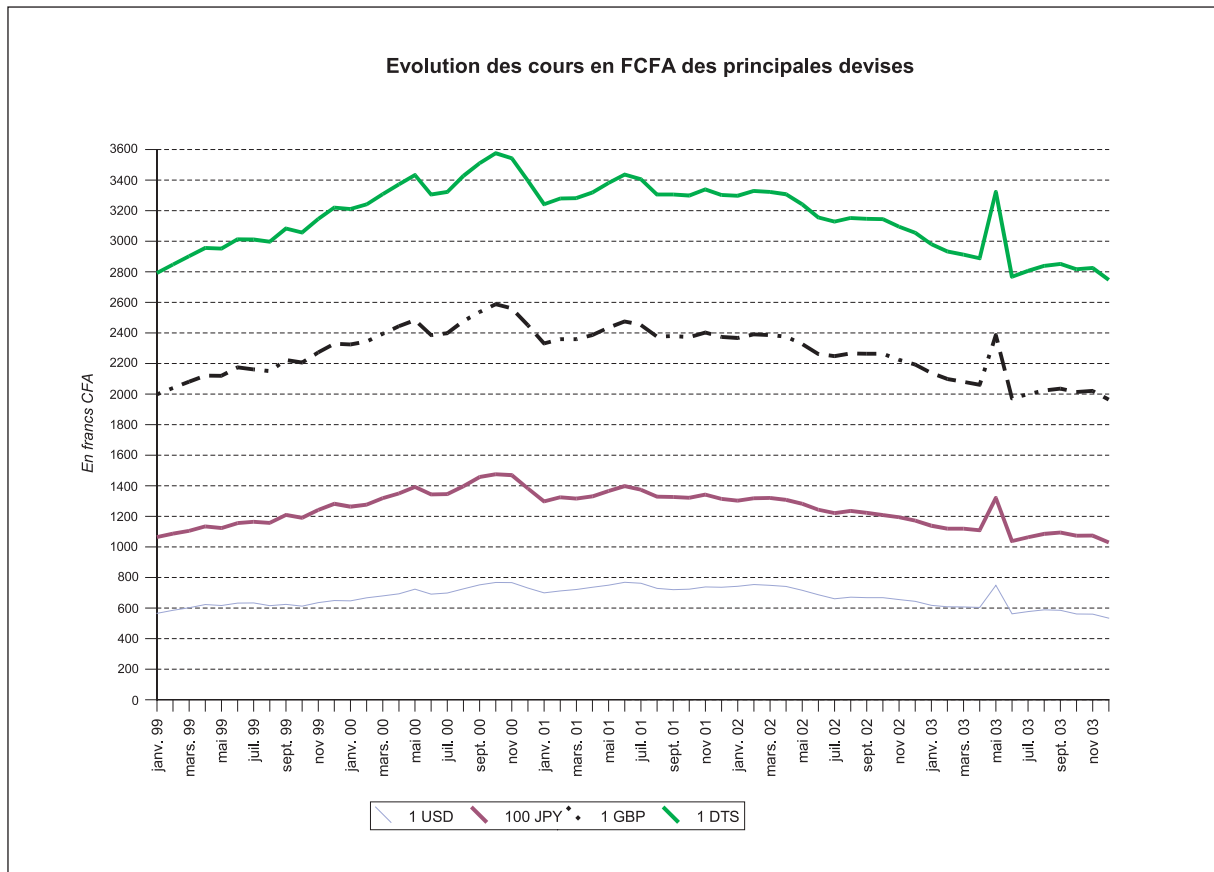
	2 0 0 2	2 0 0 3	Variations
	francs CFA par unité monétaire		%
Droit de tirage spécial (1 DTS)	899,6329	812,5059	-9,6844
Dollar des Etats-Unis (1 USD)	694,8703	579,9165	-16,5432
Franc suisse (1 CHF)	447,4186	431,4236	-3,5754
Livre sterling (1 GBP)	1 040,9595	948,1959	-8,9114
Yen japonais (1 JPY)	5,5538	5,0053	-9,8770

Source : Reuters.

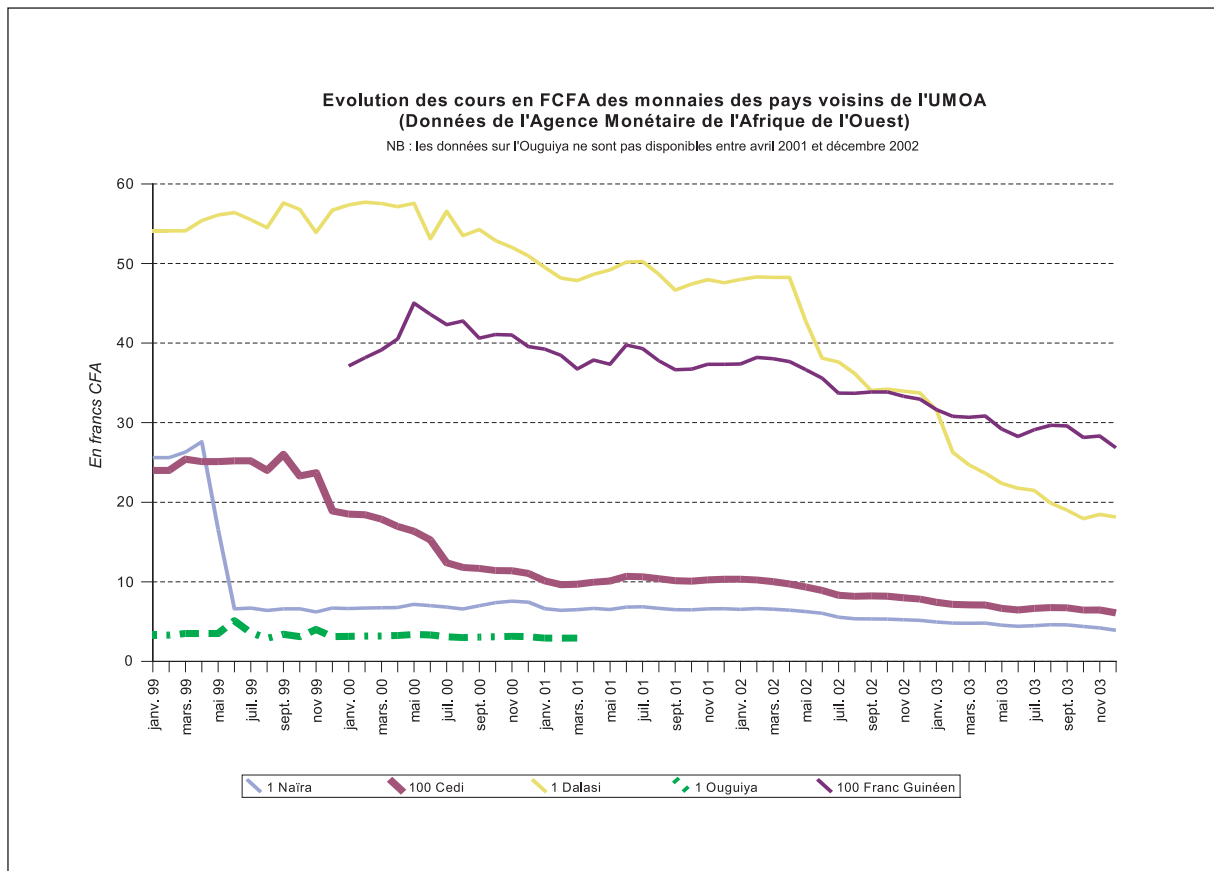
UMOA - Evolution des taux de change moyens trimestriels

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
A N N E E 2 0 0 2				
francs CFA par unité monétaire				
Droit de tirage spécial (1 DTS)	935,0967	912,7221	881,9119	868,8008
Dollar des Etats-Unis (1 USD)	748,5707	714,1922	665,8082	650,9101
Franc suisse (1 CHF)	445,2091	447,7087	448,1682	448,5886
Livre sterling (1 GBP)	1 067,6003	1 035,9320	1 033,3436	1 026,9622
Yen japonais (1 JPY)	5,6538	5,6327	5,5746	5,3541
A N N E E 2 0 0 3				
francs CFA par unité monétaire				
Droit de tirage spécial (1 DTS)	836,5023	807,5127	812,9803	793,0384
Dollar des Etats-Unis (1 USD)	611,2454	577,7501	583,6343	547,0360
Franc suisse (1 CHF)	447,3558	432,2215	424,5493	421,5677
Livre sterling (1 GBP)	979,6571	935,2348	938,5685	939,3233
Yen japonais (1 JPY)	5,1406	4,8731	4,9708	5,0365

Source : Reuters.



Source : Reuters.



Source : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, hormis le bref fléchissement consécutif à la publication, en juillet et août 2003 d'indicateurs d'activité semblant valider l'hypothèse d'un rapide redémarrage de la croissance économique aux Etats-Unis, l'euro s'est apprécié face au dollar des Etats-Unis et à la plupart des autres devises internationales. En 2003, la monnaie commune européenne s'est raffermie de 16,5%, 9,9% et 8,9% respectivement par rapport au dollar, au yen et à la livre sterling. Elle s'est fixée en moyenne annuelle à 1,13 dollar, 130,97 yens et 0,69 livre sterling.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu par rapport aux principales monnaies un comportement identique à celui de la monnaie commune européenne.

Au plan sous-régional, les cours des principales monnaies par rapport au franc CFA se sont ressentis de l'évolution des monnaies d'intervention. Le raffermissement du franc CFA vis-à-vis des principales monnaies de la sous-région s'est, de ce fait, poursuivi au cours de l'année 2003. Les taux de dépréciation sont ressortis à 22,4% pour le naira, 24,8% pour le cedi, 15,9% pour le franc guinéen et 44,2% pour le dalasi.

Face à la baisse du dollar, l'or a recouvré son statut de valeur refuge. Le métal jaune s'est apprécié de 16,8% en un an, se hissant en moyenne annuelle à 363,6 dollars l'once. Dans son sillage, les prix de nombreuses matières premières se sont redressés, principalement sous l'effet des guerres et des aléas climatiques qui ont affecté leur offre.

En 2003, les cours moyens du baril de pétrole sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX) ont augmenté de 16,7% pour se fixer à 30,4 dollars. Cette évolution est liée aux tensions politico-militaires dans le Golf Persique, à la crise du secteur pétrolier au Venezuela et à la restriction de l'offre mise en œuvre par l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP).

Sur le marché du coton, l'année 2003 a été caractérisée par un repli de l'offre et une hausse de la demande qui a favorisé une bonne tenue des prix internationaux. En effet, en raison de conditions climatiques défavorables (une pluviométrie abondante ou une sécheresse sévère) dans les principaux pays producteurs que sont les Etats-Unis, la Chine, le Pakistan et l'Inde, la production mondiale a été ramenée à 19,1 millions de tonnes après avoir atteint 21,5 millions de tonnes en 2002. Face à cette offre, la demande s'est située à 21,1 millions de tonnes, en progression de 4,5% par rapport à l'année précédente. Elle a été impulsée par la Chine, contrainte d'importer pour satisfaire ses besoins. Cette situation a été le principal soutien de l'embellie des cours du coton qui se sont élevés à 62,3 cents la livre en moyenne contre 43,7 cents en 2002.

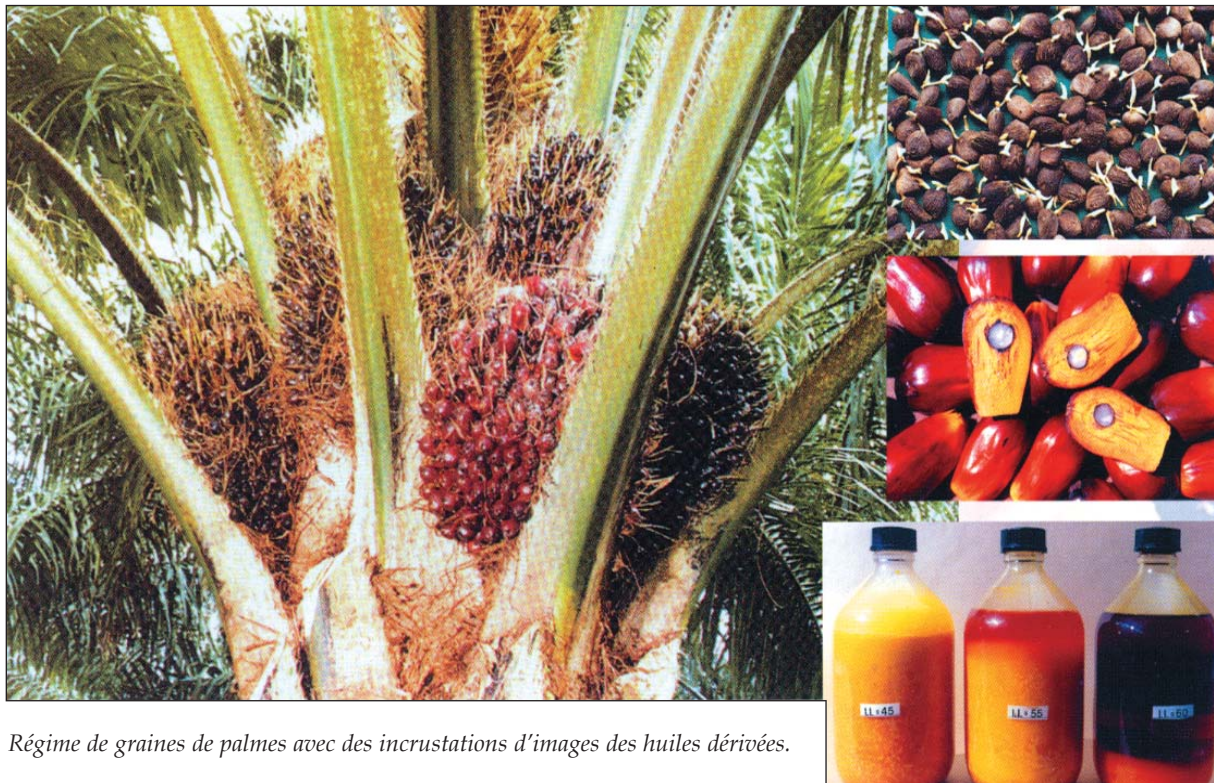
La Chine et les pays asiatiques ont également exercé une influence positive sur le marché du caoutchouc, dont les cours moyens ont augmenté de 34,3% à 96,3 eurocents. En effet, la demande des pays asiatiques est demeurée soutenue face à une offre en net repli, du fait des pluies inhabituelles qui ont perturbé la récolte en Thaïlande (premier producteur mondial) et la réduction de la production libérienne.

Amorcée en 2002, la tendance au redressement du cours du café s'est poursuivie, avec toutefois une légère décélération. Selon l'Organisation Internationale du Café (OIC), le prix du café s'est accru de 22,9% pour se situer à 36,5 cents par livre. Cette hausse des cours a été induite par les anticipations d'une baisse de la production mondiale, attendue à 102,4 millions de sacs de 60 kilogrammes contre 120,3 millions un an plus tôt, en liaison essentiellement avec le repli de 16,5% de la production brésilienne et la hausse de la demande mondiale estimée par l'OIC à 110,7 millions de sacs. Outre l'augmentation de la consommation interne de certains pays producteurs, l'amélioration de la demande mondiale est liée à celle, croissante, de la Chine et de la Russie.

En revanche, en ressortant en moyenne annuelle à 79,7 cents, le prix de la livre de cacao s'est inscrit en retrait de 1,2% par rapport aux réalisations de l'année 2002. Outre l'application de la Directive européenne autorisant l'incorporation de 5,0% de graisses végétales dans le chocolat, ce fléchissement est dû à une évolution meilleure que prévue de la production au cours de la campagne 2002/2003. En effet, les dernières estimations de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) situent la production

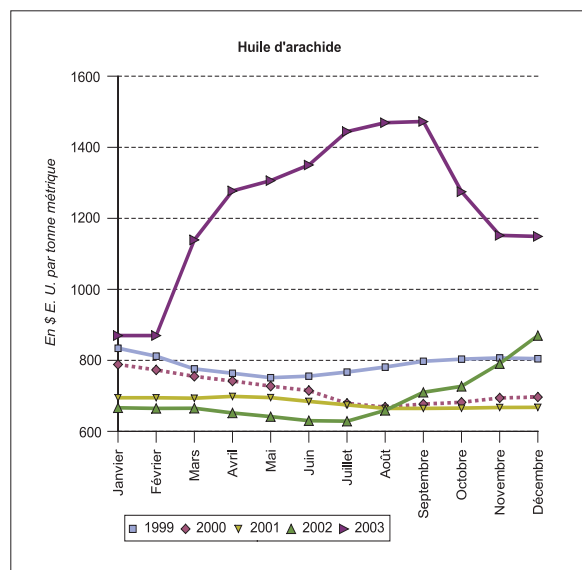
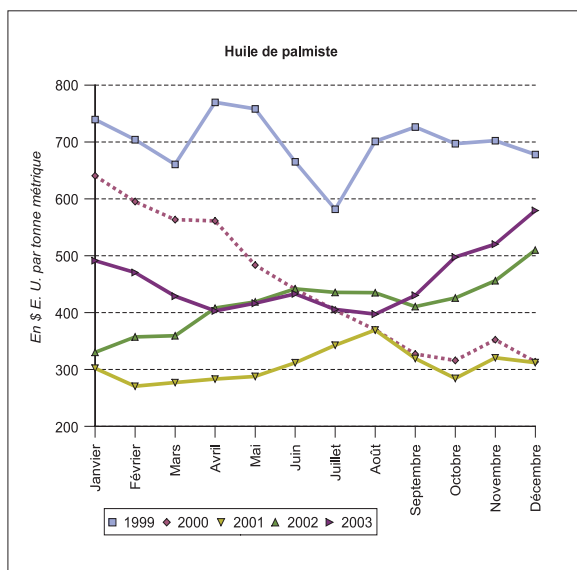
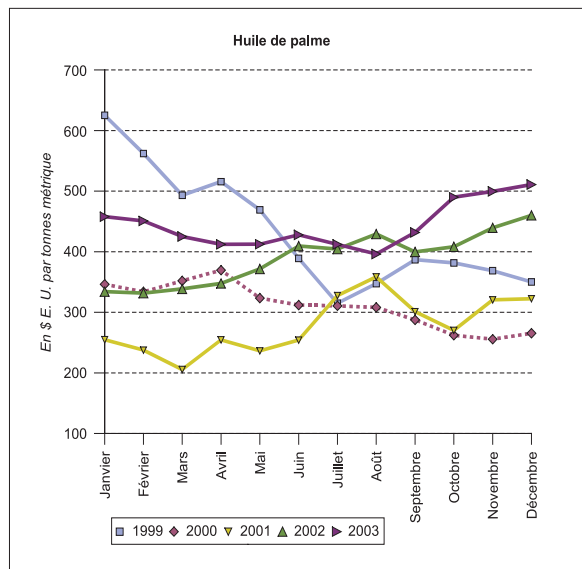
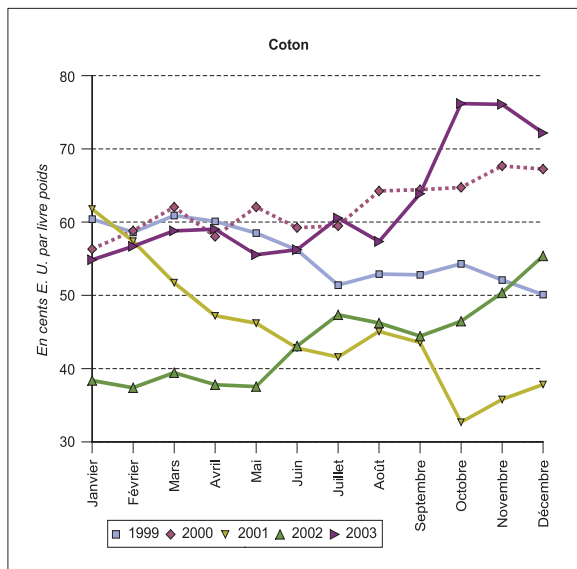
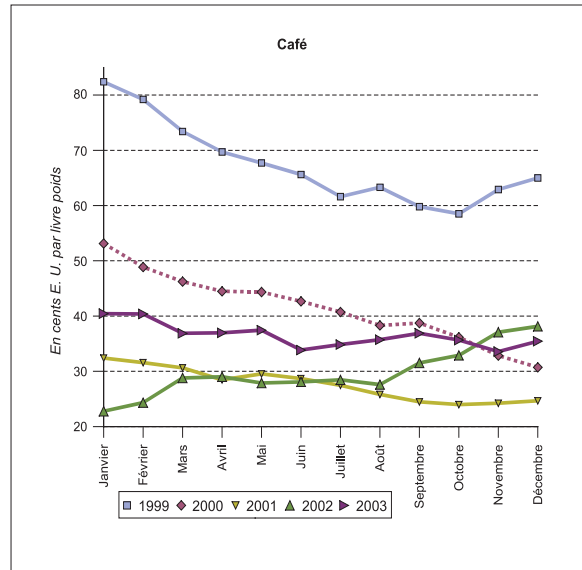
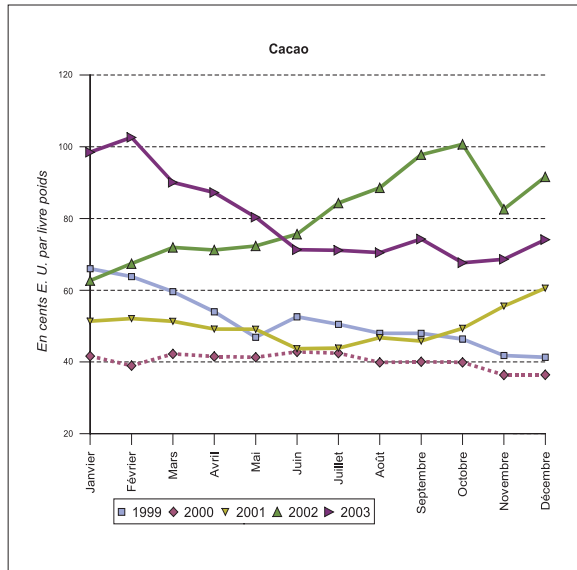
mondiale à 3,102 millions de tonnes, en augmentation de 8,4% par rapport à la campagne précédente, pour une consommation évaluée à 2,996 millions de tonnes.

Le redressement des cours des principaux produits de base exportés par les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à l'exception de ceux du cacao, a stimulé l'activité au sein de l'Union, le taux de croissance du produit intérieur brut s'étant amélioré.



Régime de graines de palmes avec des incrustations d'images des huiles dérivées.

Evolution des cours des matières premières



Sources : Reuters, Oil Word, Bulletin de la CNUCED.

1.2 - EVOLUTION ECONOMIQUE DANS L'UMOA

A l'instar de l'année 2002, la crise en Côte d'Ivoire a affecté la dynamique économique sous-régionale. Toutefois, la situation s'est globalement améliorée en relation avec l'évolution relativement favorable de la campagne agricole.

1.2.1 - Produit intérieur brut

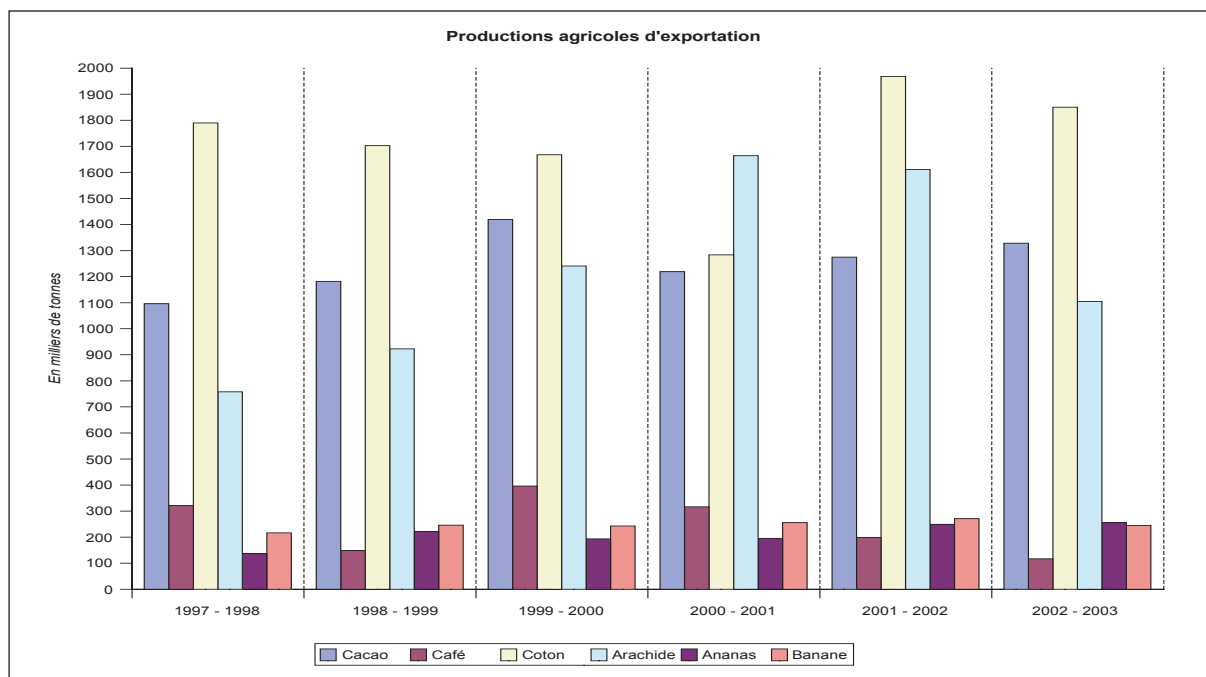
Le **produit intérieur brut** de l'Union a progressé en termes réels de 2,9% en 2003 contre 1,5% un an auparavant. Le léger regain de l'activité économique constaté par rapport à 2002, est en partie lié à la bonne orientation de la campagne agricole 2002/2003 et des activités minières. Le taux d'investissement s'établirait à 17,5% et le taux d'épargne à 13,5% contre respectivement 14,7% et 13,8% en 2002.

Par pays, les taux de croissance réels les plus élevés de l'Union ont été enregistrés au Burkina, au Sénégal, au Mali et au Niger où ils se sont fixés respectivement à 6,5%, 6,5%, 6,1% et 5,3%. Au Bénin et au Togo, la croissance du PIB est ressortie respectivement à 4,4% et à 2,0%. Par contre, la Guinée-Bissau connaît une évolution négative de 1,2% contre -7,1% en 2002. En raison de la persistance de la crise qui y prévaut, la Côte d'Ivoire a enregistré un PIB réel en baisse de 1,1% après le repli de 1,6% constaté en 2002.

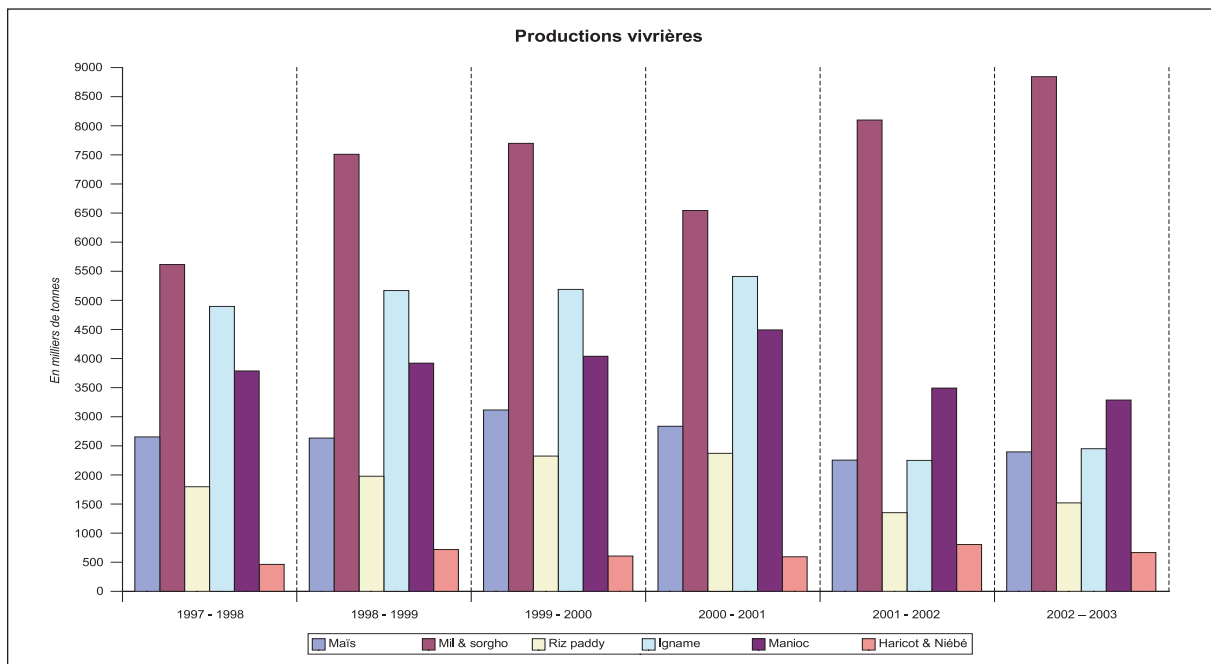
1.2.2 - Production agricole

La campagne agricole 2002/2003 laisse apparaître une bonne tenue de la production vivrière dans tous les Etats membres de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, du Mali et du Sénégal. Les quantités des produits d'exportation, notamment celles d'arachide, de café et de coton, se sont repliées, tandis que celles de cacao, de caoutchouc naturel et de noix de cajou ont enregistré une progression.

La commercialisation du cacao s'est située à 1.328.429 tonnes, en augmentation de 4,2%. La collecte de caoutchouc naturel a atteint 146.100 tonnes après 137.517 tonnes en 2002. Celle de la noix de cajou a progressé de 5,2% pour atteindre 84.800 tonnes. En revanche, les achats de café ont porté sur 117.286 tonnes, en retrait de 41,0%. Ceux de coton-graine se sont repliés de 7,5%, en ressortant à 1.819.885 tonnes, en liaison notamment avec la réduction des récoltes au Mali et au Bénin. Cette évolution est imputable à la baisse des rendements et des surfaces emblavées après la réduction du prix au producteur. La récolte d'arachide s'est contractée de 37,9% pour se fixer à 1.034.652 tonnes à la suite notamment du fléchissement de la production sénégalaise, induit par les dysfonctionnements qui ont affecté le processus de restructuration de la filière.



Sources : Organismes nationaux de commercialisation.



La production vivrière s'est établie à 6.901.463 tonnes au Bénin, 3.404.400 tonnes au Togo, 3.160.900 tonnes au Niger et 3.119.050 tonnes au Burkina, en progression respectivement de 24,6%, 4,0%, 0,5% et 0,6%. Par contre en Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal, la production vivrière s'est repliée de 8,3%, 4,5% et 20,0%.

1.2.3 - Extraction minière

Dans le domaine **minier, un regain de dynamisme a été enregistré**. La production de phosphates s'est inscrite en hausse de 24,0% au Sénégal et de 15,8% au Togo, en ressortant respectivement à 1.918.875 tonnes et 1.471.328 tonnes. A la suite de la mise en exploitation d'un nouveau gisement en Côte d'Ivoire, la commercialisation de pétrole brut a augmenté de 37,5% pour s'établir à 7.505.900 barils. Au Niger, l'extraction d'uranium s'est accrue de 5,0% en se fixant à 3.177,9 tonnes. Par contre, l'exploitation aurifère est retombée à 56.091,0 kilogrammes, en repli de 20,2%. Cette baisse est induite par les contractions respectives de 18,3% et 63,2% des productions malienne et ivoirienne, en liaison avec la faible teneur de certains gisements au Mali et la présence d'une mine dans la zone hors du contrôle gouvernemental en Côte d'Ivoire.

1.2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

L'indice global de la production

industrielle à l'échelle de l'Union s'est replié de 0,5%, après une hausse de 8,1% en 2002. Cette évolution est due au ralentissement de 0,2% de l'activité des industries manufacturières, en liaison avec les difficultés des entreprises opérant dans ce secteur en Côte d'Ivoire. Une baisse de 1,6% de l'indice de la production industrielle a, en effet, été enregistrée dans ce pays. Au Mali, la production industrielle a fléchi de 11,7% du fait de la baisse de régime des industries extractives, notamment celles exploitant les mines de Morila et de Sadiola. La production industrielle a également accusé un repli de 1,2% au Togo, imputable aux industries manufacturières.

Hormis la Côte d'Ivoire, le Togo et le Mali, l'activité industrielle s'est intensifiée dans les autres Etats membres de l'UMOA. Elle a progressé de 22,8% au Burkina, 5,0% au Bénin, 2,6% au Niger et 0,5% au Sénégal. Elle a été soutenue par la consommation des ménages, reflétée par la **remontée de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail**.

En effet, cet indice, publié par la BCEAO, a augmenté de 1,2% contre un recul de 3,1% un an plus tôt. Cette évolution résulte du dynamisme du commerce de produits pétroliers, pharmaceutiques et cosmétiques au Togo, au Sénégal, au Bénin, au Burkina et, dans une moindre mesure, au Mali. Dans ces pays, le chiffre d'affaires du

commerce de détail s'est accru respectivement de 19,6%, 11,8%, 10,7%, 8,2% et 1,9%.

Par contre, en Côte d'Ivoire et au

Niger, de l'activité commerciale a fléchi de 8,4% et de 3,8%, en liaison respectivement avec la situation socio-politique et la baisse de la demande émanant du Nigeria.

Encadré n° 1

L'indicateur synthétique d'opinion sur la conjoncture

Le dispositif de suivi de la conjoncture dans les Etats membres de l'UEMOA, mis en place par la Banque Centrale depuis 1997, comporte un système d'enquêtes périodiques, dont une enquête mensuelle permettant de recueillir les opinions des entrepreneurs sur la conjoncture dans l'industrie, les bâtiments et travaux publics, le commerce et les services marchands.

Afin de dégager une tendance globale pour l'appréciation de la conjoncture, en dépit des diverses variables suivies et des informations souvent contradictoires recueillies, il a été envisagé la construction d'un indicateur synthétique¹.

Les travaux effectués ont permis, dans une première étape, de déterminer parmi les principales méthodes couramment utilisées, celle qui apparaît la plus appropriée dans le contexte de l'enquête de la BCEAO. Dans une deuxième étape, la méthode retenue a été mise en œuvre et les résultats obtenus ont été évalués.

La méthode appliquée est celle développée par DOZ et LENGART (1999)². Elle est basée sur l'utilisation des modèles factoriels dynamiques. L'estimation du modèle a été effectuée à l'aide de la technique de l'analyse factorielle principale (principal factor analysis).

Les données utilisées sont les soldes d'opinion pour l'UEMOA, issus des réponses aux questions de l'enquête mensuelle de conjoncture sur la période allant de janvier 1997 à décembre 2000. L'indicateur synthétique construit, intègre les soldes d'opinion des six variables suivantes, qui ont été jugées les plus pertinentes pour résumer la conjoncture :

- l'évolution de la production dans l'industrie (UEIPRO) ;
- l'évolution de la demande dans l'industrie (UEIDEM) ;
- l'évolution des mises en chantiers dans les bâtiments et travaux publics (UEBMISE) ;
- l'évolution des reprises de chantiers dans les bâtiments et travaux publics (UEBREPR) ;
- l'évolution du chiffre d'affaires dans le commerce (UECCA) ;
- l'évolution du chiffre d'affaires dans les services marchands (UESCA).

La construction de l'indicateur (ISC) a été faite à l'aide d'une combinaison linéaire de ces soldes d'opinion, en utilisant les coefficients de pondération du facteur commun issu de l'analyse factorielle principale. Sa formule est la suivante :

$$ISC = 0,28.UEIPRO + 0,26.UEIDEM + 0,08.UEBMISE + 0,09.UEBREPR + 0,31.UECA + 0,21. UESCA$$

Il ressort des travaux que l'indicateur synthétique élaboré résume assez correctement l'information contenue dans l'ensemble des variables utilisées. Les résultats obtenus font également apparaître, sur la période de l'étude, une forte corrélation linéaire entre la valeur moyenne de l'indicateur synthétique par an et le taux de croissance nominal du PIB des pays de l'UEMOA couverts par l'enquête mensuelle de conjoncture. Ainsi, les tendances passées de la croissance économique dans l'Union ont pu être retracées, à partir des valeurs moyennes de l'indicateur synthétique. En effet, de 1997 à 2000, la croissance économique a régulièrement ralenti dans l'Union, (hors Guinée-Bissau), passant de 10,4% à 1,7% en valeur nominale. Cette tendance est reflétée par une valeur moyenne de l'indicateur synthétique, décroissante sur la période, qui s'est établie à 8,8 en 1997, 3,4 en 1998, 1,4 en 1999 et -1,4 en 2000.

L'indicateur synthétique est utilisé pour apprécier l'évolution à court terme de l'activité économique dans l'UEMOA. En particulier, il sert d'indicateur avancé de la croissance dans les secteurs concernés par l'enquête mensuelle de conjoncture de la BCEAO.

(1) : Pour plus de détails, voir le Document d'Etudes et Recherche publié dans le cahier "Etudes et Recherche" des Notes d'Information et Statistiques (NIS) n° 534 de mars 2004.

(2) : Cathérine DOZ et Fabrice LENGART (1999) "Analyse factorielle : test du nombre de facteurs, estimation et application à l'enquête de conjoncture dans l'industrie" Annales d'Economie et Statistiques, n° 54, avril-juin.

1.2.5 - Activités sur le marché financier régional

La vitalité des activités dans la presque totalité des Etats de l'Union s'est répercutée sur **le marché financier où les principaux indicateurs se sont redressés**. Ainsi, les indices BRVM₁₀ et BRVM composite se sont respectivement améliorés de 7,2% et 2,9% pour atteindre 88,3 et 76,5 points à fin décembre 2003. L'analyse sectorielle montre que la hausse des deux indices boursiers a concerné principalement les secteurs "transports" (19,8%), "services publics" (13,4%) et "finances" (2,8%). En revanche, les indices des secteurs "agriculture", "distribution" et "industrie" sont ressortis en baisse de 14,5%, 9,1% et 0,9% respectivement. L'indice BRVM des autres secteurs est demeuré stable.

En outre, du fait de l'amélioration de la cotation de nombre d'actions et de l'introduction en bourse de nouveaux titres, la capitalisation boursière est ressortie en hausse de 3,1%, pour se situer à 858,1 milliards.

Le compartiment obligataire a été également animé. Sur le marché primaire, des émissions d'emprunts obligataires par appel public à l'épargne ont été lancées pour un montant total de 83,9 milliards, répartis entre la Côte d'Ivoire (40,4 milliards), le Burkina (25,0 milliards) et le Sénégal (18,5 milliards).

Par ailleurs, à la faveur de l'entrée en vigueur du cadre réglementaire régissant l'émission des bons et obligations du Trésor par voie d'adjudication par les Etats membres de l'UMOA et de la suppression des concours monétaires directs de la BCEAO aux Trésors depuis le 1^{er} janvier 2003, le marché des titres a connu une animation, certains Etats y ayant eu recours pour des besoins de financement. Le volume des émissions de bons du Trésor s'est élevé à 85,4 milliards, réparti entre le Burkina (30,9 milliards), la Côte d'Ivoire (16,3 milliards), le Mali (15,2 milliards) et le Sénégal (23,0 milliards). Celui des obligations s'est chiffré à 65,4 milliards.

Ces interventions des Trésors nationaux ont contribué à la dynamisation du marché des titres. Elles ont également reflété les tensions sur la trésorerie publique, induites par **l'accentuation des déficits budgétaires dans la majorité des pays de l'Union**.

1.2.6 - Finances publiques

Hormis le Togo qui a enregistré un solde budgétaire global, hors dons, excédentaire de 5,7 milliards, contre un déficit de 8,0 milliards un an plus tôt, tous les Etats membres de l'UMOA ont terminé l'année 2003 avec un déficit budgétaire plus ou moins accentué.

Au Burkina, en Guinée-Bissau et au Mali, le déficit global, hors dons, base engagements, s'est réduit respectivement de 19,7 milliards, 4,7 milliards et 40,1 milliards, en se situant à 206,0 milliards, 21,1 milliards et 129,6 milliards.

Par contre, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une aggravation du déficit global hors dons, base engagements. Il s'est établi respectivement à 88,8 milliards, 284,1 milliards, 117,8 milliards et 130,0 milliards, en dégradation de 49,0 milliards, 120,9 milliards, 0,6 milliard et 64,3 milliards.

Au total, il en a résulté pour l'Union, une détérioration de 156,6 milliards du déficit budgétaire global hors dons, ressorti à 971,7 milliards, soit 4,5% du PIB contre 4,0% un an auparavant. Outre l'émission de titres publics, ce déficit a été financé en partie par l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs (158,1 milliards) et extérieurs (445,0 milliards), la mobilisation de dons pour un montant de 475,2 milliards, ainsi que par des allègements de dette de 226,8 milliards.

1.2.7 - Balance des paiements

Les comptes extérieurs de l'Union ont dégagé un solde global de 138,5 milliards en 2003, imputable à l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. En effet, en relation notamment avec le recul du volume des exportations et la baisse des cours mondiaux du cacao, le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est accru en passant de 2,9% du PIB en 2002 à 4,6%. Pour sa part, le compte de capital et d'opérations financières s'est soldé par un excédent de 781,6 milliards, soutenu notamment par le financement exceptionnel, dans un contexte caractérisé par la baisse, en terme net, des investissements directs étrangers.

Par pays, la situation est contrastée. A l'exception de la Côte d'Ivoire où les transactions courantes, hors transferts officiels, se sont soldées par un excédent de 2,4% du PIB contre 6,4% en 2002, tous les Etats membres de l'Union ont enregistré des déficits du compte courant, transferts publics non compris. Stabilisé à un niveau relativement élevé au Burkina (12,4%) et au Togo (13,3%), le déficit est resté supérieur à 8,0% au Niger et au Sénégal, tandis qu'au Bénin, en Guinée-Bissau et au Mali, il s'est établi respectivement à 4,5%, 7,4% et 7,3%, **au dessus de la norme communautaire fixée à 5,0%**.

Les ressources mobilisées, les rééchelonnements obtenus au titre de la dette extérieure, ainsi que les économies réalisées au titre de l'Initiative PPTE, ont permis de couvrir les déficits des transactions courantes enregistrés en 2003 et de dégager des soldes de balance des paiements excédentaires dans tous les Etats, à l'exception du Bénin, du Niger et du Togo, dont le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire respectivement de 134,6 milliards, 26,0 milliards et 8,8 milliards.

1.2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure

Les Etats membres de l'UMOA ont continué de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale à leurs programmes de redressement économique. Les entrées de ressources, en appui aux réformes économiques dans les Etats membres de l'Union, se sont élevées à 391,9 milliards en 2003, en repli de 27,4% par rapport à l'année précédente. **Le taux de mobilisation s'est situé à 45,3% des prévisions de tirages pour l'année, comparé à une réalisation de 66,9% en 2002.** Cette situation est due principalement à l'absence de programmes économiques soutenus par le FMI en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

Les concours des organismes multilatéraux se sont fixés à 334,4 milliards contre 464,8 milliards en 2002. En particulier, les fonds mobilisés auprès des Institutions de Bretton Woods ont atteint 169,9 milliards contre 332,4 milliards un an auparavant. Les contributions de la Banque Africaine de Développement (BAD) ont été ramenées de 86,1 milliards en 2002 à 43,3 milliards. Celles de l'Union

Européenne se sont élevées à 91,7 milliards, en nette amélioration par rapport au montant de 5,2 milliards enregistré l'année précédente.

Les apports des partenaires bilatéraux se sont situés à 57,5 milliards contre 75,0 milliards en 2002. Les principaux donateurs ont été les Pays-Bas, la France, la Suède et le Koweït.

Dans l'ensemble, le repli des concours extérieurs mobilisés par les Etats membres de l'Union en 2003, conjugué aux réductions de dette obtenues, a contribué à diminuer le stock de la dette extérieure de l'UMOA.

En effet, l'encours de la dette extérieure est passé de 15.078,6 milliards en 2002 à 14.431,4 milliards. Rapporté au PIB de l'Union, il a représenté 66,8% contre 73,5% en 2002. Cette évolution traduit également l'impact de la dépréciation du dollar des Etats-Unis, monnaie dans laquelle est libellée une partie de la dette des Etats membres. Le service dû s'est établi à 979,5 milliards environ, soit 14,7% des exportations de biens et services contre 18,2% un an auparavant. Le service réglé a été évalué à 386,8 milliards, en réduction de 39,4%, du fait des allègements de dette obtenus (226,8 milliards contre 891,7 milliards en 2002) et des accumulations d'arriérés de paiement de 445,0 milliards. Le service réglé de la dette a représenté l'équivalent de 12,4% des recettes fiscales contre 21,2% en 2002.

Au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE), le Burkina a atteint son point d'achèvement en 2002, le Bénin et le Mali en 2003. Ils ont par conséquent bénéficié en 2003 d'allègements de dette respectifs de 24,7 milliards, 17,0 milliards et 30,1 milliards. L'allègement global attendu par ces pays au titre de l'IPPTE est respectivement de 581,7 milliards, 287,7 milliards et 559,8 milliards. Les économies de charge rapportées aux recettes fiscales sont évaluées à 7,2% pour le Burkina, 3,1% pour le Bénin et 5,4% pour le Mali. Par rapport au service réglé, elles ont atteint respectivement 50,3%, 61,1% et 57,0%. Le Niger et le Sénégal ont, quant à eux, obtenu des allègements de dettes respectifs de 19,7 milliards et 20,3 milliards en 2003 au titre de l'assistance intérimaire de l'Initiative PPTE. La Côte d'Ivoire, qui avait atteint son point de décision au titre de l'Initiative originelle, n'a pu mettre en œuvre les mesures néces-

saires pour accéder au point de décision de l'Initiative renforcée.

1.2.9 - Evolution des prix

L'inflation, mesurée par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a été maîtrisée. Elle s'est établie en moyenne annuelle à 1,3% contre 2,9% en 2002, confirmant la tendance à la décélération entamée un an plus tôt. Cette situation est due à la détente des prix des produits alimentaires, en liaison avec la bonne campagne agricole. La composante non alimentaire, de l'IHPC s'est inscrite par contre en hausse de 2,3% contre 1,5% l'année précédente. Cette évolution s'explique en partie par la progression des prix du pétrole lampant et des carburants, consécutive à la remontée des cours mondiaux du baril de pétrole brut. Elle est aussi liée à l'accroissement des tarifs de l'eau au Burkina et au Sénégal, ainsi qu'au relèvement des coûts des appels téléphoniques locaux en Côte d'Ivoire.

Par fonction, les composantes "logement" et "autres biens et services" ont été les principales sources de l'inflation en 2003, avec des contributions respectives de 0,5 et de 0,4 point de pourcentage.

Par contre, la composante "alimentation", principale source de l'inflation en 2002, est ressortie avec une contribution négative de 0,1 point de pourcentage en 2003. La baisse des prix des denrées alimentaires a été constatée dans tous les pays de l'Union, sauf en Côte d'Ivoire, où le renchérissement des produits alimentaires, en liaison

avec la crise socio-économique, a contribué à nourrir l'inflation. Toutefois, la normalisation progressive du contexte économique y a favorisé une détente des prix des produits vivriers au second semestre 2003.

L'inflation sous-jacente, qui exprime la tendance de long terme du niveau des prix sur laquelle la politique monétaire peut avoir un impact, s'est fixée en moyenne annuelle à 1,5% contre 2,7% en 2002. Elle est apparue supérieure à l'inflation brute dans l'ensemble des Etats de l'Union, à l'exception du Burkina et de la Côte d'Ivoire. L'inflation brute, en contraste avec l'inflation sous-jacente, a subi dans la plupart des Etats de l'Union, l'impact des chocs baissiers d'offre alimentaire. L'inflation transitoire au Burkina et en Côte d'Ivoire s'est située respectivement à 0,2% et 0,5%. Elle est liée aux effets de la crise ivoirienne dont l'impact a été renforcé au Burkina par l'incendie du marché central en mai 2003.

Une décélération de l'inflation par rapport à 2002 a été observée dans tous les pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, hormis ce pays, **les taux d'inflation ont été contenus en dessous de l'objectif de 2,0% prévu dans le cadre du programme monétaire.** Par pays, la hausse des prix s'est située en moyenne annuelle à 3,3% en Côte d'Ivoire, 1,8% au Burkina et 1,5% au Bénin contre respectivement 3,1%, 2,3% et 2,4% en 2002. L'indice harmonisé des prix à la consommation est resté au même niveau qu'en 2002 au Sénégal, alors qu'il a reculé de 3,5% en Guinée-Bissau, 1,6% au Niger, 1,3% au Mali et 0,7% au Togo.

UMOA - Variation des prix à la consommation en 2003 (en %)

	Glissement annuel à fin décembre		Variation annuelle moyenne	
	2002	2003	2002	2003
Bénin	1,2	0,7	2,4	1,5
Burkina	3,9	1,7	2,3	1,8
Côte d'Ivoire	4,4	-0,1	3,1	3,3
Guinée-Bissau	7,6	0,7	3,9	-3,5
Mali	4,1	-5,0	5,0	-1,3
Niger	0,6	-1,5	2,6	-1,6
Sénégal	1,4	-1,5	2,3	0,0
Togo	1,6	-1,7	3,1	-0,7
UMOA*	2,9	-0,8	2,9	1,3

* : non compris la Guinée-Bissau.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique (INS).



Devanture de l'usine de décorticage du coton-graine à Bafata en Guinée-Bissau.

II - Monnaie et crédits

2.1 - POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1.1 - Objectifs

Les directives de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2003 se sont appuyés essentiellement sur les grandes orientations de politique économique décidées au plan communautaire en juin 2002. Elles ont été approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 19 septembre 2002. Ces directives s'inscrivaient dans la perspective de la poursuite des efforts visant à assurer la stabilité monétaire et financière de l'Union, à contribuer à la croissance économique ainsi qu'au financement adéquat de la production et des échanges.

En rapport avec ces considérations, l'objectif retenu pour l'action monétaire a été la stabilité des prix, avec un taux d'inflation de 2,0% maximum, pour consolider l'ancrage de la monnaie commune à l'euro.

Les équilibres monétaires projetés faisaient ressortir pour l'Union prise globalement, les évolutions suivantes en 2003 :

- l'augmentation de 200,1 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires ;

- une hausse de 47,8 milliards (ou 1,3%) du crédit intérieur, sous l'effet d'un accroissement de 122,8 milliards (ou 4,3%) des crédits à l'économie atténué par une amélioration de 75,0 milliards (8,6%) de la position nette des gouvernements ;

- une progression de 4,1% de la liquidité globale de l'économie.

Par ailleurs, les interventions de la BCEAO ont été fixées à 536,0 milliards, en recul de 46,2 milliards par rapport aux réalisations de décembre 2002, traduisant notamment la poursuite de l'apurement des avances aux Trésors nationaux au titre de l'article 16 des Statuts de la BCEAO.

2.1.2 - Action monétaire

Afin de conforter la stabilité monétaire

et financière et contribuer au renforcement des réserves de change, les Autorités monétaires ont modulé leurs actions en fonction de l'évolution de la conjoncture.

2.1.2.1 - Politique des taux d'intérêt

Prenant en considération les signes de reprise de l'activité économique perceptibles dans la plupart des Etats membres de l'Union, notamment au cours du second semestre 2003, et la confirmation de la décélération des prix, ainsi que la consolidation des réserves de change, la BCEAO a procédé à deux réductions de ses taux directeurs au cours de l'année 2003. A compter du 7 juillet 2003, elle a réduit d'un point de pourcentage ses taux, ramenant le taux d'escompte de 6,50% à 5,50% et celui de pension de 6,00% à 5,00%. Le 20 octobre 2003, la Banque Centrale a, de nouveau, assoupli ses conditions monétaires, en réduisant d'un demi-point, le taux d'escompte et le taux de pension ramenés respectivement, à 5,00% et 4,50%. **Cette détente de la politique monétaire traduisait la volonté de l'Institut d'émission commun de donner un signal fort au système financier afin qu'il contribue davantage au financement sain et à moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres.**

Les taux réglementés applicables à l'épargne sur livrets sont restés inchangés à 3,50% durant l'exercice 2003.

2.1.2.2 - Politique d'open market

Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a organisé aucune adjudication d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2003.

2.1.2.3 - Actions sur les guichets permanents et exceptionnels de refinancement

La BCEAO a procédé à une gestion prudente des concours aux banques et établissements financiers à ses guichets en liaison avec la situation de liquidité bancaire.

2.1.2.4 - Politique des réserves obligatoires

Complément de la politique des taux d'intérêt, le dispositif des réserves obligatoires, institué depuis octobre 1993, renforce son efficacité et permet de différencier par Etat les réserves requises des banques, en fonction des évolutions constatées.

Depuis l'aménagement intervenu le 16 avril 2000, l'assiette du dispositif des réserves obligatoires des banques est composée des dépôts à vue, des crédits à court terme, y compris les crédits de campagne, ainsi que des avoirs bruts détenus par les banques à l'extérieur. Celle des établisse-

Au titre des établissements financiers, les coefficients applicables aux réserves obligatoires sont demeurés inchangés à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 1^{er} octobre 1993.

2.2 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

Au regard de l'objectif fondamental retenu pour la gestion monétaire en 2003, à savoir la maîtrise de l'inflation, la situation à fin décembre 2003 laisse apparaître des résultats globalement satisfaisants.

UMOA - Coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques (en %)

	Du 16 oct. 93 au 15 août 1998	Du 16 août au 15 nov. 1998	Du 16 nov. au 15 déc. 1998	Du 16 déc. 98 au 15 avril 2000	Du 16 avril au 15 août 2000	Du 16 août au 15 sept. 2000	Du 16 sept. 2000 au 15 avril 2002	Du 16 avril 2002 au 31 déc. 2003
Bénin	1,5	9,0	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0
Burkina	1,5	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Côte d'Ivoire	1,5	9,0	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0
Guinée-Bissau	-	5,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mali	1,5	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0
Niger	1,5	5,0	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0
Sénégal	1,5	5,0	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0
Togo	1,5	9,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : BCEAO.

ments financiers est demeurée constituée par les crédits à l'économie diminués des concours obtenus auprès des banques.

Prenant en considération la bonne orientation des principaux indicateurs, la Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union. Ainsi, depuis le 16 avril 2002, ils sont restés fixés à 9,0% au Bénin, au Mali et au Sénégal, 5,0% en Côte d'Ivoire et au Niger et 3,0% au Burkina, en Guinée-Bissau et au Togo, comme l'indique le tableau ci-après.

Les tensions inflationnistes ont été atténuées, notamment avec la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente conjuguée à l'approvisionnement suffisant des marchés en produits alimentaires. Le rythme d'augmentation des prix est ressorti à 1,3% pour un objectif d'inflation de 2,0% maximum.

A fin décembre 2003, l'évolution des agrégats monétaires a été caractérisée par une amélioration des avoirs extérieurs nets et une hausse du crédit intérieur, entraînant un accroissement de la masse monétaire.

UMOA - Situation monétaire intégrée (fin décembre)					
	2001	2002	2003	Variation en 2003 Absolue en %	
Milliards de FCFA					
Avoirs extérieurs nets	2 162,3	2 850,3	3 065,0	214,7	7,5
Banque Centrale	2 000,8	2 594,7	2 898,5	303,8	11,7
Banques	161,5	255,6	166,5	-89,1	-34,7
Crédit intérieur	3 760,1	3 883,8	3 992,1	108,3	2,8
Position nette des gouvernements	887,3	838,8	744,6	-94,2	-11,2
Crédits à l'économie	2 872,8	3 045,0	3 247,5	202,5	6,7
ACTIF = PASSIF	5 922,4	6 734,1	7 057,1	323,0	4,8
Masse monétaire	4 737,8	5 494,5	5 656,5	162,0	2,9
Circulation fiduciaire	1 704,4	2 013,6	1 847,9	-165,7	-8,2
Dépôts en banque	2 979,1	3 424,3	3 743,1	318,8	9,3
Dépôts en CNE et CCP	54,3	56,6	65,5	8,9	15,7
Autres éléments nets	1 184,6	1 239,6	1 400,6	161,0	13,0

Source : BCEAO.

2.2.1 - Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 3.065,0 milliards, **en hausse de 214,7 milliards par rapport à fin décembre 2002, pour un objectif révisé annuel d'accroissement de 209,1 milliards**. Ce renforcement de la position extérieure est essentiellement imputable à la mobilisation de ressources extérieures en appui aux programmes économiques et financiers des Etats. Il s'explique également par les produits financiers perçus sur les avoirs en compte d'opérations.

Les ressources extérieures mobilisées par le canal de la BCEAO, en appui aux programmes de réformes macroéconomiques, se sont situées à 391,9 milliards contre 539,8 milliards en 2002.

Le solde des transferts effectués via la BCEAO est ressorti déficitaire de 58,9 milliards contre un excédent de 338,4 milliards un an plus tôt. Les entrées brutes se sont établies

à 1.587,9 milliards, en baisse de 325,7 milliards par rapport à l'année 2002, tandis que les sorties brutes ont connu une progression de 71,6 milliards, s'établissant à 1.646,8 milliards.

La consolidation de la position extérieure est imputable à l'Institut d'émission dont les avoirs extérieurs nets ont atteint 2.898,5 milliards, en hausse de 303,8 milliards. En particulier, les réserves officielles de change se sont accrues de 79,9 milliards pour se situer à 3.735,3 milliards à fin décembre 2003. Le taux de couverture de l'émission monétaire est ressorti à 119,6%. Par contre, les avoirs extérieurs nets des banques ont diminué de 89,1 milliards, en s'établissant à 166,5 milliards, sous l'effet conjugué d'une baisse de 77,6 milliards des avoirs bruts et d'une augmentation de 11,4 milliards des engagements extérieurs.

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Bénin, du Niger et du Togo.

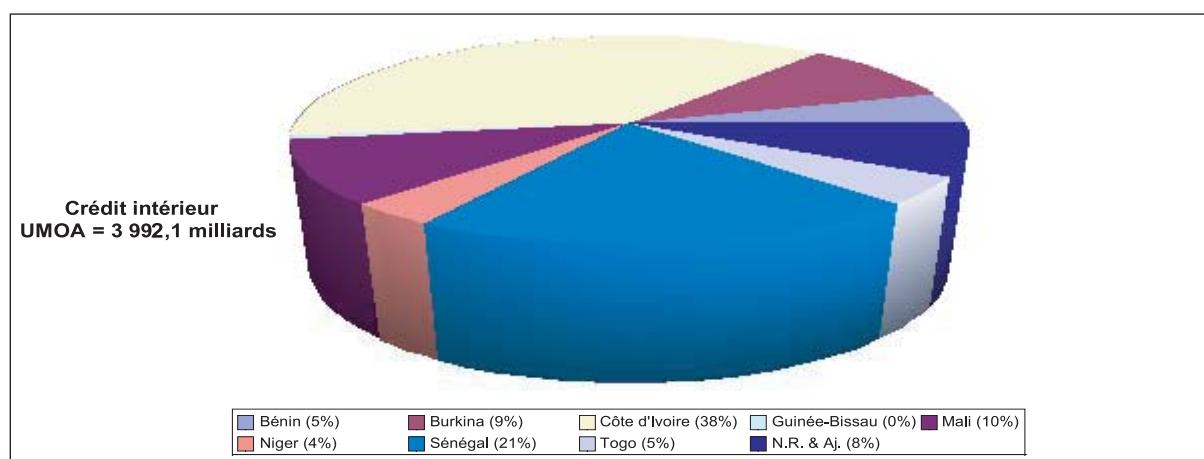
UMOA - Evolution des avoirs extérieurs nets (fin décembre)			
	2001	2002	2003
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Avoirs extérieurs nets	467,2	416,5	282,0
Banque Centrale	362,5	309,3	213,3
Banques	104,7	107,2	68,7
BURKINA			
Avoirs extérieurs nets	128,1	140,5	166,1
Banque Centrale	76,5	80,9	128,3
Banques	51,6	59,6	37,8
COTE D'IVOIRE			
Avoirs extérieurs nets	279,7	844,6	916,1
Banque Centrale	371,6	778,1	890,1
Banques	-91,9	66,5	26,0
GUINEE-BISSAU			
Avoirs extérieurs nets	31,5	48,2	82,0
Banque Centrale	37,2	51,2	76,0
Banques	-5,7	-3,0	6,0
MALI			
Avoirs extérieurs nets	198,1	284,9	400,4
Banque Centrale	115,4	239,3	361,9
Banques	82,7	45,6	38,5
NIGER			
Avoirs extérieurs nets	24,3	15,4	-10,6
Banque Centrale	10,9	1,5	-18,3
Banques	13,4	13,9	7,7
SENEGAL			
Avoirs extérieurs nets	169,6	296,8	386,5
Banque Centrale	66,7	137,7	187,3
Banques	102,9	159,1	199,2
TOGO			
Avoirs extérieurs nets	54,8	69,3	60,5
Banque Centrale	36,2	50,4	46,6
Banques	18,6	18,9	13,9
UMOA*			
Avoirs extérieurs nets	2 162,3	2 850,3	3 065,0
Banque Centrale	2 000,8	2 594,7	2 898,5
Banques	161,5	255,6	166,5

* : y compris avoirs non répartis et ajustements.
Source : BCEAO.

2.2.2 - Crédit intérieur

L'encours du crédit intérieur dans l'Union, en s'établissant à 3.992,1 milliards à fin décembre 2003, a enregistré, en rythme annuel, une hausse de 108,3 milliards, laissant apparaître un excédent de 53,7 mil-

liards par rapport aux repères fixés dans le cadre des programmes monétaires. Cette situation résulte de la progression de 202,5 milliards des concours au secteur privé, atténuée par le repli de 94,2 milliards des crédits nets aux Etats.



Source : BCEAO.

2.2.2.1 - Position nette des gouvernements

La position nette débitrice des gouvernements s'est établie à 744,6 milliards à fin décembre 2003 contre 838,8 milliards un an auparavant. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la baisse de 53,5 milliards des engagements des Trésors publics vis-à-vis du système bancaire et de la hausse de 40,7 milliards de leurs créances. La contraction des engagements monétaires des Etats est due notamment à la diminution de 93,4 milliards des utilisations des concours au titre du FMI et au remboursement de 9,9 milliards des avances monétaires consolidées de la BCEAO. Par contre, les concours

plus tard, soit une baisse de 9,3%. Ils comprennent essentiellement les consolidations des avances statutaires, dont l'encours s'est établi à 379,9 milliards à fin décembre 2003, en atténuation par rapport aux 389,8 milliards observés à la même période de l'année précédente.

2.2.2.2 - Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est passé de 3.045,0 milliards en décembre 2002 à 3.247,5 milliards, soit une progression de 6,7%, attribuable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 256,0 milliards, les crédits de campagne s'étant repliés de 53,4 milliards.

UMOA - Evolution par pays de la position nette des gouvernements

	2001	2002	2003
		Milliards de FCFA	
BENIN			
Position nette du gouvernement	-113,0	-110,4	-96,5
Créances et dépôts publics	195,8	183,6	169,6
Dettes de l'Etat	82,8	73,2	73,1
BURKINA			
Position nette du gouvernement	58,8	17,7	28,9
Créances et dépôts publics	99,5	154,6	145,5
Dettes de l'Etat	158,3	172,3	174,4
COTE D'IVOIRE			
Position nette du gouvernement	447,5	472,3	412,5
Créances et dépôts publics	349,6	322,8	326,6
Dettes de l'Etat	797,1	795,1	739,1
GUINEE-BISSAU			
Position nette du gouvernement	15,4	18,8	15,1
Créances et dépôts publics	4,9	1,7	3,2
Dettes de l'Etat	20,3	20,5	18,3
MALI			
Position nette du gouvernement	-14,0	-27,5	-74,9
Créances et dépôts publics	177,7	176,3	206,9
Dettes de l'Etat	163,7	148,8	132,0
NIGER			
Position nette du gouvernement	48,0	53,0	63,3
Créances et dépôts publics	50,0	58,8	59,2
Dettes de l'Etat	98,0	111,8	122,5
SENEGAL			
Position nette du gouvernement	181,9	106,5	64,3
Créances et dépôts publics	227,4	251,3	275,4
Dettes de l'Etat	409,3	357,8	339,7
TOGO			
Position nette du gouvernement	51,2	35,8	16,8
Créances et dépôts publics	24,0	26,8	37,1
Dettes de l'Etat	75,2	62,6	53,9

Source : BCEAO.

consentis par les banques se sont accrus de 54,2 milliards. Quant à la progression des créances des Etats, elle est liée essentiellement au renforcement de 36,0 milliards de leurs dépôts à la BCEAO.

Les concours de la Banque Centrale aux Etats sont passés de 1.188,5 milliards à fin décembre 2002 à 1.077,5 milliards un an

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est élevé de 71,6 milliards (32,2%) pour ressortir à 293,8 milliards. Cette évolution est imputable aux concours ordinaires, qui ont progressé de 71,0 milliards. Quant aux crédits de campagne, ils se sont quasiment stabilisés, en passant de 19,8 milliards en décembre 2002 à 20,4 mil-

liards. L'accroissement sensible des crédits ordinaires est essentiellement imputable aux facilités de trésorerie et aux avances en faveur d'entreprises évoluant dans diverses branches d'activités, notamment les télécommunications, la brasserie, le commerce général et la commercialisation de produits agricoles.

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont chiffrés à 340,9 milliards, en hausse de 40,9 milliards (13,7%) par rapport à 2002, à la suite d'une progression de 48,5 milliards des concours ordinaires et d'un recul de 7,6 milliards des crédits de campagne. L'évolution des crédits ordinaires résulte notamment de la mise en œuvre d'une politique de soutien aux activités industrielles, aux bâtiments et travaux publics, ainsi que de l'octroi de découverts en comptes courants à certaines entreprises.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 1.092,7 milliards à fin décembre 2003, contre 1.216,5 milliards un an plus tôt, ressortant ainsi en baisse de 123,8 milliards (10,2%), sous l'effet d'un repli concomitant de 73,2 milliards des crédits ordinaires et de 50,6 milliards des crédits de campagne. Ce recul prononcé est lié à la crise socio-politique, aux difficultés rencontrées dans le déroulement de la campagne cacaoyère 2002/2003 et au repli de la production caféière.

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 2,7 milliards à fin décembre 2003, soit une baisse de 1,6 milliard (37,0%) par rapport à l'année précédente, en relation, notamment, avec la cessation d'activité de deux banques primaires. Ce résultat est imputable aux concours ordinaires, qui ont diminué de 1,7 milliard. A l'inverse, les crédits de campagne, nuls un an auparavant, se sont situés à 0,1 milliard.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 71,2 milliards (17,3%) pour atteindre 482,8 milliards, à la suite d'un accroissement de 70,1 milliards des concours ordinaires et d'une progression de 1,1 milliard des crédits de campagne. Outre la mise en place de crédits intrants, l'évolution des concours ordinaires s'explique par l'octroi de crédits aux secteurs du commerce, des hydrocarbures, du transit et des

transports, ainsi qu'à la Compagnie Malienne de Développement des Textiles.

Au **Niger**, les crédits à l'économie se sont fixés à 83,0 milliards, en hausse de 7,2 milliards (9,5%), en liaison avec l'expansion des crédits ordinaires. Les nouveaux crédits ont principalement bénéficié aux sociétés commerciales, notamment celles opérant dans la distribution des hydrocarbures et aux entreprises de transport, du bâtiment et travaux publics.

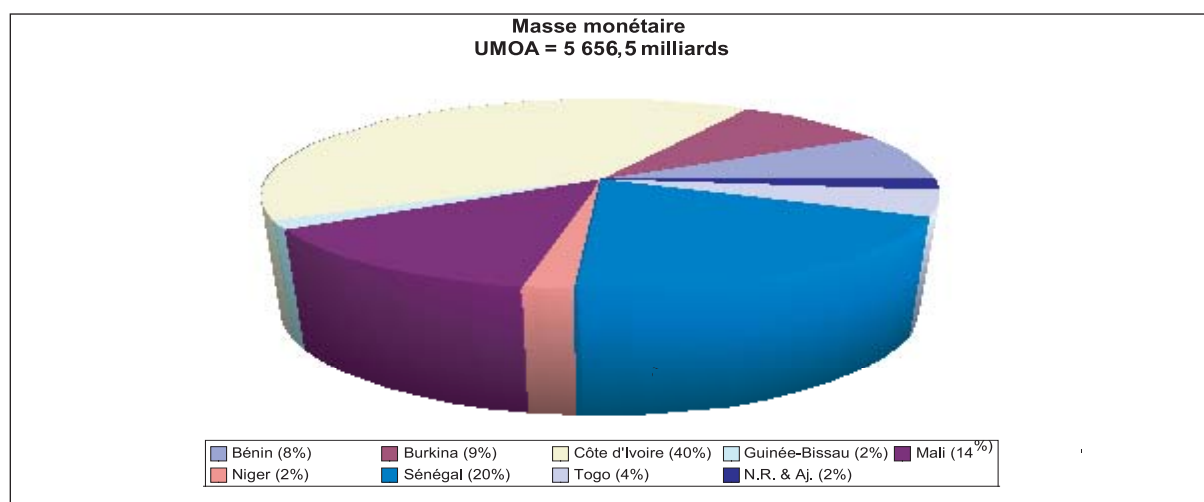
Au **Sénégal**, les crédits au secteur privé ont progressé de 98,1 milliards (14,3%) pour s'établir à 784,6 milliards à fin décembre 2003. Cette évolution est essentiellement imputable aux concours ordinaires, qui ont enregistré une hausse de 95,4 milliards, les crédits de campagne ne s'étant accrus que de 2,7 milliards. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite à la mise en place de concours en faveur, notamment, des industries agro-alimentaires, du secteur pétrolier, des industries chimiques et des services.

Au **Togo**, l'encours des crédits à l'économie s'est renforcé de 38,7 milliards (30,2%), en ressortant à 167,0 milliards à fin décembre 2003. Cette évolution résulte d'une expansion de 39,0 milliards des concours ordinaires, les crédits de campagne s'étant dégonflés de 0,3 milliard. Les branches du commerce, les activités manufacturières et les industries extractives sont demeurées les principales bénéficiaires des crédits.

2.2.3 - Masse monétaire et base monétaire

La liquidité globale a été contenue en 2003. En effet, la masse monétaire s'est accrue de 162,0 milliards, pour s'établir à 5.656,5 milliards, soit un accroissement de 2,9%, dont 3,9 points au titre de l'amélioration des avoirs extérieurs nets, 1,9 points du fait de la hausse des crédits intérieurs et -2,9 points en raison de la baisse des autres postes nets. L'augmentation de la masse monétaire a été portée par les dépôts qui se sont consolidés de 327,7 milliards pour atteindre 3.808,6 milliards, la circulation fiduciaire, évaluée à 1.847,9 milliards, ayant baissé de 165,7 milliards.

La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire s'est établie à 32,7% contre 36,6% l'année précédente.



Source : BCEAO.

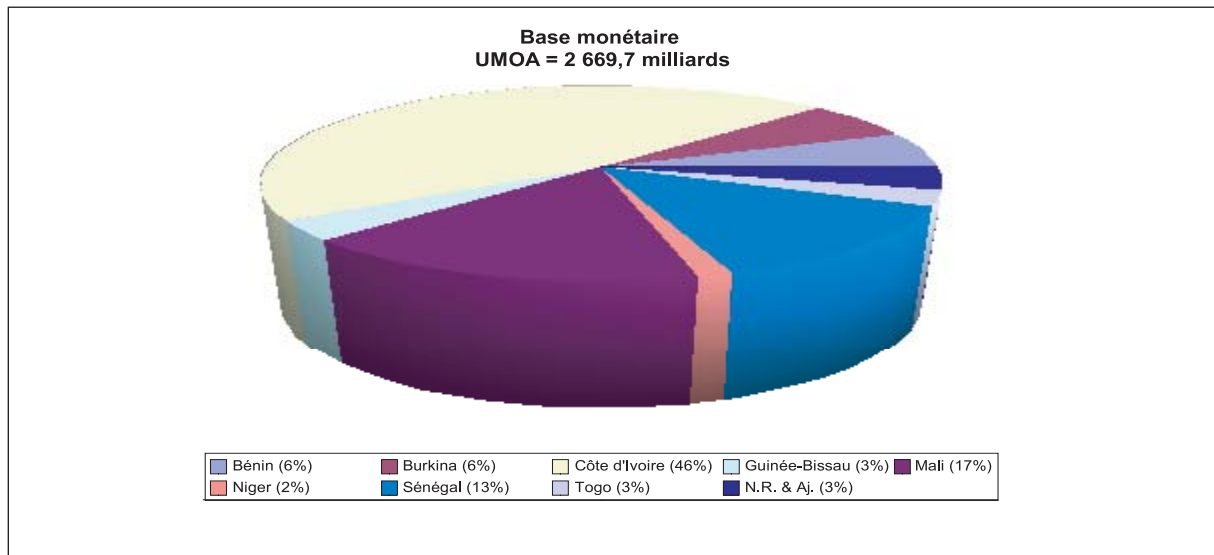
UMOA - Evolution par pays de la masse monétaire

	2001	2002	2003
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Masse monétaire	539,1	503,8	444,3
Circulation fiduciaire	223,8	170,9	80,0
Dépôts en CCP	8,6	7,0	7,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	306,8	325,9	356,9
BURKINA			
Masse monétaire	424,4	436,8	508,5
Circulation fiduciaire	120,6	83,2	91,0
Dépôts en CCP	1,9	2,5	3,1
Dépôts en CNE	30,7	34,1	36,7
Dépôts en banque	271,2	316,9	377,7
COTE D'IVOIRE			
Masse monétaire	1 844,3	2 409,0	2 253,7
Circulation fiduciaire	774,7	1 146,7	1 049,9
Dépôts en CCP	3,6	4,7	6,1
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	1 066,1	1 257,6	1 197,7
GUINEE-BISSAU			
Masse monétaire	70,3	86,4	98,8
Circulation fiduciaire	53,1	70,2	89,6
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	17,3	16,1	9,2
MALI			
Masse monétaire	487,2	626,3	763,4
Circulation fiduciaire	179,0	247,4	318,2
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	308,2	378,9	445,2
NIGER			
Masse monétaire	137,0	136,4	118,2
Circulation fiduciaire	49,8	39,3	9,1
Dépôts en CCP	1,6	1,7	2,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	85,5	95,4	106,7
SENEGAL			
Masse monétaire	905,2	974,1	1 116,3
Circulation fiduciaire	217,8	192,6	173,2
Dépôts en CCP	6,6	5,3	8,5
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	680,8	776,2	934,6
TOGO			
Masse monétaire	239,9	234,0	248,6
Circulation fiduciaire	85,7	63,2	37,0
Dépôts en CCP	1,3	1,3	1,3
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	153,0	169,5	210,3

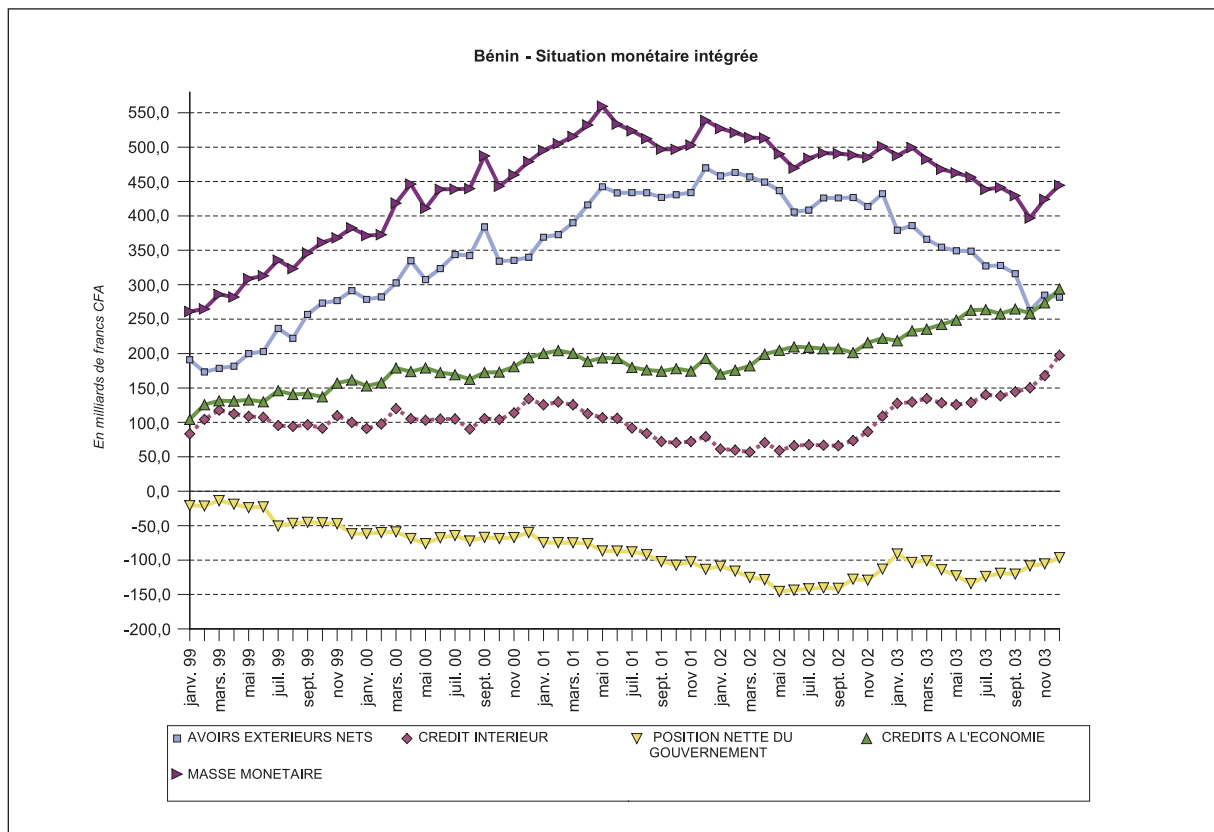
Source : BCEAO.

Pour sa part, la base monétaire s'est établie à 2.669,7 milliards, en baisse de 34,5 milliards par rapport à décembre 2002. Cette évolution a résulté du repli de 158,4 milliards de la position nette débitrice des gouvernements, de 17,2 milliards des concours aux banques et établissements financiers et de 162,6 milliards des autres postes nets, atténué par l'amélioration de

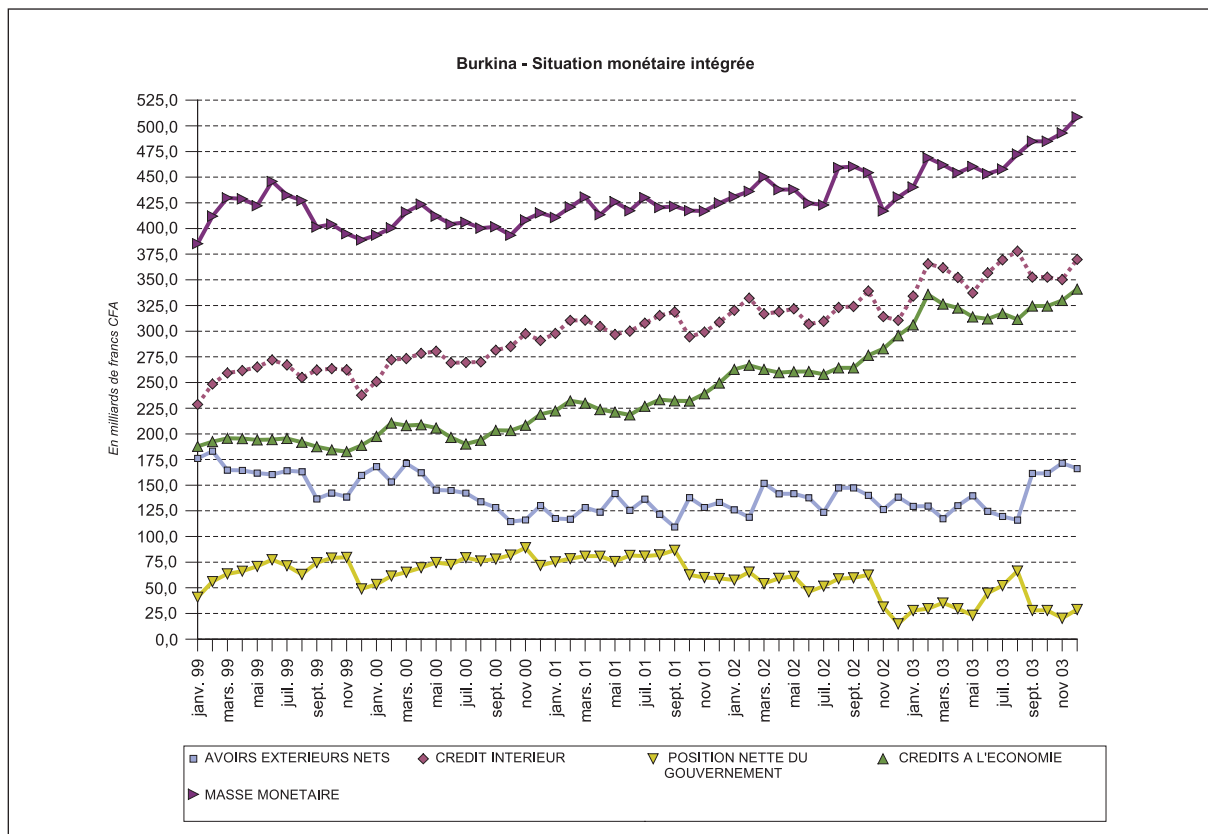
303,7 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale. La contraction de la base monétaire s'est traduite par un recul de 165,7 milliards de la circulation fiduciaire et une hausse de 127,3 milliards des réserves des banques, qui se sont chiffrées respectivement à 1.847,9 milliards et 707,9 milliards. Le multiplicateur de la monnaie est ressorti à 2,1 contre 2,0 en décembre 2002.



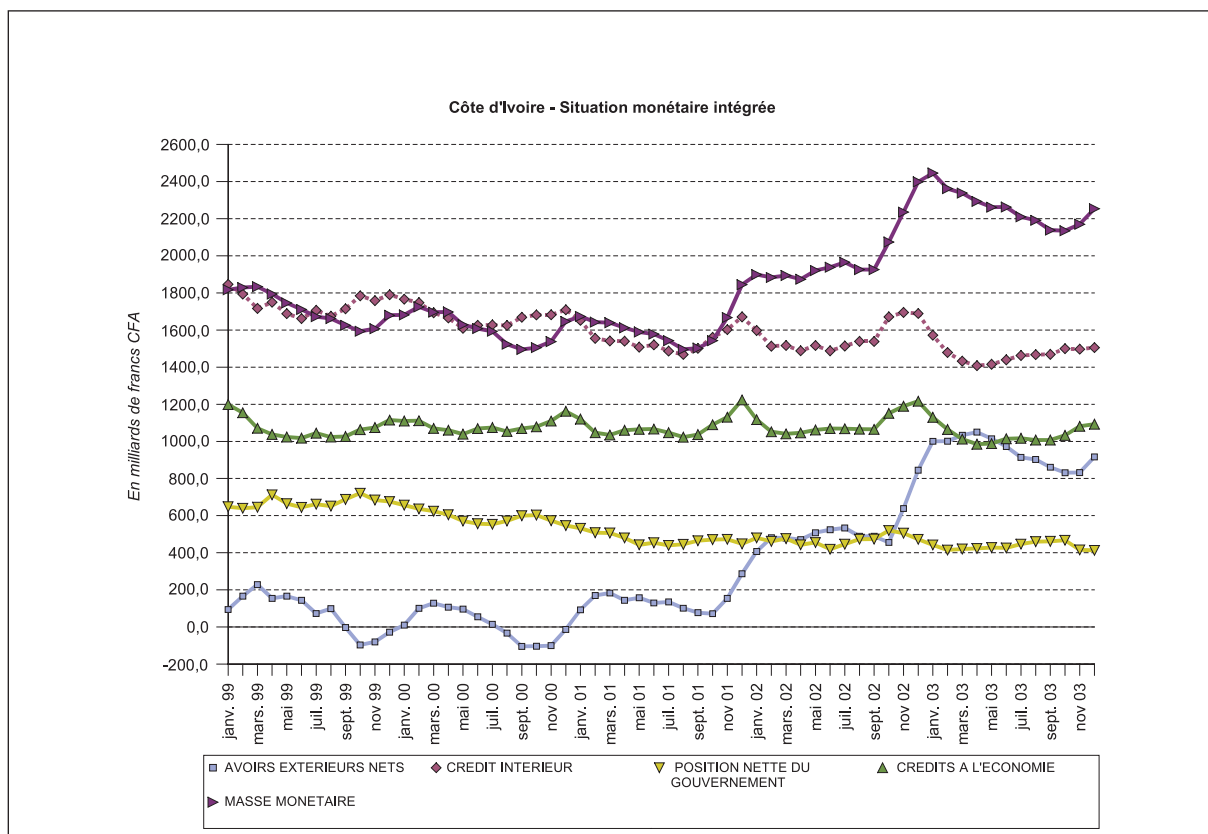
Source : BCEAO.



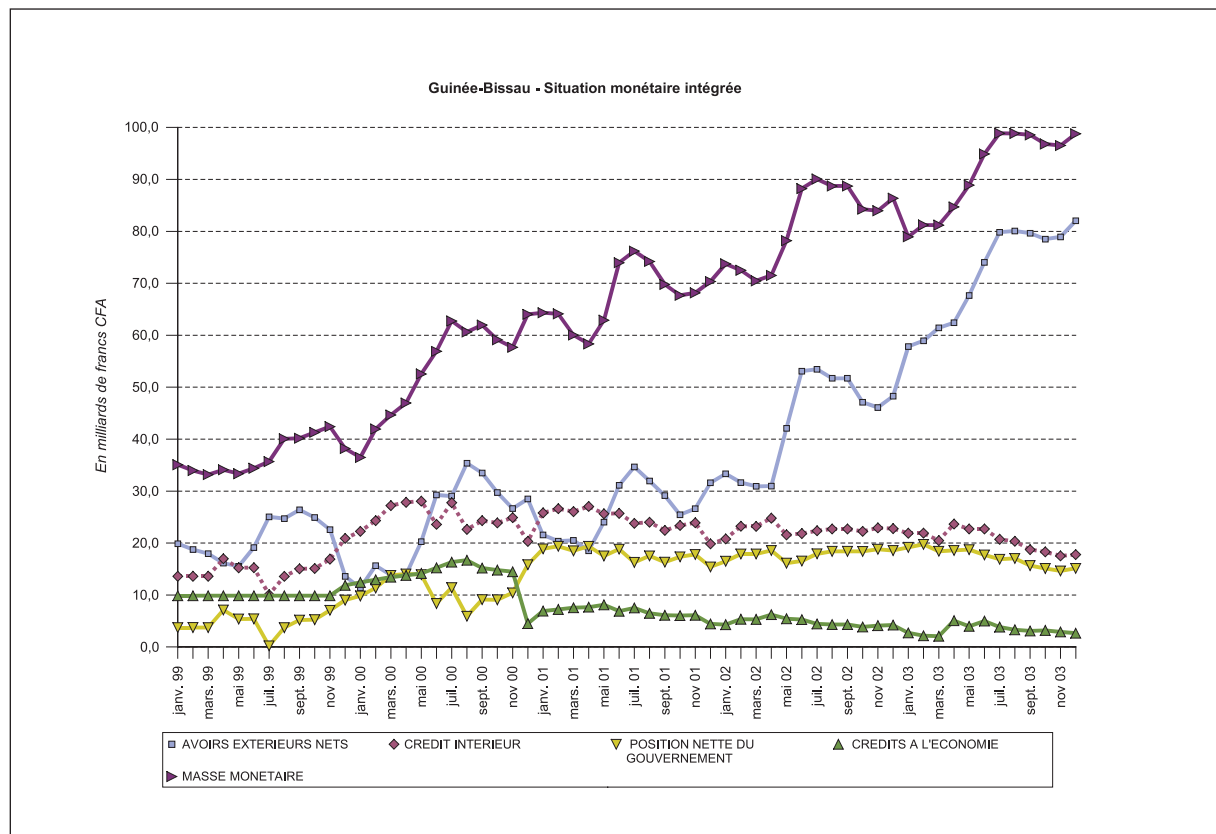
Source : BCEAO.



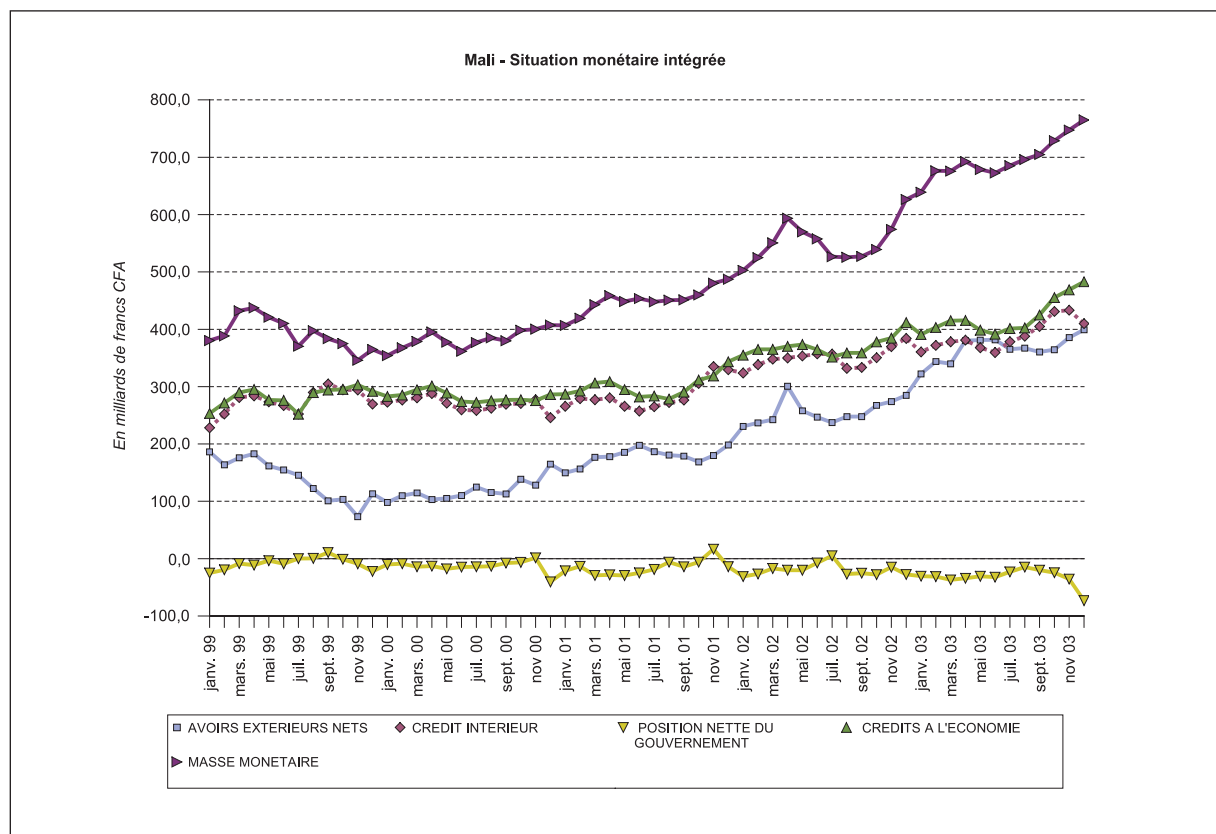
Source : BCEAO.



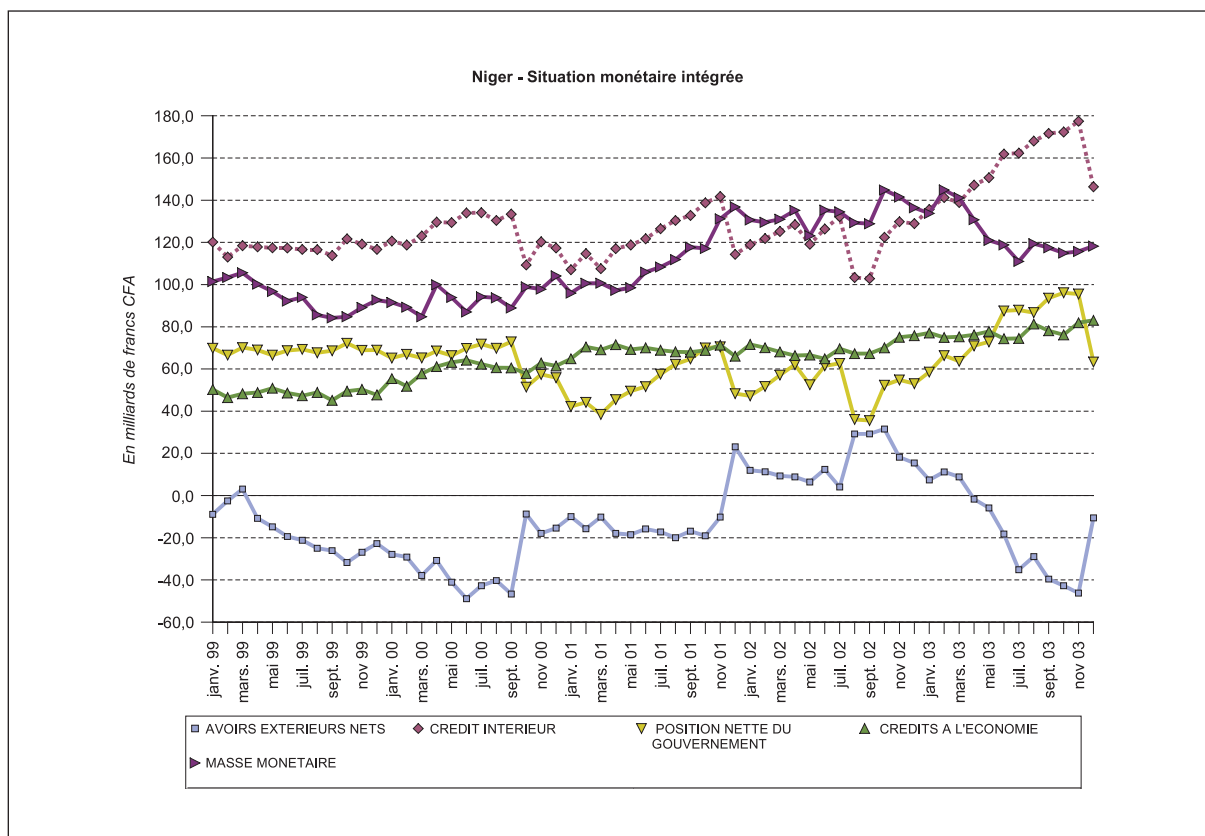
Source : BCEAO.



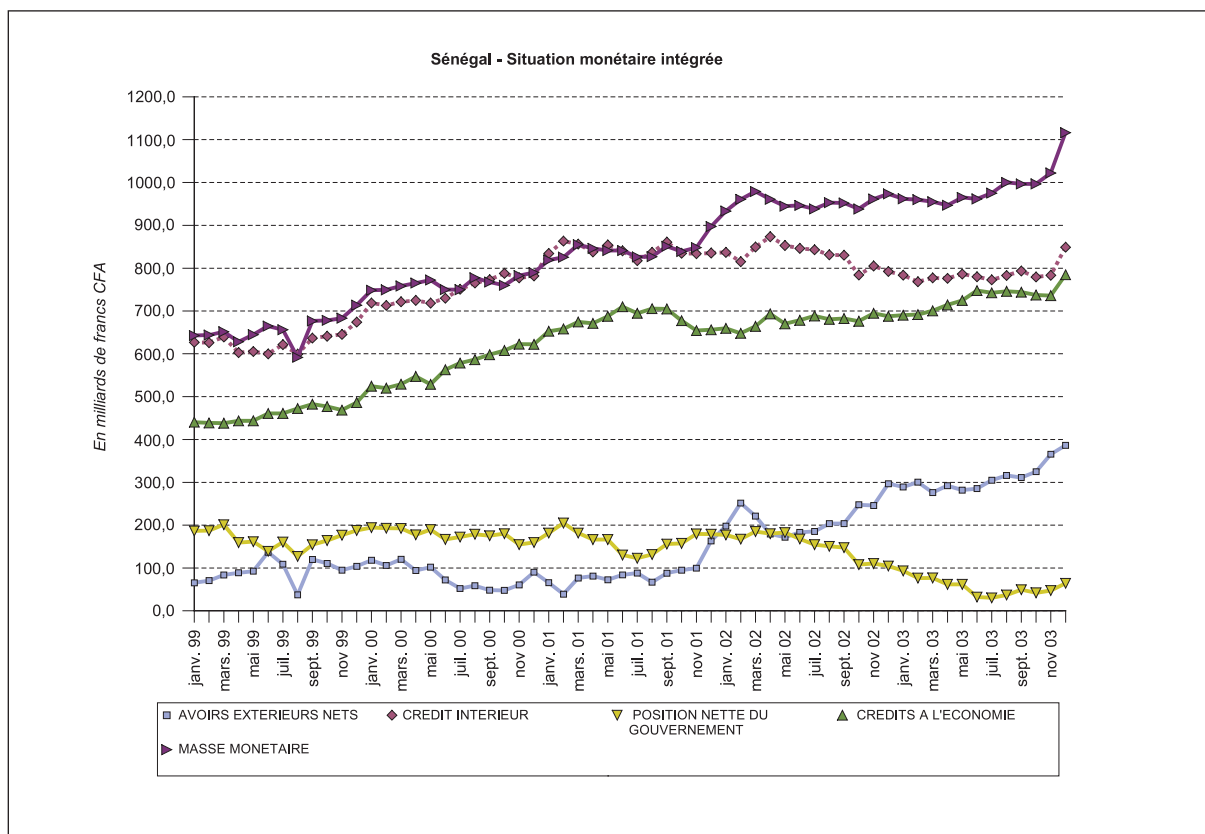
Source : BCEAO.



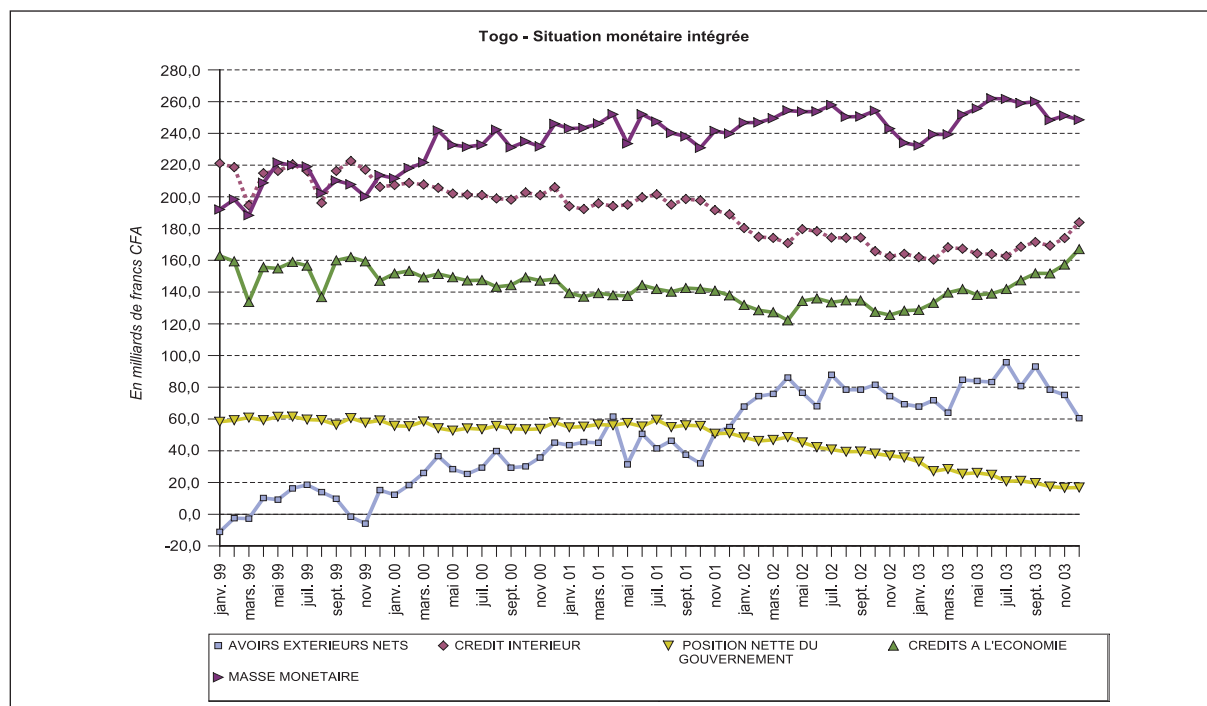
Source : BCEAO.



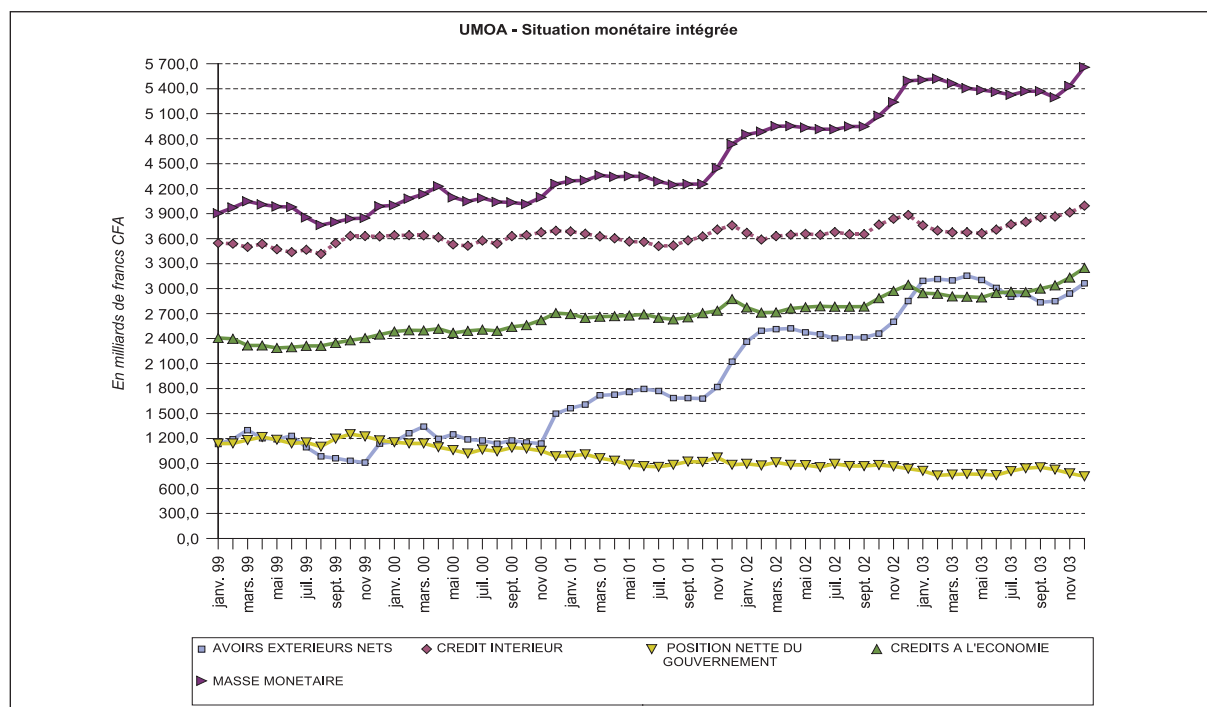
Source : BCEAO.



Source : BCEAO.



Source : BCEAO.



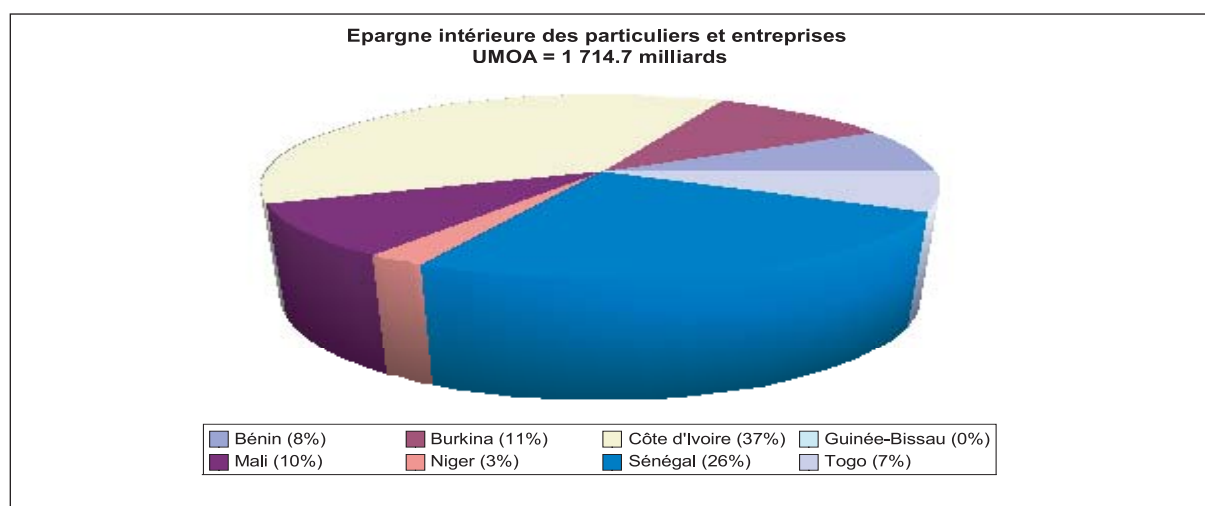
Source : BCEAO.

2.2.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des Etats membres de l'UMOA est évaluée à 1.714,7 milliards au 31 décembre 2003, en hausse de 78,9 milliards par rapport au niveau enregistré un an plus tôt. Cette évolution est principalement imputable aux dépôts dans les banques, notam-

ment dans les comptes d'épargne à régime spécial et dans les caisses d'épargne qui se sont accrus respectivement de 76,2 milliards et 7,0 milliards. L'épargne détenue par les ménages et les entreprises a représenté 30,3% de la masse monétaire, contre 29,6% en 2002.

Par pays, le ratio de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne rapportée à la masse monétaire est ressorti comme suit :



Source : BCEAO.

UMOA - Evolution par pays de l'épargne privée, collectée par les banques et les caisses d'épargne

	2001	2002	2003
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Épargne privée	112,3	119,3	135,5
Épargne privée/Masse monétaire (%)	20,8	24,2	30,5
Dépôts dans les banques	89,4	96,5	112,7
Dépôts en caisse d'épargne	22,9	22,8	22,8
BURKINA			
Épargne privée	135,4	160,5	180,1
Épargne privée/Masse monétaire (%)	31,9	36,7	35,4
Dépôts dans les banques	104,7	129,8	143,4
Dépôts en caisse d'épargne	30,7	30,7	36,7
COTE D'IVOIRE			
Épargne privée	538,1	673,9	632,0
Épargne privée/Masse monétaire (%)	29,2	27,7	28,0
Dépôts dans les banques	506,7	642,5	600,6
Dépôts en caisse d'épargne	31,4	31,4	31,4
GUINEE-BISSAU			
Épargne privée	0,8	1,3	1,0
Épargne privée/Masse monétaire (%)	1,1	1,5	1,1
Dépôts dans les banques	0,8	1,3	1,0
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
MALI			
Épargne privée	102,9	134,9	165,8
Épargne privée/Masse monétaire (%)	21,1	20,9	21,7
Dépôts dans les banques	102,9	130,7	160,7
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	4,2	5,1
NIGER			
Épargne privée	31,4	40,2	44,0
Épargne privée/Masse monétaire (%)	22,9	28,9	37,2
Dépôts dans les banques	31,4	39,4	43,2
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,7	0,8
SENEGAL			
Épargne privée	368,2	409,7	441,6
Épargne privée/Masse monétaire (%)	40,7	42,1	39,6
Dépôts dans les banques	356,6	398,1	430,0
Dépôts en caisse d'épargne	11,6	11,6	11,6
TOGO			
Épargne privée	85,1	96,0	114,6
Épargne privée/Masse monétaire (%)	35,5	41,0	46,1
Dépôts dans les banques	71,1	82,0	100,6
Dépôts en caisse d'épargne	14,0	14,0	14,0
UMOA			
Épargne privée	1 374,1	1 635,8	1 714,7
Épargne privée/Masse monétaire (%)	29,0	29,6	30,3
Dépôts dans les banques	1 263,5	1 520,3	1 592,2
Dépôts en caisse d'épargne	110,6	115,5	122,5

Source : BCEAO.

2.2.5 - Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 404,9 milliards au 31 décembre 2003, en baisse de 34,9 milliards par rapport au niveau enregistré un an plus tôt, sous l'effet du repli de 17,6 milliards des créances sur les Trésors nationaux et de 17,3 milliards des refinancements en

Statuts. En outre, pour éviter la réapparition de découverts, des comptes spéciaux d'amortissement des concours consolidés et de règlement des opérations dites de débit automatique ont été ouverts par les Trésors.

Les créances sur les Trésors nationaux se sont chiffrées à 397,0 milliards à fin décembre 2003, contre 414,6 milliards en

UMOA - Concours de la Banque Centrale					
	Déc. 02	Mars 03	Juin 03	Sept. 03	Déc. 03
	Milliards de FCFA				
Concours aux Trésors nationaux (a)	414,6	414,9	406,1	400,3	397,0
Total concours statutaires art. 16 (y compris consolidation)	389,7	389,6	380,9	377,4	374,1
<i>Concours au titre de l'article 13</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts en comptes courants (art. 14)</i>	389,7	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts statutaires consolidés</i>	0,0	389,6	380,9	377,4	374,1
<i>Escompte d'effets publics (art. 15)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	18,9	19,4	19,4	17,1	17,1
Consolidations	6,0	5,9	5,8	5,8	5,8
Mobilisations d'obligations cautionnées (art. 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours aux banques et établissements financiers (b)	25,2	12,9	8,5	7,7	7,9
<i>Marché monétaire</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pension</i>	15,3	12,9	8,5	7,7	7,9
<i>ex-ONCAD et PASFI</i>	9,9	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)	439,8	427,8	414,6	408,0	404,9
Variations trimestrielles (%)	5,8	-2,7	-3,1	-1,6	-0,8
Variations annuelles (%)	-7,1	-2,5	-2,5	-1,8	-7,9

Source : BCEAO.

faveur des banques et établissements financiers. **Par rapport au repère révisé de 531,3 milliards, qui tient compte des possibilités de rachat de titres d'Etat pour un montant maximum de 110,2 milliards, les réalisations au 31 décembre 2003 font ressortir une marge de 126,4 milliards.**

En application de la décision prise par le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 19 septembre 2002, les concours au titre de l'article 16 des Statuts de la BCEAO, gelés à leur niveau de fin décembre 2002, ont été consolidés sur la base de conventions conclues entre la Banque Centrale et les Etats. Par ailleurs, au cours de cette même session, les Etats se sont engagés à ne plus recourir, à compter du 1^{er} janvier 2003, aux concours monétaires directs de la BCEAO au titre des articles 14 et 15 de ses

Statuts. En outre, pour éviter la réapparition de découverts, des comptes spéciaux d'amortissement des concours consolidés au titre de l'article 16 (-15,6 milliards), des opérations sur les titres d'Etat (-1,8 milliard) et de l'amortissement des créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (ex-BCN) en Guinée-Bissau (-0,2 milliard).

L'encours des titres d'Etat dans le portefeuille de la Banque Centrale est passé de 18,9 milliards à 17,1 milliards, à la suite des amortissements semestriels. Les créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (BCN) en Guinée-Bissau, se sont établies à 5,8 milliards contre 6,0 milliards un an auparavant.

Les refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se sont contractés de 17,3 milliards en se situant à 7,9 milliards, en raison notamment de l'abondance de la liquidité bancaire. Les mobilisations de titres PASFI sont ressorties nulles. La totalité du refinancement a été consentie sur le guichet des prises en pension.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires révisés pour 2003, les réalisations à fin décembre 2003 au titre des concours de la Banque Centrale aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se présentent comme suit par pays :

UMOA - Evolution par pays des concours de la Banque Centrale

	2001	2002	2003	Variation	
				Absolue	en %
Milliards de FCFA					
BENIN	1,0	0,7	0,4	-0,3	-42,9
Trésor public	1,0	0,7	0,4	-0,3	-42,9
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	1,0	0,7	0,4	-0,3	-42,9
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BURKINA	38,8	35,5	33,2	-2,3	-6,5
Trésor public	34,4	34,4	32,2	-2,2	-6,5
- Article 16 (y compris consolidation)	34,4	34,4	32,2	-2,2	-6,5
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques et établissements financiers	4,4	1,1	1,0	-0,1	-9,1
COTE D'IVOIRE	250,5	229,4	205,6	-23,8	-10,4
Trésor public	204,0	206,9	199,9	-7,0	-3,4
- Article 16 (y compris consolidation)	194,8	199,8	194,4	-5,4	-2,7
- Avances contre titres d'Etat	9,2	7,1	5,5	-1,6	-22,5
Banques et établissements financiers	46,5	22,5	5,7	-16,8	-74,7
GUINEE-BISSAU	8,6	8,9	8,4	-0,5	-5,6
Trésor public	8,6	8,8	8,4	-0,4	-4,6
- Article 16 (y compris consolidation)	2,5	2,8	2,6	-0,2	-7,1
- Concours consolidés	6,1	6,0	5,8	-0,2	-3,3
Banques et établissements financiers	0,0	0,1	0,0	-0,1	-100,0
MALI	25,8	25,1	23,1	-2,0	-8,0
Trésor public	25,8	25,1	23,1	-2,0	-8,0
- Article 16 (y compris consolidation)	23,2	23,2	21,7	-1,5	-6,5
- Avances contre titres d'Etat	2,6	1,9	1,4	-0,5	-26,3
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NIGER	33,9	34,7	36,0	1,3	3,8
Trésor public	32,7	33,5	34,8	1,3	3,9
- Article 16 (y compris consolidation)	32,2	33,1	33,1	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	0,5	0,4	1,7	1,3	325,0
Banques et établissements financiers	1,2	1,2	1,2	0,0	0,0
SENEGAL	82,5	80,8	75,3	-4,7	-5,9
Trésor public	82,5	80,8	75,3	-4,7	-5,9
- Article 16 (y compris consolidation)	73,6	73,6	68,8	-4,8	-6,5
- Avances contre titres d'Etat	8,9	7,2	6,5	-0,7	-9,7
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOGO	32,2	24,7	22,9	-1,8	-7,3
Trésor public	30,1	24,4	22,9	-1,8	-7,3
- Article 16 (y compris consolidation)	28,1	22,8	21,3	-1,5	-6,6
- Avances contre titres d'Etat	2,0	1,6	1,6	0,0	0,0
Banques et établissements financiers	2,1	0,3	0,0	-0,3	-100,0

Source : BCEAO.

UMOA - Interventions de la BCEAO à fin décembre 2003

	Concours à l'économie (refinancement)		Concours à l'Etat (y compris titres d'Etat et consolidations de créances)				Montant global	
	Objectifs	Réalizations	Objectifs*		Réalizations		Objectifs	Réalizations
			Total	(dont consolidation)	Total	(dont consolidation)		
Milliards de FCFA								
Bénin	0,0	0,0	11,0	(0,0)	0,4	(0,0)	11,0	0,4
Burkina	1,4	1,0	34,3	(32,2)	32,2	(32,2)	35,7	33,2
Côte d'Ivoire	36,7	5,7	249,0	(182,1)	199,9	(194,4)	285,7	205,6
Guinée-Bissau	0,0	0,0	8,2	(2,4)	8,4	(2,6)	8,2	8,4
Mali	0,0	0,0	27,6	(21,7)	23,1	(21,7)	27,6	23,1
Niger	0,9	1,2	32,1	(25,8)	34,8	(33,1)	33,0	36,0
Sénégal	0,0	0,0	104,7	(68,8)	75,3	(68,8)	104,7	75,3
Togo	1,8	0,0	23,6	(21,5)	22,9	(21,3)	25,4	22,9
UMOA	40,8	7,9	490,5	(354,5)	397,0	(374,1)	531,3	404,9

NB : les " objectifs " de concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

(*) : plafonds du programme monétaire.

Source : BCEAO.

UMOA - Crédits à l'économie et refinancements

	Déc. 2002	Mars 2003	Juin 2003	Sept. 2003	Déc. 2003
Milliards de FCFA					
Crédits à l'économie	3 045,0	2 906,5	2 946,9	3 008,7	3 247,5
(dont crédits de campagne)	181,6	176,4	147,1	106,4	128,2
Variations des crédits à l'économie (en %)	7,5	-4,5	1,4	2,1	7,9
Refinancements des crédits à l'économie	25,2	12,9	8,5	7,7	7,9
- Concours aux banques et établissements financiers	25,2	12,9	8,5	7,7	7,9
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des refinancements (en %)	125,0	-48,8	-34,1	-9,4	-2,6
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (%)	0,8	0,4	0,3	0,3	0,2

Source : BCEAO.

UMOA - Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets

	Décembre 2002		Septembre 2003		Décembre 2003	
	milliards de FCFA	%	milliards de FCFA	%	milliards de FCFA	%
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres guichets ordinaires	15,3	60,7	7,7	100,0	7,9	100,0
Guichet exceptionnel	9,9	39,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Refinancements titres PASFI	9,9	39,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Refinancements titres ex-ONCAD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	25,2	100,0	7,7	100,0	7,9	100,0

Source : BCEAO.

2.2.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires a augmenté de deux (2) unités par rapport à l'année précédente, ressortant à soixante-sept (67) à fin décembre 2003. Celui des établissements financiers est resté inchangé à cinq (5).

La moyenne des **réserves requises pour les banques** s'est fixée à 302,0 milliards, contre 257,5 milliards en 2002, soit une progression de 44,5 milliards. Le mon-

tant moyen des réserves effectivement constituées s'est accru, passant de 648,3 milliards à 717,4 milliards, dont 154,7 milliards de titres d'Etat. Ainsi, l'excédent global moyen, net des déficits constatés, s'est renforcé de 32,1 milliards pour se situer à 422,9 milliards.

Le montant moyen des **réserves requises pour les établissements financiers** est ressorti à 573,0 millions, pour des réserves constituées de 587,0 millions, dégageant ainsi un excédent global moyen net de 14,0 millions.

UMOA - Evolution des réserves obligatoires constituées par les banques (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2) - (1)
16-11-2002 au 15-12-2002	274 920	612 755	2 819	340 654	337 835
16-12-2002 au 15-01-2003	281 644	605 854	4 261	328 471	324 210
16-01-2003 au 15-02-2003	291 952	713 210	2 151	423 409	421 258
16-02-2003 au 15-03-2003	303 315	721 388	1 579	419 652	418 073
16-03-2003 au 15-04-2003	302 756	761 367	1 532	460 143	458 611
16-04-2003 au 15-05-2003	307 833	763 077	1 310	456 554	455 244
16-05-2003 au 15-06-2003	301 646	776 102	4 229	478 685	474 456
16-06-2003 au 15-07-2003	303 080	719 482	1 327	417 729	416 402
16-07-2003 au 15-08-2003	310 591	665 313	7 952	412 692	404 740
16-08-2003 au 15-09-2003	305 639	765 054	4 298	478 168	473 870
16-09-2003 au 15-10-2003	303 523	727 661	7 827	441 879	434 138
16-10-2003 au 15-11-2003	306 274	728 850	10 257	444 395	422 575
16-11-2003 au 15-12-2003	305 797	661 511	6 696	377 755	371 059
MOYENNE	302 004	717 406	4 452	428 294	422 886

Source : BCEAO.

UMOA - Evolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2) - (1)
01-01-2003 au 31-03-2003	628	946	228	546	318
01-04-2003 au 30-06-2003	491	381	223	125	-108
01-07-2003 au 30-09-2003	543	555	210	222	12
01-10-2003 au 31-12-2003	631	464	244	77	-167
MOYENNE	573	587	229	243	14

Source : BCEAO.

2.2.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires

En dépit d'un recours limité des établissements de crédit aux refinancements de la Banque Centrale, le marché interbancaire de l'Union, auquel échoit le rôle primordial de recyclage de la liquidité bancaire, n'a pas connu un regain d'activité au cours de l'année 2003, les transactions ressortant en moyenne hebdomadaire à 13,2 milliards, soit un repli de 11,2 milliards par rapport à l'année précédente. Les opérations interbancaires ont concerné une large gamme d'échéances allant d'un jour à un an. Toutefois, les compartiments à un jour, une semaine et un mois sont demeurés les plus actifs, avec des moyennes respectives de 4,7 milliards, 2,1 milliards et 2,9 milliards. Les transactions à six, neuf et

douze mois ont été marginales.

Les taux interbancaires sont ressortis en moyenne à 4,41% à un jour, 3,99% à une semaine, 3,79% à deux semaines, 4,76% à un mois, 4,66% à trois mois, 5,81% à six mois, 4,94% à neuf mois et 5,08% à douze mois, marquant d'une année à l'autre, une détente sur l'ensemble des compartiments, notamment ceux à court terme (une ou deux semaines).

Les places les plus actives ont été celles de Dakar et d'Abidjan. Les taux d'intérêt minimum et maximum sont ressortis respectivement à 1,50% et 10,00% au cours de l'année 2003 contre 3,00% et 9,50% un an auparavant.

Pour leur part, les taux de base bancaires se sont situés à l'intérieur d'une fourchette allant de 7,50% à 11,00% contre une plage variant de 7,50% à 14,00% en 2002.

UMAO - Evolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)

	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
	en pourcentage							
Janvier	4,13	4	2,7,9	4,75	5,44	7,25		
Février	4,28	4,61		4,39	5,01	6,58		
Mars	5,00	4,50	4,88	5,30	3,75			
Avril	4,81	4,62	3,50	5,04	3,75			
Mai	3,54	3,92	3,46	5,20	4,83	4,75		
Juin	3,98	3,92	4,76	4,64	3,88	5,85		
Juillet	3,92	3,99	4,31	4,62	4,90	6,50	4,75	4,75
Août	4,20	3,74	3,75	4,51	4,69	5,65	5,00	5,00
Septembre	4,84	3,25	3,47	4,23	4,94	5,25	5,00	
Octobre	4,70	3,29	3,30	4,77	5,06	5,48	5,00	
Novembre	4,69	3,40	3,65	4,90	5,17	5,00		5,50
Décembre	4,83	4,64	3,81	4,77	4,48			
Moyenne	4,41	3,99	3,79	4,76	4,66	5,81	4,94	5,08

Source : BCEAO.

UMOA - Evolution des prêts interbancaires dans l'UMOA (en millions de FCFA)

	Montants moyens		Encours moyens des prêts	Fourchettes des taux (en %)	Durée des prêts
	Total	dont UMOA			
Janvier	18 530	7 937	81 528	2,77% à 8,25%	1 jour à 12 mois
Février	13 737	6 787	71 505	2,58% à 10,00%	1 jour à 6 mois
Mars	3 138	1 750	65 802	3,75% à 5,60%	1 jour à 3 mois
Avril	5 174	1 746	54 171	2,48% à 6,25%	1 jour à 6 mois
Mai	13 445	5 909	56 331	2,25% à 6,25%	1 jour à 6 mois
Juin	11 304	5 441	50 369	2,05% à 6,25%	1 jour à 6 mois
Juillet	14 864	6 157	51 139	2,00% à 8,50%	1 jour à 6 mois
Août	19 743	8 452	63 053	2,01% à 6,50%	1 jour à 12 mois
Septembre	17 014	6 564	64 903	1,50% à 6,00%	1 jour à 3 mois
Octobre	11 300	4 460	66 841	3,25% à 5,75%	1 jour à 12 mois
Novembre	14 538	7 675	79 063	3,30% à 6,00%	1 jour à 6 mois
Décembre	15 750	1 450	85 150	3,50% à 6,50%	1 jour à 6 mois
Moyenne	13 212	5 361	65 821		

Source : BCEAO.

2.2.8 - Opérations du marché des titres de créances négociables

Sur l'ensemble de l'année 2003, les émissions de titres de créances négociables se sont établies globalement à 137,4 milliards contre 60,2 milliards en 2002. Elles ont concerné des bons du Trésor pour un montant cumulé de 85,4 milliards, des billets de trésorerie pour 2,0 milliards, des bons des institutions financières régionales pour 45,0 milliards et des bons des établissements financiers pour 5,0 milliards.

Cinq émissions de **bons du Trésor** ont été réalisées par adjudication à taux variables par quatre Etats dont deux par le Burkina et une respectivement par la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Les montants de ces émissions ont été de 11,6 milliards et 19,3 milliards pour le Burkina, 16,3 milliards pour la Côte d'Ivoire, 15,2 milliards pour le Mali et 23,0 milliards pour le Sénégal. Ces émissions dont les maturités varient entre 3 et 6 mois ont enregistré des taux moyens se situant dans une fourchette allant de 3,0810% à 3,6179%.

Pour les **billets de trésorerie**, une émission d'une valeur de 2,0 milliards et d'une durée de 24 mois a été effectuée en Côte d'Ivoire.

Au titre des **bons des établissements financiers**, une seule émission d'un montant de 5,0 milliards et d'une durée de 18 mois a été

effectuée en Côte d'Ivoire au taux de 7,75%.

Quant aux **bons des Institutions financières régionales**, deux émissions d'une durée de 7 ans et de montants respectifs de 20,0 milliards et 25,0 milliards ont été réalisées par la Banque Ouest Africaine de Développement. Le taux de la première émission a été fixé à 6,0%. La seconde émission, réalisée par adjudication à taux variables, a été souscrite à un taux moyen de 5,34%.

Aucune émission n'a été réalisée au titre des **certificats de dépôts**.

2.2.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés

Dans le cadre de la restructuration du système bancaire intervenue au début des années 90, les Etats de l'Union avaient émis des titres en représentation des concours précédemment consolidés par la Banque Centrale. D'une valeur nominale totale à l'émission de 440,2 milliards, l'encours de ces titres d'Etat est ressorti à 110,2 milliards au 31 décembre 2003, du fait des remboursements semestriels effectués depuis fin décembre 1994 pour un montant cumulé de 330,0 milliards. Les cessions aux investisseurs de l'Union sont passées de 128,2 milliards à fin décembre 2002 à 93,1 milliards, au 31 décembre 2003 représentant 84,5% de l'encours des titres en vie contre 87,1% un an plus tôt.

UMOA - Situation des titres au 31 décembre 2003 (en millions de FCFA)

Pays	Montant des titres émis (1)	Répartition par détenteur des cessions nettes de titres d'Etat émis localement					Répartition par détenteur des titres d'Etat émis par des pays tiers			Répartition par détenteur de l'encours des titres d'Etat au 31 décembre 2003				
		Investisseurs locaux		Investisseurs UMOA		Cessions nettes	Banques	Autres	Cessions nettes	Banques	Autres	Cessions nettes	Titres détenus par la BCEAO	TOTAL
		Banques (2)	Autres (3)	Banques (4)	Autres (5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Bénin	44 329,8	10 559,2	0,0	50,0	0,0	10 609,2	9 850,0	0,0	9 850,0	20 409,2	0,0	20 409,2	400,0	20 809,2
Burkina	9 000,0	2 100,0	0,0	0,0	0,0	2 100,0	19 150,0	300,0	19 450,0	21 250,0	300,0	21 550,0	0,0	21 550,0
C. I.	186 128,1	3 350,0	0,0	37 750,0	300,0	41 400,0	0,0	0,0	0,0	3 350,0	0,0	3 350,0	5 508,7	8 858,7
Mali	23 900,0	4 000,0	0,0	500,0	0,0	4 500,0	6 300,0	0,0	6 300,0	10 300,0	0,0	10 300,0	1 400,0	11 700,0
Niger	25 877,7	1 750,0	0,0	2 850,0	0,0	4 600,0	1 250,0	0,0	1 250,0	3 000,0	0,0	3 000,0	1 708,5	4 708,5
Sénégal	143 739,1	24 312,1	500,0	4 550,0	0,0	29 362,1	8 250,0	0,0	8 250,0	32 562,1	500,0	33 062,1	6 500,0	39 562,1
Togo	7 239,9	500,0	0,0	50,0	0,0	550,0	950,0	0,0	950,0	1 450,0	0,0	1 450,0	1 564,2	3 014,2
Total	440 214,6	46 571,3	500,0	45 750,0	300,0	93 121,3	45 750,0	300,0	46 050,0	92 321,3	800,0	93 121,3	17 081,4	110 202,7

Formules de calcul : (6) = (2)+(3)+(4)+(5) ; (9) = (7)+(8) ; (10) = (7)+(2) ; (11) = (8)+(3) ; (12) = (10)+(11) ; (14) = (12)+(13).

Source : BCEAO.

Encadré n° 2

Principaux résultats de recherche de la BCEAO
sur la période 1996 - 2003

La BCEAO a pris l'option de faire de la recherche une fonction centrale de son dispositif d'intervention pour, d'une part, asseoir la conduite de la politique monétaire sur une connaissance approfondie des économies de l'Union et, d'autre part, disposer d'un instrument solide permettant de bien comprendre les mécanismes de transmission de cette politique.

Depuis 1996, plus d'une vingtaine de Documents d'Etudes et de Recherche ont été publiés. Ils portent sur les sources de l'inflation, les mécanismes de transmission de la politique monétaire, les déterminants de la croissance économique et l'intégration économique.

Les travaux menés sur les sources de l'inflation ont montré que, dans les pays de l'UEMOA, celles-ci sont liées, d'une part, à l'inflation importée, à la faiblesse de l'offre intérieure et, dans une moindre mesure, à l'accroissement de l'offre de monnaie. Cependant, les estimations économétriques n'ont pas confirmé l'hypothèse souvent admise d'une relation négative et significative entre l'activité économique et la hausse du niveau général des prix dans l'Union.

De façon indirecte, dans les études réalisées, le taux d'intérêt est apparu comme une variable déterminante de la croissance à travers la demande de monnaie, l'offre de crédit et la demande d'investissement.

Au niveau de la sphère réelle, la croissance économique dans les pays de l'UEMOA est corrélée positivement au capital humain, à l'investissement, au taux d'exportation ainsi qu'à la compétitivité. L'impact de la masse monétaire est également positif mais seulement à court terme. L'influence des variables comme les dépenses publiques et la croissance démographique est ressortie négative. Par ailleurs, contrairement aux présupposés théoriques, il n'apparaît pas de relation significative entre la croissance économique d'une part, et les termes de l'échange ou l'endettement extérieur, d'autre part.

Les travaux portant sur l'évolution structurelle des économies de l'UEMOA ont montré que, malgré la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, les pays de l'Union n'ont pas encore réussi à asseoir les bases d'une diversification accrue de leurs économies, grâce à la modification de leurs structures de production. Par ailleurs, l'analyse statistique ne permet pas de conclure à une modification de la structure des finances publiques au cours des vingt dernières années. Toutefois, il apparaît que les politiques fiscales des Etats de l'Union se sont orientées, depuis 1994, vers une taxation accrue de la consommation.

Les résultats de recherche sur le processus d'intégration sous-régionale font ressortir une convergence des taux d'inflation et du ratio du déficit budgétaire dans les économies de la CEDEAO. Cependant, à l'inverse de l'UEMOA, il n'est pas observé de convergence des PIB réels par tête entre les pays de la CEDEAO.

Par ailleurs, de nombreux outils d'analyse et de prévision économiques et monétaires ont été mis en place par la BCEAO au cours des dernières années, au nombre desquels le Modèle de Projection Macro-Econométrique et de Simulation (PROMES). Ce modèle de cadrage économique a été conçu et estimé pour chacun des pays de l'Union, en vue d'améliorer la connaissance des mécanismes de transmission de la politique monétaire.

III - Les autres activités de la Banque Centrale

3.1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2003, par un excédent des versements sur les prélèvements de signes monétaires. La part des billets dans la circulation fiduciaire s'est établie à 96,7% contre 97,0% en 2002.

3.1.1 - Prélèvements et versements aux guichets

Sénégal (14,7%) et au Burkina (14,1%).

Quant aux pièces de monnaie, les sorties ont augmenté sur la période de 31,9% passant de 59,3 millions d'unités à 78,2 millions d'unités. En valeur, elles se sont chiffrées en 2003 à 3,9 milliards contre 2,4 milliards l'année précédente.

Par pays, les prélèvements se répartissent comme suit :

UMOA - Répartition des prélèvements									
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Billets									
Valeur *	1 003,0	680,7	1 237,2	64,5	624,3	276,3	712,0	237,7	4 835,8
(en %)	20,7	14,1	25,6	1,3	12,9	5,7	14,7	4,9	100,0
Nombre**	158,2	119,2	226,6	17,2	127,4	55,2	130,0	63,8	897,6
Pièces									
Valeur *	1,3	0,3	0,8	0,1	0,4	0,2	0,5	0,3	3,9
(en %)	33,8	8,8	20,3	1,8	8,4	5,5	13,8	7,6	100,0
Nombre**	17,7	7,8	18,7	0,9	9,8	5,4	10,9	6,9	78,2

(*) Valeur en millions de FCFA.
(**) Nombre en millions de vignettes pour les billets et d'unités pour les pièces.
Source : BCEAO.

Les prélèvements et les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003, ont porté sur un total de 1.917,7 millions de billets et pièces contre 1.682,6 millions au cours de l'exercice 2002, soit une augmentation de 14,0%.

3.1.1.1 - Prélèvements

Les prélèvements de billets se sont élevés à 897,6 millions de vignettes (4.835,8 milliards) contre 862,5 millions de coupures (4.689,9 milliards) l'exercice précédent, soit une hausse de 4,1% en volume et de 3,1% en valeur.

En valeur, les sorties de billets les plus importantes ont été enregistrées en Côte d'Ivoire (25,6%), au Bénin (20,7%), au

3.1.1.2 - Versements

Les versements de billets aux guichets de la Banque Centrale ont porté sur 929,8 millions de billets (4.993,8 milliards) contre 754,3 millions de billets (4.382,0 milliards) en 2002, soit une hausse de 23,3% en volume et de 14,0% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées au Bénin (25,3%), en Côte d'Ivoire (17,4%), au Sénégal (15,9%) et au Burkina (14,7%).

Quant aux pièces de monnaie, les entrées aux guichets de la Banque Centrale sont passées de 6,5 millions d'unités en 2002 à 12,0 millions, enregistrant ainsi, sur la période, une hausse de 84,6%. En valeur, elles se sont chiffrées à 865,9 millions en 2003 contre 431,9 millions l'année précédente.

3.1.2 - Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2003, la circulation fiduciaire s'est établie à 2.027,6 milliards contre 2.148,7 milliards un an auparavant, soit une baisse de 5,6%.

Les grosses coupures ont constitué 87,3% de la circulation des billets au 31 décembre 2003 contre 89,1% en 2002. En nombre, elles ont représenté 39,8% des billets en circulation contre 41,8% en 2002.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les Agences de Côte d'Ivoire (42,8%), du Mali (18,9%), du Burkina (15,0%) et du Bénin (8,8%).

3.2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

3.2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences

Les Agences du Togo, du Sénégal, du

UMOA - Composition des billets et pièces en circulation			
Coupures	31/12/01	31/12/02	31/12/03
Millions de francs CFA			
Billets	1 777 019	2 084 293	1 960 618
10 000	1 127 166	1 017 453	928 586
5 000	453 940	836 571	781 284
2 500	7 433	3 408	2 038
2 000	-	-	32 598
1 000	127 334	146 805	140 089
500	59 481	78 392	74 419
Autres	1 665	1 665	1 664
Pièces	62 464	64 435	67 003
500	49	49	206
250	6 014	6 114	6 057
200	-	-	83
100	30 461	31 360	32 458
50	11 324	11 856	12 624
25	5 687	5 937	6 233
10	5 166	5 296	5 451
5	3 156	3 215	3 284
Autres	607	607	608
Total	1 839 483	2 148 727	2 027 621

Source : BCEAO.

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri, se sont chiffrés, au cours de l'exercice 2003, à 474,4 milliards contre 519,3 milliards l'exercice précédent, soit une baisse de 8,6%.

Mali, du Bénin et du Burkina ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes avec des parts respectives de 23,9%, 15,7%, 15,1%, 12,4% et 11,9%.

BCEAO - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences (en milliards de FCFA)

	Exercice 2002 (1)			Exercice 2003 (2)			Variation (3)=(2)-(1)		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Bénin	142,5	29,7	112,8	58,6	41,6	17,0	-83,9	11,9	-95,8
Burkina	38,9	63,9	-25,0	56,6	71,1	-14,4	17,7	7,1	10,6
Côte d'Ivoire	45,3	235,0	-189,7	49,3	203,0	-153,7	4,1	-32,0	36,1
Guinée-Bissau	3,9	20,5	-16,6	0,9	19,0	-18,1	-3,0	-1,5	-1,5
Mali	93,8	68,8	25,0	71,7	89,8	-18,1	-22,1	21,0	-43,1
Niger	51,7	50,4	1,3	49,3	13,4	35,9	-2,4	-37,1	34,7
Sénégal	72,6	21,4	51,2	74,5	13,4	61,0	1,9	-7,9	9,8
Togo	70,6	29,6	41,1	113,5	23,1	90,4	42,8	-6,5	49,3
UMOA	519,3	519,3	-	474,4	474,4	-	-45,0	-45,0	-

Source : BCEAO.

3.2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les transactions financières effectuées par l'intermédiaire du système bancaire, entre les Etats de l'Union, se sont élevées à 2.334,1 milliards contre 2.288,3 milliards en 2002. Cette évolution résulte d'une amélioration des flux nets des capitaux dans l'ensemble des pays de l'Union, à l'exception du Bénin, du Mali et du Togo.

Au **Bénin**, l'excédent des mouvements nets de capitaux a baissé de 19,6 milliards, passant de 23,8 milliards en 2002 à 4,2 milliards, en liaison avec une diminution sensible des réceptions de fonds en provenance du Burkina, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Au **Burkina**, les échanges nets de capitaux se sont inscrits en hausse de 70,0 milliards, passant d'un déficit de 18,9 milliards en 2002 à un excédent de 51,0 milliards. Cette situation est liée à l'augmentation des réceptions de fonds en provenance principalement du Togo, du Niger et du Mali.

En **Côte d'Ivoire**, le solde net des mouvements de capitaux est passé de 435,6 milliards en 2002 à 517,1 milliards, soit une progression de 18,7 %, en relation avec une réduction importante des sorties à destination des autres pays de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Niger.

En **Guinée-Bissau**, le déficit des échanges nets de capitaux s'est amélioré de 17,1 milliards en 2003 pour se situer à 92,2 mil-

liards contre 109,3 milliards l'année précédente. Cette évolution résulte d'une forte croissance du volume des réceptions en provenance principalement du Togo et de la Côte d'Ivoire.

Au **Mali**, l'excédent de 83,5 milliards des flux nets de capitaux, observé en 2002, s'est contracté à 59,7 milliards en 2003, soit une baisse de 28,4 %, en relation avec un accroissement important des sorties de fonds, conjugué à une forte réduction des réceptions en provenance essentiellement de la Côte d'Ivoire.

Au **Niger**, le déficit de 61,0 milliards des transactions financières de 2002, s'est atténué de 49,4 milliards pour se fixer à 11,6 milliards. Cette amélioration est liée à une augmentation notable des réceptions de fonds en provenance du Sénégal et du Togo, combinée à une diminution sensible des sorties à destination du Mali.

Au **Sénégal**, le solde excédentaire des mouvements nets de capitaux s'est conforté en 2003, en s'élevant à 270,3 milliards au lieu 179,5 milliards un an plus tôt, soit un accroissement de 50,5 %. Cette situation résulte d'une contraction des sorties de fonds, conjuguée à une croissance de 14,0 % des entrées en provenance des autres pays de l'UMOA.

Au **Togo**, la variation positive du flux net de capitaux s'est détériorée de 74,4 milliards pour se situer à 59,5 milliards contre 134,0 milliards en 2002. Cette situation défavorable est à mettre en relation avec l'augmentation du volume des sorties de fonds à destination de l'ensemble des pays de l'Union.

BCEAO - Dispositions entre les pays de l'UMOA

	2002			2003			Variations (2)-(1)
	Réceptions	Emissions	Flux nets (1)	Réceptions	Emissions	Flux nets (2)	
	Millions de FCFA						
Bénin	274 760	251 010	23 750	195 789	191 559	4 229	-19 521
Burkina	220 333	239 235	-18 902	265 277	214 319	50 958	69 860
Côte d'Ivoire	728 002	292 382	435 620	663 184	146 104	517 081	81 461
Guinée-Bissau	6 783	116 116	-109 333	11 951	104 196	-9 244	17 089
Mali	272 921	189 410	83 511	274 281	214 569	59 712	-23 799
Niger	65 812	126 786	-60 973	117 112	128 686	-11 574	49 399
Sénégal	413 568	234 068	179 501	470 848	200 562	270 286	90 785
Togo	290 501	156 538	133 963	322 844	263 321	59 523	-74 440
Siège	15 576	682 713	-667 136	12 769	870 741	-857 971	-190 835
TOTAL	2 288 258	2 288 258	-	2 334 056	2 334 056	-	-

Source : BCEAO.

3.3 - EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS AVEC L'EXTÉRIEUR

3.3.1 - Opérations sur billets

Au 31 décembre 2003, la contre-valeur de l'encaisse en billets euros s'est élevée à 3,2 milliards de FCFA contre 5,6 milliards l'année précédente. Un seul rapatriement de 1,5 milliard a été effectué sur la Banque de France. Il a concerné essentiellement le Sénégal.

3.3.2 - Transferts scripturaux

Les transferts de fonds, exécutés par le canal de la Banque Centrale, se sont soldés, à la fin de l'exercice 2003, par une sortie nette de 58,9 milliards contre une entrée nette de 338,3 milliards un an plus tôt.

Les transferts des établissements de crédit vers l'extérieur se sont élevés à 1.198,2 milliards à fin décembre 2003, en augmentation de 264,8 milliards. Les fonds reçus par les banques se sont chiffrés à 966,2 milliards, en baisse de 392,6 milliards. Ces évolutions se sont traduites par une sortie nette de ressources de 232,0 milliards en 2003 contre une entrée nette de ressources de 425,5 milliards en 2002.

Les Trésors et autres organismes publics ont transféré à l'étranger, principalement au titre du règlement du service de la dette publique et des approvisionnements d'ambassades, 448,7 milliards contre 641,8 milliards en 2002. Les entrées de fonds, représentant essentiellement des concours financiers de la communauté internationale, se sont chiffrées à 621,6 milliards contre 554,5 milliards une année auparavant, soit une hausse de 70,0 milliards.

Au total, les opérations financières des Trésors et autres organismes publics se sont soldées par une entrée nette de capitaux de 173,0 milliards contre une sortie nette de 87,2 milliards en 2002.

Les transactions effectuées par l'intermédiaire de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) sont demeurées faibles. Les transferts reçus se sont chiffrés à 0,137 milliard en 2003 contre 0,161 milliard pour l'exercice antérieur, marquant une baisse de 0,024 milliard, tandis que les émissions ont progressé de 0,011 milliards en 2002 à 0,026 milliards.

UMOA - Flux des transferts - exercice 2003

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
	Millions de FCFA					
Banques	1 358 839	966 225	933 358	1 198 193	425 481	-231 968
Trésors et organismes publics	554 601	621 577	641 801	448 572	-87 200	173 005
AMAO	161	137	11	26	150	111
TOTAL	1 913 601	1 587 939	1 575 170	1 646 791	338 431	-58 852

Source : BCEAO.

3.4 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

3.4.1 - Evolution du réseau bancaire

Au 31 décembre 2003, le nombre de banques agréées dans l'UMOA s'est établi à

- la poursuite du recouvrement des créances et le remboursement des dépôts gelés.

La situation par pays se présente comme suit :

Répartition des établissements de crédit par pays*								
	31 décembre 2002				31 décembre 2003			
	Banques	Ets. Fin. **	Guichets P1	P2	Banques	Ets. Fin.**	Guichets P1	P2
BENIN	7	1	32	0	8	2	37	0
BURKINA	7	5	76	39	8	5	82	39
COTE D'IVOIRE	16	6	159	1	17	5	156	1
GUINEE-BISSAU	2	0	5	0	2	0	5	0
MALI	9	4	65	1	10	4	65	1
NIGER	7	1	21	0	8	1	22	0
SENEGAL	11	3	101	1	12	3	113	1
TOGO	7	4	99	1	7	4	99	1
UMOA	66	24	558	43	72	24	579	43

Source : BCEAO.

N.B. : P1 = guichets permanents ; P2 = guichets périodiques.
 (*) : Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.
 (**): Etablissements financiers.

72, en hausse de six unités par rapport à l'année précédente. Aucun retrait d'agrément de banque n'a été prononcé. L'effectif des établissements financiers est demeuré stable à 24, en liaison avec l'agrément d'un nouvel établissement financier au Bénin et le retrait d'agrément d'un autre établissement financier en Côte d'Ivoire, à la suite de sa fusion-absorption par son actionnaire principal, une banque de la place.

3.4.2 - Exécution des programmes de restructuration du système bancaire

Le programme d'assainissement et d'approfondissement du système bancaire de l'UMOA a été caractérisé, au cours de l'année 2003, par :

- la fusion-absorption de BICIBAIL par la BICICI ;
- le retrait d'agrément de BICIBAIL en qualité d'établissement financier ;
- la mise sous administration provisoire de la Financial Bank Bénin ;

Au **Bénin**, à la suite de l'avis conforme favorable de la Commission Bancaire, le Ministre chargé des Finances a pris un arrêté en date du 14 mai 2003, autorisant le Crédit Africain à exercer ses activités en qualité d'établissement financier du premier groupe. En outre, par arrêté pris le 11 août 2003, la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) a été autorisée à exercer ses activités en qualité de banque.

Par ailleurs, le Ministre chargé des Finances a pris, le 6 octobre 2003, un arrêté désignant le liquidateur de Crédit Promotion du Bénin pour conduire simultanément la liquidation d'un deuxième établissement, le Crédit du Bénin, qui a fait l'objet d'un retrait d'agrément le 3 juin 2002.

En outre, la demande d'agrément de la Banque de l'Habitat du Bénin a reçu l'avis conforme de la Commission Bancaire, en sa session de décembre 2003. Toutefois, l'arrêté subséquent n'avait pas été encore pris au 31 décembre 2003.

Au **Burkina**, le système bancaire s'est enrichi d'une nouvelle banque. En effet, à la suite de l'arrêté pris le 6 août 2003 par le Ministre Chargé des Finances, la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) a été autorisée à exercer ses activités en qualité de banque.

En **Côte d'Ivoire**, après la dissolution et la liquidation de la Société Nationale de Recouvrement de Côte d'Ivoire (SONARECI), les recouvrements des créances gelées sont effectués par l'Agence Comptable des Créances Contentieuses, une structure du Trésor public national.

Par ailleurs, après sa fusion-absorption par la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Côte d'Ivoire (BICICI), le retrait d'agrément de la BICI-BAIL en qualité d'établissement financier, a été prononcé.

En outre, l'établissement VERSUS SA a été agréé en qualité de banque.

En **Guinée-Bissau**, à l'issue d'un appel d'offres lancé au niveau sous-régional le 11 avril 2003, le Cabinet Pyramide a été retenu pour auditer les comptes de la "Banco Internacional da Guiné-Bissau (BIGB)" qui était en cessation d'activité depuis 2002.

Au **Mali**, le Ministre chargé des Finances a pris, à la suite de l'avis conforme de la Commission Bancaire, un arrêté en date du 4 août 2003, autorisant la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) à exercer en qualité de banque.

Par ailleurs, au cours de sa session du 17 mars 2003, la Commission Bancaire a émis un avis favorable à la prorogation de la durée du mandat de l'Administrateur provisoire de Crédit Initiative SA, du 30 septembre au 31 décembre 2003.

Au **Niger**, par arrêté pris le 25 juillet 2003 par le Ministre Chargé des Finances, la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) a été autorisée à exercer ses activités en qualité de banque.

Lors de sa session du 23 juin 2003, la Commission Bancaire a recommandé le maintien de la Banque Commerciale du Niger (BCN) sous administration provisoire,

re, dans l'attente de trouver des partenaires crédibles suite au désengagement de l'Etat.

Par ailleurs, un protocole d'accord a été signé le 5 avril 2003 entre Dar Al Maal Al Islami (DMI), l'Etat du Niger et la Banque Islamique de Développement (BID) pour l'apurement des pertes cumulées de la Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement (BINCI), ayant ainsi permis de reconstituer les fonds propres effectifs de cette banque.

En outre, le Gouvernement a décidé d'abandonner le schéma initial de création de la Banque de l'Habitat et de Développement Local (BHDL), par la fusion du Crédit du Niger (CDN) et de la Caisse des Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT). La nouvelle option retenue consiste en une restructuration séparée des deux entités et la privatisation du CDN.

Au **Sénégal**, le Ministre Chargé des Finances a pris un arrêté en date du 22 août 2003 accordant l'agrément à la Banque Sahélo-Saharienne pour le Commerce et l'Industrie (BSIC) en qualité de banque.

Au **Togo**, l'offre du consortium "Groupement Togolais d'Assurance & Compagnie Africaine d'Assurance (GTA-C2A)" a été retenue pour la reprise de la Banque Togolaise de Développement (BTD) et une demande d'autorisation préalable pour la cession des actions de la BTD détenues par l'Etat a été introduite auprès des Autorités monétaires et de supervision bancaire.

Pour la Société Nationale d'Investissement et Fonds Annexes (SNI & FA), un protocole d'accord et une plate-forme de négociation ont été signés respectivement les 2 et 5 septembre 2003 entre l'Etat Togolais et le groupe Financial BC qui a introduit une demande d'agrément auprès des Autorités monétaires.

Par ailleurs, la gestion intérimaire de l'Union Togolaise de Banque (UTB) a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2003.

Enfin, l'administration provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo (CET) a été prorogée pour permettre la désignation d'un nouvel Administrateur provisoire. Toutefois, cette désignation n'était pas encore intervenue au 31 décembre 2003.

3.4.3 - Dispositions réglementaires

L'environnement juridique de l'activité bancaire s'est enrichi d'une instruction de la BCEAO, prise en application des textes sur la réforme des systèmes et moyens de paiement et la promotion de la bancarisation. Il s'agit de l'Instruction n° 01/2003/SP du 8 mai 2003 relative à la promotion des moyens de paiement scripturaux et à la détermination des intérêts exigibles en cas de défaut de paiement.

Par ailleurs, le processus de conception d'un cadre légal et réglementaire pour les entreprises d'investissement à capital fixe, a franchi une nouvelle étape. En effet, les projets de textes élaborés par la BCEAO ont été examinés par son Conseil d'Administration et le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de leurs réunions respectives du 19 et du 20 mars 2003. Des travaux sont en cours en vue de la définition d'un dispositif prudentiel spécifique aux entreprises concernées, afin de sécuriser l'exercice de leurs activités.

3.4.4 - Evolution de l'activité des banques et des établissements financiers de l'UMOA

3.4.4.1 - Evolution d'ensemble

Entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, l'activité des banques et des établissements financiers de l'UMOA a globalement été caractérisée par un accroissement des ressources de 8,4% et des emplois de 7,0%.

Les ressources des banques et des établissements financiers de l'UMOA se sont établies à 5.427,2 milliards au 31 décembre 2003 contre 5.004,6 milliards à fin décembre 2002, enregistrant ainsi une hausse de 422,6 milliards ou 8,4%. Cette évolution résulte de la hausse de 351,0 milliards des dépôts et emprunts, de 55,2 milliards des fonds propres nets et de 16,3 milliards des ressources diverses.

Les emplois se sont accrus de 295,5 milliards d'une période à l'autre, pour ressortir à 4.513,6 milliards au 31 décembre 2003. Cette hausse s'explique par un accroissement des crédits de 220,5 milliards et des autres emplois de 75,0 milliards.

En effet, les crédits se sont établis à 3.585,2 milliards à fin décembre 2003 contre 3.364,7 milliards un an plus tôt, à la suite principalement de l'augmentation des crédits ordinaires à court terme de 290,3 milliards atténuée par une baisse de 56,7 milliards des crédits de campagne et de 30,0 milliards des crédits à moyen terme.

La qualité du portefeuille des banques et des établissements financiers de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est légèrement améliorée de 0,3 point, en passant de 19,5% un an plus tôt à 19,2% en décembre 2003. L'amélioration a concerné les établissements du Bénin, du Sénégal et du Togo. Le taux net de dégradation du portefeuille de crédits s'est stabilisé à 7,3% d'une année à l'autre.

En raison d'une hausse plus importante des ressources que celle des emplois, l'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers s'est consolidé de 127,0 milliards pour se situer à 913,6 milliards à fin décembre 2003 contre 786,6 milliards un an auparavant, soit un accroissement de 16,1%.

3.4.4.2 - Evolution par nature d'établissement

Les ressources des **banques** sont ressorties à 5.331,9 milliards à fin décembre 2003 contre 4.920,7 milliards au 31 décembre 2002, en augmentation de 411,1 milliards ou 8,4%. La progression des ressources est liée principalement à un accroissement de 346,8 milliards des dépôts et emprunts qui sont passés de 4.137,0 milliards un an plus tôt à 4.483,8 milliards à fin décembre 2003, et à l'augmentation des fonds propres nets de 47,4 milliards.

Les emplois des banques, pour leur part, se sont établis à 4.433,2 milliards au 31 décembre 2003 contre 4.127,9 milliards un an auparavant, en hausse de 305,3 milliards. Cette évolution résulte d'une hausse de 234,5 milliards des crédits dont l'encours est ressorti à 3.529,7 milliards à fin décembre 2003, et d'une hausse de 70,8 milliards des autres emplois. L'accroissement des crédits est lié essentiellement à l'augmentation de 289,5 milliards des crédits ordinaires à court terme, les crédits de campagne ayant baissé de 56,7

milliards. La progression des autres emplois provient de l'accroissement des titres de placement (38,3 milliards), de divers emplois (22,0 milliards) et des autres immobilisations (19,9 milliards).

La qualité du portefeuille des banques de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est améliorée en se situant à 18,8% à fin décembre 2003 contre 19,4% un an plus tôt. L'évolution par pays fait ressortir une amélioration de la qualité des crédits au Bénin, au Sénégal et, dans une moindre mesure, au Togo. Le taux net de dégradation du portefeuille est resté, pour sa part, stable à 7,3% entre les deux périodes.

La trésorerie des banques a enregistré une hausse de 13,4% pour s'établir à 898,7 milliards au 31 décembre 2003 contre 792,8 milliards un an plus tôt, en liaison avec la croissance des ressources plus forte que celle des emplois.

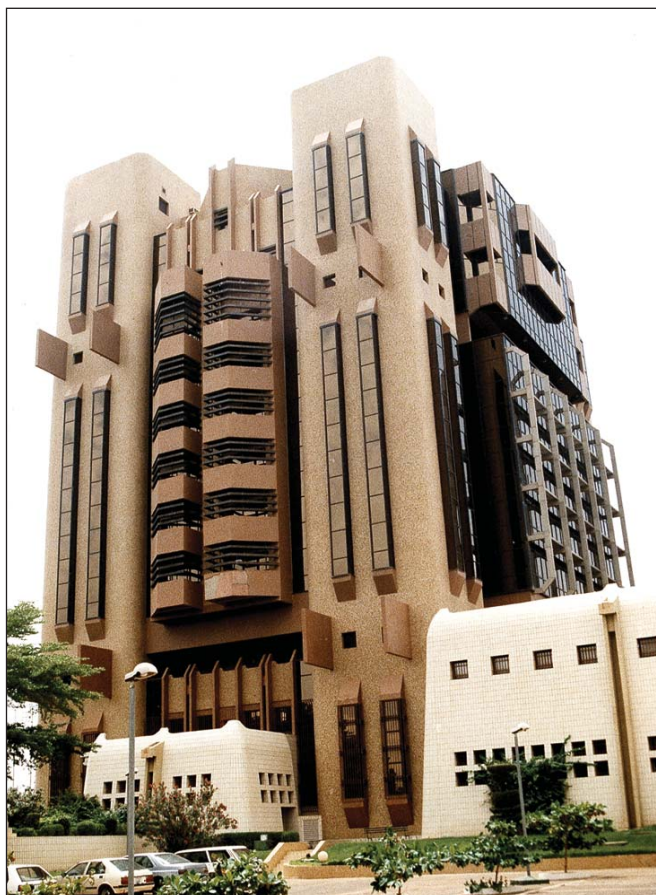
L'évolution des activités des **établissements financiers** au cours de la période est marquée par un renforcement des ressources

de 13,6% et une baisse des emplois de 10,8%.

Les ressources se sont consolidées de 11,4 milliards pour ressortir à 95,3 milliards au 31 décembre 2003, en relation avec la hausse des fonds propres nets (7,8 milliards) et des dépôts et emprunts (4,2 milliards). Les emplois se sont élevés, pour leur part, à 80,4 milliards à fin décembre 2003 contre 90,2 milliards un an plus tôt, soit une baisse de 9,8 milliards en raison principalement du recul de 14,0 milliards des crédits.

Comme les banques, la qualité du portefeuille de crédits des établissements financiers de l'Union s'est améliorée en 2003. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille est passé de 22,8% en décembre 2002 à 21,9% à fin décembre 2003. Le taux net de dégradation du portefeuille de crédits est ressorti à 8,8% contre 10,9% l'année précédente.

La situation de trésorerie des établissements financiers, structurellement déficitaire auparavant, est ressortie positive à 14,9 milliards en décembre 2003 contre un déficit de 6,3 milliards en décembre 2002.



L'Agence Principale de la BCEAO de Ouagadougou (Burkina Faso).

UMOA - Evolution des emplois et ressources des banques et des établissements financiers

UMOA*	Milliards de FCFA			
	2002 (1)	2003 (2)	en valeur (3) = (2)-(1)	Variations en % (4) = (3)/(1)
1 CREDITS	3 365	3 585	220	6,6
- Crédits à long terme	129	134	5	4,4
- Crédits à moyen terme	804	774	-30	-3,7
- Crédits à court terme	2 153	2 387	234	10,9
dont crédits de campagne	182	126	-56	-31,1
- Crédit-bail et assimilés	32	28	-4	-12,4
- Crédits en souffrance (a)	247	262	15	6,2
dont douteux et litigieux	142	116	-26	-18,4
(a)/crédits (en %)	7,3	7,3		
2 AUTRES EMPLOIS	853	928	75	8,8
Titres de placement	325	364	39	11,8
Immobilisations financières	147	138	-9	-6,1
Autres immobilisations	202	223	21	10,2
Divers emplois	179	204	25	13,9
A. TOTAL EMPLOIS (1+2)	4 218	4 514	296	7,0
1 FONDS PROPRES NETS	533	588	55	10,4
2 DEPOTS ET EMPRUNTS	4 164	4 515	351	8,4
A terme	2 118	2 196	78	3,7
Comptes disponibles	2 046	2 319	273	13,4
3 AUTRES RESSOURCES	308	324	16	5,3
B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)	5 005	5 427	422	8,4
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)	787	914	127	16,2
AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE				
1 DISPONIBILITES	140	179	39	28,4
2 BANQUES ET CORRESPONDANTS	647	735	88	13,5
Emplois	1 185	1 236	51	4,3
dont hors UMOA	400	337	-63	-15,8
Ressources	538	501	-37	-6,9
dont hors UMOA	96	115	19	19,8
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (1+2)	787	914	127	16,1

* : les données de l'exercice 2002 ont été actualisées et celles de 2003 sont provisoires.

Source : BCEAO.

3.4.4.3 - Mise en œuvre du dispositif des accords de classement

Le dispositif des accords de classement institué par le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1990, est un instrument qualitatif de gestion a posteriori du portefeuille des banques et établissements financiers.

Au cours de leurs sessions de septembre 2002, les instances de l'Union ont autorisé un réaménagement en profondeur de ce dispositif. Les principales innovations introduites à cette occasion ont porté sur la redéfinition des principes directeurs, l'introduction de modalités plus souples de collecte, le traitement des informations, la prise de décision et l'adaptation des critères financiers aux normes du SYSCOA et de l'OHADA. Par ailleurs, les établissements de crédit ont désormais l'obligation de transmettre à la BCEAO, les dossiers de demandes d'accords de classement pour les 50 premières signatures de leur portefeuille. Une période probatoire allant du 1er mars 2003 au 29 février 2004 a été accordée aux établissements de crédit pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles mesures avant la mise en application des sanctions prévues par le nouveau dispositif.

L'objectif visé est de mettre à la disposition des banques et des établissements financiers, un outil de suivi qualitatif de leur portefeuille de crédit, de veiller au respect du ratio de structure du portefeuille et de constituer un répertoire des entreprises grandes utilisatrices de crédits bancaires.

3.4.4.4 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours des utilisations de crédits recensés à la Centrale des risques est passé de 2.845,0 milliards en 2002 à 2.991,5 milliards, soit un accroissement de 146,5 milliards.

Cette évolution résulte notamment de la hausse des financements en faveur des

entreprises des secteurs manufacturier (81,8 milliards), des services divers (78,5 milliards), des transports (21,6 milliards), de l'énergie (9,9 milliards), des bâtiments et travaux publics (9,3 milliards) et des assurances et affaires immobilières (6,2 milliards). Par contre, les encours de crédits recensés au profit des secteurs du commerce, de l'agriculture et des industries extractives ont connu des reculs respectifs de 31,7 milliards, 26,6 milliards et 2,5 milliards.

La part relative des financements à court terme a représenté 77,1% de l'ensemble des risques recensés en 2003 contre 73,7% en 2002, atteignant ainsi un montant de 2.307,8 milliards. Les crédits d'investissement ont accusé une contraction de 98,9 milliards en 2003 contre une hausse de 60,6 milliards en 2002.

3.4.5 - Evolution des systèmes financiers décentralisés

Le développement du secteur de la microfinance dans les Etats de l'Union s'est poursuivi en 2003. En effet, sur la base des estimations réalisées à partir d'un échantillon regroupant les institutions les plus représentatives du secteur à fin décembre 2003, les principaux indicateurs de performance se sont inscrits en hausse par rapport à l'exercice 2002. Ainsi, les dépôts se sont accrus de 38,6 milliards pour se situer à 204,7 milliards contre 166,1 milliards en 2002. L'encours des crédits s'est situé à 173,4 milliards, en hausse de 21,6 milliards par rapport à l'année précédente. Le nombre de bénéficiaires directs des services des systèmes financiers décentralisés (SFD) est passé de 3,5 millions en 2002 à 3,9 millions.

Toutefois, cette évolution s'est accompagnée de signes de vulnérabilité, notamment au niveau de la gouvernance, du système d'information de gestion (SIG), du contrôle interne et de la qualité du portefeuille. Avec les récents événements intervenus en Côte d'Ivoire, le taux des créances en souffrance s'est accru, passant à 7,2% contre 6,8% en 2002.

UMOA - Evolution des principaux indicateurs des SFD

	1999	2000	2001	2002	2003*
Nombre de SFD	272	397	555	565	626
Nombre de points de services	2 297	2 681	2 626	2 459	2 597
Nombre de bénéficiaires (non compris les membres des groupements)	2 356 174	2 618 036	2 943 837	3 472 304	3 862 267
Dépôts (millions FCFA)	99 805	115 858	136 696	166 123	204 684
Crédits accordés dans l'année (millions FCFA)	105 133	112 702	142 430	190 569	199 865
Encours des crédits (millions FCFA)	97 049	101 983	116 873	151 805	173 409
Créances en souffrance (millions FCFA)	9 782	11 543	7 475	10 154	12 459
Ratio de qualité du portefeuille (Crédits en souffrance / Encours des crédits)	10,1%	11,3%	6,4%	6,7%	7,2%
Résultat net (millions FCFA)	2 143	-182	2 939	3 175	nd

(*) : estimation - (nd) : non disponible.

Source : BCEAO.

Au titre de la surveillance du secteur, des agents de la Banque Centrale ont participé à des missions conjointes d'inspection BCEAO-Ministère des Finances au cours de l'année 2003. Ces missions, effectuées auprès de quinze (15) SFD dont l'actif total au 31 décembre 2002 s'élevait à 74,27 milliards, ont révélé que les principaux défis pour les structures vérifiées se situent au niveau du renforcement de leur système d'information de gestion (SIG), ainsi que de leur dispositif de contrôle interne et de sécurité. Aussi, un projet de note d'orientation

sur le contrôle interne a-t-il été élaboré, en vue de favoriser le renforcement de la surveillance au sein des SFD. Ce texte fait actuellement l'objet de concertations et pourrait être inséré dans la réglementation régissant les institutions de microfinance.

Par ailleurs, des indicateurs de suivi des SFD ont été élaborés, afin d'améliorer le contrôle sur pièces des institutions de microfinance. Les concertations ont été entamées avec les acteurs du secteur en vue de l'adoption de normes associées à ces indicateurs au cours de l'année 2004.

En relation avec l'aménagement du cadre juridique spécifique à la microfinance, la BCEAO a participé au processus d'élaboration de l'avant-projet d'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), relatif au droit des sociétés coopératives et mutualistes et autres formes de SFD. Cette activité a impliqué divers partenaires, notamment le Secrétariat Permanent de l'OHADA, l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC), le Bureau International du Travail (BIT) et l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI). Elle se poursuivra en 2004 et vise à élaborer un avant-projet d'Acte Uniforme sur le droit des sociétés coopératives ou mutualistes et autres formes de SFD, prenant en compte les spécificités des institutions de microfinance.

Dans le cadre des appuis au secteur de la microfinance, des sessions de formation ont été organisées par la Banque Centrale, à l'intention des acteurs de la microfinance. Ces sessions, au nombre de quatre, ont porté essentiellement sur la surveillance des SFD, les outils nécessaires à leur inspection, les instructions de la BCEAO en matière d'application de la réglementation les régissant et les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exercice. Elles ont permis à la centaine de participants venus d'horizons divers (Ministères chargés des Finances des Etats membres de l'UMOA, BCEAO, Banques Centrales de la République Démocratique du Congo et du Rwanda), de se doter des éléments indispensables pour une bonne instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exercice et d'acquérir de nouvelles connaissances et des outils standards dans le domaine de l'inspection des institutions de microfinance.

Ces acquis devraient contribuer au renforcement des capacités des acteurs et à l'amélioration de la qualité de la surveillance des SFD dans l'Union.

Les financements accordés aux inter-

venants, sur la base des ressources mobilisées dans le cadre des projets d'appui initiés par la BCEAO, se sont établis à fin décembre 2003, à 240,0 millions, octroyés à hauteur de 91,0% par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) et 9,0% par l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI). Les appuis ont porté principalement sur le soutien au fonctionnement des Structures Ministérielles de Suivi (missions d'inspection, acquisition de fournitures de bureau et d'équipements informatiques, etc.), le règlement des honoraires des consultants commis pour la réalisation des études et le renforcement des capacités des SFD.

Au titre des autres activités, il convient de mentionner l'examen du rapport d'étape de l'étude conjointe BCEAO/CGAP sur l'impact des services offerts par les SFD. Les résultats préliminaires de cette étude, financée par la Coopération canadienne, ont permis d'avoir une meilleure connaissance du profil de la clientèle des SFD au Sénégal. Des actions similaires seront entreprises en 2004 au Burkina et au Mali, sur financement de la Coopération suédoise.

Enfin, la BCEAO a lancé le processus d'élaboration d'un référentiel comptable spécifique aux SFD de l'Union qui devrait s'achever en 2004.

3.4.6 - Activités des chambres de compensation

Au cours de l'exercice 2003, le montant global des valeurs échangées en chambre de compensation est ressorti à 16.557,7 milliards, en hausse de 1.560,4 milliards (12,4%) par rapport au niveau atteint en 2002. Cette évolution a concerné toutes les places, à l'exception de celle de la Guinée-Bissau où les transactions ont connu une baisse de 3,6 milliards, soit 36,2%. Les évolutions les plus marquées ont été relevées sur les places du Burkina (19,8%), du Togo (17,6%), du Mali (13,1%) et du Sénégal (12,9%).

Encadré n° 3

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) repose sur la loi uniforme approuvée par le Conseil des Ministres de l'Union le 20 mars 2003 à Ouagadougou. Cette loi découle de la Directive N° 07/2002/CM/UEMOA adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, lors de sa session du 19 septembre 2002 à Cotonou.

La loi uniforme institue un cadre juridique permettant de prévenir l'utilisation des circuits économiques à des fins de recyclage de capitaux d'origine illicite. Ses dispositions sont applicables à toute personne physique ou morale qui, dans le cadre de sa profession, réalise, contrôle ou conseille des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tous mouvements de capitaux. Il s'agit des organismes intervenant dans le secteur aussi bien financier que non financier, notamment les membres des professions juridiques pour certaines de leurs activités, les transporteurs de fonds, les marchands d'articles de grande valeur, les établissements de jeux.

Au titre de la **prévention du blanchiment**, la loi uniforme définit les modalités d'identification, par les assujettis, de leur clientèle (habituelle et occasionnelle) et les conditions de conservation des pièces justificatives des opérations effectuées. En outre, elle institue des dispositions régissant la mise en place par les organismes financiers, de programmes internes de prévention, pour mieux détecter les opérations de blanchiment.

Les modalités de **détection des opérations** de blanchiment ont été organisées, ainsi que les procédures de déclaration de soupçons relatives aux opérations douteuses. En outre, le régime de la responsabilité incombant aux assujettis et à l'Etat ainsi que les conditions de levée du secret professionnel dans le cadre des investigations liées au blanchiment de capitaux sont contenus dans la loi. Par ailleurs, il est prévu l'institution, dans chaque Etat membre de l'Union, d'une Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) dont les travaux d'investigations devraient permettre de passer du stade de présomptions à celui de soupçons et à la saisine éventuelle des autorités judiciaires.

Au plan des **actions coercitives**, la loi uniforme prévoit des sanctions administratives et pénales applicables aux personnes physiques et morales, ainsi que des mesures conservatoires que le juge d'instruction est habilité à prendre. Il s'agit notamment de la saisie ou la confiscation des biens en relation avec l'infraction de blanchiment. A cet égard, le quantum des sanctions retenu participe de la volonté d'assurer une répression sévère de l'acte de blanchiment, tout en lui conservant son caractère correctionnel dans l'ensemble des Etats membres, de manière à favoriser une véritable coopération en matière judiciaire.

Un titre a été spécialement consacré à la **coopération internationale**, afin de favoriser la concertation et les actions communes des Etats membres de l'Union, ainsi que l'entraide répressive communautaire et internationale. A cet égard, l'espace constitué des huit Etats membres de l'UEMOA est considéré comme un seul et même territoire, notamment pour l'application de la loi uniforme. Cette mesure vise à permettre d'organiser plus efficacement les procédures judiciaires déjà entamées ou simplement projetées, de telle sorte que les poursuites y afférentes soient effectivement exercées dans l'Etat membre le mieux placé. En matière d'entraide judiciaire, des mécanismes destinés à faciliter la coopération dans les enquêtes ont été mis en place, permettant notamment la communication de renseignements et de preuves d'un Etat membre à un autre, ainsi que l'accomplissement des investigations nécessaires. Les conditions de l'extradition ont été définies de manière à assouplir les procédures requises. Par ailleurs, la confiscation des avoirs criminels est autorisée de la façon la plus large possible.

Sur la base des dernières informations disponibles, la loi uniforme a été adoptée par le Parlement du Sénégal, le 27 janvier 2004, et celui du Niger, le 7 avril 2004. Dans les autres Etats membres de l'Union, le processus d'insertion du texte dans l'ordre juridique interne se poursuit.

3.5 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

3.5.1 - Relations avec les Institutions de Bretton Woods

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI), pour le compte des Etats membres de l'UMOA, se sont soldées, à fin décembre 2003, par des sorties nettes de ressources de 100,8 millions de DTS, soit l'équivalent de 76,8 milliards de FCFA contre des sorties nettes de 23,6 millions de DTS correspondant à 16,7 milliards un an plus tôt. Cette évolution a été essentiellement induite par la baisse de plus de moitié des tirages effectués sur les ressources du FMI.

Les tirages bruts, au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont élevés à 43,5 millions de DTS représentant 35,1 milliards de FCFA contre 106,4 millions de DTS ou 98,1 milliards de FCFA en 2002. Cette baisse du montant des tirages est principalement liée à l'absence de programmes économiques soutenus par les ressources de la FRPC dans certains Etats membres et aux retards enregistrés dans l'application de certaines réformes structurelles dans d'autres.

Les rachats de monnaie, excluant les réductions de dette au titre de l'Initiative PPTE pour un montant de 30,1 millions de DTS (23,3 milliards), sont ressortis à 138,0 millions de DTS, soit 106,8 milliards de FCFA contre 122,3 millions de DTS correspondant à 109,1 milliards l'année précédente. Ces opérations se sont traduites par des pertes de change de 3,7 milliards de FCFA contre 15,6 milliards de FCFA en 2002.

Les engagements nets des Etats membres au titre des prêts de la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) et de la FRPC, se sont globalement établis à 848,7 millions de DTS contre 941,6 millions de DTS l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 10,9%.

Les paiements d'intérêts et de commissions se sont élevés à 6,6 millions de DTS pour une contre-valeur de 5,4 milliards de FCFA contre 8,2 millions de DTS, soit 6,2 milliards de FCFA, un an plus tôt. Ils ont

concerné les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales (2,1 millions de DTS) et le règlement des intérêts au titre de l'utilisation des ressources administrées (4,5 millions de DTS).

Dans le cadre du règlement des charges afférentes aux rachats de monnaie ainsi qu'aux paiements d'intérêts et de commissions, les Etats membres de l'Union ont acquis 32,8 millions de DTS, équivalant à 25,7 milliards de FCFA. Les cessions se sont chiffrées à 29,8 millions de DTS représentant 24,4 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le FMI a versé 0,3 million de DTS ou 0,2 milliard de FCFA aux Etats membres de l'UMOA, au titre de la rémunération de leurs positions créditrices, contre 0,5 million de DTS, soit 0,3 milliard, en 2002.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaie des Etats membres, régi par l'article V, section 11, de ses Statuts, le FMI a revu à la baisse, au 30 avril 2003, de 190,3 milliards environ, ses avoirs en francs CFA dans les livres de la Banque Centrale, en relation avec l'appréciation de l'ordre de 13,2% du franc CFA vis-à-vis du DTS.

3.5.2 - Relations avec les autres Institutions

Dans le cadre du renforcement de la coopération monétaire au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque Centrale a contribué aux réflexions ayant abouti au report, au-delà de l'horizon 2004, de la date de création de la Zone Monétaire Unique. Cette décision, prise par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté, lors de sa 26^{ème} session tenue à Dakar le 31 janvier 2003, a été réaffirmée à l'occasion de la 27^{ème} session qui a eu lieu le 19 décembre 2003 à Accra. A cette occasion, la nécessité d'un approfondissement de la convergence des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres, notamment par l'assainissement des finances publiques et la diversification de la base productive, aux fins de conforter les bases de la future monnaie unique de la CEDEAO, a été soulignée.

La Banque Centrale a, en outre, pris part aux travaux portant sur le transfert de la gestion du chèque de voyage CEDEAO au secteur privé, à l'occasion des rencontres consacrées à la définition des modalités de ce transfert et à l'élaboration des termes de référence pour le choix de l'opérateur privé.

Au plan de la **coopération monétaire à l'échelle continentale**, la BCEAO a participé aux travaux de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), notamment au symposium de l'Association tenu à Kampala en août 2003 sur le thème "Intégration monétaire sous-régionale : défis et perspectives". La Banque Centrale a également contribué à la prise de décisions visant le renforcement des activités du Secrétariat Permanent de l'ABCA, par une assistance accrue des Services de la Banque.

3.6 - AUTRES ACTIVITES

3.6.1 - Intégration économique des Etats membres de l'UEMOA

Au cours de l'exercice 2003, la Banque Centrale a contribué activement à la mise en œuvre du schéma d'intégration de l'**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**. A ce titre, elle s'est impliquée dans les réflexions ayant abouti au report du passage de l'Union en phase de stabilité, du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2006. Ce report a été décidé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, le 29 janvier 2003 à Dakar. En outre, la Banque a participé aux travaux du Secrétariat Conjoint (BCEAO, Commission de l'UEMOA et BOAD) consacrés à l'évaluation de l'impact de la crise ivoirienne sur les économies de l'Union. Par ailleurs, elle a contribué à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union sur les périodes 2003-2005 et 2004-2006. Les analyses menées à ce titre ont révélé que des efforts supplémentaires sont requis pour accélérer le rythme de convergence des économies afin de respecter le nouvel horizon de stabilité et de renforcer les fondements de la monnaie commune.

Les orientations de politique économique des Etats membres de l'Union au titre

de l'année 2004 ont porté notamment sur la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et la mise en œuvre diligente des réformes structurelles, en vue de consolider le cadre macroéconomique et permettre l'entrée de l'Union en phase de stabilité au 1^{er} janvier 2006.

Enfin, la BCEAO a participé à la tournée effectuée par Son Excellence Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, dans les Etats membres de l'Union. Cette tournée visait prioritairement l'intensification des actions de communication et de sensibilisation à l'endroit des Etats membres pour une application effective des textes communautaires adoptés ainsi qu'une réelle appropriation des réformes par les populations.

3.6.2 - Centrale des Bilans

Au cours de l'exercice 2003, la Banque Centrale a poursuivi la mise en œuvre du plan de démarrage opérationnel de la Centrale des Bilans et maintenu les contacts nécessaires avec la Commission de l'UEMOA, dans la perspective de l'organisation des premières réunions des structures communautaires formant l'environnement institutionnel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Au plan réglementaire, le Sénégal a adopté le texte instituant l'obligation pour les entreprises de déposer, auprès de l'Administration fiscale, un jeu supplémentaire de leurs liasses d'états financiers, destiné à la BCEAO. Ainsi, cet engagement est, à présent, respecté dans tous les Etats, sauf en Guinée-Bissau.

La convention entre l'Administration fiscale et la Direction Nationale de la BCEAO régissant le cadre de leur collaboration en matière de collecte des liasses et les modalités de sa supervision conjointe a été signée au Burkina en février 2003. Les concertations sur ce sujet n'ont toujours pas abouti au Niger et au Sénégal. Le Comité Conjoint de Suivi (CCS) de la collecte des liasses, institué par la convention précitée, a démarré ses activités au cours de l'année au Burkina.

Les cellules "Centrale des Bilans" ont collecté 12 442 liasses d'Etats financiers de l'exercice 2002, contre 10 932 en 2001, ce qui représente une augmentation de 14%. La proportion des Etats financiers directement exploitables s'est renforcée de 45% à 57% d'une année à l'autre. Le pourcentage des liasses incomplètes a chuté de 29% à 14%. Cette amélioration de la qualité des données résulte, en grande partie, de la poursuite de la campagne de sensibilisation des producteurs et utilisateurs de comptes sociaux, organisée en 2003 par la Banque Centrale dans tous les Etats, sauf en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Sénégal.

Afin d'estimer les premières tendances des économies des Etats membres, un échantillon d'entreprises a été constitué. Le critère retenu à cet égard est le chiffre d'affaires. Le tirage a été effectué à partir de la base des liasses d'états financiers des exercices 2000 et 2001. L'échantillon de l'ensemble de l'Union regroupe environ 2 600 entreprises, correspondant à 25% de l'effectif pour une couverture de plus de 80% du chiffre d'affaires.

La construction du système d'information de la Centrale des Bilans a progressé avec le démarrage, en décembre 2003, de l'exploitation au Siège du module de contrôle de second niveau "Administration de Base de Données", en complément des vérifications effectuées dans les Agences depuis août 2002 à l'aide du module "Collecte et Contrôle de l'Information". Les travaux de développement des deux modules fonctionnels restants, à savoir "Répertoire Unique des Entreprises" et "Réalisation des Produits", ne sont pas encore achevés. Par ailleurs, la méthodologie d'analyse financière de la Centrale des Bilans a été adoptée en juin 2003.

La mise en place des structures nationales formant l'environnement institutionnel du SYSCOA s'est poursuivie, avec l'adoption au Niger de la loi portant création de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) et celle du décret portant création du Conseil National de la Comptabilité, en Côte d'Ivoire.

3.6.3 - Réforme des Systèmes et Moyens de Paiement

Dans le souci de promouvoir les procédés modernes au niveau des échanges financiers et d'améliorer l'efficacité et la sécurité des paiements dans la zone UEMOA, la BCEAO a initié, en 1999, le projet de réforme des systèmes et moyens de paiement. Ce projet permettra de mettre en place, en même temps que l'instauration d'un cadre juridique approprié et d'un réseau de télécommunications performant, un système de règlement brut en temps réel (notamment pour les paiements d'importance systémique), un système de compensation automatisé des paiements de masse et un système de paiement interbancaire par cartes à l'échelle de l'Union.

Les travaux réalisés en 2003 ont porté essentiellement sur l'accomplissement des diligences visant le démarrage effectif des systèmes de paiement, prévu en 2004.

3.6.3.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Système de Règlement Brut en Temps Réel de l'Union - dénommé Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) - des avancées notables ont été effectuées au cours de l'année 2003. Ces avancées concernent, notamment, la réception des équipements du système, la réalisation des tests de recette fonctionnelle, l'élaboration des procédures et le déploiement du système.

Les équipements pour STAR-UEMOA, composés des serveurs de production, de tests et de secours, des licences Oracle et de la version standard du logiciel RTGS dénommé RTS/X ont été réceptionnés en avril 2003.

Les tests de recette, effectués pour vérifier le bon fonctionnement du système par rapport aux spécifications arrêtées avec le fournisseur, ont permis de déceler des anomalies et de les faire corriger par ce dernier. Le contrat de maintenance a été finalisé et signé en juillet 2003. Les agents informatiques et opérationnels du Siège et des

Agences Principales de la BCEAO ont été formés à l'utilisation des logiciels de STAR-UEMOA.

Les procédures ayant trait aux unités émettrices, aux transferts internationaux et au participant BCEAO ont été élaborées et validées, après prise en compte des observations formulées par les Directions Nationales et les Directions du Siège concernées. Il en est de même de celles relatives à la gestion des participants indirects, à la supervision au Siège et en Agence Principale, ainsi qu'au secours et à la journée d'échange. Les versions finales desdites procédures ont été diffusées auprès de toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, la convention du système RTGS et ses annexes ont été élaborées ainsi que la convention de service des participants indirects, dans le cadre de l'utilisation du service bureau installé à la BCEAO.

Démarré en octobre 2003, le déploiement de STAR-UEMOA s'est effectué dans tous les Etats de l'Union et s'est achevé en décembre 2003. Au cours de cette période, le système a été installé dans les Agences Principales de la BCEAO, à la Direction des Opérations Financières de la Banque Centrale ainsi que dans les établissements de crédit et à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Les informaticiens et opérationnels des différents sites de la BCEAO et ceux des autres participants (banques et établissements financiers) ont été également formés.

3.6.3.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

Au niveau du système de compensation automatisé - dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) - les principales activités effectuées ont concerné la réalisation et le déploiement du système informatique, la préparation des participants et de l'opérateur du système, l'élaboration et l'adoption des procédures interbancaires de la compensation.

Faisant suite à la validation des Spécifications Fonctionnelles Détaillées (SFD) du logiciel de compensation, une version personnalisée de ce logiciel a été livrée à

la BCEAO au cours du mois de juin 2003. Cette livraison a permis de déployer, en novembre 2003, SICA-UEMOA au Sénégal, sur les sites des Agences de Dakar et de Kaolack. Des tests de bon fonctionnement du système complet de compensation (matériels et logiciels) ont ainsi pu être réalisés dans les environnements de production de Dakar et de Kaolack. Le déploiement de SICA-UEMOA et les tests de bon fonctionnement se sont poursuivis au Niger et au Mali au cours du mois de décembre 2003. Un manuel des procédures de fonctionnement a été finalisé et sera testé dès le démarrage du système.

La finalisation de l'étude relative aux modalités d'insertion du futur système de compensation au sein des établissements de crédit a permis à la BCEAO d'accompagner, au cours de l'année 2003, les futurs participants dans la mise en place des changements organisationnels et techniques requis pour leur participation à la télécompensation et à l'échange d'images scannées. Ainsi, un guide de la préparation du participant à SICA-UEMOA, présentant le nouveau système et ses enjeux, ainsi que les actions préparatoires requises, a été élaboré et diffusé aux banques. De même, en avril 2003, les spécifications techniques de raccordement à SICA-UEMOA, qui constituent le document de référence de la préparation organisationnelle et technique des participants, ont été diffusées. Les travaux d'élaboration du plan de passage à l'échange d'images scannées (EIS) ont pu démarrer en décembre 2003, à la suite de la conclusion d'un contrat de prestations de service avec un cabinet spécialisé. A partir du mois de juillet 2004, la BCEAO procédera à un démarrage progressif de la télécompensation et de l'échange d'images scannées dans chaque Etat de l'UEMOA.

3.6.3.3 - Système monétique interbancaire régional

Au titre du système monétique, les organes du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), à savoir l'Assemblée Générale et le Comité de Direction, se sont réunis à Dakar en février 2003, à Bamako en septembre 2003 et à Cotonou en décembre 2003. Ces rencontres, organisées grâce à la collaboration active de la BCEAO, ont permis la mise en place d'un

Comité budgétaire, la création d'un Comité d'Experts, le choix d'un logo pour la reconnaissance de la future carte bancaire de la zone, la sélection d'un cabinet pour assurer les missions de commissariat aux comptes et le recrutement d'un Directeur Général pour le Groupement.

La mise en place du Centre de Traitement Monétique a entraîné le recrutement, en décembre 2003, du consultant chargé de la préparation du cahier des charges. Par ailleurs, les négociations entamées avec les émetteurs internationaux de cartes (American Express, Visa, Mastercard International, etc..) pour l'obtention des accords d'émission et d'acceptation se sont poursuivies en 2003.

Le démarrage du système monétique interbancaire régional est programmé pour décembre 2004.

3.6.3.4 - Cadre légal et réglementaire de la réforme

La partie législative du cadre juridique de la réforme des systèmes de paiement s'est achevée le 19 septembre 2002, avec l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEMOA du Règlement relatif aux systèmes de paiement des Etats membres de l'UEMOA et de la Directive portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement.

L'Instruction du Gouverneur de la BCEAO, relative à la promotion des moyens de paiement scripturaux et à la détermination des intérêts exigibles en cas de défaut de paiement, est entrée en vigueur le 08 mai 2003.

Les textes d'application du cadre légal, à savoir les lois de transposition des Directives et les Arrêtés ministériels devant accompagner le Règlement, sont en cours d'adoption dans les Etats. L'Arrêté ministériel portant fixation du montant de référence des opérations réalisables en monnaie fiduciaire a été signé dans tous les Etats, à l'exception de la Guinée-Bissau. La loi de transposition de la Directive n° 08/2002/CM/UEMOA, portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, a été adoptée par les Parlements du Mali, du Niger et du Togo.

Au niveau de la partie conventionnelle, les documents juridiques sur la monétique ont été validés par la profession bancaire et les projets des conventions STAR-UEMOA et SICA-UEMOA sont en cours de finalisation.

Par ailleurs, les rapports définitifs sur le cadre juridique et institutionnel de la normalisation bancaire et financière dans l'espace UEMOA, ainsi que le cadre réglementaire de la preuve électronique dans l'espace UEMOA, ont été élaborés en 2003.

Encadré n° 4

La promotion des moyens de paiement scripturaux

L'Instruction N°01/2003/SP du 08 mai 2003 relative à la promotion des moyens de paiement scripturaux et à la détermination des intérêts exigibles en cas de défaut de paiement a été prise par le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en application des dispositions du Règlement N°15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA et de la Directive N°8/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

Elle précise les notions de droit au compte et de revenu régulier, fixe les montants de référence pour les opérations en monnaie scripturale et enfin détermine les intérêts exigibles pour défaut de paiement.

Les principaux points contenus dans l'Instruction sont retracés comme suit :

- le revenu régulier donnant droit à toute personne physique ou morale établie dans l'un des Etats de l'UEMOA à l'ouverture d'un compte bancaire ou postal, doit être supérieur ou égal à 50.000 FCFA ;*
- toute opération réalisée en monnaie fiduciaire par un client, en une ou plusieurs fois auprès d'une banque ou de la poste dans un intervalle de temps d'un jour franc et dont le montant dépasse le seuil fixé annuellement par arrêté du Ministre chargé des finances, doit faire l'objet de déclaration auprès de la*

BCEAO par la banque ou les services financiers des postes ;

- dans les cas ci-après, les opérations doivent être réglées en monnaie scripturale lorsque leur montant est supérieur ou égal à 100.000 FCFA :

- opération financière mettant en rapport les personnes privées (particuliers, entreprises), d'une part et les personnes publiques (État et ses démembrements) d'autre part ;
- paiement des salaires, indemnités et autres prestations en argent dus par l'Etat, les Administrations publiques, entreprises ou autres personnes publiques ;
- paiement des impôts, taxes et autres prestations en argent dus à l'État, aux Administrations publiques, entreprises ou autres personnes publiques ;

- les intérêts exigibles pour défaut de paiement du chèque sont calculés au taux d'intérêt légal en vigueur dans l'UEMOA pour les chèques émis et payables dans l'Union. Ce taux est majoré de deux points pour les autres chèques. Par ailleurs, celui qui a désintéressé le porteur du chèque peut réclamer, outre le montant du chèque non payé, le paiement des intérêts exigibles à l'un quelconque de ses garants au taux d'intérêt légal en vigueur dans l'Union pour les chèques émis et payables dans l'Union, ce taux étant majoré de deux points pour les autres chèques.

3.6.3.5 - Centrale des incidents de paiement

La mise en œuvre du projet de modernisation des systèmes de paiement a offert l'occasion de procéder, en relation avec les partenaires, à une relecture critique du dispositif légal et réglementaire de la centrale des incidents de paiement (CIP). Cette relecture est intervenue dans le cadre de la rédaction de l'ensemble des textes sur les systèmes de paiement et vise à apporter des amendements et compléments à l'existant.

Le Règlement N°15/2002/CM/UEMOA, relatif aux systèmes de paiement dans les Etats de l'UEMOA, a permis de résoudre les difficultés pratiques de mise en œuvre antérieurement soulevées par la loi uniforme sur les instruments de paiement. En effet, ce règlement, dont 206 articles sur les 248 sont consacrés aux instruments de paiement, abroge et remplace ladite loi, sauf pour ce qui concerne les sanctions pénales.

Dans le but de rendre ce règlement plus opérationnel, certaines de ses dispositions ont été améliorées, à travers l'harmonisation, d'une part, de l'instruction de la BCEAO relative à l'identification par les banques de leurs clients au moment de l'ouverture du compte avec le nouveau texte et l'obligation faite aux banques, d'autre part, de transmettre à la Banque Centrale une copie de la lettre d'avertissement adressée

au client émetteur d'un chèque sans provision, aux fins de renforcer l'efficacité du dispositif organisationnel des incidents de paiement et d'assurer un meilleur suivi des dispositions légales. Ainsi, le dernier texte, dans sa nouvelle rédaction, exige désormais l'identification du client à partir d'un document officiel pouvant faire mention de sa filiation. Ce faisant, elle renforce l'information des opérateurs, dans la mesure où la Banque Centrale est tenue d'inscrire cet avertissement dans ses fichiers. La prévention s'en trouve ainsi renforcée puisque, désormais, l'auteur de l'incident est interdit d'émettre des chèques jusqu'à la régularisation de sa situation.

Des actions de sensibilisation ont été initiées entre le 07 février et le 17 avril 2003 et ont permis de toucher une population d'environ 270 personnes à travers tous les Etats de l'UEMOA.

La disponibilité d'une nouvelle application informatique ainsi que le nouveau cadre légal devraient permettre à la CIP d'atteindre pleinement ses objectifs. Dans ce cadre, les spécifications fonctionnelles et techniques de l'application informatique ont été validées et des rencontres se sont tenues avec les établissements teneurs de comptes des Etats de l'Union, en vue de les sensibiliser à la nouvelle approche qui nécessitera une plus grande contribution de leur part.

3.6.3.6 - Système de télécommunications

Au titre des télécommunications, les principales réalisations au cours de l'année 2003 ont porté sur la mise en œuvre de la décision du Comité de Pilotage du projet de novembre 2002 relative à l'abandon de la boucle locale radio gérée par la BCEAO, au profit d'un recours au réseau SWIFT pour les échanges financiers de STAR-UEMOA et aux offres des opérateurs de télécommunications pour les liaisons entre la BCEAO et les établissements de crédit. L'extension du réseau VSAT de la BCEAO, visant à accroître sa capacité à satisfaire les besoins liés aux systèmes de paiement, a été finalisée en 2003.

Dans le souci de satisfaire les demandes individuelles ou collectives des banques commerciales, l'installation des liaisons entre ces dernières et la BCEAO a

démarré au cours du quatrième trimestre 2003, dans les différents pays. Les équipements réseau d'interconnexion à installer au sein des Agences Principales de la BCEAO ont été acquis, sur la base de l'architecture retenue et des solutions d'interconnexion adaptées aux différents pays, au regard des spécificités locales.

Du fait de l'utilisation du réseau SWIFT pour les échanges STAR-UEMOA, la mise en conformité des connexions SWIFT des banques de l'UEMOA a été réalisée en 2003. Ainsi, des aménagements ont été effectués pour assurer une parfaite conformité entre les deux systèmes. Ces aménagements se sont poursuivis, parallèlement au déploiement de STAR-UEMOA. Par ailleurs, une nouvelle destination pour le système RTGS, à savoir BCAOSNDP, a été activée en décembre 2003.

IV - Mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets et de nouvelles pièces de monnaie

La Banque Centrale a procédé, dans le courant de l'année 2003, à la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets et de nouvelles pièces. Cette opération, basée sur une solide tradition d'activité d'émission dont la BCEAO est héritière, s'inscrit dans le cadre du vaste chantier engagé par la Banque depuis quelques années et qui vise à moderniser ses métiers et ses outils.

4.1 - MOTIVATIONS DE L'OPERATION

Les principales raisons justifiant la création de la nouvelle gamme sont l'ancienneté de la précédente gamme, la lutte contre le faux monnayage, l'adaptation de la composition de la gamme actuelle aux besoins des économies des pays membres de l'Union ainsi que l'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

4.1.1 - Ancienneté de la gamme précédente

La mise en circulation des premières coupures de la précédente gamme de billets de la BCEAO a débuté le 2 septembre 1991, avec le billet de 500 FCFA et s'est terminée le 19 septembre 1994, avec ceux de 10.000 et 5.000 FCFA, soit une existence variant, selon les coupures, de huit à onze ans. Il convient de rappeler que la mise en circulation de la première coupure de cette gamme a été effectuée dix ans après l'introduction, en juin 1981, du dernier billet (1.000 FCFA) de la gamme 1976-1981.

4.1.2 - Renforcement de la protection contre le faux monnayage

Le perfectionnement continu et la vulgarisation des technologies de reproduction de l'image rendent nécessaire un renforcement permanent des éléments de sécurité des signes monétaires en vue de lutter effi-

cacement contre la contrefaçon et le faux monnayage. La création d'une nouvelle gamme plus moderne a permis l'introduction, dans le processus de fabrication des billets, des technologies les plus récentes en matière d'impression fiduciaire.

4.1.3 - Adaptation de la composition de la gamme en circulation et amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire

La part prépondérante du billet de 1.000 FCFA dans la circulation fiduciaire en volume, qui s'expliquait par l'absence d'une coupure intermédiaire entre les grosses et les petites coupures, avait conduit à la création d'un billet de 2.500 FCFA. Une pièce de 250 FCFA avait aussi été créée pour alléger la pression sur le billet de 500 FCFA. Mais la faible utilisation par le public de cette pièce, tout comme du billet de 2.500 FCFA, a conduit la BCEAO à organiser leur dépérissement à partir de 1996. La mise en circulation du billet de 2.000 FCFA a permis de combler le vide entre les coupures de 5.000 FCFA et de 1.000 FCFA. Il en a été de même pour la nouvelle pièce de 200 FCFA, qui pallie l'absence d'une coupure intermédiaire entre le billet de 500 FCFA et la pièce de 100 FCFA, à la suite du dépérissement de la pièce de 250 FCFA.

Par ailleurs, en raison de la dégradation rapide du billet de 500 FCFA, consécutive à une très grande vitesse de circulation, une pièce de la même valeur a été créée.

La mise en circulation des nouveaux billets et pièces permettra d'assurer une plus grande utilisation des coupures intermédiaires et d'atténuer la pression sur les billets de faible valeur faciale, d'équilibrer la structure de la circulation fiduciaire et d'améliorer sa qualité.

Encadré n° 5

Une tradition d'émission monétaire vieille de 150 ans

Les premiers signes monétaires émis pour l'Afrique Occidentale Française (AOF) remontent à une période fort reculée. Déjà le 17 août 1825, une ordonnance avait décidé de faire frapper, par la Monnaie de Paris, spécialement pour le Sénégal, les monnaies divisionnaires de 5 et 10 centimes en bronze. Ces pièces ont eu cours légal en vertu de l'arrêté du 16 août 1826. Mais à partir de 1840, la fabrication de pièces coloniales spéciales a été arrêtée. Ces signes monétaires ont été remplacés par les pièces métropolitaines émises par le Trésor français. Il a fallu attendre plus d'une décennie pour voir se développer une véritable activité d'émission monétaire en AOF, avec la création de la Banque du Sénégal par décret daté du 21 décembre 1853.

La création de la Banque du Sénégal, qui a démarré ses activités le 4 août 1855, a imprimé un nouveau cours à l'histoire monétaire de l'Ouest africain. La première gamme de billets, comportant les coupures de 500, 100 et 25 F, est confectionnée à Paris, sous la direction de l'Agent Central des banques coloniales. A partir de 1874, cette gamme sera complétée par le billet de 5 F. Pour la première fois dans l'histoire de l'AOF était mise en circulation une gamme de billets destinés à ce territoire et ayant cours légal sur toute son étendue.

Le début du 20^{ème} siècle marque un nouveau tournant. La création, par décret du 29 juin 1901, de la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO) à la place de la Banque du Sénégal a donné une impulsion nouvelle à l'activité d'émission. Au cours de son existence, qui dura 54 ans, la BAO a émis quatre gammes de billets. Aux billets de 500, 100, 25 et 5 F s'ajoutent les coupures de 5.000, 1.000 et 50 F. Les instruments de fabrication de ces billets étaient confiés à la garde de la Banque de France.

L'année 1945 a marqué l'introduction d'une innovation importante dans le système monétaire des colonies françaises d'Afrique. En effet, quelques mois après la fin de la seconde Guerre Mondiale, plus précisément le 25 décembre 1945, concomitamment à la dévaluation du franc français, un décret a fixé une nouvelle parité entre le franc et les francs des colonies françaises d'Afrique et du Pacifique (avant cette date, la parité était de 1 contre 1 entre le franc des colonies et le franc métropolitain). Cet épisode consacre la naissance de facto du franc CFA (Colonies Françaises d'Afrique) qui, avec ce décrochage, équivalait désormais à 1,70 F métropolitain puis à 2 F à la suite de la dévaluation de cette dernière monnaie le 17 octobre 1948.

Une décennie plus tard, l'Institut d'Emission de l'AOF et du Togo, dont le premier exercice a débuté le 1^{er} octobre 1955, succédera à la BAO. La courte durée de vie de cet Institut d'émission (39 mois) ne lui a pas permis de déployer une intense activité d'émission. Pour assurer le service de l'émission, l'Institut d'Emission de l'AOF et du Togo conclut une convention de louage de service avec la BAO. Les billets en circulation sont donc demeurés dans l'ensemble ceux conçus et réalisés par la BAO (excepté les coupures de 500 et 100 FCFA). Cependant, au cours de son premier exercice, un billet de 50 FCFA, portant sa raison sociale et les signatures de son Président et de son Directeur Général, a été mis en circulation. Ce billet a été imprimé selon la maquette de la coupure de même valeur faciale précédemment émise par la BAO. Les premiers billets de ce type sont livrés au public en octobre 1956. Des maquettes de coupures de 5.000 et 1.000 FCFA avaient été adoptées par le Conseil d'Administration, mais les nouveaux types de billets, destinés à remplacer les anciens de la BAO au fur et à mesure de l'épuisement de leurs stocks, n'avaient finalement pas été imprimés.

La BCEAO, qui a succédé à l'Institut d'Emission de l'AOF et du Togo (dont le dernier exercice s'est achevé le 31 décembre 1958), a continué à utiliser les mêmes coupures que son prédécesseur, tout en changeant la raison sociale sur les billets hérités en l'occurrence ceux de 500, 100 et 50 FCFA. Dans le même temps, de nouveaux billets de 5.000 et 1.000 FCFA furent émis. Cette gamme ne sera remplacée qu'à partir de 1976.

Entre-temps, l'entrée en vigueur du nouveau franc français le 1^{er} janvier 1960 a entraîné une nouvelle parité avec le franc CFA (1 FCFA pour 0,02 FF) et le traité du 12 mai 1962, instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO) ainsi que les travaux de la Commission Ministérielle de Réforme ayant abouti à l'adoption du Traité du 14 novembre 1973 ont donné à la BCEAO une toute autre envergure. La nomination de Monsieur Abdoulaye FADIGA en qualité de Gouverneur de l'Institution, le 15 décembre 1974, a constitué un acte précurseur du processus de son africa-

nisation complète décidée dans le cadre de la réforme de 1973. Dans la même logique, le transfert du Siège de la Banque en terre africaine a été effectué en 1978.

Trois ans auparavant, le 10 février 1975, le Conseil des Ministres de l'UMOA avait décidé de réformer le matériel d'émission de la BCEAO. Cette réforme, justifiée par la nécessité de maîtriser les charges d'entretien de la circulation fiduciaire au milieu des années 1970, comportait deux volets :

- le premier volet portait sur la mise en circulation, pour la première fois, d'un billet de 10.000 FCFA, compte tenu de la prépondérance du billet de 5.000 FCFA dans la circulation fiduciaire ;
- le second volet concernait les nouveaux billets de 5.000, 1.000 et 500 FCFA de dimensions réduites par rapport aux billets d'alors, dont la mise en circulation remontait à 1961.

Outre la baisse du coût des billets, la réduction de leurs dimensions devait les adapter davantage au goût du public tout en constituant une gamme homogène avec le billet de 10.000 FCFA. La mise en circulation de cette coupure, le 1^{er} octobre 1976, fut un événement hautement symbolique. Pour la première fois dans l'histoire de la BCEAO, était mis en circulation un billet portant des signatures " africaines " (celle du Gouverneur de la BCEAO et celle du Président du Conseil des Ministres de l'UMOA). Par la suite, de nouveaux billets ont été mis en circulation : 5.000 FCFA le 3 avril 1978, 500 FCFA le 1^{er} octobre 1979 et 1.000 FCFA le 22 juin 1981.

Une nouvelle gamme de billets sera mise en circulation à partir de septembre 1991, soit une décennie après la parution du dernier billet de la précédente gamme. Outre les coupures de 10.000 FCFA, 5.000 FCFA, 1.000 FCFA et 500 FCFA, elle comportait un billet de 2.500 FCFA, mis en circulation pour la première fois le 2 novembre 1992.

En ce qui concerne les monnaies métalliques, les pièces de 1 FCFA, 2 CFA, 5 FCFA, 10 FCFA et 25 FCFA ont d'abord été émises par l'Institut d'Émission de l'AOF et du Togo. Elles ont été reprises par la BCEAO qui en a changé l'avers. En 1968, une pièce de 100 FCFA a été mise en circulation, suivie en 1972 de celle de 50 FCFA. La pièce de 1 FCFA, qui était en aluminium, a été remplacée en 1976 par une autre en acier inoxydable. Les revers des pièces de 25 FCFA et 10 FCFA ont été modifiés respectivement en 1980 et 1981. La dernière pièce à avoir été mise en circulation avant 2003 est celle de 250 FCFA, en 1992. L'émission de la pièce de 2 FCFA n'a pas été poursuivie et cette dénomination a été démonétisée.

Ce survol historique permet de se faire une idée de la riche expérience engrangée par la BCEAO au fil des décennies, dans le domaine de l'émission monétaire. C'est sur la base de cette expérience, plus que centenaire, qu'elle a entamé en 2003 l'opération de mise en circulation de la nouvelle gamme de signes monétaires.

4.2 - CARACTERISTIQUES DES NOUVEAUX SIGNES MONÉTAIRES

4.2.1 - Billets

Afin de créer un effet de gamme, une unicité de style et d'architecture entre les différentes coupures a été retenue. Les billets sont imprimés sur du papier teinté, d'un grammage supérieur à celui des billets de la précédente gamme pour renforcer leur résistance. Dans le but de permettre au public de distinguer aisément les différentes coupures, le principe de la différenciation des couleurs a été maintenu : le violet pour le billet de 10.000 FCFA, le vert pour le billet de 5.000 FCFA, le bleu pour celui de 2.000 FCFA et le rouge pour le billet de 1.000 FCFA. Les for-

mats des nouveaux billets ont été réduits par rapport à ceux de la précédente gamme pour des raisons esthétiques et techniques, notamment en vue d'un traitement automatisé. A l'instar des billets de la précédente gamme, ceux de la nouvelle ont une longueur différente selon les coupures mais, contrairement aux premiers, ils n'ont pas une hauteur identique. Les petites coupures de la nouvelle gamme (billets de 2.000 FCFA et 1.000 FCFA) ont une même hauteur, différente de celle commune aux grosses coupures (billets de 10.000 FCFA et 5.000 FCFA).

Concernant la thématique des représentations, les différentes coupures de la nouvelle gamme comportent toutes, au recto, un même motif principal qui est le logo de la BCEAO, le poisson-scie stylisé.



10 000 recto



10 000 verso



5 000 recto



5 000 verso



2 000 recto



2 000 verso



1 000 recto



1 000 verso



200 avers et revers



500 avers et revers

Sur les deux faces figurent des motifs de fond représentatifs des cultures des pays membres de l'Union. Les thèmes figurant sur les nouveaux billets laissent transparaître l'esprit d'ouverture, de solidarité et d'intégration des Etats de l'Union. Les différentes coupures comportent au recto, des images représentant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la production agro-alimentaire, les infrastructures routières, ferroviaires et aériennes ainsi que les domaines de la santé et de l'éducation. Au verso, figurent des images représentant les différentes zones géographiques du territoire de l'Union (la forêt, la savane, le désert et la mer), avec pour chaque zone un couple d'animaux caractéristiques et leur nom scientifique. Par coupure, les thèmes sont représentés comme suit :

- **Billet de 10.000 FCFA** : le thème au recto est relatif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication représentées, au premier plan, par une antenne parabolique, un satellite et le signe @ (arobase) et à l'arrière-plan, par des circuits intégrés tracés de manière stylisée et reliés entre eux par une représentation de la propagation dans l'air d'ondes électromagnétiques. Au verso, figure la forêt avec un couple d'oiseaux. L'espèce représentée est le touraco à gros bec de l'Afrique de l'Ouest, caractérisé par une huppe verte bordée de noir avec un liseré subterminal blanc. Son nom scientifique est "tauraco macrorhynchus".

- **Billet de 5.000 FCFA** : le thème du recto de ce billet est la production agro-alimentaire, représentée par une bananeraie et une vue aérienne d'aménagements hydro-agricoles. Au verso, figurent la savane avec deux cobs ("kobus kob kob"), antilopes que l'on retrouve dans la quasi-totalité des Etats membres de l'Union.

- **Billet de 2.000 FCFA** : au recto de ce billet, le thème relatif aux infrastructures routières, ferroviaires et aériennes est représenté, au premier plan, par un car de transport en commun traversant un pont sous lequel coule une rivière, par un train moderne et un avion prenant son envol. A l'arrière-plan figure un aéroport. Au verso du billet est représentée la mer avec deux poissons. L'espèce de poisson est le mérrou, dont le nom scientifique est "epinephelus aeneus".

- **Billet de 1.000 FCFA** : sur le recto de ce billet sont représentés les secteurs de la santé et de l'éducation. Le verso comporte une représentation du désert avec un couple de dromadaires ("camelus dromedarius").

Par ailleurs, un des objectifs principaux poursuivis par la création de la nouvelle gamme de billets est de prévenir la contrefaçon par l'intégration d'un niveau de sécurité plus élevé par rapport aux billets de la gamme précédente. Les éléments de sécurité pour le billet de 10.000 FCFA sont les suivants :

- une bande holographique discontinue qui présente, selon l'inclinaison du billet, le logo de la Banque Centrale, le poisson-scie stylisé, ou la valeur faciale en chiffres ;

- une impression de la valeur faciale en chiffres au verso avec une encre à couleur changeante variant du vert au rose selon l'angle d'inclinaison du billet ;

- deux filigranes représentant, l'un le logo de la Banque Centrale et l'autre, la valeur faciale en chiffres ;

- une transvision permettant aux deux parties incomplètes de la valeur faciale, situées en haut à gauche au recto et en haut à droite au verso, de s'emboîter parfaitement en observant le billet par transparence ;

- un fil de sécurité en surimpression discontinue de la valeur faciale en chiffres et du sigle "UMOA" ;

- des mini lettres au recto, reprenant la valeur faciale en chiffres ;

- une impression en relief au recto, du logo de la BCEAO, des frises entourant le logo et de la valeur faciale en chiffres et en lettres.

Les éléments susmentionnés sont les mêmes pour le billet de 5.000 FCFA, à l'exception de l'impression de la valeur faciale au verso avec une encre à couleur changeante qui est remplacée par une bande iridescente. Quant aux billets de 2.000 FCFA et 1.000 FCFA, excepté le motif holographique, ils comportent les mêmes éléments de sécurité que le billet de 5.000 FCFA.

4.2.2 - Nouvelles pièces de monnaie

Parallèlement à la nouvelle gamme de billets, deux nouvelles pièces bicolores de 500 FCFA et 200 FCFA ont été mises en circulation.

La **pièce de 500 FCFA**, d'un diamètre de 28 mm pour une épaisseur de 2,35 mm et un poids de 10,6 grammes, se caractérise par une couronne de couleur jaune et un cœur blanc.

Quant à la **pièce de 200 FCFA**, elle a un diamètre de 24,50 mm et une épaisseur de 2,0 mm pour un poids de 7,0 g. Elle se caractérise par une couronne blanche et un cœur jaune.

Les deux pièces ont les mêmes motifs à l'avant : une représentation du logo de la BCEAO, le poisson-scie stylisé, et l'inscription "Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest" en cercle sur la couronne. Au revers, les motifs représentent les principaux produits agricoles d'exportation de la zone UMOA (arachide, cacao, café, coton) pour la pièce de 500 FCFA et les principaux produits vivriers (mil, maïs, riz, banane) pour celle de 200 FCFA.

4.3 - LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de la mise en circulation de la nouvelle gamme de billets et des nouvelles pièces, la BCEAO a initié une vaste campagne de communication en direction de ses partenaires et du grand public. Cette campagne était articulée autour de trois axes principaux : la communication par voie de presse, les actions de relations publiques et la communication interne.

Le premier axe a concerné les actions de "communication presse", à savoir l'organisation d'une visioconférence, de conférences et de points de presse, la diffusion de communiqués de presse, de spots radio et télé ainsi que de sketches, la distribution d'affiches présentant les billets avec les principaux signes de sécurité.

Le second axe a concerné les actions de relations publiques en direction des partenaires de la BCEAO (établissements de crédit, Trésors, services postaux, etc.), la production de dépliants pour professionnels (réservés surtout au personnel affecté aux opérations de caisse), d'affiches, affichettes et dépliants pour le grand public, ainsi que l'organisation de rencontres avec les opérateurs économiques.

Le troisième axe portait sur la communication interne. L'objectif visé était de mobiliser le personnel de la BCEAO pour servir de relais aux messages véhiculés par les médias, en apportant des réponses appropriées aux demandes d'information du public.

L'ouverture officielle de cette campagne de communication a eu lieu au cours d'une cérémonie solennelle organisée, le 23 juin 2003, au Siège de la BCEAO à Dakar.

4.3.1 - Cérémonie rehaussée par la présence du Président Mamadou TANDJA

Dans le cadre d'une tournée dans les Etats membres de l'Union, son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, a séjourné à Dakar du 22 au 23 juin 2003. A cette occasion, le Président TANDJA a effectué une visite de travail au Siège de la BCEAO où il a procédé, le 23 juin 2003, au lancement de la campagne de communication sur la mise en circulation du nouveau billet de 10 000 FCFA, premier de la nouvelle gamme de signes monétaires que la BCEAO devait mettre à la disposition du public avant la fin de l'année.

Son Excellence, Monsieur Mamadou TANDJA, a été accueilli par le Gouverneur de la Banque Centrale, M. Charles Konan BANNY. Le Président TANDJA était accompagné du Ministre d'Etat nigérien chargé de l'Intégration Africaine et du NEPAD, M. Moumouni Djermakoye ADAMO, des Ministres sénégalais et nigérien de l'Economie et des Finances, MM. Abdoulaye DIOP et Ali Badjo GAMATIE, du Président de la Commission de l'UEMOA, M. Moussa TOURE, du Président de la BOAD, M. Boni YAYI, du Président de la Cour de Justice de l'UEMOA, M. Yves YEHOUESSI, et du Commissaire de l'UEMOA chargé du Département des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales, M. Soumaïla Cisse. La cérémonie de lancement était retransmise en visioconférence sur l'ensemble des sites de la BCEAO.

4.3.2 - Allocution de bienvenue du Gouverneur de la BCEAO

Dans son allocution de bienvenue, le Gouverneur Charles Konan BANNY a exprimé à son hôte tout l'honneur qu'il éprouve en le recevant au Siège de la Banque Centrale, en sa qualité de Président d'un pays membre de l'Union, mais aussi et surtout de Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA. Le Gouverneur a par la suite rappelé que la visite du Président intervient trois jours seulement après la clôture des travaux de la première session du Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO qui réfléchit sur l'avenir de l'Union Monétaire et de la BCEAO, à l'instar du Comité Ministériel de Réforme de 1973, dirigé par Monsieur Tiémoko Marc GARANGO. Les travaux du Comité Ministériel avaient conduit au cadre institutionnel actuel de l'Union Monétaire et à la définition des objectifs alors assignés à la BCEAO. Le transfert du Siège de la BCEAO de France en terre africaine, réalisé en 1978, était l'un de ces objectifs. Au nombre des succès engrangés, le Gouverneur a cité l'africanisation complète des ressources humaines et le renforcement des capacités afin de doter la Banque de cadres compétents et porteurs de vision, la modernisation permanente des instruments de la politique monétaire, l'assainissement du système bancaire, l'ouverture de divers chantiers intégrateurs, la modernisation de la gestion et des outils de travail ou encore l'élargissement de l'Union Monétaire à l'Union Economique et Monétaire. Le Gouverneur s'est enfin engagé à apporter un appui total aux actions du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union pour le renforcement du processus d'intégration régionale.

4.3.3 - Lancement du nouveau billet de 10.000 FCFA

Le temps fort de la cérémonie a été le lancement du nouveau billet de 10.000 FCFA, inaugurant la gamme que la BCEAO a mise en circulation dans le courant de l'année 2003. Le Président TANDJA a procédé,

en compagnie du Gouverneur, au dévoilement de l'affiche géante présentant le nouveau billet et suivi la présentation du Directeur de l'Emission.

Le Président TANDJA a salué la décision de la Banque Centrale de procéder au renouvellement de sa gamme de billets. Il s'est réjoui du rôle important joué par la Banque Centrale dans la construction de l'Union. A cet égard, il a particulièrement insisté sur les mesures efficaces de gestion monétaire prises par la BCEAO, qui ont permis de maintenir le taux d'inflation à un niveau acceptable pour le pouvoir d'achat des populations. Par ailleurs, l'illustre hôte a souscrit symboliquement au capital de la Banque Régionale de Solidarité qui, selon lui, "va soulager les populations qui ont besoin de crédit pour financer des activités génératrices de revenus".

Avant de prendre congé de la BCEAO, le Président TANDJA a visité le Musée de la Monnaie, signé le Livre d'Or de la Banque Centrale et livré ses impressions à la presse.



Le Président TANDJA, visitant le Musée de la Monnaie.

4.4 - CAMPAGNE DE COMMUNICATION DANS LES AGENCES

Dans les Agences de la BCEAO, la cérémonie officielle de lancement de la campagne de communication a eu un écho tout à fait particulier. Cette cérémonie a été suivie en visioconférence dans les Agences de la Banque où étaient invités, pour l'occasion, les responsables des Ministères chargés de l'Economie et des Finances, les dirigeants

des banques et établissements financiers, les opérateurs économiques (patronat, chambre de commerce, BRVM, bureaux de change, mutuelles), les représentants des Trésors nationaux, des systèmes financiers décentralisés, les organes de presse, etc. En outre, dans le cadre des actions de relations publiques, une correspondance a été envoyée aux différents partenaires de la Banque pour les informer de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets et des dispositions prises par la BCEAO à cette occasion. Des lots de différents supports (affiches, affichettes, dépliants pour professionnels) leur ont été distribués pour diffusion dans leur réseau d'agences à partir du 24 juin 2003. Une séance d'information et de sensibilisation du personnel s'est déroulée

dans toutes les Agences de la BCEAO. A cette occasion, des affiches et affichettes ont été distribuées aux agents.

Une intense campagne de presse a en outre été organisée au niveau des Directions Nationales. Elle a porté sur l'organisation de points de presse par les Directeurs Nationaux et/ou par les Directeurs d'Agences Principales, la diffusion de spots télé et radio en français et dans les langues nationales des pays de l'Union, la publication de communiqués de presse dans les quotidiens nationaux et les journaux privés, la diffusion de sketches télévisés réalisés en français et dans les langues nationales. La campagne de communication ainsi menée dans les Agences de la BCEAO a permis une plus large information du grand public.

V - Administration et comptes de la Banque Centrale

5.1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 2003, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et des Statuts de la Banque Centrale qui lui sont annexés.

5.1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

La session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, initialement prévue en décembre 2003, s'est tenue le 10 janvier 2004 à Niamey, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, son Président en exercice. A l'issue de leurs travaux, les Chefs d'Etat ont réaffirmé :

- la volonté des Etats membres de faire de l'intégration régionale une voie privilégiée de leur développement par l'unification des espaces économiques nationaux, l'harmonisation des législations, la mise en œuvre de politiques sectorielles communes et de programmes intégrateurs ainsi que par la convergence des politiques et performances macroéconomiques ;

- la détermination des Etats membres à poursuivre la construction d'un marché commun, dans lequel sont assurés la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi que le droit d'établissement ;

- la nécessité d'approfondir les réformes macroéconomiques et structurelles visant la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

Par ailleurs, la Conférence a réaffirmé la nécessité de consolider la valeur de la monnaie commune, de conforter la stabilité monétaire et de protéger l'intégrité du système financier à travers notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux. Elle a considéré que l'Union doit constituer un point d'application du Nouveau Partenariat

pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour asseoir une économie régionale dynamique et compétitive.

Prenant en compte les principaux acquis réalisés par l'UEMOA dans les domaines de la convergence macroéconomique et de l'unification de l'espace communautaire et se félicitant du parachèvement du dispositif institutionnel de l'Union, par l'adoption d'un Traité portant création du Parlement de l'UEMOA, la Conférence des Chefs d'Etat a décidé de réaffirmer sa solidarité à l'égard de la Guinée-Bissau et de mandater le Gouverneur de la BCEAO pour prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

La Conférence a adopté l'Acte Additionnel relatif à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire dans les Etats membres de l'UEMOA, ainsi que les orientations d'un Programme Economique Régional, visant la promotion d'une croissance forte et d'un développement durable, grâce notamment à la modernisation des infrastructures de base de l'Union et à la réduction des coûts des facteurs de production. Les Chefs d'Etat ont en outre pris l'engagement d'améliorer la gouvernance politique et économique pour insuffler à l'économie régionale une nouvelle dynamique.

La Conférence a décidé de parachever et de mettre en œuvre le Programme Economique Régional qui, à l'échelle de l'Union, est une déclinaison du NEPAD et de faire de la région, l'espace opératoire, et du secteur privé, le partenaire privilégié de l'Etat dans la réalisation des investissements. Elle a mandaté la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD pour rechercher les financements nécessaires à la réalisation du Programme Economique Régional.

Au terme de leurs travaux, les Chefs d'Etat ont reconduit son Excellence Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, à la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union. En outre, la

Conférence, après avoir félicité Monsieur Moussa TOURE, pour le travail remarquable accompli à la Présidence de la Commission, a décidé de nommer Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA.

5.1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Madame Ayawovi Demba TIGNOKPA, puis par Monsieur Débaba BALE, Ministres de l'Economie, des Finances et des Privatisations de la République togolaise, le Conseil des Ministres de l'UMOA a connu les changements ci-après en 2003 :

- au titre de la **Guinée-Bissau**, le 24 janvier 2003, Monsieur Domingos Simões PEREIRA, Ministre de l'Equipement Social, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de M. Rui Duarte de BARROS. Le 6 août 2003, Madame Munira JAUAD, Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale, a été désignée membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Domingos Simões PEREIRA. Le 2 octobre 2003, Monsieur Abubacar Demba DAHABA a été nommé Ministre de l'Economie et des Finances, en remplacement de Monsieur Augusto Ussumane SO. Le 6 novembre 2003, Madame Tomásia Lopes Moreira MANJUBA, Secrétaire d'Etat au Trésor et au Budget, a été désignée membre du Conseil, en remplacement de Madame Munira JAUAD ;

- au titre du **Niger**, le 24 octobre 2003, Monsieur Ali Lamine ZEINE, Ministre des Finances et de l'Economie, a été nommé membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Ali Badjo GAMATIE ;

- au titre du **Togo**, le 29 juillet 2003, Monsieur Débaba BALE, Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, a été nommé membre du Conseil, en remplacement de Madame Ayawovi Demba TIGNOKPA.

Au cours de l'année 2003, le Conseil des Ministres a tenu quatre sessions ordinaires respectivement le 20 mars 2003 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou, le 26 juin 2003 au Siège de la BCEAO à Dakar, le 11 septembre 2003 à

l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako et le 22 décembre 2003 à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé.

Les principales décisions prises, concernant la BCEAO, ont été les suivantes :

- **Au cours de sa séance ordinaire du 20 mars 2003**, les Ministres ont pris connaissance du Programme Economique Régional, soumis à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 29 janvier 2003, et qui vise à accélérer le processus d'intégration et la croissance économique dans l'Union. Ils ont félicité la Banque Centrale pour cette initiative et demandé que le Programme Economique Régional soit mis à jour par les Institutions de l'Union.

Les membres du Conseil ont également approuvé les propositions d'établissement d'un cadre légal et réglementaire pour les entreprises d'investissement à capital fixe dans l'UEMOA afin de promouvoir le financement des entreprises n'ayant pas accès au marché financier, les petites et moyennes entreprises (PME) notamment. Ils ont, à cet égard, recommandé à la BCEAO de rechercher l'instrument juridique approprié, permettant l'insertion rapide des textes proposés dans l'ordonnancement juridique interne des Etats.

Le Conseil des Ministres a, par ailleurs, adopté une Recommandation réaffirmant le principe de l'autonomie et de la spécificité du droit bancaire, des normes prudentielles et de la réglementation relative aux systèmes de paiement, au regard des Actes uniformes de l'OHADA, et de la compétence des Organes de l'UMOA à légiférer sur ces matières. Le Conseil a demandé que cette Recommandation soit adressée au Conseil des Ministres de l'OHADA.

Le Conseil a pris connaissance de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Il a exhorté les Etats membres à maintenir des relations harmonieuses avec les principaux partenaires au développement, afin de mobiliser les ressources nécessaires dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Les Ministres se sont félicités des initiatives prises par la Banque Centrale pour élaborer une balance des paiements régionale.

le dont l'importance dans la conduite de la politique monétaire à l'échelle régionale a été soulignée. Ils ont, en conséquence, approuvé la recommandation relative à la mise en place d'une Cellule sous-régionale chargée d'améliorer et de réconcilier les données sur le commerce intra-UEMOA.

Enfin, le Conseil des Ministres a examiné le projet de loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. Les Ministres ont approuvé ce projet de loi et exhorté les Etats membres à procéder à son insertion dans leur ordonnancement juridique interne dans les délais requis afin de préserver l'intégrité et la solidité du système financier de l'Union.

- **Au cours de sa séance ordinaire du 26 juin 2003**, le Conseil s'est préoccupé de la baisse des crédits à l'économie au cours de la période sous revue. A cet effet, il a relevé la nécessité d'accélérer les réformes macroéconomiques et structurelles, afin d'accroître les investissements et, partant, d'impulser une croissance forte et durable.

Les Ministres, prenant en compte l'impact différencié des chocs sur les performances économiques des Etats membres de l'Union, ont décidé, dans le cadre de l'examen de la revue à mi-parcours des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2003, de réviser les objectifs de balance des paiements et d'avoirs extérieurs nets pour le Burkina et le Niger.

Le Conseil des Ministres a, en outre, été informé de la révision des programmes monétaires au titre de l'année 2003 pour le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger. Il a invité les Etats concernés à mettre en œuvre les réformes nécessaires à la réalisation des équilibres projetés, en vue du respect des objectifs arrêtés.

Les Ministres ont été informés des résultats financiers et du rapport d'exécution du budget de la BCEAO pour l'exercice 2002 approuvés par le Conseil d'Administration. A ce titre, ils se sont félicités de la qualité de la gestion et de la gouvernance de la Banque Centrale. Le Conseil a, par ailleurs, procédé à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Le Conseil a pris connaissance de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, il a salué les efforts entrepris par la plupart des Etats pour conduire les réformes requises, en vue de consolider les bases d'une croissance forte et durable, indispensable à la lutte contre la pauvreté. Les Ministres ont, par conséquent, exhorté les Etats membres à maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement, afin de bénéficier du soutien de la communauté internationale et d'améliorer les capacités de production des Etats membres de l'Union.

- **Au cours de sa séance ordinaire du 11 septembre 2003**, les Ministres ont salué la récente décision de la Banque Centrale de baisser ses taux directeurs et souhaité que le secteur réel puisse effectivement en bénéficier. Le Conseil a réaffirmé que l'impact de cette baisse des taux directeurs sur la croissance requiert la poursuite de l'assainissement budgétaire et la mise en œuvre efficace des réformes structurelles et sectorielles.

Le Conseil a également insisté sur le partage des rôles entre l'Etat et le secteur privé dans la création de la richesse nationale et rappelé le rôle primordial de l'Etat dans la définition d'un environnement propice au développement du secteur privé.

Les Ministres ont approuvé les propositions de directives de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2004. A cet égard, ils ont rappelé l'importance que revêt la mise en œuvre de politiques économiques aptes à consolider l'efficacité de la politique monétaire, renforcer la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance. A ce titre, le Conseil a adopté les objectifs de balance des paiements et d'avoirs extérieurs nets fixés aux Etats.

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la demande de dérogation aux dispositions de la réglementation des relations financières extérieures de l'UEMOA, introduite par la BOAD, pour lui permettre d'ouvrir des comptes en devises, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de renforcement institutionnel et financier soutenu par la Banque Mondiale. Il a, à cet égard, autorisé cette institution à détenir des comptes en devises, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil a également examiné la proposition de renouvellement des mandats des contrôleurs externes et décidé de la reconduction des cabinets actuellement en charge du contrôle des comptes de la BCEAO.

Le Conseil des Ministres a pris note de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Il a, à cet égard, encouragé les Etats membres à prendre les mesures appropriées, en particulier le renforcement de l'assainissement du cadre macroéconomique, afin de maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement.

Par ailleurs, les membres du Conseil ont approuvé les orientations contenues dans le rapport d'étape sur l'état d'avancement du projet de création de la Banque Régionale de Solidarité (BRS-SA), dont l'importance dans le cadre de la lutte contre la pauvreté a été réaffirmée. Ils ont notamment recommandé aux parties concernées, en particulier aux Etats membres, d'accomplir les diligences leur incombant afin de favoriser le démarrage, dans les délais requis, des activités de ce groupe bancaire.

Au titre de l'administration et du fonctionnement de la Banque Centrale, les Ministres ont été informés de la décision du Conseil d'Administration de la BCEAO, en application des dispositions de l'article 42 de ses Statuts, d'une part de reconduire le mandat du Vice-Gouverneur Damo Justin BARO, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 2003, et d'autre part, de nommer Monsieur Ali Badjo GAMATIE en qualité de Vice-Gouverneur de la BCEAO pour un mandat de cinq ans à compter du 1er octobre 2003, en remplacement de Monsieur Boukary ADJI qui quitte définitivement ses fonctions à la Banque Centrale. Le Conseil des Ministres a, en outre, pris acte de la décision du Conseil d'Administration de conférer à Monsieur ADJI le titre de Vice-Gouverneur Honoraire de la BCEAO. Le Conseil a saisi cette occasion pour présenter au Vice-Gouverneur ADJI, sa vive satisfaction et sa profonde gratitude pour les services éminents qu'il a rendus à la BCEAO et à l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Le Conseil a pris connaissance des travaux du Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Il a encouragé la poursuite de ces importantes réflexions, en vue d'une adaptation des textes de base de l'UMOA aux mutations de l'environnement interne et international.

- **Au cours de sa séance ordinaire du 22 décembre 2003**, en application des dispositions de l'article 7 du Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), les Ministres ont porté à la Présidence du Conseil des Ministres de l'Union, à compter du 1^{er} janvier 2004, Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin, pour un mandat de deux ans.

Les Ministres ont, par ailleurs, été informés des attaques dont certaines Agences de la BCEAO en Côte d'Ivoire ont fait l'objet, ainsi que des mesures prises pour faire échec aux tentatives de blanchiment des fonds dérobés. Ils ont, à cet égard, exprimé leur soutien aux Autorités ivoiriennes et au Gouverneur de la BCEAO pour leur gestion responsable et déterminée de ce dossier sensible et pour les actions complémentaires qu'ils prendraient dans ce cadre.

Le Conseil des Ministres a pris note de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, il a encouragé les Etats membres à rétablir ou à maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement, en mettant un accent particulier sur l'application des mesures arrêtées dans les programmes économiques et financiers soutenus par cette institution.

Les Ministres ont été informés de l'état d'avancement du processus d'adoption de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres. A ce titre, ils ont invité les Etats membres à accélérer l'exécution des diligences en vue de la transposition de ce texte dans leur ordonnancement juridique interne.

5.1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2003, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu quatre sessions ordinaires sous la présidence de Monsieur

Charles Konan BANNY, son Président statutaire. Ces sessions ont été tenues le 19 mars 2003 à Ouagadougou, le 25 juin 2003 au Siège de la BCEAO à Dakar, le 10 septembre 2003 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako et le 13 décembre 2003 au Siège de la BCEAO à Dakar.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- au titre du **Bénin**, le 2 mai 2003, M. Mathias N. HOUNDONUGBO, Secrétaire Technique de la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte Contre la Pauvreté, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de M. Emmanuel Junior ASSILAMEHOO. Le 3 septembre 2003, M. Cosme SEHLIN, Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Mme Adidjath MATHYS ;

- au titre du **Burkina**, le 22 octobre 2003, M. Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de M. Etienne Songré YAMEOGO ;

- au titre de la **Guinée-Bissau**, le 6 mars 2003, M. Mamadu SANI, Directeur Général du Trésor, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de M. Francisco CAMALA. Le 5 décembre 2003, M. João Viriato Barbosa RODRIGUES, Directeur Général du Trésor, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de M. Mamadu SANI.

- **Au cours de sa session ordinaire du 19 mars 2003**, les membres du Conseil ont examiné les propositions relatives à l'adoption d'un cadre légal et réglementaire pour les entreprises d'investissement à capital fixe dans l'UEMOA. Ces propositions concernent un avant-projet de loi-cadre sur les entreprises d'investissement à capital fixe et un avant-projet de directive portant adoption de mesures fiscales harmonisées en faveur des entreprises d'investissement à capital fixe. Ces projets de textes visent à promouvoir le financement des entreprises n'ayant pas accès au marché financier, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en vue de soutenir la croissance et l'emploi.

Le Conseil a examiné le Programme Economique Régional élaboré par la BCEAO, programme qui vise à accélérer la croissance dans l'Union par la réalisation de projets et d'actions spécifiques dans différents secteurs. Tout en notant la cohérence de cette démarche avec le NEPAD et les Cadres Stratégiques de lutte contre la pauvreté, les Administrateurs se sont félicités de sa pertinence et ont recommandé au Conseil des Ministres d'en adopter les orientations.

Les Administrateurs ont également pris connaissance de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Ils ont, à cet égard, insisté sur la nécessité pour les Etats membres de maintenir et/ou de normaliser les relations avec les principaux partenaires au développement afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté dans l'Union.

Le Conseil d'Administration a, en outre, examiné les propositions relatives à l'élaboration de la Balance des Paiements Régionale, conformément aux normes de la 5^{ème} édition du manuel édité en la matière par le Fonds Monétaire International. Il a souligné l'importance particulière que revêt l'établissement de cette balance dans le cadre notamment de la formulation et de la mise en œuvre d'une politique monétaire régionale. En conséquence, les Administrateurs ont approuvé la recommandation relative à la mise en place d'une Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données relatives au commerce intra-UEMOA, afin d'améliorer la qualité des statistiques sur la balance des paiements de l'Union.

Le Conseil a, par ailleurs, donné un avis favorable sur le texte de la Recommandation destinée au Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) réaffirmant, notamment, le principe de l'autonomie et de la spécificité du droit bancaire, des normes prudentielles et de la réglementation relative aux systèmes de paiement, au regard du droit de l'OHADA, et la compétence des Organes de l'UMOA à légiférer sur ces matières. Le Conseil a demandé que cette Recommandation soit soumise, pour adoption, au Conseil des Ministres de l'UMOA.

Par ailleurs, les Administrateurs ont pris connaissance du projet de loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, ils se sont félicités des initiatives prises par la Banque Centrale pour permettre aux Etats membres de l'Union de parachever la mise en place du dispositif réglementaire propre à assurer l'efficacité de la lutte contre ce phénomène, afin de préserver la solidité et l'intégrité du système financier de l'Union. Les Administrateurs ont, par conséquent, approuvé ce projet de loi uniforme, recommandé son approbation par le Conseil des Ministres de l'Union et exhorté les Etats membres à assurer son insertion dans leur ordonnancement juridique interne dans les meilleurs délais possibles.

- **Au cours de sa séance ordinaire du 25 juin 2003**, au regard des performances de la politique monétaire commune, les membres du Conseil ont insisté sur l'urgence de la mise en œuvre de politiques et réformes économiques appropriées en vue d'assurer une croissance forte et durable.

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de l'impact de la crise en Côte d'Ivoire sur les économies de l'Union, les Administrateurs ont entériné les conclusions de la revue à mi-parcours des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2003, qui tiennent compte des modifications intervenues dans l'environnement international et interne des Etats. A ce titre, ils ont décidé de proposer au Conseil des Ministres la révision des objectifs de balance des paiements et d'avoirs extérieurs nets pour le Burkina et le Niger, au regard de l'évolution de leurs comptes extérieurs.

Sur la base de ces considérations, ils ont approuvé la révision des programmes monétaires de la Banque Centrale au titre de l'année 2003 pour le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger. Ils ont invité ces Etats à mettre en œuvre les réformes nécessaires à la réalisation des équilibres projetés, en vue d'atteindre les objectifs arrêtés.

Les membres du Conseil ont approuvé les comptes financiers et le rapport d'exécution du budget de la BCEAO au titre de

l'exercice 2002, après la présentation du rapport d'opinion du Commissaire Contrôleur, attestant de la sincérité et de la régularité des comptes de la Banque Centrale.

Les Administrateurs ont également été informés des diligences accomplies dans le cadre de la mise en œuvre de la décision portant consolidation des concours monétaires directs de la Banque Centrale aux Etats membres. Ils ont invité l'ensemble des Etats à poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques, en vue d'exploiter les possibilités de financement offertes par le marché financier régional.

- **Au cours de la réunion ordinaire du Conseil du 10 septembre 2003**, les Administrateurs ont examiné les propositions de directives de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2004. A cet égard, ils ont invité les Etats à mettre en œuvre les mesures de politique économique identifiées, afin d'assurer l'efficacité de la politique monétaire, renforcer la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance. A ce titre, ils ont convenu de recommander au Conseil des Ministres de l'Union, l'adoption des objectifs de balance des paiements et d'avoirs extérieurs nets à fixer aux Etats membres.

Les Administrateurs ont approuvé la demande de dérogation aux dispositions de la réglementation des relations financières extérieures de l'UEMOA, introduite par la BOAD pour lui permettre d'ouvrir des comptes en devises, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de renforcement institutionnel et financier soutenu par la Banque Mondiale.

Au titre de l'administration et du fonctionnement de la Banque Centrale, le Conseil d'Administration a, en application des dispositions de l'article 42 des Statuts de la BCEAO, pris la décision de reconduire le mandat du Vice-Gouverneur Damo Justin BARO, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2003.

Quant au Vice-Gouverneur Boukary ADJI qui quitte définitivement ses fonctions à la Banque Centrale, le Conseil a décidé de pourvoir à son remplacement par Monsieur Ali Badjo GAMATIE, pour un mandat de

cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2003. Le Conseil a saisi cette occasion pour présenter au Vice-Gouverneur ADJI, sa vive satisfaction et sa profonde gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à la BCEAO et à l'Union. Aussi, a-t-il décidé de lui conférer le titre de Vice-Gouverneur Honoraire de la BCEAO.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Ils ont, à cet égard, exhorté les Etats à poursuivre les réformes économiques afin de consolider les bases de la croissance économique et à maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement, en vue de favoriser la mobilisation des ressources nécessaires au financement approprié des réformes.

Le Conseil a, par ailleurs, pris acte de l'état d'avancement du projet de création de la Banque Régionale de Solidarité. Il a souligné l'importance de ce projet dans le cadre de la lutte solidaire contre la pauvreté et a recommandé à toutes les parties concernées, en particulier les Etats membres, d'accomplir les diligences prévues afin d'assurer le démarrage, dans les délais requis, des activités des filiales bancaires et de la société Holding, maison-mère.

En outre, les Administrateurs ont été informés de l'état d'avancement des travaux du Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Ils ont également pris acte du compte rendu de la décision du 7 juillet 2003 portant modification des taux directeurs de la BCEAO et salué les actions d'information et de sensibilisation entreprises par la Banque Centrale en direction du public, du système bancaire et des opérateurs économiques pour expliquer les fondements de cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt.

- **Au cours de la session ordinaire du Conseil du 13 décembre 2003**, les Administrateurs ont salué la décision de la BCEAO en date du 20 octobre 2003 de baisser ses taux directeurs, afin de soutenir la relance de la croissance dans l'Union. Ils ont félicité la Banque Centrale pour les actions d'information et de sensibilisation entreprises en direction du public, du système bancaire et

des opérateurs économiques pour expliquer les fondements de cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt et ont souhaité une répercussion de ces ajustements sur les conditions débitrices des banques.

Dans le cadre du financement de l'activité économique, le Conseil a adopté, sur proposition des Comités Nationaux du Crédit, les programmes monétaires de la BCEAO pour les Etats membres au titre de l'année 2004. Ces programmes visent à limiter le taux d'inflation à 2% afin de préserver la compétitivité de l'Union, à favoriser la réalisation d'un taux de croissance économique de 4,1% et à restaurer les équilibres macroéconomiques des Etats membres. Dans ce cadre, le Conseil a encouragé la BCEAO à poursuivre la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente et flexible.

Dans le cadre de la poursuite de la restructuration du système bancaire, les Administrateurs ont autorisé l'admissibilité au refinancement de la Banque Centrale des titres d'Etat 2,5% - 2010 du Sénégal.

Au titre de l'administration de la BCEAO, le Conseil a examiné et adopté le projet de budget de la Banque Centrale pour l'exercice 2004.

Les membres du Conseil ont pris acte de l'état des relations entre le Fonds Monétaire International et les Etats membres de l'Union. A cet égard, ils ont exhorté les Etats membres à maintenir ou à rétablir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement. Les Administrateurs ont, en outre, souligné la nécessité pour les Etats membres d'accélérer le processus d'insertion dans leur ordonnancement juridique interne, de la loi uniforme contre le blanchiment des capitaux, telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres.

Enfin, les Administrateurs ont été informés des attaques dont certaines Agences de la BCEAO en Côte d'Ivoire ont été l'objet. Ils ont déploré et vigoureusement condamné ces violations des locaux de la Banque Centrale, au mépris des privilèges et immunités qui s'attachent à son statut d'établissement public international. Le Conseil a félicité les Autorités de Côte d'Ivoire et le Gouverneur de la BCEAO, pour leur gestion

responsable et déterminée de ce dossier sensible. Il les a exhortés à poursuivre leurs efforts, afin notamment d'empêcher le recyclage des sommes dérobées dans les circuits économiques. A cet égard, le Conseil a lancé un appel au système bancaire pour une application stricte du dispositif mis en place au lendemain de cet événement regrettable.

5.2 - PERSONNEL ET SERVICE

5.2.1 - Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale a subi des modifications dans sa structure au cours de l'exercice 2003, avec la restructuration de certains Services.

Ainsi, la Direction du Contrôle Interne et de Gestion a été scindée en deux Directions, à savoir la Direction du Contrôle de Gestion et la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques. La Direction de l'Inspection a été restructurée en Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne. Par ailleurs, la Mission pour la Réglementation et le Développement de la Microfinance a été érigée en Direction des Systèmes Financiers Décentralisés, rattachée au Département des Etudes Economiques et de la Monnaie.

Sur le plan des mesures individuelles, les décisions ci-après ont été prises :

- M. Mamadou DIOP, précédemment Conseiller Spécial du Gouverneur, Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances, a été nommé Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;

- M. Pascal Irénée KOUPAKI, précédemment Conseiller du Gouverneur, Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, a été nommé Conseiller Spécial du Gouverneur, Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;

- Mme Elisabeth DIAW, précédemment Conseiller du Gouverneur, Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques, a été nommée Conseiller Juridique du Gouverneur chargé des questions de lutte contre le blanchiment de capitaux ;

- M. Sosthène Boureima BAMBARA, précédemment Directeur du Département

de l'Administration Générale et de la Formation, a été nommé Conseiller du Gouverneur, Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;

- M. Ambroise KONE, précédemment Directeur de la Recherche et de la Statistique, a été nommé Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;

- M. Ousmane OUEDRAOGO, précédemment Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, a été nommé Directeur du Département des Projets et des Missions ;

- Mme Sokhna BEYE SAKHO, précédemment Directeur de la Sécurité, a été nommée Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques ;

- M. Théophile N'Doli AHOUA, précédemment en mission de longue durée auprès du Gouvernement ivoirien, a été nommé Conseiller du Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;

- M. Christian KOFFI, a été confirmé dans ses fonctions de Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;

- M. Vilévo Biova DEVO, précédemment Directeur du Crédit, a été nommé Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;

- M. Mawuena Kodzo DOSSA, précédemment Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique, a été nommé Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;

- M. Marcel de SOUZA, précédemment Directeur de l'Agence Principale de Cotonou, a été nommé Directeur des Affaires Administratives ;

- M. Soulé Mana LAWANI, précédemment Conseiller du Directeur de la Comptabilité et du Budget, a été nommé Directeur de la Comptabilité et du Budget ;

- M. Alain KOUTANGNI, Assistant du Gouverneur, a été nommé Directeur du Contrôle de Gestion ;

- M. Soumaïla OUEDRAOGO, précédemment Directeur du Contrôle Interne et de Gestion, a été nommé Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques ;

- M. François NARE, précédemment Adjoint au Directeur de l'Inspection, a été nommé Directeur du Crédit ;

- M. Jean-Claude BROU, précédemment Directeur des Relations Internationales, a été nommé Directeur des Etudes ;

- M. Modienne GUISSÉ, précédemment Directeur de l'Agence Principale de Dakar, a été nommé Directeur de la Formation ;

- M. Vassiriki TOURE, précédemment Conseiller du Contrôleur Général, a été nommé Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne ;

- M. Kablan YAO SAHI, précédemment Directeur des Etudes, a été nommé Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire ;

- M. Aguilnado EMBALO, précédemment Directeur des Services Généraux, a été nommé Directeur National de la BCEAO pour la Guinée-Bissau ;

- M. Bolo SANOU, précédemment Adjoint au Directeur des Relations Internationales, a été nommé Directeur des Relations Internationales ;

- M. Antonin Sourou DOSSOU, précédemment Adjoint au Directeur de la Formation, a été nommé Directeur de la Recherche et de la Statistique ;

- M. Jean-Baptiste A. AMAN, précédemment Adjoint au Directeur des Opérations Financières, a été nommé Directeur des Ressources Humaines ;

- M. Sani TANIMOUNE, précédemment Adjoint au Directeur de la Sécurité, a été nommé Directeur de la Sécurité ;

- M. Henrique Hugo BORGES, précédemment Conseiller du Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques, a été nommé Directeur des Services Généraux ;

- M. Eric Amah EKUE, précédemment Directeur chargé de la Mission pour la

Réglementation et le Développement de la Microfinance, a été nommé Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés ;

- M. Mamadou Lamine DIOUF, précédemment Adjoint au Directeur des Etudes, a été nommé Directeur auprès du Secrétaire Général ;

- M. Blaise Djomand DIPLO, précédemment Directeur des Ressources Humaines, a été nommé Coordonnateur Principal de la Mission d'assistance technique à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau ;

- M. Joseph Pindana SAMA, précédemment Directeur Adjoint de 2ème classe, a été nommé Directeur chargé de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans ;

Par ailleurs, Mme Marie-Ferdinande DESCLERCS, Directeur de la Formation, M. Lancina BAKARY, Conseiller Economique du Gouverneur, chargé des questions d'Intégration Economique et Monétaire, M. Mohamed N. CHAOUI, Directeur de la Formation, et M. Jacques SOULI, Conseiller du Directeur du Département des Projets et des Missions, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

5.2.2 - Effectif

L'effectif du personnel en activité à la Banque Centrale s'est établi à 3.742 agents au 31 décembre 2003 contre 3.745 un an plus tôt. Cette évolution traduit une relative stabilité de l'effectif, les recrutements effectués ayant servi à compenser les départs à la retraite.

Par corps, l'effectif au 31 décembre 2003 (non compris le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs) se compose de 3 membres du Gouvernement, 58 Directeurs, 1.227 agents d'encadrement et 2.454 agents non cadres.

Le personnel d'encadrement a augmenté de 61 unités par rapport à l'exercice écoulé et représente 33,0% du personnel, soit le même taux qu'en 2002. Il se compose de 645 cadres supérieurs et 582 cadres moyens. En 2002, l'effectif de l'encadrement supérieur était de 617 agents et celui de l'encadrement moyen, de 549 agents.



Le cybercafé du Siège de la Banque Centrale, accessible aux ayants droit du personnel.

Le personnel non cadre représente environ 67,0% de l'effectif, soit la même proportion qu'en 2002. L'effectif de ce corps, comprenant du personnel de bureau (798 agents), du personnel de support technique (43 agents), du personnel de caisse et de tri (689 agents) et du personnel de service (924 agents), est passé de 2.524 agents en 2002 à 2.454 en 2003, soit une baisse de 2,8% (70 agents).

Par centre d'activité, l'effectif global du personnel en activité se répartit comme suit :

- Siège : 815 agents ;
- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 2.613 agents ;
- Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération : 07 agents ;
- Représentation de la BCEAO auprès de la Commission de l'UEMOA : 12 agents ;
- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 95 agents.

5.2.3 - Formation

Au cours de l'exercice 2003, le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions

de formation en faveur du personnel de la BCEAO, des administrations économiques et financières, ainsi que des établissements de crédit des Etats membres de l'Union.

Deux programmes spécialisés et des cours et séminaires relevant de la formation permanente ont été réalisés **au titre des enseignements initiés par la Banque Centrale, à l'intention des agents.**

En effet, à la suite de l'organisation en 2002 de concours professionnels internes d'accès à l'encadrement, une session spéciale de formation en faveur des lauréats desdits concours s'est déroulée du 16 octobre 2002 au 14 juillet 2003. Elle a concerné au total 126 agents dont 83 agents d'encadrement moyen et 43 agents d'encadrement supérieur.

Par ailleurs, des cours de mise à niveau ont été organisés en faveur de 6 huis-siers en vue de les doter des connaissances nécessaires à leur reconversion à la fonction d'agent de bureau.

Dans le cadre des actions de formation permanente, 24 cours et séminaires regroupant 1.206 agents ont été dispensés. Ils sont répartis comme suit :

- 16 cours et séminaires au Siège : 470 participants ;

- 5 cours décentralisés dans les Agences : 518 participants ;
- 3 cours par visioconférence : 218 participants.

Par ailleurs, 15 agents ont suivi des cours de banque de l'Institut Technique de Banque (ITB) et 12 agents, ceux du Centre International de Formation à la Profession Bancaire (CFPB). En outre, 1 agent a bénéficié d'une formation en transit et douane, organisée par la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar.

Au total, **1.366 agents ont pris part en 2003** aux actions de formation organisées par la Banque Centrale contre 1.276 en 2002, soit une progression de 7,0%.

En outre, **39 agents** ont participé à des cours et séminaires organisés par **les Institutions partenaires** ci-après, contre 58 au titre de l'année 2002 :

- Fonds Monétaire International (FMI) : 15
- Institut Bancaire et Financier International (IBFI) de la Banque de France : 06
- Institut Multilatéral d'Afrique (IMA) : 12
- Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) : 02
- Centre d'Etudes Financières et Bancaires (CEFEB) : 03
- Banques des Règlements Internationaux (BRI) : 01

Dans le cadre des **actions de renforcement des capacités des administrations économiques et financières ainsi que des établissements de crédit des Etats membres de l'Union**, le COFEB a poursuivi ses activités au titre de la formation diplômante. Au cours de l'exercice 2003, deux promotions ont été reçues pour un effectif total de 83 stagiaires dont 36 au titre de la 25^{ème} promotion et 47 au titre de la 26^{ème} promotion.

L'effectif de la 25^{ème} promotion, qui a terminé son cycle de formation en décembre 2003 avec les soutenances de mémoire, se répartit comme suit :

- Administrations économiques et financières : 28
- Banques et établissements financiers : 05
- Banque Centrale de la République de Guinée : 01

- Autres (structures privées) : 02

Pour ce qui est de la 26^{ème} promotion, dont les enseignements ont débuté le 02 novembre 2003, les stagiaires se répartissent comme suit, selon leur organisme d'origine :

- Administrations économiques et financières : 42
- Banques et établissements financiers : 02
- Banque Centrale de la République de Guinée : 02
- Autres (structures privées) : 00

Par ailleurs, 80 cadres des banques et établissements de crédit ont pris part au séminaire sur le dispositif prudentiel de l'UMOA à l'aune du nouvel Accord de capital de Bâle II, organisé dans les locaux du COFEB, à Dakar, du 31 mars au 02 avril 2003.

Dans le cadre de **la coopération avec les partenaires extérieurs**, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- au titre du projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest :
 - 6 séminaires et ateliers ont regroupé au total **181** participants dont 18 de la BCEAO pour le volet formation en gestion macroéconomique ;
 - 8 séminaires et ateliers ont été organisés pour le volet formation en gestion de la dette.
- au titre de l'Institut du Fonds Monétaire International (FMI) : 2 cours, ayant regroupé 59 participants (dont 20 de la BCEAO), ont été organisés à Dakar.

5.2.4 - Informatisation

La modernisation du système d'information et de communication de la BCEAO s'est poursuivie au cours de l'année 2003 avec notamment :

- l'extension des capacités du réseau privé VSAT de télécommunication par satellite et la mise en place d'un système de vidéoconférence entre le Siège et les Agences Principales ;
- la migration progressive vers les logiciels libres ;



L'antenne du réseau de télécommunication par satellite de la BCEAO.

- le développement de l'intranet ;
- le déploiement d'applications de production ;
- l'élaboration de nouvelles procédures ;
- le renouvellement de postes de travail.

Les capacités et les performances du réseau VSAT ont été améliorées grâce à l'adjonction au système initial d'une liaison haut débit du Siège vers les Agences et de deux porteuses asymétriques entre le Siège et chaque Agence Principale. Des liaisons permanentes sont ainsi établies pour les accès aux systèmes informatiques, la téléphonie, la vidéoconférence et la diffusion vidéo. S'agissant de la transmission des données, la nouvelle architecture améliore sensiblement les performances de connexion, notamment pour l'accès aux applications centralisées au Siège de la Banque. Elle prend également en compte les besoins nés de la mise en place des nouveaux systèmes de paiement. Concernant la téléphonie, les auto-commutateurs de nouvelle génération ont été interconnectés au sein d'un réseau privé capable de supporter le trafic téléphonique entre les sites de la Banque. Le réseau a été dimensionné pour supporter une session de vidéoconférence par Agence Principale et deux au Siège. A cet effet, des salles ont été aménagées conformément aux normes d'ergo-

nomie. Par ailleurs, le système permet une diffusion simultanée sur tous les sites de la Banque des sessions de vidéoconférence.

La Banque a adopté une politique de migration de ses systèmes informatiques vers les logiciels libres, en vue de renforcer la disponibilité et la sécurité du système d'information et de réduire les charges de fonctionnement. Cette volonté s'est concrétisée notamment par la migration progressive des systèmes d'exploitation des serveurs vers Linux. Des serveurs de messagerie libres et la suite bureautique OpenOffice ont également été déployés.

Le développement de l'intranet a été au centre de la politique d'amélioration des outils de communication et de collaboration. La publication de nouvelles pages d'information, la mise en place de forums de discussion et le développement d'applications de "groupware" et de "workflow" ont permis aux agents de la Banque de bénéficier sur le site web intranet d'un cadre propice de communication et d'échanges.

Les travaux préliminaires, nécessaires à la mise en production des modules de comptabilité, de gestion des achats et des fournisseurs du progiciel Oracle Applications, sont achevés, créant les conditions du basculement du système Unisys actuel vers ce progiciel. L'application TP Agence, relative notamment au traitement des opérations de caisse, a été mise en production à l'Agence Principale de Dakar au mois de septembre 2003. Le déploiement dans les autres sites est programmé dans le courant de l'année 2004.

Dans le cadre de la mise à niveau du parc informatique, les micro-ordinateurs et les imprimantes acquis avant 1997 ont été remplacés et le taux d'équipement du personnel amélioré.

En outre, une politique de sécurité de l'information et de nouvelles procédures ont été élaborées en conformité avec les normes ISO 17799. Ces procédures couvrent les domaines de l'exploitation, de la gestion des habilitations, de l'accès aux locaux informatiques, de la maintenance et de la gestion des équipements. Par ailleurs, une charte pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet a été définie.

Encadré n° 6**Le système d'information comptable et financière CAFIS :
le nouvel instrument de gestion intégrée de la BCEAO**

Depuis 1996, la Banque Centrale a entrepris un important chantier de modernisation de l'ensemble de son système d'information. Plusieurs volets de ce programme ont été déjà réalisés.

Ainsi, le nouveau système d'information comptable dont la conception a pris fin en 2003, est caractérisé par la refonte de l'ancien système comptable, la diversité de ses composantes et le dispositif de contrôle interne mis en place.

L'objectif majeur visé par le nouveau système d'information comptable est de renforcer la qualité et la disponibilité de l'information et, par voie de conséquence, d'améliorer le délai de production et d'analyse des statistiques monétaires. Il entre en vigueur dès janvier 2004.

Présentation du nouveau système comptable

Le nouveau plan comptable de la Banque Centrale a été adapté :

- aux normes comptables en vigueur au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine, (Système Comptable Ouest Africain ou SYSCOA et Plan Comptable Bancaire ou PCB) ;
- aux normes comptables internationales (International Accounting Standards ou IAS/International Financial Reporting Standards ou IFRS) ;
- aux meilleures pratiques des banques centrales.

Un système de comptabilité événementielle, fonctionnant en temps réel, a été mis en place. Il permet, à partir de la saisie unique d'un événement ou d'une opération, de fournir, de manière automatique, des informations comptables différenciées selon les besoins des utilisateurs.

L'intérêt de la comptabilité événementielle réside surtout dans le fait qu'elle intègre différents types de comptabilité (comptabilité d'engagement, comptabilité générale, comptabilité budgétaire, comptabilité analytique, comptabilité auxiliaire, etc.).

Le nouveau référentiel comptable de la BCEAO comprend les documents de référence suivants : plan de comptes, plan comptable annoté, recueil des schémas comptables des opérations, tableau de passage de l'ancien plan de comptes au nouveau plan de comptes, tableau de passage de l'ancienne nomenclature budgétaire à la nouvelle nomenclature budgétaire, Etats de synthèse (bilan, hors bilan, compte de pertes et profits, tableau des flux de trésorerie, annexes comptables, annexes monétaires, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

La nouvelle structure des comptes permet de :

- mieux distinguer les activités monétaires des activités non monétaires ;
- tenir de manière détaillée et complète, une comptabilité hors bilan et à terme une comptabilité analytique ;
- faire un suivi fin des opérations à travers des comptes détaillés, en particulier les comptes de charge et de produit.

Les incidences organisationnelles de la mise en exploitation du nouveau système comptable ont été prises en compte à travers de nouvelles procédures opérationnelles. Ces procédures portent sur les achats, les opérations comptables, les opérations budgétaires, les opérations financières, les opérations de caisse, etc.

Architecture du système d'information comptable

Le nouveau système d'information comptable est organisé autour :

- d'un module central de Comptabilité Oracle GL (General Ledger) ;
- de modules intégrés à Oracle (Paye, Achats, Fournisseurs, Immobilisations, Stocks) et des applications spécifiques développées en interne (Transferts, Opérations de caisse, Refinancement, Frais médicaux et TP agences).

Module Central Oracle GL

Le module Oracle GL est un logiciel de centralisation comptable qui s'interface avec d'autres modules. Les écritures comptables sont, suivant les cas, saisies directement dans Oracle GL ou importées à partir des applications amont (modules intégrés à Oracle ou applications informatiques spécifiques).

L'écriture comptable est identifiée par la valeur des six segments composant la clé comptable (site, compte, centre de coût, titulaire de compte, projet, devise). Chaque segment constitue un axe d'analyse.

Modules intégrés à Oracle Applications ou développés en interne

Les modules intégrés à Oracle Applications génèrent directement des écritures dans l'interface d'Oracle GL suivant des schémas comptables prédéfinis.

Les logiciels développés en interne génèrent des événements qui sont transformés en écritures comptables par un interpréteur. Ces écritures sont ensuite transférées dans Oracle GL sans intervention humaine.

La base des données comptables est centralisée au Siège et les autres sites de la BCEAO y accèdent par le réseau VSAT de la Banque.

Parmi les innovations apportées dans le traitement des opérations figurent : la mise à jour des soldes comptables en temps réel, l'intégration des comptabilités (comptabilité générale, comptabilité d'engagement et comptabilité budgétaire), la tenue d'une comptabilité Fournisseurs, le lettrage automatique des comptes permettant la confection plus aisée des états justificatifs des soldes des comptes lettrables, la gestion automatisée des opérations inter-sites.

Contrôle du nouveau système d'information

La fiabilité du système d'information comptable ainsi que la maîtrise des risques sont assurées par les dispositifs de contrôle interne mis en place. Ces dispositifs concernent principalement :

- la sécurité informatique qui organise la conservation et l'intégrité des données, la confidentialité des informations grâce au contrôle des habilitations, la limitation des accès aux ressources des applications, l'automatisation des traitements et leur traçabilité ;*
- l'organisation et la répartition des tâches à différents niveaux permettant de maîtriser les risques opérationnels.*

La maîtrise des risques du système est assurée par les contrôles de fiabilité, de qualité et d'intégrité développés à tous les niveaux.

5.2.5 - Réseau

La Banque Centrale a décidé de doter l'Agence Principale de Guinée-Bissau de locaux plus fonctionnels et sécurisés. Les travaux de construction du nouvel immeuble devraient démarrer au deuxième trimestre de l'année 2004.

Au titre de la réalisation des infrastructures socio-culturelles dans les capitales des pays membres de l'Union, des terrains ont été acquis dans tous les pays, à l'exception du Bénin où les recherches se poursuivent. Au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Niger, le dépouillement des offres est achevé et les marchés sont en cours de passation. Au Mali et au Togo, les études architecturales et techniques ont été entamées et les premières esquisses seront disponibles au début de l'année 2004.

5.2.6 - Modernisation de la Documentation et des Archives

Dans le cadre de la réorganisation et de la modernisation de sa documentation, la

BCEAO a mis en place en 2003 un nouveau système de documentation géré à l'aide du logiciel *Alexandrie*.

Ce système vise à créer une base de données collective de la documentation de la BCEAO, à partir des bases de données documentaires de tous les sites de la Banque, et à mettre la base collective ainsi constituée en ligne sur le réseau intranet, pour servir d'outil commun de recherche aux agents de la Banque. Le système vise également à faciliter l'accès aux fichiers des notes internes de la Banque.

Il permet aux agents de la Banque :

- d'accéder, à partir de leurs postes de travail, à la base de données collective des fonds documentaires du Siège, des Agences principales et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire ;

- de rechercher les ouvrages, mémoires, rapports, études et articles de périodiques dans une base de données commune précisant le site de localisation de chaque document ;

- de réserver et d'emprunter en ligne les ouvrages auprès de leurs sites de détention ;
- d'accéder au texte intégral des notes internes de la BCEAO ;
- de demander des copies des articles de périodiques disponibles.

Le système est actuellement constitué de 8300 notices bibliographiques de plusieurs types de documents, notamment d'ouvrages et rapports d'institutions financières et d'études, de dictionnaires, d'encyclopédies et d'annuaires, de sites web et d'articles de périodiques. Il couvre des domaines variés, tels que la monnaie, l'analyse économique, le système bancaire, les relations monétaires internationales, la gestion, la coopération internationale, la politique économique, les politiques de développement, la communication et les nouvelles technologies de l'information. Son interface de recherche est accessible à partir de l'Intranet de la Banque.

5.3 - COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE

L'exercice financier de la Banque Centrale, clos le 31 décembre 2003, a été marqué par la baisse des créances sur les établissements de crédit et les Trésors nationaux, ainsi que des billets et monnaies en circulation, et par l'augmentation des avoirs en monnaies étrangères et des dépôts effectués auprès de l'institut d'émission.

5.3.1 - Analyse du bilan

Le total du bilan est ressorti à 5.391 milliards de FCFA, en baisse de 280,7 milliards de FCFA par rapport à l'exercice précédent.

A l'actif, cette diminution est due essentiellement à la forte baisse des opérations pour le compte des Trésors nationaux ainsi que des créances sur les établissements de crédit et les Trésors nationaux. Au passif, la baisse est imputable aux billets et monnaies en circulation et aux engagements envers le Fonds Monétaire International.

Evolution comparée du bilan

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
			en milliards de F CFA	
ACTIF				
Avoirs en or	236,3	238,1	1,8	0,8
Fonds Monétaire International	35,1	32,8	-2,3	-6,5
Avoirs en monnaies étrangères	3 394,1	3 470,4	76,3	2,2
Créances sur les Ets de crédit et Trésors nationaux	550,9	506,1	-44,8	-8,1
Opérations p/c Trésors nationaux	855	734	-121	-14,2
Participations	22,9	24,6	1,7	7,4
Autres immobilisations nettes	134,2	134	-0,6	-0,4
Comptes d'ordre et divers	443,2	250,9	-191,8	-43,3
TOTAL	5 671,7	5 390,9	-280,7	-5,0
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	2 148,7	2 027,6	-121,1	-5,6
Comptes courants ordinaires et Dépôts	1 045,8	1 145,4	99,6	9,5
Transferts à exécuter	9,7	9,3	-0,4	-3,7
Engagements en monnaies étrangères	10	5,9	-4,1	-40,5
Fonds Monétaire International	981,8	766,7	-215,1	-21,9
Capital et Réserves	859,3	872,3	13	1,5
Provisions pour risques et charges	66,2	57,3	-9,1	-13,9
Résultat	17,5	9,1	-8,3	-47,5
Comptes d'ordre et Divers	532,7	497,3	-35,2	-6,6
TOTAL	5 671,7	5 390,9	-280,7	-5,0

Source : BCEAO.

5.3.1.1 - Analyse des postes de l'Actif

Les avoirs en or se sont élevés à 238,1 milliards au 31 décembre 2003, contre 236,3 milliards à la fin de l'exercice précédent soit une hausse de 1,8 milliard. Cette augmentation est imputable exclusivement à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or qui est passé de 201.582 FCFA au 31 décembre 2002 à 203.104 FCFA au 31 décembre 2003.

En effet, en l'absence d'acquisitions au cours de l'exercice sous revue, le volume du stock d'or est resté identique à celui de l'exercice précédent, soit 36.460,26 Kg.

Les créances sur le Fonds Monétaire International ont subi une baisse de 2,3 milliards pour se fixer à 32,8 milliards au 31 décembre 2003.

La position de réserve des Etats de l'Union auprès du FMI s'est établie à 23,9 milliards de FCFA contre 26,8 milliards au 31 décembre 2002, soit une diminution de 2,9 milliards due à la dépréciation du DTS dont le cours s'est inscrit à 815,547 FCFA contre 923,139 FCFA douze mois plus tôt.

Les disponibilités en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) ont augmenté de 0,7 milliard, pour se fixer à 8,9 milliards à la suite des opérations ci-après :

	2002	2003
	en milliards de FCFA	
Acquisitions	22,4	26,8
Cessions	-19,5	-22,7
Rémunérations perçues	0,3	0,2
Commissions payées	-2,6	-2,7
Bonifications reçues	0,2	
Réévaluation	-0,1	-0,9
TOTAL	0,7	0,7

Source : BCEAO.

Les avoirs en monnaies étrangères se sont consolidés de 76,3 milliards soit 2,2% en passant de 3.394,1 milliards en 2002 à 3.470,4 milliards en 2003. Cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement de 209,1 milliards des avoirs en compte d'opérations dont l'effet a été atténué par la baisse de 127,7 milliards des avoirs auprès des correspondants en dehors de la Zone Franc.

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
en milliards de F CFA				
Comptes d'Opérations	3 240,1	3 449,2	209,1	6,5
Correspondants dans la Zone Franc	1,0	0,8	-0,2	-26,6
Encaisses Billets de la Zone Franc	0,2	0,0	-0,2	0,0
Correspondants hors Zone Franc	138,7	11,0	-127,7	-92,1
Encaisses Billets étrangers	5,9	6,0	0,1	0,8
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	8,2	3,4	-4,8	-58,9
TOTAL	3 394,1	3 470,4	76,3	2,2

Source : BCEAO.

Les créances de la BCEAO sur les établissements de crédits et sur les Trésors nationaux ont enregistré une baisse de 44,7 milliards soit 8,1% pour s'établir à 506,2 milliards contre 550,9 milliards au 31 décembre 2002.

Au 31 décembre 2003, la décomposition des créances de la Banque Centrale se présente de la manière suivante :

	2002	2003	Variations	
			Valeur	%
en milliards de F CFA				
Créances sur les établissements de crédit	25,3	8,1	-17,2	-68,1
- Créances sur les banques	16,0	1,8	-14,2	-88,8
- Créances sur les établissements financiers	9,3	6,3	-3,0	-32,5
Créances sur les Trésors nationaux	525,6	498,1	-27,5	-5,2
- Créances monétaires	417,3	403,9	-13,4	-3,2
- Créances financières	108,3	94,2	-14,2	-13,1
TOTAL	550,9	506,2	-44,7	-8,1

Source : BCEAO.

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 733,9 milliards contre 855 milliards en 2002, soit une contraction de 121 milliards induite par les tirages et les remboursements suivants :

	FAS	FRPC	RCF	Autres	Total
Solde au 31/12/2002	4,9	766,2	2,8	81,1	855,0
Tirages	0	35,1	0,0	0	35,1
Remboursements	-2,6	-90,4	-0,2	0	-93,2
Réévaluation		-34,2	-1,1	-27,7	-63,0
Solde au 31/12/2003	2,3	676,7	1,5	53,4	733,9

Source : BCEAO.

Les Titres de participations se sont accrus de 1,7 milliard pour atteindre 24,6 milliards, tandis que la valeur nette des immobilisations est passée de 134,2 milliards en 2002 à 134 milliards en 2003.

5.3.1.2 - Analyse des postes du Passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 2.027,6 milliards.

Les comptes courants ordinaires et les dépôts sont passés de 1.045,8 milliards en 2002 à 1.145,4 milliards en 2003, soit une hausse de 99,6 milliards, s'analysant comme suit :

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
	en milliards de F CFA			
Banques et institutions étrangères	99,0	68,6	-30,3	-30,7
Banques et institutions communes de l'Union	67,6	89,0	21,5	31,8
Banques inscrites dans les Etats	457,8	545,9	88,1	19,2
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1,4	1,5	0,0	1,5
Trésors nationaux et autres organismes publics	378,6	416,6	38,0	10,0
Autres comptes de dépôts	41,4	23,8	-17,6	-42,6
TOTAL	1 045,8	1 145,4	99,6	9,5

Source : BCEAO.

Au titre des opérations avec le Fonds Monétaire International, les engagements se sont établis à 766,7 milliards contre 981,8 milliards une année plus tôt, soit une baisse de 215,1 milliards.

Le poste capital et réserves est ressorti à 872,4 milliards, en accroissement de 13 milliards, à la suite des variations ci-après :

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
	en milliards de F CFA			
Capital	134,1	134,1	0,0	0,0
Prime de fusion	43,6	43,6	0,0	0,0
Réserve statutaire	55,9	58,5	2,6	4,7
Réserve générale	33,9	42,8	8,9	26,3
Réserve spéciale de réévaluation 11/01/94	18,9	18,9	0,0	0,0
Réserve spéciale de réévaluation or 11/01/94	75,6	77,2	1,6	2,1
Réserve pour risques de refinancement	20,8	20,7	-0,1	-0,5
Ecart de réévaluation des immeubles	106,6	106,6	0,0	0,0
Report à nouveau	369,9	369,9	0,0	0,0
TOTAL	859,3	872,4	13	1,5

Source : BCEAO.

5.3.2 - Compte de pertes et profits

Au terme de douze mois d'activité, la gestion de la Banque fait ressortir en 2003, un résultat bénéficiaire de 9,1 milliards, en baisse de 8,4 milliards par rapport à l'exercice précédent.

D'un exercice à l'autre, les produits sont passés de 170,1 milliards à 149,1 milliards, et les charges de 152,6 milliards à 140 milliards se décomposant comme suit :

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
	en milliards de F CFA			
PRODUITS				
Produits des opérations de crédit	11,1	13,3	2,2	19,9
Produits sur avoirs extérieurs	140,6	117,7	-22,9	-16,3
- Comptes d'Opérations	126,1	112,9	-13,2	-10,5
- Avoirs en devises	14,5	4,8	-9,7	-66,9
- Gain de Change	9,4	0,9	-8,5	-90,3
- Gain de Réévaluation	2,9	3,3	0,4	13,8
- Autres	2,2	0,6	-1,6	-73,3
Autres produits	18,4	18,1	-0,3	-1,7
TOTAL	170,1	149,1	-21,0	-12,4
CHARGES				
Charges d'exploitation	128,0	116,1	-11,9	-9,3
- Charges financières	47,5	28,3	-19,2	-40,4
- Dépenses de fonctionnement	80,5	87,8	7,3	9,1
- Entretien circulation fiduciaire	19,7	22,5	2,8	14,2
- Frais généraux	60,8	65,3	4,5	7,4
Dotations	23,3	19,2	-4,1	-17,6
- Dotations aux amortissements	14,7	15	0,3	2,0
- Dotations aux provisions	8,6	4,2	-4,4	-51,2
Autres Charges	1,3	4,7	3,4	261,5
TOTAL	152,6	140,0	-12,6	-8,3
RESULTAT DE L'EXERCICE	17,5	9,1	-8,4	-48,1

Source : BCEAO.

5.3.2.1 - Produits

Les produits sont ressortis à 149,1 milliards, en baisse de 21 milliards par rapport à l'exercice précédent. Cette situation est imputable essentiellement au recul des produits sur les avoirs extérieurs.

Les produits des opérations de crédit sont passés de 11,1 milliards à 13,3 milliards, soit une augmentation de 2,2 milliards, en liaison avec la consolidation des concours statutaires.

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
en milliards de F CFA				
Refinancement des				
Ets de crédit	1	0,6	-0,4	-40,0
Concours aux Trésors				
nationaux	9	11,7	2,7	30,0
Produits sur titres d'Etat	0,6	0,6	0,0	-5,4
Soldes débiteurs				
et créances consolidées	0,5	0,4	-0,1	-20,0
TOTAL	11,1	13,3	2,2	19,5

Source : BCEAO.

Les produits sur les avoirs extérieurs sont passés de 140,6 milliards à 117,7 milliards, soit une baisse de 22,9 milliards à mettre en relation avec la faiblesse des taux de rémunération des placements sur les marchés de capitaux.

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
en milliards de F CFA				
Compte d'opérations	126,1	112,9	-13,2	-10,0
Intérêts des avoirs en				
devises	2,2	0,6	-8,2	-371,0
Gains de change	9,4	0,9	-8,5	-90,0
Gains de réévaluation	2,9	3,3	0,3	12,0
TOTAL	140,6	117,7	-22,9	-16,3

Source : BCEAO.

Les autres produits se sont élevés à 18,1 milliards contre 18,4 milliards en 2002. Ils sont constitués par des produits divers pour 1,9 milliards, des reprises sur provisions pour 12,9 milliards et par des profits sur exercices antérieurs pour 3,2 milliards.

5.3.2.2 - Charges

Les charges de l'exercice sont ressorties à 140 milliards contre 152,6 milliards en 2002 soit une contraction de 12,6 milliards résultant notamment de la baisse des charges financières.

En effet, les charges financières se sont repliées de 19,2 milliards pour s'établir à 28,3 milliards, essentiellement sous l'effet de la diminution des pertes de change, suite à l'appréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar US et au DTS.

	2002	2003	Variations	
			en valeur	en %
en milliards de F CFA				
Intérêts et commissions	11,5	17,5	6,0	52,0
Trésors nationaux	6,2	13,7	7,5	121,0
Autres Organismes	2,8	2,1	-0,7	-25,0
Commissions	2,5	1,7	-0,8	-33,0
F.M.I.	2,5	1,7	-0,8	-33,0
Pertes de change	33,2	8,7	-24,5	-74,0
Pertes de Change en				
DTS	16,0	4,5		
Pertes de change				
en autres devises	4,6	0,0	-4,6	-100,0
Pertes de réévaluation	12,6	4,2	-8,4	-67,0
Titres d'Etat et Bons BCEAO	2,8	2,1	-0,7	-26,0
TOTAL	47,5	28,3	-19,2	-40,0

Source : BCEAO.

Les dépenses de fonctionnement se sont accrues de 7,2 milliards en s'établissant à 87,8 milliards contre 80,6 milliards au 31 décembre 2002. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la hausse des dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire et des frais généraux, qui ont progressé respectivement de 2,8 milliards et de 4,4 milliards.

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont situées à 19,2 milliards contre 23,3 milliards, un an auparavant.

Les autres charges se sont accrues de 3,5 milliards en s'établissant à 4,8 milliards contre 1,3 milliard en 2002.

5.3.2.3 - Résultat

L'exercice 2003 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 9,1 milliards, en baisse de 8,4 milliards par rapport à l'exercice 2002.

5.3.3 - Contrôle des comptes

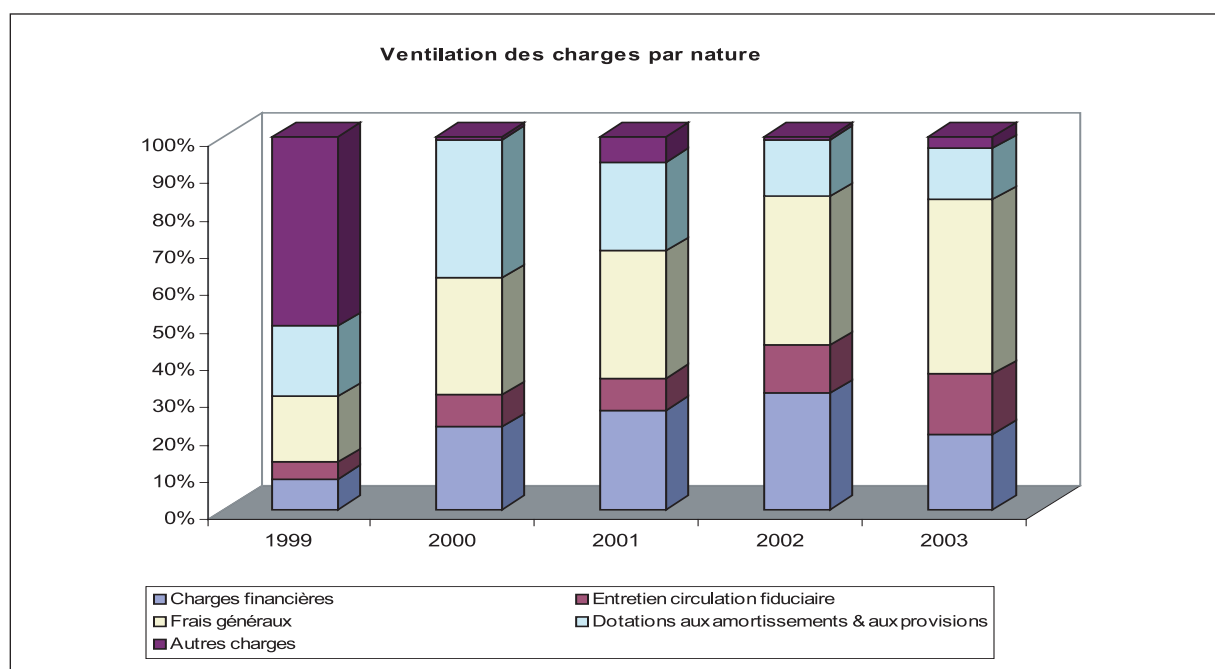
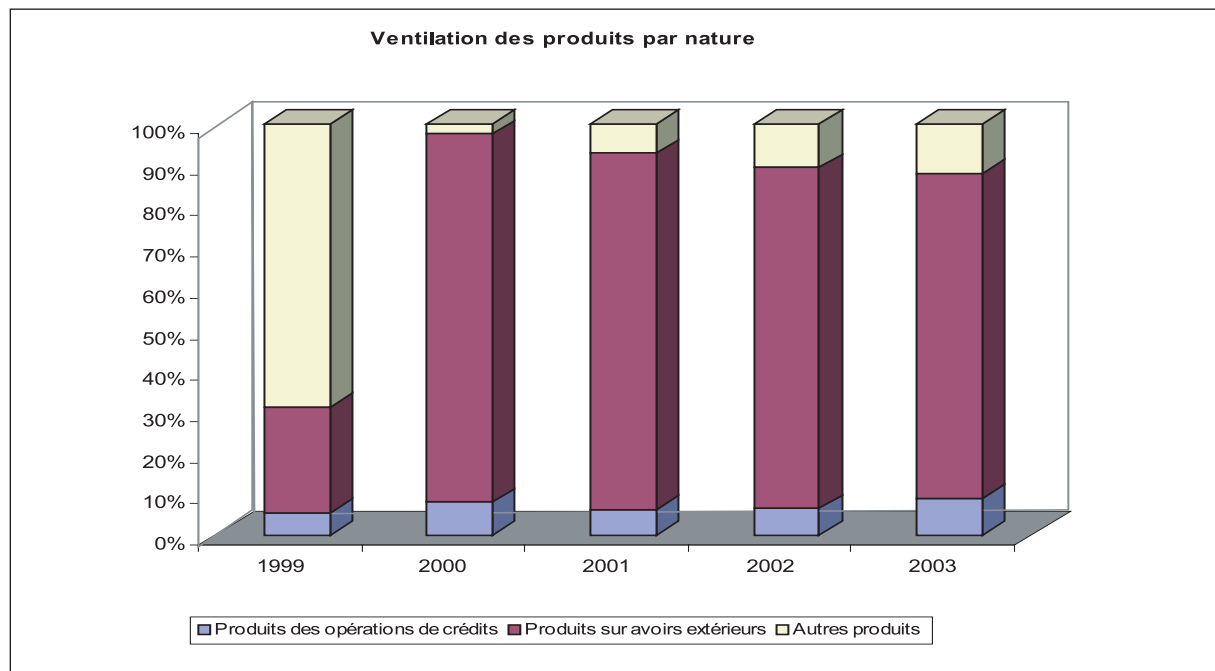
La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux désignés par les Ministres chargés des finances, en application de l'article 64 des Statuts, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet BENIN EXPERTISE, représenté par Monsieur Alidou KOUSSE ;
- au Burkina, le cabinet SECCAPI, représenté par Madame Françoise TOE SAWADOGO ;
- en Côte d'Ivoire, le cabinet DELOITTE & TOUCHE, représenté par Monsieur René EDI ;

- en Guinée-Bissau, le cabinet BDO/MBA, représenté par Madame Marie BA ;
- au Mali, le cabinet SARECI, représenté par Monsieur Bourahima SIBY ;
- au Niger, le cabinet MAZARS & GUERARD/KMC, représenté par Monsieur Hassane KENEYE ;
- au Sénégal, le cabinet SYNERGIES AUDIT & CONSEILS, représenté par Monsieur Libasse DIAGNE ;
- au Togo, le cabinet AFRIQUE AUDIT & CONSULTING, représenté par Monsieur Anani CLOMEGAH ;

- le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet COOPERS & LYBRAND/DIEYE, représenté par Monsieur Aziz DIEYE.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'Opérations signée le 4 décembre 1973 entre la France et les Etats de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Michel REVEYRAND et pour l'Union, par le cabinet COOPERS & LYBRAND/DIEYE, Commissaire Contrôleur.



RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Exercice clos le 31 décembre 2003

RAPPORT D'OPINION

Coopers & Lybrand/Dièye

2, place de l'Indépendance
Immeuble BIAO - 1er étage
B.P. 188 - Dakar
Tel. : 821.85.88 - 821.86.71
Télécopie : 821.75.94

**Membre de Coopers & Lybrand
(international)**

*Messieurs les Administrateurs de la Banque
Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest - BCEAO
Avenue Abdoulaye FADIGA
DAKAR*

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'UMOA en date du 11 septembre 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle du bilan et du compte de résultat de la BCEAO relatifs à l'exercice clos le 31.12.2003, tels qu'ils sont annexés au présent rapport. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des Directions Nationales eux-mêmes audités par les Contrôleurs Nationaux des différents pays membres de l'UMOA. La préparation des états financiers est du ressort exclusif du Management de la Banque Centrale, notre rôle étant d'en vérifier la conformité aux normes comptables internationales.

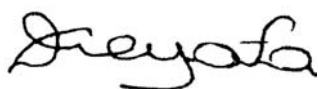
Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les différentes rubriques des états financiers. Un audit consiste également à apprécier que les principes comptables ont fait l'objet d'une application constante et que les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes sont raisonnables. Nous pensons que nos travaux de contrôle peuvent valablement servir de base à l'expression d'une opinion sur les états financiers de la Banque Centrale.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit telles que définies par l'IFAC et a comporté toutes les diligences que nous avons jugées nécessaires, compte tenu de l'utilisation pour ce qui concerne les Directions Nationales, des travaux réalisés sous leur responsabilité par les Contrôleurs Nationaux.

Du fait de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire depuis l'exercice 2002, les Agences de Bouaké, Korhogo et Man ont dû cesser leurs activités entre septembre et octobre 2002. Par ailleurs, l'Agence de Bouaké a fait l'objet d'une attaque dont l'évaluation du préjudice n'a pas été réalisée en raison de l'insécurité prévalant dans la zone. Par conséquent, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas pu auditer les comptes de ces Agences pour nous permettre d'exprimer une opinion sur lesdits comptes.

En conclusion de nos travaux, et compte tenu de ce que dessus, nous sommes d'avis que les comptes de la BCEAO arrêtés au 31 décembre 2003 sont réguliers et sincères et reflètent la situation financière de la Banque ainsi que le résultat de ses opérations closes à la même date.

Fait à Dakar, le 01 Juin 2004



Aziz DIEYE
Associé-Directeur

BILAN DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
Au 31 décembre 2003

	Notes	31/12/2003	31/12/2002
		en millions de FCFA	
ACTIF			
Avoirs en Or	4	238 083	236 299
Fonds Monétaire International	5	32 803	35 074
Avoirs en monnaies étrangères	6	3 470 354	3 394 066
Créances / Banques et Etablissements Financiers	7	8 074	25 302
Créances / Trésors nationaux	8	498 071	525 628
Opérations p/c Trésors nationaux	9	733 907	855 028
Participations	10	24 611	22 924
Immobilisations	11	133 986	134 241
Comptes d'ordre et Divers	12	250 973	443 113
TOTAL		5 390 862	5 671 675
	Notes	31/12/2003	31/12/2002
PASSIF			
Billets et Monnaies en circulation	13	2 027 641	2 148 747
Comptes courants créditeurs	14	1 145 357	1 045 794
Transferts à exécuter	15	9 252	9 598
Engagements en monnaies étrangères	16	5 948	10 000
Fonds Monétaire International	17	766 666	981 751
Capital et Réserves	18	872 279	859 313
Provisions pour risques	19	57 350	66 247
Résultat	20	9 116	17 519
Comptes d'ordre et Divers	21	497 253	532 706
TOTAL		5 390 862	5 671 675

N.B. : Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA BCEAO
Au 31 décembre 2003

	Notes	31/12/2003	31/12/2002
en millions de FCFA			
1. Produits d'intérêts		126 811	139 430
2. Charges d'intérêts		17 851	11 835
3. Résultat net d'intérêts (1-2)	22	108 960	127 595
4. Gains de change		4 206	12 303
5. Pertes de change		8 711	33 174
6. Résultat de change (4-5)	23	-4 505	-20 871
7. Produits des commissions		0	0
8. Charges de commissions		1 724	2 472
9. Résultat des commissions (7-8)	24	-1 724	-2 472
10. Produit net bancaire (3+6+9)		102 731	104 252
11. Autres produits ordinaires		1 961	12 740
12. Autres charges ordinaires		0	0
13. Entretien de la circulation		22 499	19 732
14. Frais généraux		65 262	60 864
15. Résultat brut d'exploitation (10+11-12-13-14)		16 931	36 396
16. Dotations nettes		6 253	22 582
17. Résultat d'exploitation (15-16)		10 678	13 814
18. Produits hors exploitation		3 236	4 962
19. Charges hors exploitation		4 798	1 257
20. Résultat hors exploitation (18-19)		-1 562	3 705
Résultat net (17+20)	25	9 116	17 519

N.B. : Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2003

en millions de FCFA

Capital appelé en fin d'exercice 2002	134.120
Augmentation de capital	-
Libération de capital sur souscription antérieure	-
Capital appelé en fin d'exercice 2003 (1)	134.120
Prime de fusion en fin d'exercice 2002	43.587
Affectation de la prime de fusion	-
Prime de fusion de l'exercice	-
Prime de fusion en fin d'exercice 2003 (2)	43.587
Réserves en fin d'exercice 2002	311.713
Réserves statutaires	2.628
Réserves générales	8.754
Réserves spéciales réévaluation or	1.656
Réserves spéciales réévaluation du 11 janvier 1994	-
Réserves sur risques de refinancement	-71
Ecart de réévaluation immeubles	-
Réserves en fin d'exercice 2003 (3)	324.680
Report à nouveau en fin d'exercice 2002	369.893
Affectation du report à nouveau	-
Augmentation du report à nouveau	-
Report à nouveau en fin d'exercice 2003 (4)	369.893
Fonds propres en fin d'exercice 2003 (1+2+3+4)	872.280

N.B. : Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
Au 31 décembre 2003

en millions de FCFA

	2003	2002
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
+ Intérêts & commissions perçus	148 775	169 900
- Intérêts commissions versés	-33 083	-48 738
- Recouvrement de créances antérieurement passées en pertes	-12 902	-714
- Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-87 761	-80 596
- Dotations aux amortissements & aux provisions	-19 156	-23 297
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs d'exploitation (a)	-4 127	16 555
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	355 851	-1 364
- Avoirs en or	-1 784	-4 976
+ Position de réserve	2 928	177
- DTS détenus	-657	-635
+ Créances sur les Etablissements de crédit	17 228	28 990
+ Créances sur les Trésors nationaux	27 557	19 057
+ Créances FMI pour le compte des Etats	121 121	1 148
- Autres créances d'exploitation	189 459	-45 125
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	-272 427	532 514
+ Billets & monnaies émis	-121 106	309 264
+ Comptes courants & dépôts	99 564	206 132
- Transferts à exécuter	-347	-1 638
- Dettes FMI pour le compte des Etats	-215 085	-45 518
+ Autres dettes d'exploitation	-35 453	64 274
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation		
(1) = (a+b+c)	79 298	547 705
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'immobilisations	-5 846	-8 536
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	20	29
+ Dividendes reçus	322	221
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-5 503	-8 286
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
+ Réserve statutaire	2 628	5 333
+ Réserve générale	8 754	9 186
+ Réserve de réévaluation Or	1 656	-6 937
+ Provisions pour risques	-71	1 227
- Dividendes versés aux Etats	5 200	-12 000
- Commissions versées aux Etats	-5 272	-3 401
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	2 494	-6 592
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	76 288	532 827
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	3 394 066	2 861 239
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5) (Note 6)	3 470 354	3 394 066

N.B. : Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
 Annexe aux comptes de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2003

Note 1 - Informations Générales

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un établissement public international constitué entre les Etats Membres (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée- Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le traité du 12 mai 1962, amendé le 14 novembre 1973. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire, et d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères.

De même, conformément à ses statuts, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors nationaux.

Outre l'émission des signes monétaires et l'exécution des opérations génératrices de l'émission monétaire, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres des comptes aux Trésors nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer pour leur compte les transferts qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 - Cadre comptable et présentation des états financiers

Cadre comptable

Conformément à l'article 61 de ses statuts, les opérations de la Banque Centrale sont exécutées et comptabilisées selon les règles et usages commerciaux et bancaires.

Les points particuliers pour lesquels les normes IAS n'ont pas été appliquées sont signalés dans les notes aux états financiers.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés sur la base des coûts historiques. Ils sont libellés en Francs de la Communauté Financière Africaine (Francs CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 1 euro = 655,957 FCFA.

Ils sont présentés selon les formes généralement reconnues et acceptées par la communauté financière internationale, notamment les normes de l'IASB.

Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes comptables de la BCEAO sont conformes aux principes généralement acceptés.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation

Produits et charges

Les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés ou acquis.

Avoirs en or

A l'acquisition, les dépenses sont comptabilisées au cours du jour de la transaction.

Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. L'écart de réévaluation de l'or est directement comptabilisé dans les comptes de réserves.

Avoirs et dettes en monnaies étrangères

Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les créances et les dettes libellées, dans chaque devise, sont évaluées périodiquement au cours de clôture.

Les différences entre les montants résultant de la réévaluation des comptes de positions de change et ceux inscrits dans les comptes de contre valeur de positions de change sont imputées au compte de résultat, sauf pour les positions en droits de tirage spéciaux (DTS) et en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO).

Les différences de change résultant de la conversion des opérations libellées en droits de tirage spéciaux et en UCAO sont inscrites dans des comptes de réévaluation. En cas de perte potentielle, une provision est constituée à due concurrence. Les profits potentiels ne sont pas pris en compte.

Titres de participation

Les titres de participation détenus par la Banque sont évalués à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur inscrite au bilan est inférieure à la quote-part dans la situation nette de la société émettrice, une provision est constituée.

Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient.

A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les acquisitions inférieures à 100 000 FCFA sont enregistrées aux comptes de charges.

Les réévaluations sont faites sur la base des coûts de remplacement ou à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations et est amorti.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- terrains : Non amortissable
- constructions : 5%
- matériels et mobiliers : 20 à 25%
- matériels de transport : 33,3%
- logiciels : 25%

Erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables

La correction d'erreur fondamentale est imputée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est découverte. Les données comparatives sont ajustées pour tenir compte de l'incidence de la correction.

Les incidences de changement de méthodes comptables sont comptabilisées au compte de résultat.

La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

Pour fait de crise socio-politique, les états financiers des agences de Bouaké et de Korhogo ont été arrêtés au 10 septembre 2002 et ceux de Man le 20 octobre 2002. L'impact très limité de ces événements fait l'objet d'une provision pour risque de dégradation du patrimoine de 300 millions de FCFA.

Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre, sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil d'Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 64 de ses statuts qui stipule que : "le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale".

Le Commissaire Contrôleur est chargé des comptabilités du Siège, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération.

BILAN ACTIF

Note 4 - Avoirs en or

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Or en dépôt au Siège	24 315	24 132
- Or détenu à la Banque de France	213 768	212 167
	238 083	236 299

La variation de l'exercice résulte exclusivement de l'appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 201.582 FCFA au 31 décembre 2002 à 203 104 FCFA au 31 décembre 2003. En effet, le volume du stock d'or au 31 décembre 2003 est identique à celui du 31 décembre 2002.

Note 5 - Fonds Monétaire International

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Position de Réserve	23 889	26 817
- DTS détenus	8 914	8 257
	32 803	35 074

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Quotas FMI	697 946	790 023
- FMI, Compte n° 1	-675 432	-766 237
- Tirages ordinaires	1 375	3 031
- Autres tirages	0	0
	23 889	26 817

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle sert de dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.

La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours de jour de l'opération, dans les cas suivants :

- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;

- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;

- les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses des recettes de l'Etat ;

- les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.

La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI.

La BCEAO rembourse aux Etats, la contre-valeur en Francs CFA, les bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Avoirs en monnaies de la Zone Franc	3 449 949	3 241 135
- Correspondants en dehors de la Zone Franc	20 398	152 917
- Créances rattachées (intérêts courus)	7	14
	<u>3 470 354</u>	<u>3 394 066</u>

Analyse de la trésorerie

- Avoirs bruts en monnaies étrangères	3 470 354	3 394 066
- Soldes créditeurs chez les correspondants (Note 16a)	<u>-1 520</u>	<u>-8 007</u>
Trésorerie nette	3 468 834	3 386 059

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union, une partie de ses avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français. Au 31 décembre 2003, le solde de ce compte s'élève à 3 449 192 millions de FCFA.

L'autre partie des avoirs en monnaies étrangères correspond aux avoirs chez des correspondants étrangers (Europe de l'ouest, Japon, Canada, USA) et de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO).

Note 7 - Créances sur les banques et établissements financiers

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Effets pris en pension	7 945	15 235
- Créances consolidées et Découvert	110	10 011
- Créances rattachées (intérêts courus)	19	56
	<u>8 074</u>	<u>25 302</u>

La prise en pension concerne essentiellement les avances sur Titres d'Etat détenus par les banques de Côte d'Ivoire (5 706 millions de FCFA) tandis que le découvert de 110 millions a été accordé à la Banque Internationale de Guinée-Bissau.

Note 8 - Créances sur les Trésors nationaux

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Créances monétaires sur Trésors Nationaux	403 910	417 306
- Créances financières sur Trésors Nationaux	94 161	108 322
	<u>498 071</u>	<u>525 628</u>

Les créances monétaires sont constituées essentiellement par les découverts statutaires consolidés et des créances sur titres d'Etat.

Les créances financières concernent les créances sur position extérieure débitrice des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux Fonds propres, les droits d'entrée à l'UMOA dus par la Guinée Bissau et les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses).

Note 9 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Fonds Monétaire International	680 477	773 891
- Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	53 430	81 137
	<u>733 907</u>	<u>855 028</u>

Le poste Fonds Monétaire International s'analyse comme suit :

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Tranches de Crédit	1 463	2 845
- Autres concours (FAS, FRPC)	679 014	769 387
- Réévaluation au 11/01/94		1 659
	<u>680 477</u>	<u>773 891</u>

Note 10 - Etat des participations au 31 Decembre 2003 (en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT		PROVISIONS		NET	
		31/12/02	+	-	31/12/03		+
BURKINA	BACB (Ex cnca)	400			400		400
	Mine de Guiro	400			400		0
COTE D'IVOIRE	DIDI	261			261		0
	CCI	1 600			1 600		0
	BNDA	508			508		0
	Caisse de Stabilisation	N/S			N/S		N/S
MALI	BNDA	300			300		300
	BDM SA	600			600		600
NIGER	BDRN	1 033			1 033		0
	Crédit du Niger	157			157		0
	SONIBANK	200			200		200
SENEGAL	CNCA	345			345		345
	BHS	100			100		100
	BNDS	150			150		0
	SIFISEDI	210			210		0
	SONAGA	15			15		0
	SONEPI	10			10		0
	SICAP	N/S			N/S		0
	SOSEPRA	5			5		0
	BTD	613			613		613
	BOAD	19 679	1 680		21 359		21 359
SIEGE	C2I	2 356			2 356		0
	AFREXIMBANK	687			687		687
	CIRP	N/S			N/S		N/S
	SWIFT	0	7		7		0
TITRE DE PARTICIPATION LIBERES	29 629	1 687		31 316		24 611	
SIEGE	BOAD	142 237		1 680	140 557		140 557
	AFEXIMBANK	1 031			1 031		1 031
TITRE DE PARTICIPATION NON LIBERES	143 268		1 680	141 588		141 588	

Note 11 - Situation centralisée des comptes d'immobilisations au 31 décembre 2003 (en millions de FCFA)

	Terrains	Imm. Fonct.	Constructions	Aménagements	Matériel	Matériel de transport	Logiciels	Mat. mob. bur & logt	Immo en cours dépôt et caution, autre AAI	Total
Balance au 31/12/2003										
Valeurs brutes	7 165	184 132	8 200	13 355	3 133	14	3 087	30 869	4 810	258 500
Cumul des amortissements	0	-83 874	-5 039	-7 792	-2 718	-6	-2 661	-20 591		-124 259
Valeur nette comptable	7 165	100 258	3 161	5 563	415	8	426	10 278	4 810	134 241
Mouvements 2003										
Solde d'ouverture	7 165	100 258	3 161	5 563	415	8	426	10 278	4 810	134 241
Acquisitions	977	1 467		4 889	168	1	162	4 044	1 881	14 085
Réévaluation		116	36	2 507	117	2		1 476	3	4 505
Valeur comptable nette des sorties					-57	-1	-105			-163
Reclassement Immo en cours					-403	-2	-138	-3 408	-3 775	-3 775
Amortissement de l'exercice	0	-8 806	-282	-1 723	-189	-2	-138	-3 408		-14 951
Total	8 142	93 035	2 915	11 236	527	8	450	12 285	2 919	133 942
Balance au 31/12/2003										
Valeurs brutes	8 142	185 599	8 364	20 888	3 314	15	3 249	36 011	2 919	272 548
amortissement cumulés	0	-92 564	-5 449	-9 652	-2 787	-7	-2 799	-23 726	0	-138 618
Valeur nette au 31/12/2003	8 142	93 035	2 915	11 236	527	8	450	12 285	2 919	133 942

Note 12 - Comptes d'ordre et divers

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Ajustements crédits FMI	79	101 088
- Comptes d'ajustement devises	14 841	23 482
- Produits divers à encaisser	418	40 917
- Stock de matériel d'émission	17 393	14 728
- Valeurs à l'encaissement	18 571	21 266
- Prêts et avances au personnel	30 173	24 011
- Opérations à régulariser	1 345	1 029
- Participations non libérées	141 589	143 268
- Autres comptes d'ordre	26 564	73 324
	250 973	443 113

Les Ajustements Crédits FMI se décomposent comme suit :

	2003	2002
	en millions de FCFA	
- Différence de réévaluation FMI (G. Bissau)	0	186
- Ajustement réévaluation FMI (G. Bissau)	79	872
- Ajustement compte de réévaluation FAS	0	2 755
- Ajustement compte de réévaluation FASR	0	7 693
- Ajustement compte de facilité d'ajustement structurel renforcé	0	89 582
	79	101 088

Les produits divers à encaisser correspondent principalement aux produits d'assurance.

Le stock de matériel d'émission est constitué de billets et pièces non encore émis au 31 décembre 2003, et valorisés au coût moyen pondéré.

Les participations non libérées concernent la BOAD (140 558 millions de FCFA) et Afreximbank (1 031 millions de FCFA). Le même montant figure en compte d'ordre au passif au compte " Participations, Capital appelé " (note 21).

BILAN PASSIF

Note 13 - Billets et monnaies en circulation

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Billets en circulation	1 960 638	2 084 313
- Monnaies en circulation	67 003	64 434
	2 027 641	2 148 747

Note 14 - Comptes courants créditeurs et dépôts

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Banques et Institutions étrangères	68 620	98 957
- Banques et Institutions communes à l'Union	89 014	67 558
- Banques inscrites dans les Etats	545 898	457 781
- Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1 464	1 442
- Trésors nationaux et autres comptables publics	416 608	378 604
- Autres comptes de dépôts	23 753	41 452
	1 145 357	1 045 794

Les soldes s'analysent comme suit :

- *Banques et Institutions étrangères*

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
Comptes courants ordinaires	63 870	93 276
FMI Compte n° 2	42	22
Dépôts à échéance	4 707	5 654
Dettes rattachées (intérêts courus)	1	5
	68 620	98 957

- *Banques et institutions communes à l'Union*

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
Comptes courants ordinaires	13 245	11 295
BOAD, divers comptes de dépôts	60 256	42 381
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	10 772	9 265
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO	3 881	3 752
Divers	618	557
Dettes rattachées (intérêts courus)	242	308
	89 014	67 558

- *Banques, Etablissements Financiers et Trésors Nationaux et autres comptables publics*

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

- *Autres comptes de dépôts*

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
Dépôts du personnel	5 199	4 735
Dépôts divers (organismes publics)	11 152	29 349
Fonds de Solidarité Africain	7 278	7 278
Divers	43	43
Dettes rattachées	81	47
	23 753	41 452

Note 15 - Transferts à exécuter

	31/12/02	31/12/01
	en millions de FCFA	
- Transferts UMOA Extérieur émis	5 532	2 070
- Transferts Extérieur UMOA reçus	862	486
- Dispositions intra UMOA	1 733	6 005
- Dispositions internes	1 125	1 037
	<u>9 252</u>	<u>9 598</u>

Il s'agit des encours de transferts et dispositions à exécuter au 31 décembre 2003.

Note 16 - Engagements en monnaies étrangères

		31/12/03	31/12/02
Trésorerie Passif	Note 16a	en millions de FCFA	
- Correspondants hors Zone Franc		0	998
- Correspondants dans la Zone Franc		1 520	7 009
		<u>1 520</u>	<u>8 007</u>
Emprunt - IDA	Note 16b	4 428	1 993
		<u>5 948</u>	<u>10 000</u>

Le montant de l'emprunt IDA correspond aux sommes décaissées par la Banque Mondiale dans le cadre du financement du projet de Réforme des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 17 - Fonds Monétaire International

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- FMI Tirages ordinaires	1 375	3 031
- DTS alloués	96 737	109 500
- Autres concours (FAS, FRPC)	668 554	869 220
	<u>766 666</u>	<u>981 751</u>

Les commentaires sur la position vis-à-vis du FMI ont été développés dans la note n° 5.

Note 18 - Capital et réserves

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Capital social	134 120	134 120
- Prime de fusion	43 587	43 587
- Réserves statutaires	58 482	55 854
- Réserve Générale	42 739	33 985
- Réserve spéciale Réévaluation 11/01/94	18 900	18 900
- Réserve spéciale Réévaluation Or 11/01/94	77 234	75 579
- Ecart de réévaluation Immeubles	106 584	106 584
- Réserve / Risques de Financement	20 740	20 811
- Report à nouveau	369 893	369 893
- Ecart spécial de réévaluation Or	0	0
	<u>872 279</u>	<u>859 313</u>

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres.

Les comptes de capitaux propres ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

Note 19 - Provisions pour risques et charges

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Provisions pour risques	3 220	5 489
- Provisions ajustement des engagements envers le FMI	15 590	24 857
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	15 004	14 857
- Provisions pour engagements de retraite	23 536	21 044
	<u>57 350</u>	<u>66 247</u>

Note 20 - Résultat

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
Résultat en attente d'affectation	9 116	17 519

Note 21 - Comptes d'ordre et divers

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
- Ajustement comptes FMI	10 627	1 855
- Valeurs à l'encaissement non disponibles	21 507	27 639
- Fonds de réévaluation Devises	138 511	138 511
- Fonds de financement d'actions communautaires	32 059	32 059
- Fonds d'actions spécifiques	10 948	14 336
- Fonds pour risques bancaires généraux	48 000	48 000
- Crédoeurs Divers Etats	20 004	16 410
- Opérations à régulariser Passif	187	2 815
- Participations, Capital non appelé	141 493	143 364
- Structure Communautaire de solidarité	24 000	24 000
- Autres comptes d'ordre Passif	49 917	83 717
	<u>497 253</u>	<u>532 706</u>

Le Fonds de Réévaluation des Devises a été créé par décision du Conseil des Ministres du 02 juillet 1998. Il est destiné à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale.

Le Fonds de Financement d'Actions Communautaires a été créé en avril 2000 pour soutenir les actions d'intégration économique des pays membres de l'UMOA, que les Autorités de la BCEAO pourraient décider de mettre en œuvre.

Le Fonds d'Actions Spécifiques a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Le Fonds de Risques Généraux Bancaires est constitué par des ressources affectées à la couverture de l'exposition aux risques inhérents aux opérations bancaires. Il a été créé en avril 2000 et est doté lorsque des raisons de prudence l'imposent.

Les Fonds créés sont alimentés par dotation en compte de résultat et non par affectation du résultat de l'exercice, comme recommandé par les normes IAS. Toutefois, les dotations effectuées aux Fonds sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le poste Participations, Capital non appelé a fait l'objet d'un commentaire dans la note n° 12 relative aux " Comptes d'ordre et divers - Actif ".

Compte de pertes et profits

Les produits et les charges sont classés en trois catégories :

- les produits et charges d'exploitation bancaire liés aux fonctions de gestion des réserves de change, de banque des Etats et de banque des banques ;
- les frais généraux, les dotations aux amortissements et provisions ;
- les produits et charges exceptionnels, les recettes et dépenses sur exercices antérieurs.

Les éléments du compte de résultat sont classés de façon à faire ressortir sept niveaux de soldes de gestion significatifs et le résultat net de l'exercice.

Note 22 - Revenus d'intérêts

Les réserves de change officielles des huit Etats membres sont gérées par la Banque Centrale.

Les produits d'intérêts sont essentiellement constitués :

- de la rémunération des avoirs extérieurs en dépôt dans le Compte d'Opérations, tenu en euro ouvert dans les livres du Trésor français en vertu de la Convention de Compte d'Opérations ;
- du placement de la trésorerie de la Banque Centrale, principalement auprès de la BRI ;
- des produits sur les opérations de crédit ;
- des intérêts acquis sur les DTS détenus.

Les charges d'intérêts incluent :

- les intérêts servis aux dépôts ;
- les intérêts et agios versés au FMI ;
- les intérêts liés aux opérations de crédit ;
- les charges financières payées aux correspondants étrangers.

Ces revenus peuvent s'analyser comme suit :

	31 /12/ 03	31 /12/02
	en millions de FCFA	
1 - PRODUITS D'INTERETS	126 811	139 430
PRODUITS SUR LES AVOIRS EXTERIEURS	113 514	128 340
- Compte d' opérations	112 926	126 926
- Garantie de change	0	0
- Intérêts sur avoirs en devises	588	2 193
* <i>Produits en D.T.S.</i>	259	410
* <i>Produits en autres devises</i>	329	1 783
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT	13 297	11 090
- Refinancement	542	874
- Titrisation	12	104
- Découvert du Trésor	0	8 618
- Intérêts dépassement Concours Trésor	0	375
- Consolidation Concours Statutaires	11 743	0
- Intérêts solde déb. Banques et Etablissements fin.	0	0
- Intérêts solde déb. Créances gelées & conso.	148	300
- Produits sur avances Titres d'Etat	567	621
- Pénalités sur Réserves obligatoires	285	198
2 - CHARGES D'INTERETS	17 851	11 835
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	13 704	6 233
- Intérêts versés aux autres Organismes	2 077	2 829
- Intérêts sur Titres d'Etat	2 070	2 728
- Intérêts sur Bons BCEAO émis	0	45
3 - RESULTAT NET D'INTERETS (1 - 2)	108 960	127 595

Note 23 - Revenus de change

Le résultat de change se présente comme suit :

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
4 - GAINS DE CHANGE	4 206	12 303
- Gains de change en DTS	908	106
- Gains de Réévaluation	3 292	2 949
- Gain de change en autres devises	6	9 248
5 - PERTES DE CHANGE	8 711	33 174
- Pertes de change FMI	4 538	15 974
- Pertes de change autres correspondants	9	4 571
- Pertes de réévaluation autres correspondants	4 164	12 629
6 - RESULTAT DE CHANGE (4 - 5)	-4 505	-20 871

Note 24 - Résultat des commissions

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
7 - COMMISSIONS PERCUES	0	0
8 - COMMISSIONS VERSEES	1 724	2 472
- FMI	1 673	2 436
- Autres correspondants	51	36
RESULTAT DES COMMISSIONS (7 - 8)	-1 724	-2 472

Note 25 - Résultat net

	31/12/03	31/12/02
	en millions de FCFA	
Produit net bancaire	102 731	104 252
+ Autres produits ordinaires	1 961	12 740
<i>Produits divers</i>	1 656	12 079
<i>Recettes en atténuation des dépenses</i>	305	661
- Autres charges ordinaires	0	0
- Entretien de la circulation	22 499	19 732
- Frais généraux	65 262	60 864
= Résultat brut d'exploitation	16 931	36 396
- Dotations nettes	6 254	22 582
<i>Dotations aux amortissements</i>	14 952	14 726
<i>Dotations aux provisions</i>	4 204	8 570
<i>Reprises sur provisions</i>	-12 902	-714
= Résultat d'exploitation (RE)	10 677	13 814
Produits hors exploitation (A)	3 236	4 962
<i>. Profits exercices antérieurs</i>	3 154	4 894
<i>. Profits exceptionnels</i>	82	68
Charges hors exploitation (B)	4 797	1 257
<i>. Dépenses s/exercices antérieurs</i>	4 543	1 057
<i>. Charges exceptionnelles</i>	254	200
Résultat hors exploitation (RHE) = (A) - (B)	-1 562	3 705
Résultat net = (RE) + (RHE)	9 116	17 519

Les frais généraux peuvent s'analyser comme suit (en millions de FCFA) :

	31/12/03	31/12/02
- Dépenses des organes de l'UMOA	621	588
- Dépenses du Personnel	47 325	43 369
- Impôts et taxes non recouvrables	46	62
- Travaux et services extérieurs	10 881	9 622
- Transports et déplacements	2 769	2 701
- Frais divers de gestion	3 274	4 302
- Frais de représentation	346	220
	<u>65 262</u>	<u>60 864</u>

Note 26 - Autres documents à fournir par la BCEAO dans le cadre des normes IAS 1, 30, 32 et 39

1 - Ventilation des durées résiduelles

L'organisation comptable actuelle de la Banque ne permet pas de ventiler les durées résiduelles des actifs et des passifs.

2 - Engagements hors bilan

. *Actifs donnés en garantie*

- Néant

. *Engagements reçus sur devises*

- USD à recevoir contre devises à livrer

- CHF à recevoir contre devises à livrer

- JPY à recevoir contre devises à livrer

- CAD à recevoir contre devises à livrer

- EUR à recevoir contre devises à livrer

. *Engagements donnés sur devises*

- USD à livrer contre devises à recevoir

- CHF à livrer contre devises à recevoir

- JPY à livrer contre devises à recevoir

- EUR à livrer contre devises à recevoir

3 - Taux de change de clôture

Il s'agit des taux du fixing du dernier jour du mois de décembre 2003 de la Banque de France :

- USD	519,3600 FCFA
- CHF	421,0500 FCFA
- JPY	4,85710 FCFA
- EUR	655,9570 FCFA
- CAD	930,7000 FCFA

4 - Eventualités

Des provisions ont été constituées pour toutes les éventualités susceptibles d'affecter négativement la position financière de la Banque.

5 - Activités de fiducie

Dans le cadre du marché financier, la BCEAO joue le rôle de teneur de comptes de titres et effets pour les Trésors publics et les établissements de crédit. Les valeurs recensées au hors bilan sont réparties comme suit :

- Titres déposés en garantie	45 268
- Effets déposés en garantie	20 757
- Opérations sur titres d'Etat	221 833
- Bons du Trésor en placement	49 587

L'Institut d'émission assure la conservation des titres qui lui sont confiés par les Etats et les tiers. Dans ce cadre, la valeur des bons et titres de participation inscrits au hors bilan est 26.817 millions de FCFA.

La Banque Centrale est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Son rôle, ses opérations et engagements relatifs à cette fonction ont été explicités à la note n° 5.

6 - Gestion des risques financiers

La gestion des réserves de change par la Banque Centrale s'effectue dans le cadre d'un dispositif réglementaire cohérent comprenant la Convention de compte d'opérations, les statuts de la Banque Centrale et les règles de gestion élaborées par la Direction des Opérations Financières.

La Convention de compte d'opérations, signée le 4 décembre 1973 entre le Ministre de l'Economie et des Finances de la République française et le Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, définit le cadre de gestion des avoirs en devises par les Autorités de la Banque Centrale notamment, le montant maximum des réserves que la Banque Centrale est autorisée à détenir dans des devises autres que l'euro. Elle indique également les supports d'investissement autorisés, la durée maximum des placements, les contreparties autorisées pour les dépôts, les conditions d'acquisitions de titres à revenu fixe ainsi que le taux de référence pour la rémunération des avoirs déposés en compte d'opérations. Elle restreint ce faisant, le risque de crédit auquel la Banque Centrale est exposée.

Au 31 décembre 2003, la quasi-totalité des avoirs en devises (99,88 % de la trésorerie globale à cette date) était détenue dans le compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français, à l'abri de tout risque de change. A cet égard, il vaut de rappeler qu'un mécanisme de compensation des pertes de change en cas de dépréciation de l'euro par rapport au droit de tirage spécial a été institué afin de garantir le pouvoir d'achat international des avoirs en devises constitués par les Etats membres de l'UMOA au compte d'opérations.

Les placements de la Banque Centrale en devises autres que l'euro sont effectués, conformément aux dispositions de la Convention de compte d'opérations, auprès de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et sont constitués essentiellement de dépôt à vue. Le risque souverain associé à la signature de la BRI permet d'assurer une prise en compte satisfaisante des objectifs de liquidité et de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises de l'Institut d'émission.

Conformément aux dispositions institutionnelles régissant la gestion des réserves et compte tenu du comportement des marchés, la politique de gestion suivie en 2003 a constamment privilégié les dépôts en compte d'opérations. Aucune action ni obligation n'a ainsi été détenue au cours de l'exercice écoulé, au titre de la gestion des réserves, préservant l'Institut d'émission du risque de taux d'intérêt et du risque de dépréciation des actifs boursiers.

S'agissant des éléments figurant au passif du bilan de la Banque Centrale, ils concernent essentiellement les avoirs gérés sous mandat pour le compte des organismes régionaux en vertu des conventions dûment signées entre les parties. Ces avoirs sont déposés auprès de la BRI sur des maturités allant d'un jour (compte à vue) à six mois (compte à terme). Conformément aux dispositions conventionnelles, le risque de change sur ces dépôts est à la charge des organismes régionaux.

A l'image de tout intervenant sur le marché des changes, la Banque Centrale est exposée aux risques de contrepartie et de change. Pour la gestion du risque de change, la Direction des Opérations Financières a développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la " Value At Risk " (VAR). En outre, les règles de gestion instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives). Ces limites font l'objet d'un reporting quotidien à la Direction des Opérations Financières.

En ce qui concerne le risque de contrepartie spécifique aux opérations de change, la Banque Centrale veille à sélectionner ses correspondants parmi les meilleures signatures sur le marché. L'ouverture de lignes de change avec tout nouveau correspondant est dûment

autorisée par le Gouvernement de la Banque. Par ailleurs, les correspondants de change font l'objet d'une notation hebdomadaire sur la base d'une procédure interne qui prend notamment en compte la notation de chaque correspondant par l'Agence Moody's.

Au cours de l'exercice 2003, la Direction des Opérations Financières a effectué des opérations de couverture par des contrats à terme. Aucune opération à terme n'a vu son échéance dépasser le 31 décembre de l'exercice sous-revue. A cet égard, les seuls instruments dérivés utilisés par la Direction des Opérations Financières au cours de l'exercice écoulé sont les opérations à terme sec. La BCEAO n'a pas effectué d'opérations de swap, ni contracté sur les marchés de " futures ", ni traité sur des instruments optionnels.

7 - Analyse de position par monnaie

L'analyse de position par monnaie se présente comme suit :

en millions de FCFA

	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
ACTIF						
AVOIRS EN OR		238 083				238 083
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL			32 803			32 803
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 454 389	8 869		7 096		3 470 354
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT					1 800	1 800
CREANCES SUR LES ETAB. FINANCIERS					6 274	6 274
CREANCES/TRESORS NATIONAUX					498 071	498 071
OPERATIONS P/C TRESORS NATIONAUX					733 907	733 907
IMMOBILISATIONS & PARTICIPATIONS		687			157 910	158 597
ACTIF DIVERS				1 375	249 598	250 973
TOTAL (1)	3 454 389	247 639	32 803	8 471	1 647 560	5 390 862
PASSIF						
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION					2 027 641	2 027 641
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS		4 307		400	1 140 650	1 145 357
TRANSFERTS A EXECUTER					9 252	9 252
ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES	1 520	0	4 428			5 948
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL			766 666			766 666
PASSIF DIVERS					1 435 998	1 435 998
TOTAL (2)	1 520	4 307	771 094	400	4 613 541	5 390 862
ECART (1-2)	3 452 869	243 332	-738 291	8 071	-2 965 981	0

8 - Information sectorielle par zone géographique

La répartition des actifs et passifs par zone géographique se présente comme suit :

en millions de FCFA

	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & MOYEN ORIENT	TOTAL
ACTIF					
AVOIRS EN OR	213 768			24 315	238 083
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL		32 803			32 803
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 454 917	8 954	496	5 987	3 470 354
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT				1 800	1 800
CREANCES SUR LES ETAB. FINANCIERS				6 274	6 274
CREANCES/TRESORS NATIONAUX				498 071	498 071
OPERATIONS P/C TRESORS NATIONAUX				733 907	733 907
IMMOBILISATIONS & PARTICIPATIONS	4 066			154 531	158 597
ACTIF DIVERS				250 973	250 973
TOTAL (1)	3 672 751	41 757	496	1 675 858	5 390 862
PASSIF					
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION				2 027 641	2 027 641
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	400	4 307		1 140 650	1 145 357
TRANSFERTS A EXECUTER				9 252	9 252
ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES	1 520	4 428			5 948
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL		766 666		766 666	
PASSIF DIVERS				1 435 998	1 435 998
TOTAL (2)	1 920	775 401	0	4 613 541	5 390 862
ECART (1-2)	3 670 831	-733 644	496	-2 937 683	0

9 - Juste valeur des instruments financiers de crédit

La juste valeur d'un instrument financier (avoirs, créances, actifs financiers, dettes) est mesurée par :

- Le prix du marché, si l'instrument est négocié sur un marché organisé ;
- Le coût de remplacement pour les prêts et emprunts ;
- Un modèle d'estimation pour tout autre instrument.

En l'absence de marchés organisés concernant la plupart des actifs et passifs financiers de la BCEAO, les valeurs comptables tiennent compte des valeurs du marché et reflètent donc la juste valeur de ces éléments.

Annexe statistique

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	A.2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire International	A.3 à A.5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB)	A.6 à A.10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	A.11
Production des principales cultures vivrières	A.12
Elevage et pêche	A.13
Mines et pétrole	A.14
Prix à la production des cultures d'exportation	A.15
Indice harmonisé des prix à la consommation	A.16
Tableaux des Opérations Financières des Etats	A.17 à A.21
Balance des paiements	A.22 à A.26
Situation des Institutions monétaires	A.27 à A.31
Situation de la Banque Centrale	A.32 à A.36
Situation des banques	A.37 à A.41
Position nette des Gouvernements	A.42 à A.46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées	A.47 à A.49
Evolution de la base monétaire	A.50 à A.54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques	A.55 à A.63
Mouvements de billets entre Agences	A.64
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la BCEAO	A.65

U.M.O.A. - COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	2001	2002	2003	2002				2003			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Prix moyens de la période en francs CFA / kg											
CACAO											
Prix indicatif O.I.C.C.	798	1237	1026	1112	1150	1366	1318	1307	1019	926	852
CAFE											
Prix indicatif robusta O.I.C.	447	452	469	418	446	429	516	528	461	461	424
COTON											
Indice A Liverpool	730	664	795	634	621	677	726	765	727	780	910
HUILE D'ARACHIDE BRUTE											
Toutes origines Rotterdam	499	486	714	498	458	458	528	586	758	854	658
HUILE DE PALME											
Sumatra C.I.F. N.W. Europe	209	269	258	251	268	274	283	272	242	241	276

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA

	2001	2002	2003	2002				2003			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Indices moyens - Base 100 année 1980											
INDICE GENERAL	147,4	157,7	162,5	154,5	155,5	159,5	161,2	170,0	161,6	160,4	158,2
dont produits végétaux	156,5	169,9	177,5	165,3	167,0	172,5	174,9	186,4	176,4	174,8	172,5
- CACAO	72,4	111,5	93,3	101,1	104,6	120,7	119,8	118,8	92,6	84,2	77,5
- CAFE	32,6	33,0	34,2	30,5	32,6	31,3	37,6	38,6	33,6	33,6	30,9
- Oléagineux	96,8	95,6	114,0	93,3	94,7	92,9	101,6	105,3	114,5	123,0	113,1
- Bois	503,8	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4
- Coton	83,9	76,4	91,5	72,9	71,4	77,8	83,5	87,9	83,6	89,7	104,7

Sources : BCEAO.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2001	2002	2003
U.M.O.A. - Position globale				
Département des D.T.S	{ - Allocations	118,6	118,6	118,6
	{ - Disponibilités	8,4	9,0	10,9
Département général	{ - Quote-part	855,8	855,8	855,8
	{ - Positions de réserve	28,8	28,9	29,3
	{ - Encours des tirages	0,0	0,0	0,0
	dont : . Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
	. Accès élargi	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	962,9	935,3	846,6
Facilité d'Ajust. Structurel	- Encours des prêts	13,2	6,3	2,1
Bénin				
Département des D.T.S	{ - Allocations	9,4	9,4	9,4
	{ - Disponibilités	0,3	0,1	0,1
Département général	{ - Quote-part	61,9	61,9	61,9
	{ - Positions de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	58,7	52,8	49,2
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	2,5	1,1	-
Burkina				
Département des D.T.S	{ - Allocations	9,4	9,4	9,4
	{ - Disponibilités	0,7	0,3	0,2
Département général	{ - Quote-part	60,2	60,2	60,2
	{ - Positions de réserve	7,2	7,2	7,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	84,5	88,3	91,7
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	8,2	4,7	2,1

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2001	2002	2003
Côte d'Ivoire				
Département des D.T.S	- Allocations	37,8	37,8	37,8
	- Disponibilités	0,6	0,9	0,2
Département général	- Quote-part	325,2	325,2	325,2
	- Positions de réserve	0,3	0,4	0,6
	- Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	. Accès élargi	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	369,2	361,1	305,1
Guinée-Bissau				
Département des D.T.S	- Allocations	1,2	1,2	1,2
	- Disponibilités	0,2	0,3	0,8
Département général	- Quote-part	14,2	14,2	14,2
	- Positions de réserve	-	-	-
	- Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	Dont : . Tranches de crédits	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	9,8	9,8	9,1
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	-	-	-
Mali				
Département des D.T.S	- Allocations	15,9	15,9	15,9
	- Disponibilités	0,3	0	0,6
Département général	- Quote-part	93,3	93,3	93,3
	- Positions de réserve	8,8	8,8	8,9
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	133,5	121,2	113,6
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	2,5	0,5	-

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2001	2002	2003
Niger				
Département des D.T.S	{ - Allocations	9,4	9,4	9,4
	{ - Disponibilités	0,2	0,5	1,8
Département général	{ - Quote-part	65,8	65,8	65,8
	{ - Positions de réserve	8,6	8,6	8,6
	{ - Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	0,0
	{ dont : .Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	64,3	78,3	88,4
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Sénégal				
Département des D.T.S	{ - Allocations	24,5	24,5	24,5
	{ - Disponibilités	5,9	6,7	7,1
Département général	{ - Quote-part	161,8	161,8	161,8
	{ - Position de réserve	1,4	1,4	1,5
	{ - Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	0,0
	{ dont : .Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	197,6	185,8	161,3
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Togo				
Département des D.T.S	{ - Allocations	11,0	11,0	11,0
	{ - Disponibilités	0,2	0,2	0,1
Département général	{ - Quote-part	73,4	73,4	73,4
	{ - Positions de réserve	0,3	0,3	0,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	45,3	38,0	28,2
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	19 616,1	20 580,4	21 522,8
PIB marchand	17 454,2	18 252,7	19 046,2
Secteur primaire	5 429,7	5 560,6	5 993,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	5 429,7	5 560,6	5 993,5
Secteur secondaire	3 924,7	4 141,4	4 107,6
Industries extractives	349,7	414,5	420,3
Industries manufacturières	2 600,3	2 655,8	2 614,0
Electricité, Gaz, Eau	325,2	365,2	391,5
Bâtiment, Travaux publics	649,5	705,9	681,8
Secteur tertiaire	7 691,0	8 550,8	8 945,1
Commerce de gros et de détail	2 751,8	2 879,2	2 948,4
Transports, Entrepôts et Communications	1 331,0	1 404,1	1 508,5
Autres services marchands	2 437,4	2 543,0	2 691,8
Droits et taxes sur importations	1 170,8	1 724,5	1 796,4
Services non marchands	2 162,0	2 327,7	2 476,6
Importations de biens et services	6 592,4	6 682,7	7 183,8
Ressources = emplois	26 208,6	27 263,1	28 706,6
Consommation finale publique	3 041,8	3 268,1	3 405,7
Consommation finale privée	13 935,9	14 467,9	15 202,8
Formation brute de capital fixe	3 106,3	3 328,2	3 483,3
Variation de stocks	109,0	-304,7	293,9
Exportations de biens et services	6 015,4	6 503,5	6 320,8
Déflateur du PIB	103,6	103,4	101,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,5%	4,9%	4,6%
Taux de croissance réel (%)	3,7%	1,5%	2,9%
Population (millions)	74,1	76,3	78,5
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	264,7	269,9	274,3

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 832,0	1 956,3	2 075,6
PIB marchand	1 646,8	1 757,5	1 862,9
Secteur primaire	632,9	660,0	670,6
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	632,9	660,0	670,6
Secteur secondaire	244,6	267,2	285,1
Industries extractives	4,0	4,3	4,6
Industries manufacturières	156,3	167,0	174,2
Electricité, Gaz, Eau	15,7	20,9	26,0
Bâtiment, Travaux Publics	68,6	74,9	80,3
Secteur tertiaire	769,3	830,3	907,2
Commerce de gros et de détail	130,9	140,3	162,8
Transports, Entrepôts et Communications	305,2	328,4	352,5
Autres services marchands	165,6	181,1	196,1
Droits et taxes à l'importation	167,6	180,5	195,8
Services non marchands	185,2	198,8	212,7
Importations de biens et services	565,9	605,8	642,2
Ressources = emplois	2 398,0	2 562,1	2 717,8
Consommation finale publique	224,3	241,1	258,5
Consommation finale privée	1 403,8	1 525,7	1 599,3
Formation brute de capital fixe	333,7	370,2	404,1
Variation de stocks	26,7	-9,7	23,3
Exportations de biens et services	409,4	434,8	432,6
Déflateur du PIB	102,7	102,3	101,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	9,1%	6,8%	6,1%
Taux de croissance réel (%)	6,2%	4,4%	4,4%
Population (millions)	6,6	6,9	7,1
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	277,2	285,0	292,1

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 953,9	2 116,7	2 308,0
PIB marchand	1 764,6	1 915,2	2 083,0
Secteur primaire	582,1	592,2	661,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	582,1	592,2	661,0
Secteur secondaire	361,9	393,5	435,4
Industries extractives	14,7	16,0	17,7
Industries manufacturières	280,7	305,3	337,8
Electricité, Gaz, Eau	0,0	0,0	0,0
Bâtiment, Travaux publics	66,5	72,3	80,0
Secteur tertiaire	820,6	929,4	986,5
Commerce de gros et de détail	340,4	393,0	408,9
Transports, Entrepôts Communications	108,1	117,6	124,6
Autres services marchands	222,3	254,2	274,0
Droits et Taxes à l'importation	149,9	164,7	179,0
Services non marchands	189,3	201,6	225,1
Importations de biens et services	476,1	488,9	547,4
Ressources = emplois	2 430,0	2 605,7	2 855,5
Consommation finale publique	479,0	514,4	542,9
Consommation finale privée	1 256,0	1 365,4	1 481,4
Formation brute de capital fixe	504,9	523,8	601,6
Variation de stocks	0,0	0,0	0,0
Exportations de biens et services	190,1	202,1	229,5
Déflateur du PIB	106,0	103,6	102,4
Taux de croissance du PIB nominal (%)	12,0%	8,3%	9,0%
Taux de croissance réel (%)	5,7%	4,6%	6,5%
Population (millions)	12,4	12,7	13,0
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	157,4	166,5	177,3

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	7 869,5	8 149,3	8 285,0
PIB marchand	6 889,8	7 087,9	7 138,3
Secteur primaire	1 914,3	2 058,9	2 146,2
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 914,3	2 058,9	2 146,2
Secteur secondaire	1 862,1	1 835,2	1 731,8
Industries extractives	27,1	49,8	89,4
Industries manufacturières	1 463,4	1 378,3	1 295,3
Electricité, Gaz, Eau	162,3	182,5	179,5
Bâtiment, Travaux publics	209,3	224,6	167,6
Secteur tertiaire	3 113,4	3 193,8	3 260,3
Commerce de gros et de détail	1 048,5	1 091,4	1 053,5
Transports, Entrepôts, Communications	463,4	475,3	504,2
Autres services marchands	1 068,8	1 058,5	1 127,2
Droits et taxes à l'importation	532,7	568,6	575,4
Services non marchands	979,7	1 061,4	1 146,6
Importations de biens et services	2 494,5	2 417,0	2 567,3
Ressources = emplois	10 364,0	10 566,3	10 852,2
Consommation finale publique	1 100,5	1 290,7	1 279,2
Consommation finale privée	5 241,7	5 103,5	5 433,8
Formation brute de capital fixe	760,8	807,6	752,3
Variation de stocks	98,0	-79,2	201,0
Exportations de biens et services	3 163,0	3 443,7	3 186,0
Déflateur du PIB	104,2	105,2	102,8
Taux de croissance du PIB nominal (%)	4,3%	3,6%	1,7%
Taux de croissance réel (%)	0,1%	-1,6%	-1,1%
Population (millions)	17,7	18,3	19,0
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	445,4	445,2	436,9

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique.

GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	145,9	141,9	138,2
PIB marchand	131,7	130,3	127,2
Secteur primaire	80,4	80,0	80,9
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	80,4	80,0	80,9
Secteur secondaire	18,3	18,4	15,4
Industries extractives			
Industries manufacturières	14,8	14,8	13,2
Electricité, Gaz, Eau	0,0	0,0	0,0
Bâtiment, Travaux publics	3,4	3,5	2,2
Secteur tertiaire	33,0	32,0	30,9
Commerce de gros et de détail	24,3	23,6	22,2
Transports, Entrepôts et Communications	5,8	5,7	5,7
Autres services marchands	0,5	0,5	0,5
Droits et taxes à l'importation	2,4	2,2	2,4
Services non marchands	14,2	11,5	11,0
Importations de biens et services	68,0	72,0	75,7
Ressources = emplois	213,9	213,9	213,9
Consommation finale publique	24,5	25,9	30,8
Consommation finale privée	114,8	116,1	124,3
Formation brute de capital fixe	23,1	31,9	20,2
Variation de stocks	0,0	0,0	0,0
Exportations de biens et services	51,4	40,1	38,5
Déflateur du PIB	94,9	104,8	98,5
Taux de croissance du PIB nominal (%)	-4,9%	-2,7%	-2,6%
Taux de croissance réel (%)	0,2%	-7,1%	-1,2%
Population (millions)	1,2	1,2	1,2
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	123,4	125,3	134,3

Source : Direction de la statistique.

MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 212,0	2 297,5	2 494,4
PIB marchand	1 979,6	2 048,4	2 234,8
Secteur primaire	774,1	740,3	924,9
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	774,1	740,3	924,9
Secteur secondaire	474,7	564,9	516,7
Industries extractives	206,4	238,8	196,1
Industries manufacturières	127,3	171,0	158,1
Electricité, Gaz, Eau	30,2	36,6	42,8
Bâtiment, Travaux publics	110,8	118,5	119,7
Secteur tertiaire	730,8	743,2	793,2
Commerce de gros et de détail	92,4	96,6	111,0
Transports, Entrepôts et Communications	153,8	161,8	168,0
Autres services marchands	301,6	273,6	290,5
Droits et taxes à l'importation	183,0	211,2	223,7
Services non marchands	232,4	249,1	259,6
Importations de biens et services	847,5	766,3	833,6
Ressources = emplois	3 059,5	3 063,8	3 328,0
Consommation finale publique	346,3	368,1	384,0
Consommation finale privée	1 530,6	1 536,2	1 638,2
Formation brute de capital fixe	420,6	439,5	446,0
Variation de stocks	119,6	-8,0	185,0
Exportations de biens et services	642,4	728,0	674,8
Déflateur du PIB	104,6	99,7	102,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	17,0%	3,9%	8,6%
Taux de croissance réel (%)	11,9%	4,2%	6,1%
Population (millions)	10,2	10,4	10,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	216,9	220,9	235,3

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique.

NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 285,8	1 420,4	1 488,6
PIB marchand	1 112,9	1 232,6	1 290,7
Secteur primaire	494,7	568,0	591,9
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	494,7	568,0	591,9
Secteur secondaire	158,6	167,0	178,3
Industries extractives	31,8	32,2	32,6
Industries manufacturières	80,3	85,1	91,3
Electricité, Gaz, Eau	15,5	15,7	16,6
Bâtiment, Travaux publics	31,0	34,0	37,8
Secteur tertiaire	459,6	497,6	520,5
Commerce de gros et de détail	188,0	195,5	208,2
Transports, Entrepôts et Communications	79,0	83,3	91,7
Autres services marchands	127,9	135,9	140,7
Droits et taxes sur importations	64,7	82,9	79,9
Services non marchands	172,9	187,8	197,9
Importations de biens et services	316,5	379,6	385,3
Ressources = emplois	1 602,3	1 800,0	1 873,9
Consommation finale publique	159,2	173,8	173,3
Consommation finale privée	1 069,6	1 189,8	1 223,7
Formation brute de capital fixe	153,1	198,6	238,4
Variation de stocks	2,8	2,8	2,8
Exportations de biens et services	217,6	235,0	235,7
Déflateur du PIB	103,4	103,9	99,5
Taux de croissance du PIB nominal (%)	9,4%	10,5%	4,8%
Taux de croissance réel (%)	5,8%	6,3%	5,3%
Population (millions)	11,2	11,6	12,0
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	114,4	122,3	124,1

Source : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	3 342,7	3 472,7	3 729,7
PIB marchand	3 076,0	3 176,3	3 431,0
Secteur primaire	582,8	472,0	568,2
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	582,8	472,0	568,2
Secteur secondaire	636,9	704,8	749,7
Industries extractives	39,1	38,4	46,0
Industries manufacturières	391,0	440,8	446,3
Electricité, Gaz, Eau	69,2	70,6	84,5
Bâtiment, Travaux publics	137,6	155,0	172,9
Secteur tertiaire	1 856,3	1 999,5	2 113,1
Commerce de gros et de détail	597,3	641,0	679,9
Transports, Entrepôts, Communications	228,0	245,8	265,9
Autres services marchands	622,2	670,4	706,5
Droits et taxes sur importations	408,8	442,3	460,8
Services non marchands	266,7	296,5	298,7
Importations de biens et services	1 350,3	1 448,6	1 513,4
Ressources = emplois	4 693,0	4 921,4	5 243,1
Consommation finale publique	486,3	438,4	484,9
Consommation finale privée	2 566,3	2 840,2	2 948,9
Formation brute de capital fixe	762,1	798,7	851,9
Variation de stocks	-148,8	-217,4	-124,7
Exportations de biens et services	1 027,1	1 061,4	1 082,1
Déflateur du PIB	101,7	102,8	100,8
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,3%	3,9%	7,4%
Taux de croissance réel (%)	5,6%	1,1%	6,5%
Population (millions)	10,1	10,4	10,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	331,6	335,4	350,8

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique.

TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	974,3	1 025,5	1 003,4
PIB marchand	852,8	904,5	878,4
Secteur primaire	368,4	389,1	349,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	368,4	389,1	349,8
Secteur secondaire	167,6	190,4	195,2
Industries extractives	26,6	35,0	34,0
Industries manufacturières	86,5	93,5	97,8
Electricité, Gaz, Eau	32,3	38,9	42,1
Bâtiment, Travaux publics	22,3	23,0	21,3
Secteur tertiaire	316,8	325,0	333,4
Commerce de gros et de détail	120,9	120,8	122,4
Transports, Entrepôts et Communications	49,0	51,4	52,8
Autres services marchands	76,3	80,6	78,8
Droits et taxes sur importations	70,5	72,1	79,3
Services non marchands	121,6	121,0	125,0
Importations de biens et services	473,5	504,4	618,9
Ressources = emplois	1 448,0	1 014,5	1 093,7
Consommation finale publique	221,8	215,7	252,1
Consommation finale privée	753,0	791,0	753,2
Formation brute de capital fixe	147,9	158,0	168,7
Variation de stocks	10,7	6,8	6,6
Exportations de biens et services	314,5	358,4	441,7
Déflateur du PIB	102,8	100,9	95,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	3,0%	5,3%	-2,2%
Taux de croissance réel (%)	0,2%	4,3%	2,0%
Population (millions)	4,7	4,9	5,0
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	205,5	211,3	201,9

Source : Direction de la Statistique.

UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	Tonnes		
BENIN			
Arachides	121 159	125 377	130 008
Coton graine	336 559	416 391	337 312
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Burkina			
Arachides	169 146	301 100	323 642
Coton graine	275 758	378 500	409 052
Karité	45 000	100 500	-
Sésame	7 390	-	14 706
COTE D'IVOIRE			
Café	301 127	181 970	109 359
Cacao	1 212 427	1 264 707	1 320 914
Coton graine	287 000	392 979	396 146
Régimes de palme	967 765	-	-
Palmistes	34 027	-	-
Caoutchouc	127 922	137 517	146 100
Canne à sucre	-	-	-
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	255 582	270 900	244 800
Ananas(2)	195 236	249 300	255 700
Bois en grume(1)	145	129	-
Bois débité(1)	531	446	-
GUINEE-BISSAU			
Arachides	5 221	5 320	5 421
Noix de cajou	82 500	80 600	84 800
Palmistes	258	263	268
Coton	1 040	2 642	2 643
MALI			
Arachides	166 270	174 584	120 844
Coton graine	242 776	570 900	439 751
Karité	-	-	-
Tabac	-	-	-
NIGER			
Arachides	113 200	82 000	153 700
Coton graine	2 400	2 700	8 300
Haricot et niébé	420	654	508
SENEGAL			
Arachides	1 061 500	943 837	265 356
Coton graine	20 401	35 735	40 092
Tomate industrielle	62 000	54 000	55 620
TOGO			
Café	15 151	16 915	7 927
Cacao	6 595	10 162	7 515
Coton graine	117 445	168 300	186 589
Arachides	25 972	33 023	35 681
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	22 800	24 179	25 641
U.M.O.A.			
Cacao	1 219 022	1 274 869	1 328 429
Café	316 278	198 885	117 286
Coton graine	1 283 379	1 968 147	1 819 885
Régimes de palme	967 765	-	-
Palmistes	57 085	24 442	25 909
Karité	-	-	-
Sésame	-	-	-
Arachides	1 662 468	1 665 241	1 034 652
Caoutchouc	127 922	137 517	146 100
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	255 582	270 900	244 800
Ananas(2)	195 236	249 300	255 700
Bois en grume(1)	145	129	-
Bois débité(1)	531	446	-
Canne à sucre	-	-	-
Tomate industrielle	62 000	54 000	55 620
Noix de cajou	82 500	80 600	84 800
Haricot et niébé	420	654	508

(1) : milliers de m3.

(2) : exportations.

Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	Milliers de tonnes		
BENIN			
Maïs	750,4	685,9	797,5
Mil et sorgho	191,6	200,3	223,4
Riz paddy	52,5	54,9	63,2
Igname	1 742,0	1 701,0	2 151,5
Manioc	2 350,2	2 703,5	3 154,9
Haricot et niébé	85,6	78,4	95,3
BURKINA			
Maïs	423,9	606,3	653,1
Mil et sorgho	1 742,7	2 380,6	2 368,0
Riz paddy	103,1	101,7	89,1
COTE D'IVOIRE			
Maïs	854,5	887,4	-
Riz paddy	1 043,1	1 079,6	-
Mil et sorgho	74,6	99,5	-
Igname	3 105,0	3 198,1	-
Manioc	1 309,8	1 349,1	-
Banane plantain	1 745,5	1 799,6	-
GUINEE-BISSAU			
Riz paddy	104,1	88,4	87,9
Maïs	25,7	28,1	22,1
Mil et sorgho	32,4	43,7	38,9
MALI			
Maïs	214,5	301,9	363,6
Mil et sorgho	1 323,8	1 310,3	1 436,8
Riz paddy	742,8	940,9	710,4
NIGER			
Mil et sorgho	2 248,1	3 076,5	3 236,9
Riz paddy	60,4	76,4	79,9
SENEGAL			
Maïs	78,6	106,4	80,4
Mil et sorgho	744,0	610,4	531,7
Riz paddy	202,3	243,9	172,4
Manioc	132,9	138,2	107,0
Haricot et niébé	47,3	31,7	12,8
Pastèques	110,5	127,3	220,9
TOGO			
Maïs	482,1	463,9	510,1
Mil et sorgho	192,8	183,0	220,7
Riz paddy	62,3	63,7	69,2
Igname	563,3	549,1	574,9
Manioc	700,7	651,5	727,7
Haricot et niébé	41,8	41,3	44,7
U.M.O.A (*)			
Maïs	2 829,7	3 079,9	2 426,8
Mil et sorgho	6 550,0	7 904,3	8 056,5
Riz paddy	2 370,6	2 649,5	1 272,1
Igname	5 410,3	5 448,2	2 726,4
Manioc	4 493,6	4 842,3	3 989,6
Banane plantain	1 745,5	-	-
Haricot et niébé	594,2	151,4	152,8
Pastèques	110,5	127,3	220,9

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

(*) : non compris la Côte d'Ivoire pour la campagne 2001- 2002.

UMOA - ELEVAGE ET PECHE

Pays/Produits	2001	2002	2003
ELEVAGE		Milliers de têtes	
BENIN			
Bovins	1 536	1 587	1 687
Ovins et caprins	1 863	1 901	2 007
Porcins	242	250	297
Volailles	10 524	10 818	11 121
BURKINA			
Bovins	4 894	4 992	5 092
Ovins et caprins	15 893	16 370	16 862
Porcins	-	-	-
Volailles	23 093	23 786	24 499
Asins	-	-	-
Equins	-	-	-
Camelins	-	-	-
COTE d'IVOIRE(1)			
Bovins	23 753	29 998	-
Ovins et caprins	7 828	8 610	-
Porcins	7 429	7 810	-
Volailles	22 559	22 165	-
GUINEE-BISSAU			
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
Volailles	-	-	-
MALI			
Asins	-	-	-
Bovins	7 827	8 451	-
Ovins et caprins	23 147	26 730	-
Porcins	-	-	-
Equins	-	-	-
Volailles	-	-	-
Camelins	-	-	-
NIGER (*)			
Bovins	3 474	3 543	6 314
Ovins et caprins	15 597	16 021	16 457
SENEGAL			
Bovins	3 139	2 997	3 018
Ovins et caprins	8 673	8 440	8 582
Porcins	280	291	303
Equins	900	896	900
Volailles	26 527	25 381	26 075
TOGO			
Bovins	262	279	305
Ovins et caprins	2 347	2 499	2 733
Porcins	381	406	444
Volailles	9 359	9 963	10 899
UMOA(**)			
Asins	-	-	-
Camelins	-	-	-
Bovins	21 132	21 849	16 416
Ovins et caprins	67 521	71 961	46 641
Porcins	903	947	1 044
Equins	900	896	900
Volailles	69 503	69 948	72 594
PECHE		Tonnes	
BENIN	38 415	40 436	41 300
BURKINA	-	-	-
COTE D'IVOIRE	30 106	4 582	ND
GUINEE-BISSAU	-	-	-
MALI	-	-	-
NIGER (*)	20 831	23 560	25 000
SENEGAL	380 485	341 433	-
TOGO	15 383	15 845	17 587
UMOA	485 220	425 856	83 887

(1) : en tonnes.

(*) : estimations en 2003.

(**) : non compris la Côte d'Ivoire pour l'année 2003.

Sources : Ministères des ressources animales des Etats.

UMOA - MINES ET PETROLE

Périodes	Bénin Pétrole <i>barils</i>	Burkina Or <i>kg</i>	Côte d'Ivoire		Mali Or <i>kg</i>	Niger Uranium <i>tonnes</i>	Sénégal			Togo Phosphates de calcium <i>tonnes</i>
			Pétrole	Or			Phosphates de calcium	Phosphates d'alumine <i>tonnes</i>	Sel marin	
			<i>Milliers de barils</i>	<i>kg</i>						
PRODUCTION										
1990	1 415 800	3 572	69 108	288	-	2 831	2 147 000	-	100 000	2 438 674
1991	1 352 700	2 926	73 050	1 245	4 597	2 777	1 740 500	-	100 000	2 964 702
1992	933 300	2 404	69 371	1 776	5 467	2 966	2 283 501	-	95 000	2 030 702
1993	1 061 900	1 857	63 035	1 907	5 939	2 851	1 667 000	-	85 000	1 800 000
1994	884 577	1 275	-	1 872	4 599	2 956	1 587 350	-	87 600	2 121 489
1995	653 615	1 336	2 294	2 008	6 291	2 974	1 483 700	-	110 000	2 591 213
1996	552 144	897	5 815	2 054	6 584	3 322	1 376 807	-	100 000	2 730 869
1997	456 127	1 047	5 266	2 485	18 521	3 499	1 584 405	-	110 000	2 631 353
1998	355 900	1 060	3 806	1 995	21 156	3 516	1 514 897	-	137 197	2 253 411
1999	-	996	3 547	2 967	25 265	2 948	1 797 150	-	145 000	1 714 530
2000	-	624	5 459	3 444	28 278	2 896	1 846 306	-	124 000	1 370 136
2001	-	228	2 099	3 672	53 658	2 917	1 708 000	-	141 000	1 066 581
2002	-	209	5 457	3 570	66 068	3 024	1 547 000	-	183 000	1 270 609
2003	-	780	7 506	1 313	53 998	3 178	1 918 875	-	159 223	1 471 328
VENTES										
1990	1 265 300	3 471	69 108	288	-	3 030	1 367 493	-	78 241	2 309 313
1991	1 366 600	835	73 050	1 245	-	2 945	1 304 030	-	71 373	3 046 599
1992	979 700	-	69 371	1 776	-	2 841	1 185 553	-	67 688	2 081 436
1993	1 085 100	723	63 035	1 907	-	3 748	959 354	-	68 535	1 567 391
1994	971 115	533	-	1 872	-	2 787	603 136	-	105 425	2 181 489
1995	664 419	1 487	2 294	2 008	6 291	3 116	857 884	-	88 713	2 906 900
1996	569 235	878	5 815	2 054	6 584	2 970	836 410	-	81 481	2 633 725
1997	408 527	1 022	5 266	2 485	16 323	3 921	615 063	-	131 495	2 686 640
1998	419 900	1 051	3 806	2 009	20 589	3 627	373 463	-	126 024	2 242 641
1999	-	6 585	3 547	2 967	25 265	2 960	657 325	-	107 508	1 616 751
2000	-	1 000	2 578	3 444	28 278	3 040	366 699	-	119 914	1 219 859
2001	-	1 158	2 099	3 672	53 658	2 960	510 409	-	146 287	1 066 581
2002	-	-	4 993	3 570	66 068	2 960	319 524	-	157 263	1 327 710
2003	-	-	-	-	53 998	2 820	32 615	-	151 655	1 363 486

Source : Sociétés minières nationales.

UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Francs CFA le kilogramme			
BENIN			
Arachide en coque	125	-	-
Café	325	-	-
Coton graine	200	220	200
Régimes de palme	25	-	-
Palmistes	45	-	-
BURKINA			
Arachide décortiquée (a)	libre	libre	libre
Coton graine	160	200	175
COTE D'IVOIRE			
Cacao	libre	libre	-
Café	libre	libre	-
Coton graine	190	190	180
Régimes de palme	19,7	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	175	175	-
Palmistes			
Coton	-	-	-
MALI			
Arachide en coque	libre	libre	-
Coton graine	160	200	180
NIGER			
Arachide en coque	libre	libre	-
Coton graine	175	175	175
SENEGAL			
Arachide en coque	145	120	120
Coton graine	185	185	185
TOGO			
Arachide décortiquée	-	-	-
Cacao	780	815	852
Café	285	297	311
Coton graine	200	175	175
Palmistes	-	-	-

(a) : décortiquée et triée à partir de 1994-1995.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau

	2001	2002	2003
COTONOU			
1er trimestre	117,2	120,0	123,8
2e trimestre	120,0	122,6	124,6
3e trimestre	119,8	123,3	123,3
4e trimestre	120,2	122,7	124,3
Année	119,3	122,1	124,0
OUAGADOUGOU			
1er trimestre	108,7	111,6	114,5
2e trimestre	112,2	115,0	117,7
3e trimestre	113,4	116,2	117,0
4e trimestre	112,0	114,3	116,5
Année	111,6	114,3	116,4
ABIDJAN			
1er trimestre	115,5	120,0	124,5
2e trimestre	117,8	121,0	126,6
3e trimestre	118,1	120,5	125,3
4e trimestre	117,7	122,3	123,4
Année	117,3	121,0	125,0
GUINEE-BISSAU (*)			
1er trimestre	19 194,1	19 203,5	96,0
2e trimestre	18 532,4	20 057,7	96,6
3e trimestre	19 278,2	19 940,9	98,8
4e trimestre	18 905,3	19 770,1	98,3
Année	18 977,5	19 743,1	97,4
BAMAKO			
1er trimestre	102,3	108,7	111,0
2e trimestre	105,9	111,3	110,4
3e trimestre	109,2	114,0	111,5
4e trimestre	109,2	113,8	109,1
Année	106,6	112,0	110,5
NIAMEY			
1er trimestre	109,4	113,8	114,0
2e trimestre	113,5	117,3	114,9
3e trimestre	115,9	117,8	114,7
4e trimestre	113,9	115,7	113,5
Année	113,2	116,1	114,3
DAKAR			
1er trimestre	105,5	109,2	110,1
2e trimestre	105,4	109,2	108,5
3e trimestre	108,9	110,7	110,6
4e trimestre	110,5	110,8	110,5
Année	107,6	110,0	109,9
LOME			
1er trimestre	109,6	115,2	114,9
2e trimestre	113,4	118,9	117,5
3e trimestre	114,7	115,2	114,4
4e trimestre	112,3	114,5	112,7
Année	112,5	115,9	114,9
UEMOA (**)			
1er trimestre	110,9	115,2	117,9
2e trimestre	113,1	116,7	118,8
3e trimestre	114,6	117,1	118,5
4e trimestre	114,5	117,4	117,4
Année	113,3	116,6	118,2

(*) : indice des produits alimentaires (base 100 = février 1986) avant 2003, indice général (base 100 = juin 2001-juillet 2002) à partir de 2003.

(**) : non compris la Guinée-Bissau.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	UMOA		
	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA		
RECETTES ET DONS	3 473,3	3 755,0	3 942,3
RECETTES TOTALES	3 055,2	3 350,6	3 467,2
Recettes courantes	3 055,2	3 350,6	3 467,1
Recettes fiscales	2 735,8	2 989,9	3 100,1
Directes			
Indirectes			
Sur biens et services			
Taxes sur les transactions internationales			
Taxes sur les importations			
Autres			
Recettes non fiscales	288,7	314,5	326,2
Excédents de stabilisation			
Cotisations de sécurité sociale			
Autres			
Autres recettes non classées	30,7	46,2	40,8
DONS	418,1	404,4	475,2
DEPENSES ET PRÊTS NETS	3 715,8	4 165,7	4 438,9
DEPENSES TOTALES	3 715,2	4 181,2	4 429,3
Dépenses courantes	2 692,1	2 867,8	3 070,8
Salaires et traitements	1 036,5	1 126,9	1 183,0
Autres dépenses de fonctionnement	1 276,9	1 339,2	1 537,0
Intérêts sur la dette publique	378,7	401,7	350,8
Intérieure	40,9	46,0	44,5
Extérieure	337,8	355,7	306,3
Dépenses en capital	984,9	1 212,8	1 196,4
Sur financement interne	397,7	520,6	548,0
Sur financement externe	586,4	685,0	646,0
Autres dépenses en capital	0,8	7,2	2,4
Dépenses des fonds spéciaux	38,2	100,6	162,1
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	0,6	-15,5	9,6
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	344,0	363,9	199,2
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-660,7	-815,1	-971,7
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	-242,6	-410,7	-496,5
AJUSTEMENT BASE CAISSE	46,4	4,2	19,2
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	29,5	-8,2	0,1
Sur dette intérieure	18,4	-24,7	-14,0
Intérêts	-7,3	-37,1	-14,9
Dépenses engagées non payées	25,7	12,4	0,9
Sur dette extérieure	11,1	16,5	14,1
Paiement période complémentaire	16,9	12,4	19,1
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-196,7	-406,5	-477,4
FINANCEMENT	252,6	440,3	485,3
INTERIEUR NET	-126,3	-60,2	-9,9
Bancaire	-129,2	-101,3	-151,7
Non bancaire	2,9	41,1	141,8
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,5	21,4	172,1
Recettes de privatisation	-35,9	6,9	4,6
Autres	12,2	3,8	164,4
EXTERIEUR	378,9	500,5	495,2
Tirages sur emprunts	468,9	709,7	432,9
Amortissements dus	-565,6	-772,7	-633,3
Allègements obtenus	290,2	877,0	226,8
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	183,6	-355,0	430,9
Autres	1,8	41,5	37,9
ERREURS ET OMISSIONS	-56,5	-33,8	-7,9
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	BENIN			BURKINA		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA					
RECETTES ET DONS	321,6	328,2	373,3	313,2	378,0	434,3
RECETTES TOTALES	281,2	318,2	343,9	227,9	259,4	301,0
Recettes courantes	281,2	318,2	343,9	227,9	259,4	300,9
Recettes fiscales	247,3	282,5	307,1	213,2	240,9	270,1
Directes	0,0	0,0	0,0	56,1	61,7	71,0
Indirectes				157,1	179,2	199,1
Sur biens et services				111,8	136,4	152,4
Taxes sur les transactions internationales	113,9	136,6	147,9	39,2	42,4	40,6
Taxes sur les importations						
Autres				6,1	0,4	6,1
Recettes non fiscales	33,9	35,7	36,8	14,7	18,5	30,8
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
Recettes en capital				0,0	0,0	0,1
DONS	40,4	10,0	29,4	85,3	118,6	133,3
DEPENSES ET PRÊTS NETS	331,9	358,0	432,7	380,6	485,1	507,0
DEPENSES TOTALES	331,5	354,7	434,7	382,5	487,8	483,5
Dépenses courantes	231,7	258,9	312,3	215,2	257,5	259,6
Salaires et traitements	79,1	90,1	103,0	97,5	103,0	112,5
Autres dépenses de fonctionnement	139,4	155,0	197,0	100,2	137,7	130,3
Intérêts sur la dette publique	13,2	13,8	12,3	17,5	16,8	16,8
Intérieure	1,7	1,2	1,0	5,0	3,9	5,2
Extérieure	11,5	12,6	11,3	12,5	12,9	11,6
Dépenses en capital	99,8	95,8	122,4	166,5	230,3	223,9
Sur financement interne	46,7	46,6	62,4	52,5	86,7	89,5
Sur financement externe	53,1	49,3	60,0	114,0	143,6	134,4
Autres dépenses en capital				0,8	0,0	0,0
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	0,4	3,2	-2,0	-1,9	-2,7	23,5
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	16,0	26,5	-18,5	-22,3	-68,0	-31,3
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-50,7	-39,8	-88,8	-152,7	-225,7	-206,0
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	-10,3	-29,8	-59,4	-67,4	-107,1	-72,7
AJUSTEMENT BASE CAISSE	8,6	-23,6	23,6	12,7	39,7	-16,1
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	-8,3	-6,7	-5,6	12,7	9,1	4,8
Sur dette intérieure	-8,3	-6,7	-5,6	12,7	9,1	4,8
Intérêts	-8,3	-6,7	-5,6	-1,4	-3,3	3,9
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	14,1	12,4	0,9
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	16,9	-16,9	29,2	0,0	30,6	-20,9
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-1,7	-53,4	-35,8	-54,7	-67,4	-88,8
FINANCEMENT	2,0	53,0	37,5	57,5	69,7	87,4
INTERIEUR NET	-49,6	8,7	-3,4	-4,5	-22,9	4,4
Bancaire	-48,3	11,0	-1,4	-15,2	-43,8	10,7
Non bancaire	-1,3	-2,3	-2,0	10,7	20,9	-6,3
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,0	-0,6	-2,4	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,0	0,0	-3,8	3,0	0,9	1,0
Autres	-1,3	-1,7	-3,4	0,0	0,0	-2,7
EXTERIEUR	51,6	44,4	40,9	62,0	92,6	83,0
Tirages sur emprunts	55,1	48,3	41,8	89,0	99,5	84,7
Amortissements dus	-20,1	-21,7	-17,9	-27,1	-27,7	-26,3
Allègements obtenus	16,6	17,8	17,0	0,0	0,0	24,6
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	20,8	0,0
ERREURS ET OMISSIONS	-0,4	0,3	-1,7	-2,8	-2,3	1,4
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GUINEE-BISSAU		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA					
RECETTES ET DONS	1 376,6	1 469,5	1 379,5	45,6	30,4	29,7
RECETTES TOTALES	1 336,3	1 428,4	1 347,0	26,6	21,7	21,9
Recettes courantes	1 336,3	1 428,4	1 347,0	26,6	21,7	21,9
Recettes fiscales	1 168,4	1 259,3	1 192,0	14,8	11,9	11,4
Directes	326,6	333,1	287,7			
Indirectes	841,8	926,2	904,3			
Sur biens et services	289,1	293,9	259,0			
Taxes sur les transactions internationales	552,1	632,3	630,6			
Taxes sur les importations	355,6	375,9	345,7			
Autres	0,6		14,7			
Recettes non fiscales	167,9	169,1	155,0	11,8	9,8	10,5
Excédents de stabilisation	5,7	0,0	0,0			
Cotisations de sécurité sociale	114,2	113,1	104,4			
Autres	48,0	56,0	50,6			
Autres recettes						
DONS	40,3	41,1	32,5	19,0	8,7	7,8
DEPENSES ET PRÊTS NETS	1 306,9	1 591,6	1 631,1	33,5	47,5	43,0
DEPENSES TOTALES	1 297,3	1 578,7	1 622,0	29,6	47,5	42,2
Dépenses courantes	1 150,2	1 256,9	1 334,7	24,5	33,8	30,9
Salaires et traitements	484,1	523,5	539,3	11,0	10,5	9,2
Autres dépenses de fonctionnement	406,4	467,8	578,2	13,3	16,4	17,0
Intérêts sur la dette publique	259,7	265,6	217,2	0,2	6,9	4,7
Intérieure	24,0	23,2	25,9	0,0	6,1	4,3
Extérieure	235,7	242,4	191,3	0,2	0,8	0,4
Dépenses en capital	147,1	257,1	195,8	4,7	12,4	11,3
Sur financement interne	87,8	145,9	123,6	2,5	0,7	0,1
Sur financement externe	59,3	111,2	72,2	2,2	11,7	11,2
Autres dépenses en capital		7,2	2,4			
Autres dépenses liées à la crise		57,5	89,1	0,4	1,3	
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	9,6	12,9	9,1	3,9	0,0	0,8
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	358,0	291,2	105,9	-0,2	-5,9	-4,4
SOLDE GLOBAL (hors dons)	29,4	-163,2	-284,1	-6,9	-25,8	-21,1
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	69,7	-122,1	-251,6	12,1	-17,1	-13,3
AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	6,6	8,1	9,7
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	6,6	8,1	9,7
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	6,6	5,3	9,7
Intérêts				6,6	5,3	9,7
Dépenses engagées non payées				0,0	0,0	0,0
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0
Paiement période complémentaire						
SOLDE GLOBAL (base caisse)	69,7	-122,1	-251,6	18,7	-9,0	-3,6
FINANCEMENT	-44,9	162,7	263,1	6,2	6,4	1,6
INTERIEUR NET	-82,9	33,7	117,2	1,6	-0,3	-4,3
Bancaire	-101,6	23,7	-54,5	0,4	3,2	-1,8
Non bancaire	18,7	10,0	171,7	1,2	-3,5	-2,5
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,5	25,9	174,5	0,0	-3,9	0,0
Recettes de privatisation	5,2	4,5	1,2	0,0	0,4	0,0
Autres	13,5	5,5	170,5	0,0	0,0	0,0
EXTERIEUR	38,0	129,0	145,9	4,6	6,7	5,9
Tirages sur emprunts	28,4	255,8	39,3	4,6	4,9	5,6
Amortissements dus	-344,3	-501,4	-381,3	0,0	-19,7	-18,4
Allègements obtenus	209,7	755,4	90,8	0,0	0,0	0,0
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	157,1	-400,6	382,3	0,0	14,4	11,7
Autres	-12,9	19,8	14,8	0,0	7,1	7,0
ERREURS ET OMISSIONS	-24,8	-40,6	-11,5	-24,9	2,6	2,0
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA					
RECETTES ET DONS	420,4	456,7	534,2	199,4	235,5	232,7
RECETTES TOTALES	320,1	370,9	421,8	132,9	160,9	156,7
Recettes courantes	320,1	370,9	421,8	132,9	160,9	156,7
Recettes fiscales	281,6	306,0	349,2	125,5	144,6	152,1
Directes				22,6		
Indirectes						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales						
Taxes sur les importations						
Autres						
Recettes non fiscales	11,0	31,2	35,2	4,2	3,8	1,2
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
Autres recettes non classées	27,5	33,7	37,4	3,2	12,5	3,4
DONS	100,3	85,8	112,4	66,5	74,6	76,0
DEPENSES ET PRÊTS NETS	532,5	540,6	551,4	245,6	278,1	274,5
DEPENSES TOTALES	515,6	511,8	517,9	246,4	279,6	274,5
Dépenses courantes	278,6	308,7	316,3	147,1	153,7	150,4
Salaires et traitements	81,9	93,5	106,2	50,4	55,3	57,1
Autres dépenses de fonctionnement	182,1	196,8	191,3	71,3	75,7	76,0
Intérêts sur la dette publique	14,6	18,4	18,8	25,4	22,7	17,3
Intérieure	0,8	2,1	3,4	1,3	1,5	1,3
Extérieure	13,8	16,3	15,4	24,1	21,2	16,0
Dépenses en capital	237,0	203,1	201,6	89,0	116,5	115,5
Sur financement interne	61,9	62,7	78,3	25,1	27,1	28,5
Sur financement externe	175,1	140,4	123,3	63,9	89,4	87,0
Autres dépenses en capital						
Dépenses des fonds spéciaux	27,5	33,7	37,4	10,3	8,1	8,6
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	-10,6	-4,9	-3,9	-0,8	-0,2	0,0
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-5,8	17,9	46,0	-13,9	2,8	-4,9
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-212,4	-169,7	-129,6	-112,7	-117,2	-117,8
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	-112,1	-83,9	-17,2	-46,2	-42,6	-41,8
AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	-1,3	10,8	-17,0	-33,4	-12,2
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-17,0	-33,4	-12,2
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-17,0	-33,4	-12,2
Intérêts	0,0	0,0	0,0	-17,0	-33,4	-12,2
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire		-1,3	10,8			
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-112,1	-85,2	-6,4	-63,2	-76,0	-54,0
FINANCEMENT	112,2	85,1	6,4	63,3	75,9	54,0
INTERIEUR NET	6,1	-3,4	-84,4	9,3	12,2	-1,2
Bancaire	17,3	-9,9	-49,6	5,0	5,1	4,1
Non bancaire	-11,2	6,5	-34,8	4,3	7,1	-2,8
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,0	0,0	0,0	5,0	-3,0	-2,5
Autres	0,0	0,0	0,0	-0,7	10,1	0,0
EXTERIEUR	106,1	88,5	90,8	54,0	63,7	55,2
Tirages sur emprunts	119,4	102,6	97,5	53,7	78,0	68,4
Amortissements dus	-36,4	-41,6	-36,8	-41,3	-47,8	-41,6
Allègements obtenus	23,1	27,5	30,1	25,0	18,8	20,3
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	16,6	14,7	8,1
ERREURS ET OMISSIONS	-0,1	0,1	0,0	-0,1	0,1	0,0
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL			TOGO		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
	Milliards de francs CFA					
RECETTES ET DONS	664,4	726,7	797,7	132,1	130,0	160,9
RECETTES TOTALES	602,7	664,6	720,0	127,5	126,5	154,9
Recettes courantes	602,7	664,6	720,0	127,5	126,5	154,9
Recettes fiscales	576,8	629,2	676,9	108,2	115,5	141,3
Directes				24,6	31,2	42,0
Indirectes				83,6	84,3	99,3
Sur biens et services				25,5	25,1	36,0
Taxes sur les transactions internationales				56,2	59,2	63,3
Taxes sur les importations						
Autres				1,9		
Recettes non fiscales	25,9	35,4	43,1	19,3	11,0	13,6
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
Recettes en capital						
DONS	61,7	62,1	77,7	4,6	3,5	6,0
DEPENSES ET PRÊTS NETS	733,0	730,3	850,0	151,8	134,5	149,2
DEPENSES TOTALES	733,8	754,1	867,9	151,0	134,5	149,2
Dépenses courantes	516,6	478,2	529,5	128,2	120,1	137,1
Salaires et traitements	177,3	199,4	203,7	55,2	51,6	52,0
Autres dépenses de fonctionnement	309,0	239,0	281,2	55,2	50,8	66,0
Intérêts sur la dette publique	30,3	39,8	44,6	17,8	17,7	19,1
Intérieure	6,6	4,4	4,6	1,5	3,6	4,0
Extérieure	23,7	35,4	40,0	16,3	14,1	15,1
Dépenses en capital	217,2	275,9	311,4	22,8	14,4	12,1
Sur financement interne	118,5	147,9	163,2	2,7	3,0	2,4
Sur financement externe	98,7	128,0	148,2	20,1	11,4	9,7
Autres dépenses en capital						
Dépenses non classées			27,0			
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	-0,8	-23,8	-17,9	0,8	0,0	0,0
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-2,1	78,3	71,9	14,4	21,1	34,5
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-130,3	-65,7	-130,0	-24,3	-8,0	5,7
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	-68,6	-3,6	-52,3	-19,7	-4,5	11,7
AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	35,5	14,7	3,4
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	35,5	14,7	3,4
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	24,4	1,0	-10,7
Intérêts				12,8	1,0	-10,7
Dépenses engagées non payées				11,6	0,0	0,0
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	11,1	13,7	14,1
Paiement période complémentaire						
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-68,6	-3,6	-52,3	15,8	10,2	15,1
FINANCEMENT	72,3	-2,3	52,2	-16,0	-10,3	-16,9
INTERIEUR NET	17,4	-70,7	-16,7	-23,7	-17,5	-21,5
Bancaire	21,8	-75,4	-42,5	-8,6	-15,2	-16,7
Non bancaire	-4,4	4,7	25,8	-15,1	-2,3	-4,8
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	-44,1	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0			
EXTERIEUR	54,9	68,4	68,9	7,7	7,2	4,6
Tirages sur emprunts	103,3	112,7	90,8	15,4	7,9	4,8
Amortissements dus	-64,2	-81,0	-73,9	-32,2	-31,8	-37,1
Allègements obtenus	15,8	36,7	44,0	0,0	0,0	0,0
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	26,5	31,2	36,9
Autres	0,0	0,0	8,0	-2,0	-0,1	0,0
ERREURS ET OMISSIONS	-3,7	5,9	0,1	0,2	0,1	1,8
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

UMOA¹ - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	5 104,8	6 041,0	5 807,1
dont			
coton	406,7	427,2	513,4
cacao	741,4	1 196,2	1 016,6
Or ²	356,0	406,5	416,7
Importations FOB	-4 803,0	-4 881,4	-5 310,1
dont Pétrole	-1 082,6	-952,9	-982,5
Balance commerciale	301,8	1 159,6	497,0
Balance des services	-954,3	-1 071,0	-989,3
dont fret et assurances	-776,6	-783,4	-859,9
Revenus nets	-696,9	-767,7	-629,1
dont intérêts de la dette	-330,2	-373,7	-315,3
Balance des transferts courants	430,1	359,6	476,9
- privés	116,2	87,7	140,9
- publics	313,9	271,9	336,0
Balance des transactions courantes	-919,3	-319,5	-644,5
Compte de capital et d'opérations financières	1 430,9	1 053,6	781,6
Compte de capital	451,6	452,0	424,1
Opérations financières	979,3	601,6	357,5
Investissements directs	413,3	405,7	255,9
Investissements de portefeuille	17,3	65,3	31,0
Autres investissements	548,6	130,6	70,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	571,3	613,0	739,9
Erreurs et omissions nettes	50,4	-6,5	1,4
SOLDE GLOBAL	561,9	727,6	138,5

* : estimations.

Source : BCEAO.

1 : agrégation des balances des paiements nationaux.

2 : n'inclut pas les exportations de la Côte d'Ivoire.

BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	273,9	312,1	322,8
dont Coton	89,8	93,4	93,4
Importations FOB	-405,4	-473,1	-432,2
dont Pétrole	-55,0	-63,3	-71,9
Balance commerciale	-131,5	-161,0	-109,4
Balance des services	-32,8	-39,5	-26,8
dont frêt et assurances	-56,3	-72,6	-69,4
Revenus nets	-9,8	-18,0	-11,3
dont intérêts de la dette	-13,5	-14,3	-11,3
Balance des transferts courants	119,2	109,7	96,4
- privés	58,1	55,3	53,6
- publics	61,1	54,4	42,8
Balance des transactions courantes	-54,9	-108,8	-51,1
Compte de capital et d'opérations financières	182,3	53,1	-83,5
Compte de capital	35,6	44,0	44,9
Opérations financières	146,7	9,1	-128,4
Investissements directs	30,4	8,5	8,5
Investissements de portefeuille	-4,4	0,4	-2,0
Autres investissements	120,7	0,2	-134,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	16,6	17,8	17,0
Erreurs et omissions nettes	2,7	1,8	0,0
SOLDE GLOBAL	130,1	-53,9	-134,6

BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	163,8	170,8	189,5
dont Coton	96,0	97,4	123,1
Importations FOB	-373,3	-381,7	-398,3
dont Pétrole	-67,9	-71,0	-78,0
Balance commerciale	-209,5	-210,9	-208,8
Balance des services	-76,7	-72,5	-87,2
dont frêt et assurances	-68,5	-67,9	-78,0
Revenus nets	-17,9	-14,7	-11,9
dont intérêts de la dette	-15,8	-12,8	-11,6
Balance des transferts courants	90,8	90,1	127,1
- privés	25,8	29,8	22,0
- publics	65,0	60,3	105,1
Balance des transactions courantes	-213,3	-208,0	-180,7
Compte de capital et d'opérations financières	215,4	221,9	203,7
Compte de capital	144,6	112,6	95,1
Opérations financières	70,8	109,3	108,6
Investissements directs	6,0	9,3	10,5
Investissements de portefeuille	2,5	0,9	2,0
Autres investissements	62,2	99,1	96,1
Pour mémoire : financement exceptionnel	23,5	20,8	24,7
Erreurs et omissions nettes	2,4	-3,1	2,6
SOLDE GLOBAL	4,4	10,8	25,6

* : estimations.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	2 892,5	3 676,5	3 396,6
dont Cacao en fève	737,8	1 196,2	1 007,6
Importations FOB	-1 772,3	-1 711,6	-1 929,6
dont Pétrole	-490,9	-370,9	-350,5
Balance commerciale	1 120,2	1 964,9	1 467,0
Balance des services	-507,5	-668,8	-590,0
dont frêt et assurances	-242,7	-234,2	-268,2
Revenus nets	-429,4	-439,0	-399,3
dont intérêts de la dette	-235,7	-242,4	-191,3
Balance des transferts courants	-227,4	-322,0	-272,5
- privés	-250,9	-335,0	-278,9
- publics	23,5	13,0	6,4
Balance des transactions courantes	-44,1	535,1	205,2
Compte de capital et d'opérations financières	301,8	47,1	-123,2
Compte de capital	7,4	5,8	3,2
Opérations financières	294,4	41,3	-126,4
Investissements directs	199,9	148,2	104,5
Investissements de portefeuille	-10,2	15,9	10,0
Autres investissements	104,7	-122,8	-240,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	366,8	354,8	473,1
Erreurs et omissions nettes	21,9	-21,8	-10,5
SOLDE GLOBAL	279,6	560,4	71,5

GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	46,1	37,9	39,9
dont noix de cajou	44,4	33,7	37,3
Importations FOB	-45,2	-40,7	-40,0
dont Pétrole	-3,6	-4,1	-4,2
Balance commerciale	0,9	-2,8	-0,1
Balance des services	-18,9	-14,6	-14,3
dont frêt et assurances	-2,4	-7,2	-7,1
Revenus nets	-8,8	-6,1	-7,1
dont intérêts de la dette	-8,3	-6,3	-4,3
Balance des transferts courants	18,7	22,8	26,0
- privés	7,1	9,2	11,3
- publics	11,6	13,6	14,7
Balance des transactions courantes	-8,1	-0,7	4,5
Compte de capital et d'opérations financières	7,5	13,2	23,3
Compte de capital	18,6	27,1	28,2
Opérations financières	-11,1	-13,9	-4,9
Investissements directs	0,5	1,8	2,2
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,8
Autres investissements	-11,6	-15,7	-7,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	4,2	26,0	18,7
Erreurs et omissions nettes	3,8	2,7	6,0
SOLDE GLOBAL	3,2	15,2	33,8

* : estimations.

Source : BCEAO.

MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	531,6	609,9	543,7
dont Coton	83,2	138,2	145,6
Importations FOB	-538,6	-496,5	-567,5
dont Pétrole	-119,1	-86,9	-86,9
Balance commerciale	-7,0	113,4	-23,8
Balance des services	-198,1	-151,7	-135,0
dont frêt et assurances	-158,2	-127,6	-141,6
Revenus nets	-121,7	-167,4	-81,3
dont intérêts de la dette	-14,1	-16,8	-20,0
Balance des transferts courants	99,5	101,9	123,1
- privés	51,1	71,1	59,2
- publics	48,4	30,8	63,9
Balance des transactions courantes	-227,3	-103,8	-117,0
Compte de capital et d'opérations financières	248,5	189,8	226,6
Compte de capital	101,8	100,2	95,0
Opérations financières	146,7	89,6	131,6
Investissements directs	76,6	168,8	26,0
Investissements de portefeuille	7,6	36,6	4,4
Autres investissements	62,5	-115,8	101,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	23,1	27,5	30,1
Erreurs et omissions nettes	6,8	-3,7	6,0
SOLDE GLOBAL	28,0	82,3	115,6

NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	199,7	194,8	194,9
dont Uranium	63,0	62,5	62,2
Importations FOB	-242,8	-258,7	-273,9
dont Pétrole	-26,7	-22,0	-25,6
Balance commerciale	-43,1	-63,9	-79,0
Balance des services	-66,3	-70,9	-76,6
dont frêt et assurances	-59,3	-63,5	-70,8
Revenus nets	-11,0	-16,9	-7,9
dont intérêts de la dette	19,0	-21,2	-16,1
Balance des transferts courants	52,7	36,8	39,4
- privés	10,5	8,6	11,8
- publics	42,2	28,2	27,6
Balance des transactions courantes	-67,7	-114,9	-124,1
Compte de capital et d'opérations financières	90,0	108,9	100,8
Compte de capital	29,9	64,4	58,1
Opérations financières	60,1	44,5	42,7
Investissements directs	19,4	2,9	1,5
Investissements de portefeuille	2,7	0,3	1,0
Autres investissements	38,0	41,3	40,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	45,9	43,8	43,1
Erreurs et omissions nettes	10,4	-7,4	-2,7
SOLDE GLOBAL	32,7	-13,4	-26,0

* : estimations.

Source : BCEAO.

SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	735,3	743,4	762,7
dont produits halieutiques	181,1	173,9	164,1
Importations FOB	-1 047,1	-1 117,9	-1 178,4
dont Pétrole	-232,4	-217,0	-230,8
Balance commerciale	-311,8	-374,5	-415,7
Balance des services	-11,4	-12,7	-15,5
dont frêt et assurances	-135,6	-152,4	-160,7
Revenus nets	-76,8	-90,6	-88,6
dont intérêts de la dette	-45,4	-47,5	-45,6
Balance des transferts courants	220,0	257,0	265,4
- privés	172,8	192,2	196,8
- publics	47,2	64,8	68,6
Balance des transactions courantes	-180,0	-220,8	-254,4
Compte de capital et d'opérations financières	249,8	311,2	315,8
Compte de capital	107,2	88,4	87,0
Opérations financières	142,6	222,8	228,8
Investissements directs	28,6	30,7	63,6
Investissements de portefeuille	10,2	2,1	9,1
Autres investissements	103,8	190,0	156,1
Pour mémoire : financement exceptionnel	46,0	76,9	82,2
Erreurs et omissions nettes	6,1	21,3	0,0
SOLDE GLOBAL	75,9	111,7	61,4

TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2001	2002	2003*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	261,9	295,6	357,0
dont Coton	45,9	40,7	47,8
Importations FOB	-378,3	-401,2	-490,2
dont Pétrole	-87,0	-113,2	-134,6
Balance commerciale	-116,4	-105,6	-133,2
Balance des services	-42,6	-40,4	-44,0
dont frêt et assurances	-53,6	-57,9	-64,1
Revenus nets	-21,5	-15,0	-21,7
dont intérêts de la dette	-16,4	-14,1	-15,1
Balance des transferts courants	56,6	63,5	72,0
- privés	41,7	56,6	65,1
- publics	14,9	6,9	6,9
Balance des transactions courantes	-123,9	-97,5	-126,9
Compte de capital et d'opérations financières	135,6	108,3	118,1
Compte de capital	6,5	9,5	12,6
Opérations financières	129,1	98,8	105,5
Investissements directs	51,9	35,5	39,1
Investissements de portefeuille	8,9	9,1	5,7
Autres investissements	68,3	54,2	60,7
Pour mémoire : financement exceptionnel	45,2	44,9	51,0
Erreurs et omissions nettes	-3,7	3,7	0,0
SOLDE GLOBAL	8,0	14,5	-8,8

* : estimations.

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	2 162 272,7	2 850 270,2	3 064 998,6
Banque Centrale	2 000 831,4	2 594 723,7	2 898 460,6
Banques	161 441,3	255 546,5	166 538,0
Crédit intérieur	3 760 093,7	3 883 818,5	3 992 121,9
Position nette des Gouvernements	887 274,1	838 837,9	744 615,7
Crédits à l'économie	2 872 819,6	3 044 980,6	3 247 506,2
Crédits de campagne	149 770,0	181 610,2	128 164,0
Crédits ordinaires	2 723 049,6	2 863 370,4	3 119 342,2
dont : douteux et litigieux	139 193,7	129 554,9	112 036,0
TOTAL ACTIF	5 922 366,4	6 734 088,7	7 057 120,5
Masse monétaire	4 737 796,1	5 494 508,2	5 656 481,9
Circulation fiduciaire	1 704 427,2	2 013 588,9	1 847 875,8
Dépôts en CCP	23 571,2	22 461,2	28 838,0
Dépôts en CNE	30 702,8	34 115,7	36 700,2
Dépôts en banque	2 979 094,9	3 424 342,4	3 743 067,9
Sociétés d'Etat et EPIC	298 758,4	292 424,6	374 809,3
- à vue	193 042,4	202 181,6	256 869,3
- à terme	105 716,0	90 243,0	117 940,0
Particuliers et entreprises privées	2 680 336,5	3 131 917,8	3 368 258,6
- à vue	1 412 450,5	1 602 271,4	1 764 249,6
- à terme	1 267 886,0	1 529 646,4	1 604 009,0
Autres Postes Nets	1 184 570,3	1 239 580,5	1 400 638,6
TOTAL PASSIF	5 922 366,4	6 734 088,7	7 057 120,5
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	1 969 827,2	2 145 618,4	2 349 320,2
- Crédit à moyen et long terme	902 992,4	899 362,2	898 186,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,5	109,5	110,3

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	467 179,1	416 541,0	281 980,6
Banque Centrale	362 453,1	309 299,0	213 259,6
Banques	104 726,0	107 242,0	68 721,0
Crédit intérieur	79 787,8	111 852,0	197 362,9
Position nette du Gouvernement	-113 049,2	-110 376,0	-96 486,1
Crédits à l'économie	192 837,0	222 228,0	293 849,0
Crédits de campagne	2 402,0	19 790,0	20 378,0
Crédits ordinaires	190 435,0	202 438,0	273 471,0
dont : douteux et litigieux	6 340,0	7 785,0	8 115,0
TOTAL ACTIF	546 966,9	528 393,0	479 343,5
Masse monétaire	539 129,2	503 782,7	444 362,6
Circulation fiduciaire	223 792,7	170 899,4	80 030,4
Dépôts en CCP	8 582,6	6 988,1	7 397,0
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	306 753,9	325 895,2	356 935,2
Sociétés d'Etat et EPIC	64 720,7	58 813,0	54 893,3
- à vue	17 367,7	22 061,0	20 650,3
- à terme	47 353,0	36 752,0	34 243,0
Particuliers et entreprises privées	242 033,2	267 082,2	302 041,9
- à vue	152 616,2	170 564,2	189 360,9
- à terme	89 417,0	96 518,0	112 681,0
Autres Postes Nets	7 837,7	24 610,3	34 980,9
TOTAL PASSIF	546 966,9	528 393,0	479 343,5
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	125 412,0	157 671,0	208 959,0
- Crédit à moyen et long terme	67 425,0	64 557,0	84 890,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	180,0	172,9	137,8

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	128 142,3	140 531,7	166 101,2
Banque Centrale	76 525,3	80 918,7	128 306,2
Banques	51 617,0	59 613,0	37 795,0
Crédit intérieur	308 381,6	317 663,1	369 830,4
Position nette du Gouvernement	58 792,6	17 663,4	28 880,6
Crédits à l'économie	249 589,0	299 999,7	340 949,8
Crédits de campagne	38 273,0	47 591,2	40 000,0
Crédits ordinaires	211 316,0	252 408,5	300 949,8
dont : douteux et litigieux	6 263,0	4 167,0	6 371,0
TOTAL ACTIF	436 523,9	458 194,8	535 931,6
Masse monétaire	424 356,6	436 755,5	508 518,4
Circulation fiduciaire	120 585,0	83 207,6	91 008,4
Dépôts en CCP	1 906,6	2 549,9	3 139,5
Dépôts en CNE	30 702,8	34 115,7	36 700,2
Dépôts en banque	271 162,2	316 882,3	377 670,3
Sociétés d'Etat et EPIC	52 082,4	54 276,2	79 625,7
- à vue	25 044,4	29 907,2	38 457,7
- à terme	27 038,0	24 369,0	41 168,0
Particuliers et entreprises privées	219 079,8	262 606,1	298 044,6
- à vue	114 423,8	132 830,1	154 648,6
- à terme	104 656,0	129 776,0	143 396,0
Autres Postes Nets	12 167,3	21 439,3	27 413,2
TOTAL PASSIF	436 523,9	458 194,8	535 931,6
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	180 981,0	226 317,7	248 478,8
- Crédit à moyen et long terme	68 608,0	73 682,0	92 471,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	123,5	120,1	120,8

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	279 718,7	844 618,1	916 087,5
Banque Centrale	371 636,7	778 108,1	890 064,5
Banques	-91 918,0	66 510,0	26 023,0
Crédit intérieur	1 670 643,6	1 688 813,4	1 505 212,9
Position nette du Gouvernement	447 520,9	472 319,3	412 513,2
Crédits à l'économie	1 223 122,7	1 216 494,1	1 092 699,7
Crédits de campagne	92 938,0	112 891,0	62 336,0
Crédits ordinaires	1 130 184,7	1 103 603,1	1 030 363,7
dont : douteux et litigieux	46 389,0	44 402,0	30 289,0
TOTAL ACTIF	1 950 362,3	2 533 431,5	2 421 300,4
Masse monétaire	1 844 328,2	2 408 984,8	2 253 658,3
Circulation fiduciaire	774 673,3	1 146 743,6	1 049 855,0
Dépôts en CCP	3 600,0	4 672,3	6 071,9
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 066 054,9	1 257 568,9	1 197 731,4
Sociétés d'Etat et EPIC	63 254,2	47 411,4	37 447,4
- à vue	54 601,2	38 453,4	19 444,4
- à terme	8 653,0	8 958,0	18 003,0
Particuliers et entreprises privées	1 002 800,7	1 210 157,5	1 160 284,0
- à vue	492 024,7	560 862,5	550 982,0
- à terme	510 776,0	649 295,0	609 302,0
Autres Postes Nets	106 034,1	124 446,7	167 642,1
TOTAL PASSIF	1 950 362,3	2 533 431,5	2 421 300,4
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	892 273,7	911 994,1	819 451,7
- Crédit à moyen et long terme	330 849,0	304 500,0	273 248,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	88,0	100,5	102,3

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	31 512,1	48 255,0	82 016,1
Banque Centrale	37 206,5	51 225,1	75 986,1
Banques	-5 694,4	-2 970,1	6 030,0
Crédit intérieur	19 838,2	23 026,9	17 777,3
Position nette du Gouvernement	15 402,3	18 816,2	15 126,3
Crédits à l'économie	4 435,9	4 210,7	2 651,0
Crédits de campagne			159,0
Crédits ordinaires	4 435,9	4 210,7	2 492,0
dont : douteux et litigieux	151,7	783,9	143,0
TOTAL ACTIF	51 350,3	71 281,9	99 793,4
Masse monétaire	70 329,3	86 356,3	98 772,7
Circulation fiduciaire	53 053,8	70 223,2	89 568,6
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	17 275,5	16 133,1	9 204,1
Sociétés d'Etat et EPIC	55,1	55,4	79,3
- à vue	55,1	55,4	79,3
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	17 220,4	16 077,7	9 124,8
- à vue	16 426,4	14 795,3	8 560,8
- à terme	794,0	1 282,4	564,0
Autres Postes Nets	-18 979,0	-15 074,4	1 020,7
TOTAL PASSIF	51 350,3	71 281,9	99 793,4
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	3 779,5	3 028,5	2 444,0
- Crédit à moyen et long terme	656,4	1 182,2	207,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	410,3	405,2	327,3

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	198 101,6	284 859,9	400 432,8
Banque Centrale	115 416,6	239 288,9	361 931,8
Banques	82 685,0	45 571,0	38 501,0
Crédit intérieur	329 425,5	384 031,3	407 827,1
Position nette du Gouvernement	-14 035,2	-27 493,2	-74 928,8
Crédits à l'économie	343 460,7	411 524,5	482 755,9
Crédits de campagne	10 047,0	151,0	1 247,0
Crédits ordinaires	333 413,7	411 373,5	481 508,9
dont : douteux et litigieux	25 009,0	25 847,0	28 023,0
TOTAL ACTIF	527 527,1	668 891,2	808 259,9
Masse monétaire	487 245,1	626 254,2	763 404,6
Circulation fiduciaire	179 048,2	247 394,1	318 158,8
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	308 196,9	378 860,1	445 245,8
Sociétés d'Etat et EPIC	27 342,0	26 892,0	51 668,0
- à vue	20 320,0	20 199,0	47 082,0
- à terme	7 022,0	6 693,0	4 586,0
Particuliers et entreprises privées	280 854,9	351 968,1	393 577,8
- à vue	177 904,9	221 283,1	232 941,8
- à terme	102 950,0	130 685,0	160 636,0
Autres Postes Nets	40 282,0	42 637,0	44 855,3
TOTAL PASSIF	527 527,1	668 891,2	808 259,9
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	258 410,7	308 593,5	386 149,9
- Crédit à moyen et long terme	85 050,0	102 931,0	96 606,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	126,3	123,4	125,9

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	24 284,4	15 427,4	-10 590,5
Banque Centrale	10 931,4	1 548,4	-18 329,5
Banques	13 353,0	13 879,0	7 739,0
Crédit intérieur	113 992,3	128 866,4	146 320,0
Position nette du Gouvernement	47 981,3	53 063,4	63 294,0
Crédits à l'économie	66 011,0	75 803,0	83 026,0
Crédits de campagne	0,0	16,0	442,0
Crédits ordinaires	66 011,0	75 787,0	82 584,0
dont : douteux et litigieux	1 693,0	811,0	4 427,0
TOTAL ACTIF	138 276,7	144 293,8	135 729,5
Masse monétaire	137 000,6	136 407,0	118 214,4
Circulation fiduciaire	49 830,3	39 256,9	9 082,8
Dépôts en CCP	1 642,2	1 732,0	2 443,9
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	85 528,1	95 418,1	106 687,7
Sociétés d'Etat et EPIC	3 352,0	3 144,0	2 609,0
- à vue	2 021,0	2 051,0	1 387,0
- à terme	1 331,0	1 093,0	1 222,0
Particuliers et entreprises privées	82 176,1	92 274,1	104 078,7
- à vue	50 774,1	52 835,1	60 870,7
- à terme	31 402,0	39 439,0	43 208,0
Autres Postes Nets	1 276,1	7 886,8	17 515,1
TOTAL PASSIF	138 276,7	144 293,8	135 729,5
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	53 275,0	62 706,0	64 131,0
- Crédit à moyen et long terme	12 736,0	13 097,0	18 895,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	126,6	125,9	126,8

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	169 582,2	296 804,0	386 530,8
Banque Centrale	66 671,2	137 677,0	187 284,8
Banques	102 911,0	159 127,0	199 246,0
Crédit intérieur	837 414,3	792 948,3	848 794,7
Position nette du Gouvernement	181 949,0	106 509,4	64 238,7
Crédits à l'économie	655 465,3	686 438,9	784 556,0
Crédits de campagne	5 001,0	879,0	3 600,0
Crédits ordinaires	650 464,3	685 559,9	780 956,0
dont : douteux et litigieux	31 917,0	32 976,0	14 904,0
TOTAL ACTIF	1 006 996,5	1 089 752,3	1 235 325,5
Masse monétaire	905 160,8	974 128,7	1 116 296,9
Circulation fiduciaire	217 775,5	192 641,3	173 201,1
Dépôts en CCP	6 557,8	5 259,8	8 452,1
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	680 827,5	776 227,6	934 643,7
Sociétés d'Etat et EPIC	18 851,1	25 378,1	51 122,6
- à vue	11 630,1	17 105,1	37 040,6
- à terme	7 221,0	8 273,0	14 082,0
Particuliers et entreprises privées	661 976,4	750 849,5	883 521,1
- à vue	305 250,4	350 239,5	449 922,1
- à terme	356 726,0	400 610,0	433 599,0
Autres Postes Nets	101 835,7	115 623,6	119 028,6
TOTAL PASSIF	1 006 996,5	1 089 752,3	1 235 325,5
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	385 610,3	408 068,9	515 653,0
- Crédit à moyen et long terme	269 855,0	278 370,0	268 903,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	109,2	123,8	131,5

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	54 842,1	69 304,8	60 486,4
Banque Centrale	36 183,1	50 358,8	46 601,4
Banques	18 659,0	18 946,0	13 885,0
Crédit intérieur	189 085,4	164 077,1	183 858,6
Position nette du Gouvernement	51 187,4	35 795,4	16 839,8
Crédits à l'économie	137 898,0	128 281,7	167 018,8
Crédits de campagne	1 109,0	292,0	2,0
Crédits ordinaires	136 789,0	127 989,7	167 016,8
dont : douteux et litigieux	21 431,0	12 783,0	19 764,0
TOTAL ACTIF	243 927,5	233 381,9	244 345,0
Masse monétaire	239 917,3	233 993,7	248 548,7
Circulation fiduciaire	85 668,5	63 202,7	36 950,6
Dépôts en CCP	1 282,0	1 259,1	1 333,6
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	152 966,8	169 531,9	210 264,5
Sociétés d'Etat et EPIC	12 390,3	15 457,5	16 542,5
- à vue	5 292,3	11 352,5	11 906,5
- à terme	7 098,0	4 105,0	4 636,0
Particuliers et entreprises privées	140 576,5	154 074,4	193 722,0
- à vue	69 411,5	72 033,4	93 099,0
- à terme	71 165,0	82 041,0	100 623,0
Autres Postes Nets	4 010,2	-611,8	-4 203,7
TOTAL PASSIF	243 927,5	233 381,9	244 345,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	70 085,0	67 238,7	104 052,8
- Crédit à moyen et long terme	67 813,0	61 043,0	62 966,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	114,5	139,0	131,4

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	2 000 831,4	2 594 723,7	2 898 460,6
Avoirs extérieurs bruts	3 103 759,6	3 655 424,8	3 735 285,9
Engagements extérieurs	1 102 928,2	1 060 701,1	836 825,3
Créances sur l' Etat	1 261 657,9	1 247 598,9	1 130 890,8
Créances sur les banques	43 093,3	15 906,6	1 686,9
Créances sur les établissements financiers	11 064,5	9 262,7	6 257,8
TOTAL ACTIF	3 316 647,1	3 867 491,9	4 037 296,1
Circulation fiduciaire	1 704 427,2	2 013 588,9	1 847 875,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	341 309,3	387 997,2	429 716,9
Dépôts des banques (y compris encaisses)	424 271,3	580 566,6	707 942,4
Autres dépôts	116 435,9	110 093,4	113 903,9
Autres postes nets	730 203,4	775 245,8	937 857,1
TOTAL PASSIF	3 316 647,1	3 867 491,9	4 037 296,1

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	362 453,1	309 299,0	213 259,6
Avoirs extérieurs bruts	431 505,3	369 571,7	264 859,4
Engagements extérieurs	69 052,2	60 272,7	51 599,8
Créances sur l' Etat	51 121,8	45 546,4	41 888,4
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	413 574,9	354 845,4	255 148,0
Circulation fiduciaire	223 792,7	170 899,4	80 030,4
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	111 307,6	88 540,5	87 705,5
Dépôts des banques (y compris encaisses)	81 834,7	97 946,9	81 682,3
Autres dépôts	2 629,9	940,2	1 069,2
Autres postes nets	-5 990,0	-3 481,6	4 660,6
TOTAL PASSIF	413 574,9	354 845,4	255 148,0

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	76 525,3	80 918,7	128 306,2
Avoirs extérieurs bruts	194 019,0	190 147,9	226 132,5
Engagements extérieurs	117 493,7	109 229,2	97 826,3
Créances sur l' Etat	110 686,2	112 508,4	103 282,8
Créances sur les banques	3 250,0		
Créances sur les établissements financiers	1 112,0	1 112,0	1 027,0
TOTAL ACTIF	191 573,5	194 539,1	232 616,0
Circulation fiduciaire	120 585,0	83 207,6	91 008,4
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	41 760,0	79 933,9	65 343,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	35 799,6	33 377,9	63 031,1
Autres dépôts	3 783,2	5 097,3	9 728,3
Autres postes nets	-10 354,3	-7 077,6	3 505,1
TOTAL PASSIF	191 573,5	194 539,1	232 616,0

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	371 636,7	778 108,1	890 064,5
Avoirs extérieurs bruts	759 269,3	1 148 571,9	1 158 455,9
Engagements extérieurs	387 632,6	370 463,8	268 391,4
Créances sur l' Etat	491 111,4	497 610,2	432 621,2
Créances sur les banques	36 793,3	14 694,6	474,9
Créances sur les établissements financiers	9 652,5	7 850,7	5 230,8
TOTAL ACTIF	909 193,9	1 298 263,6	1 328 391,4
Circulation fiduciaire	774 673,3	1 146 743,6	1 049 855,0
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	40 806,3	44 176,8	97 840,0
Dépôts des banques (y compris encaisses)	113 537,7	123 239,4	176 774,6
Autres dépôts	38 727,9	27 498,9	7 123,4
Autres postes nets	-58 551,3	-43 395,1	-3 201,6
TOTAL PASSIF	909 193,9	1 298 263,6	1 328 391,4

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	37 206,5	51 225,1	75 986,1
Avoirs extérieurs bruts	51 625,6	64 451,8	85 409,0
Engagements extérieurs	14 419,1	13 226,7	9 422,9
Créances sur l' Etat	20 288,1	20 213,7	17 884,8
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	57 494,6	71 438,8	93 870,9
Circulation fiduciaire	53 053,8	70 223,2	89 568,6
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	3 741,5	492,0	1 928,5
Dépôts des banques (y compris encaisses)	2 284,7	2 076,7	1 732,8
Autres dépôts	220,5	228,1	321,1
Autres postes nets	-1 805,9	-1 581,2	319,9
TOTAL PASSIF	57 494,6	71 438,8	93 870,9

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	115 416,6	239 288,9	361 931,8
Avoirs extérieurs bruts	259 516,8	370 190,1	472 342,1
Engagements extérieurs	144 100,2	130 901,2	110 410,3
Créances sur l' Etat	135 929,1	125 270,4	117 603,7
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	251 345,7	364 559,3	479 535,5
Circulation fiduciaire	179 048,2	247 394,1	318 158,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	17 166,6	17 835,1	25 763,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	65 781,9	111 568,2	132 893,3
Autres dépôts	349,9	359,1	428,8
Autres postes nets	-11 000,9	-12 597,2	2 291,0
TOTAL PASSIF	251 345,7	364 559,3	479 535,5

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	10 931,4	1 548,4	-18 329,5
Avoirs extérieurs bruts	80 824,3	84 510,3	59 691,6
Engagements extérieurs	69 892,9	82 961,9	78 021,1
Créances sur l' Etat	85 626,0	99 684,8	109 213,1
Créances sur les banques	1 212,0	1 212,0	1 212,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	97 769,4	102 445,2	92 095,6
Circulation fiduciaire	49 830,3	39 256,9	9 082,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	38 002,9	45 219,4	46 373,0
Dépôts des banques (y compris encaisses)	16 617,3	23 517,4	30 711,2
Autres dépôts	382,1	391,1	498,7
Autres postes nets	-7 063,2	-5 939,6	5 429,9
TOTAL PASSIF	97 769,4	102 445,2	92 095,6

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	66 671,2	137 677,0	187 284,8
Avoirs extérieurs bruts	339 323,0	403 645,1	413 026,6
Engagements extérieurs	272 651,8	265 968,1	225 741,8
Créances sur l' Etat	300 956,0	292 030,9	262 156,8
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	367 627,2	429 707,9	449 441,6
Circulation fiduciaire	217 775,5	192 641,3	173 201,1
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	79 922,5	103 391,4	86 638,2
Dépôts des banques (y compris encaisses)	93 435,6	151 277,2	185 509,7
Autres dépôts	1 310,5	685,6	1 474,7
Autres postes nets	-24 816,9	-18 287,6	2 617,9
TOTAL PASSIF	367 627,2	429 707,9	449 441,6

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2001	2002	2003
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	36 183,1	50 358,8	46 601,4
Avoirs extérieurs bruts	93 906,0	107 891,3	94 786,9
Engagements extérieurs	57 722,9	57 532,5	48 185,5
Créances sur l' Etat	65 939,3	54 734,1	46 240,0
Créances sur les banques	1 838,0		
Créances sur les établissements financiers	300,0	300,0	
TOTAL ACTIF	104 260,4	105 392,9	92 841,4
Circulation fiduciaire	85 668,5	63 202,7	36 950,6
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	8 601,9	8 408,1	18 125,0
Dépôts des banques (y compris encaisses)	14 979,8	37 562,9	35 607,4
Autres dépôts	1 695,8	1 026,9	1 489,5
Autres postes nets	-6 685,6	-4 807,7	668,9
TOTAL PASSIF	104 260,4	105 392,9	92 841,4

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	161 441,3	255 546,5	166 538,0
Avoirs extérieurs bruts	488 047,4	508 233,1	430 639,0
Engagements extérieurs	326 606,1	252 686,6	264 101,0
Réserves	391 629,9	539 288,0	700 219,7
Créances sur les Etats	704 608,0	722 037,0	776 262,0
Créances sur l'économie	2 834 759,9	3 013 764,7	3 222 365,0
Crédits à court terme	1 931 767,5	2 114 402,5	2 324 179,0
Crédits de campagne	149 770,0	181 610,2	128 164,0
Crédits ordinaires	1 781 997,5	1 932 792,3	2 196 015,0
Crédit à moyen terme	789 536,0	779 332,8	781 068,0
Crédits à long terme	113 456,4	120 029,4	117 118,0
TOTAL ACTIF	4 092 439,1	4 530 636,2	4 865 384,7
Dépôts des particuliers et des entreprises	2 862 659,0	3 314 249,0	3 629 164,0
Sociétés d'Etat et EPIC	199 573,0	202 078,0	282 836,0
- à vue	93 857,0	111 835,0	164 896,0
- à terme	105 716,0	90 243,0	117 940,0
Particuliers et entreprises privées	2 663 086,0	3 112 171,0	3 346 328,0
- à vue	1 395 200,0	1 582 524,6	1 742 319,0
- à terme	1 267 886,0	1 529 646,4	1 604 009,0
Dépôts des Etats	764 961,3	777 424,5	779 475,0
Crédits de la Banque Centrale	43 574,0	15 934,0	1 714,0
Autres postes nets	421 244,8	423 028,7	455 031,7
Fonds propres	505 601,5	553 800,1	576 515,0
Pertes	31 757,0	26 233,5	8 151,0
TOTAL PASSIF	4 092 439,1	4 530 636,2	4 865 384,7

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	104 726,0	107 242,0	68 721,0
Avoirs extérieurs bruts	178 433,0	170 004,0	147 420,0
Engagements extérieurs	73 707,0	62 762,0	78 699,0
Réserves	77 028,0	86 329,0	78 014,0
Créances sur les Etats	23 052,0	20 626,0	23 810,0
Créances sur l'économie	192 837,0	222 228,0	293 849,0
Crédits à court terme	125 412,0	157 671,0	208 959,0
Crédits de campagne	2 402,0	19 790,0	20 378,0
Crédits ordinaires	123 010,0	137 881,0	188 581,0
Crédit à moyen terme	65 470,0	62 271,0	82 411,0
Crédits à long terme	1 955,0	2 286,0	2 479,0
TOTAL ACTIF	397 643,0	436 425,0	464 394,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	304 124,0	324 955,0	355 866,0
Sociétés d'Etat et EPIC	62 321,0	58 165,0	54 071,0
- à vue	14 968,0	21 413,0	19 828,0
- à terme	47 353,0	36 752,0	34 243,0
Particuliers et entreprises privées	241 803,0	266 790,0	301 795,0
- à vue	152 386,0	170 272,0	189 114,0
- à terme	89 417,0	96 518,0	112 681,0
Dépôts des Etats	84 498,0	94 996,0	81 876,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	9 021,0	16 474,0	26 652,0
Fonds propres	44 558,0	47 879,0	57 818,0
Pertes	1 185,0	1 169,0	1 033,0
TOTAL PASSIF	397 643,0	436 425,0	464 394,0

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	51 617,0	59 613,0	37 795,0
Avoirs extérieurs bruts	140 529,0	127 395,0	129 391,0
Engagements extérieurs	88 912,0	67 782,0	91 596,0
Réserves	35 415,0	33 359,0	61 842,0
Créances sur les Etats	14 967,0	23 102,0	31 291,0
Créances sur l'économie	247 910,0	298 033,0	338 627,0
Crédits à court terme	179 302,0	224 351,0	246 156,0
Crédits de campagne	38 273,0	47 591,2	40 000,0
Crédits ordinaires	141 029,0	176 759,8	206 156,0
Crédit à moyen terme	65 779,0	70 575,0	87 811,0
Crédits à long terme	2 829,0	3 107,0	4 660,0
TOTAL ACTIF	349 909,0	414 107,0	469 555,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	267 379,0	311 785,0	367 942,0
Sociétés d'Etat et EPIC	49 437,0	50 646,0	73 127,0
- à vue	22 399,0	26 277,0	31 959,0
- à terme	27 038,0	24 369,0	41 168,0
Particuliers et entreprises privées	217 942,0	261 139,0	294 815,0
- à vue	113 286,0	131 363,0	151 419,0
- à terme	104 656,0	129 776,0	143 396,0
Dépôts des Etats	57 143,0	73 824,0	78 894,0
Crédits de la Banque Centrale	3 250,0		
Autres postes nets	22 137,0	28 498,0	22 719,0
Fonds propres	45 235,0	46 654,0	51 193,0
Pertes	1 100,0		
TOTAL PASSIF	349 909,0	414 107,0	469 555,0

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	-91 918,0	66 510,0	26 023,0
Avoirs extérieurs bruts	165 473,0	228 066,0	150 684,0
Engagements extérieurs	257 391,0	161 556,0	124 661,0
Réserves	96 135,0	106 408,0	172 437,0
Créances sur les Etats	302 453,0	292 845,0	300 450,0
Créances sur l'économie	1 192 255,0	1 192 336,0	1 073 317,0
Crédits à court terme	861 406,0	887 836,0	800 069,0
Crédits de campagne	92 938,0	112 891,0	62 336,0
Crédits ordinaires	768 468,0	774 945,0	737 733,0
Crédit à moyen terme	274 327,0	253 568,0	221 945,0
Crédits à long terme	56 522,0	50 932,0	51 303,0
TOTAL ACTIF	1 498 925,0	1 658 099,0	1 572 227,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 027 327,0	1 230 070,0	1 190 608,0
Sociétés d'Etat et EPIC	26 604,0	22 491,0	34 122,0
- à vue	17 951,0	13 533,0	16 119,0
- à terme	8 653,0	8 958,0	18 003,0
Particuliers et entreprises privées	1 000 723,0	1 207 579,0	1 156 486,0
- à vue	489 947,0	558 284,0	547 184,0
- à terme	510 776,0	649 295,0	609 302,0
Dépôts des Etats	287 622,0	262 324,0	214 638,0
Crédits de la Banque Centrale	36 969,0	14 695,0	475,0
Autres postes nets	147 007,0	151 010,0	166 506,0
Fonds propres	176 782,0	190 977,0	205 361,0
Pertes	8 348,0		4 880,0
TOTAL PASSIF	1 498 925,0	1 658 099,0	1 572 227,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	-5 694,4	-2 970,1	6 030,0
Avoirs extérieurs bruts	2 849,7	5 469,5	6 032,0
Engagements extérieurs	8 544,1	8 439,6	2,0
Réserves	2 396,9	1 667,2	2 027,0
Créances sur les Etats	0,0	250,0	456,0
Créances sur l'économie	4 435,9	4 210,7	2 651,0
Crédits à court terme	3 779,5	3 028,5	2 444,0
Crédits de campagne			159,0
Crédits ordinaires	3 779,5	3 028,5	2 285,0
Crédit à moyen terme	499,0	1 024,8	207,0
Crédits à long terme	157,4	157,4	
TOTAL ACTIF	1 138,4	3 157,8	11 164,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	17 055,0	15 905,0	8 883,0
Sociétés d'Etat et EPIC			62,0
- à vue			62,0
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	17 055,0	15 905,0	8 821,0
- à vue	16 261,0	14 622,6	8 257,0
- à terme	794,0	1 282,4	564,0
Dépôts des Etats	1 144,3	1 155,5	1 286,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	-17 060,9	-13 902,7	995,0
Fonds propres	8 790,5	13 386,1	1 534,0
Pertes	20 122,0	22 276,5	0,0
TOTAL PASSIF	1 138,4	3 157,8	11 164,0

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	82 685,0	45 571,0	38 501,0
Avoirs extérieurs bruts	145 159,0	117 598,0	115 528,0
Engagements extérieurs	62 474,0	72 027,0	-77 027,0
Réserves	59 189,0	101 948,0	132 275,0
Créances sur les Etats	27 714,0	23 564,0	14 414,0
Créances sur l'économie	342 180,0	411 493,0	482 127,0
Crédits à court terme	257 130,0	308 562,0	385 521,0
Crédits de campagne	10 047,0	151,0	1 247,0
Crédits ordinaires	247 083,0	308 411,0	384 274,0
Crédit à moyen terme	70 385,0	77 041,0	76 854,0
Crédits à long terme	14 665,0	25 890,0	19 752,0
TOTAL ACTIF	511 768,0	582 576,0	667 317,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	307 847,0	378 501,0	444 817,0
Sociétés d'Etat et EPIC	27 342,0	26 892,0	51 668,0
- à vue	20 320,0	20 199,0	47 082,0
- à terme	7 022,0	6 693,0	4 586,0
Particuliers et entreprises privées	280 505,0	351 609,0	393 149,0
- à vue	177 555,0	220 924,0	232 513,0
- à terme	102 950,0	130 685,0	160 636,0
Dépôts des Etats	159 231,0	158 461,0	180 554,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	44 690,0	45 614,0	41 946,0
Fonds propres	59 105,0	68 898,0	71 622,0
Pertes	75,0		
TOTAL PASSIF	511 768,0	582 576,0	667 317,0

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	13 353,0	13 879,0	7 739,0
Avoirs extérieurs bruts	39 946,0	30 253,0	33 967,0
Engagements extérieurs	26 593,0	16 374,0	26 228,0
Réserves	15 238,0	22 072,0	30 102,0
Créances sur les Etats	10 697,0	10 408,0	10 856,0
Créances sur l'économie	66 011,0	75 803,0	83 026,0
Crédits à court terme	53 275,0	62 706,0	64 131,0
Crédits de campagne		16,0	442,0
Crédits ordinaires	53 275,0	62 690,0	63 689,0
Crédit à moyen terme	10 558,0	10 880,0	17 345,0
Crédits à long terme	2 178,0	2 217,0	1 550,0
TOTAL ACTIF	105 299,0	122 162,0	131 723,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	85 146,0	95 027,0	106 189,0
Sociétés d'Etat et EPIC	3 352,0	3 144,0	2 609,0
- à vue	2 021,0	2 051,0	1 387,0
- à terme	1 331,0	1 093,0	1 222,0
Particuliers et entreprises privées	81 794,0	91 883,0	103 580,0
- à vue	50 392,0	52 444,0	60 372,0
- à terme	31 402,0	39 439,0	43 208,0
Dépôts des Etats	11 981,0	13 542,0	12 846,0
Crédits de la Banque Centrale	1 217,0	1 239,0	1 239,0
Autres postes nets	6 955,0	12 354,0	11 449,0
Fonds propres	26 063,0	26 617,0	23 740,0
Pertes		146,0	50,0
TOTAL PASSIF	105 299,0	122 162,0	131 723,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	102 911,0	159 127,0	199 246,0
Avoirs extérieurs bruts	178 543,0	226 182,0	254 805,0
Engagements extérieurs	75 632,0	67 055,0	55 559,0
Réserves	93 425,0	153 791,8	185 509,7
Créances sur les Etats	101 819,0	60 556,0	69 075,0
Créances sur l'économie	651 783,0	682 004,0	782 062,0
Crédits à court terme	381 928,0	403 634,0	513 159,0
Crédits de campagne	5 001,0	879,0	3 600,0
Crédits ordinaires	376 927,0	402 755,0	509 559,0
Crédit à moyen terme	238 195,0	246 201,0	235 267,0
Crédits à long terme	31 660,0	32 169,0	33 636,0
TOTAL ACTIF	949 938,0	1 055 478,8	1 235 892,7
Dépôts des particuliers et des entreprises	679 517,0	775 542,0	933 169,0
Sociétés d'Etat et EPIC	18 131,0	25 289,0	50 635,0
- à vue	10 910,0	17 016,0	36 553,0
- à terme	7 221,0	8 273,0	14 082,0
Particuliers et entreprises privées	661 386,0	750 253,0	882 534,0
- à vue	304 660,0	349 643,0	448 935,0
- à terme	356 726,0	400 610,0	433 599,0
Dépôts des Etats	143 779,0	143 511,0	186 313,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	126 642,0	136 425,8	116 410,7
Fonds propres	110 342,0	124 305,0	125 266,0
Pertes	124,0	226,0	0,0
TOTAL PASSIF	949 938,0	1 055 478,8	1 235 892,7

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	18 659,0	18 946,0	13 885,0
Avoirs extérieurs bruts	64 889,0	64 816,0	61 638,0
Engagements extérieurs	46 230,0	45 870,0	47 753,0
Réserves	12 803,0	33 713,0	38 013,0
Créances sur les Etats	7 946,0	6 640,0	6 402,0
Créances sur l'économie	137 348,0	127 657,0	166 706,0
Crédits à court terme	69 535,0	66 614,0	103 740,0
Crédits de campagne	1 109,0	292,0	2,0
Crédits ordinaires	68 426,0	66 322,0	103 738,0
Crédit à moyen terme	64 323,0	57 772,0	59 228,0
Crédits à long terme	3 490,0	3 271,0	3 738,0
TOTAL ACTIF	176 756,0	186 956,0	225 006,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	151 271,0	168 505,0	208 775,0
Sociétés d'Etat et EPIC	12 386,0	15 451,0	16 542,0
- à vue	5 288,0	11 346,0	11 906,0
- à terme	7 098,0	4 105,0	4 636,0
Particuliers et entreprises privées	138 885,0	153 054,0	192 233,0
- à vue	67 720,0	71 013,0	91 610,0
- à terme	71 165,0	82 041,0	100 623,0
Dépôts des Etats	15 128,0	18 105,0	18 698,0
Crédits de la Banque Centrale	2 138,0		
Autres postes nets	8 219,0	346,0	-2 467,0
Fonds propres	34 726,0	35 084,0	39 981,0
Pertes	803,0	2 416,0	2 188,0
TOTAL PASSIF	176 756,0	186 956,0	225 006,0

Source : BCEAO.

UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2001	2002	2003
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	341 309,3	387 997,2	429 716,9
Billets et monnaies	15 434,8	11 093,6	16 794,2
Dépôts à la Banque Centrale	325 874,5	376 903,6	412 922,7
Dépôts dans les banques	764 961,3	777 424,5	779 475,0
Dépôts	764 961,3	777 424,5	779 475,0
Autres			
Obligations cautionnées	26 995,2	21 953,2	18 883,4
TOTAL DES CREANCES	1 133 265,8	1 187 374,9	1 228 075,3
Concours de la Banque Centrale	1 202 593,3	1 188 534,3	1 077 460,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	388 845,8	389 751,8	379 900,2
Compte courant postal	1,5	2,3	1,9
Titres d'Etat	30 285,5	24 889,6	17 081,4
Concours du FMI	783 460,5	773 890,6	680 477,3
Concours des banques	704 608,0	722 037,0	776 262,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	23 571,2	22 461,2	28 838,0
Dépôts en CNE	30 702,8	34 115,7	36 700,2
Autres Concours	59 064,6	59 064,6	53 430,0
TOTAL DES DETTES	2 020 539,9	2 026 212,8	1 972 691,0
POSITION NETTE	887 274,1	838 837,9	744 615,7

Source : BCEAO.

BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	111 307,6	88 540,5	87 705,5
Billets et monnaies	2 079,2	1 723,4	2 163,8
Dépôts à la Banque Centrale	109 228,4	86 817,1	85 541,7
Dépôts dans les banques	84 498,0	94 996,0	81 876,0
Dépôts	84 498,0	94 996,0	81 876,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	195 805,6	183 536,5	169 581,5
Concours de la Banque Centrale	51 121,8	45 546,4	41 888,4
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16			
Compte courant postal			
Titres d'Etat	1 050,0	650,0	400,0
Concours du FMI	50 071,8	44 896,4	41 488,4
Concours des banques	23 052,0	20 626,0	23 810,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	8 582,6	6 988,1	7 397,0
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	82 756,4	73 160,5	73 095,4
POSITION NETTE	-113 049,2	-110 376,0	-96 486,1

Source : BCEAO.

BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	41 760,0	79 933,9	65 343,1
Billets et monnaies	1 717,9	1 579,6	2 329,9
Dépôts à la Banque Centrale	40 042,1	78 354,3	63 013,2
Dépôts dans les banques	57 143,0	73 824,0	78 894,0
Dépôts	57 143,0	73 824,0	78 894,0
Autres			
Obligations cautionnées	567,0	854,7	1 295,8
TOTAL DES CREANCES	99 470,0	154 612,6	145 532,9
Concours de la Banque Centrale	110 686,2	112 508,4	103 282,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	34 438,0	34 438,0	32 196,9
Compte courant postal	0,3	0,9	0,8
Titres d'Etat			
Concours du FMI	76 247,9	78 069,5	71 085,1
Concours des banques	14 967,0	23 102,0	31 291,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 906,6	2 549,9	3 139,5
Dépôts en CNE	30 702,8	34 115,7	36 700,2
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	158 262,6	172 276,0	174 413,5
POSITION NETTE	58 792,6	17 663,4	28 880,6

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	40 806,3	44 176,8	97 840,0
Billets et monnaies	2 074,2	2 453,8	4 368,0
Dépôts à la Banque Centrale	38 732,1	41 723,0	93 472,0
Dépôts dans les banques	287 622,0	262 324,0	214 638,0
Dépôts	287 622,0	262 324,0	214 638,0
Autres			
Obligations cautionnées	21 215,2	16 307,4	14 151,9
TOTAL DES CREANCES	349 643,5	322 808,2	326 629,9
Concours de la Banque Centrale	491 111,4	497 610,2	432 621,2
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	194 780,0	199 814,0	194 392,1
Compte courant postal	0,1	0,7	0,8
Titres d'Etat	9 213,8	7 161,3	5 508,7
Concours du FMI	287 117,5	290 634,2	232 719,6
Concours des banques	302 453,0	292 845,0	300 450,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	3 600,0	4 672,3	6 071,9
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	797 164,4	795 127,5	739 143,1
POSITION NETTE	447 520,9	472 319,3	412 513,2

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	3 741,5	492,0	1 928,5
Billets et monnaies			
Dépôts à la Banque Centrale	3 741,5	492,0	1 928,5
Dépôts dans les banques	1 144,3	1 155,5	1 286,0
Dépôts	1 144,3	1 155,5	1 286,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	4 885,8	1 647,5	3 214,5
Concours de la Banque Centrale	20 288,1	20 213,7	17 884,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	2 534,0	2 826,0	8 419,2
Compte courant postal			
Titres d'Etat	6 086,9	5 949,4	
Concours du FMI	11 667,2	11 438,3	9 465,6
Concours des banques			456,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises		250,0	
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	20 288,1	20 463,7	18 340,8
POSITION NETTE	15 402,3	18 816,2	15 126,3

Source : BCEAO.

MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	17 166,6	17 835,1	25 763,6
Billets et monnaies	7 161,4	2 913,0	4 938,1
Dépôts à la Banque Centrale	10 005,2	14 922,1	20 825,5
Dépôts dans les banques	159 231,0	158 461,0	180 554,0
Dépôts	159 231,0	158 461,0	180 554,0
Autres			
Obligations cautionnées	1 280,7	31,5	628,9
TOTAL DES CREANCES	177 678,3	176 327,6	206 946,5
Concours de la Banque Centrale	135 929,1	125 270,4	117 603,7
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	23 234,8	23 234,8	21 722,8
Compte courant postal			
Titres d'Etat	2 600,0	1 900,0	1 400,0
Concours du FMI	110 094,3	100 135,6	94 480,9
Concours des banques	27 714,0	23 564,0	14 414,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	163 643,1	148 834,4	132 017,7
POSITION NETTE	-14 035,2	-27 493,2	-74 928,8

Source : BCEAO.

NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	38 002,9	45 219,4	46 373,0
Billets et monnaies	398,9	398,9	1 139,7
Dépôts à la Banque Centrale	37 604,0	44 820,5	45 233,3
Dépôts dans les banques	11 981,0	13 542,0	12 846,0
Dépôts	11 981,0	13 542,0	12 846,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	49 983,9	58 761,4	59 219,0
Concours de la Banque Centrale	85 626,0	99 684,8	109 213,1
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	32 184,0	33 093,0	33 093,0
Compte courant postal			
Titres d'Etat	463,5	361,1	1 708,5
Concours du FMI	52 978,5	66 230,7	74 411,6
Concours des banques	10 697,0	10 408,0	10 856,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 642,2	1 732,0	2 443,9
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	97 965,2	111 824,8	122 513,0
POSITION NETTE	47 981,3	53 063,4	63 294,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	79 922,5	103 391,4	86 638,2
Billets et monnaies	1 803,2	1 878,2	1 434,9
Dépôts à la Banque Centrale	78 119,3	101 513,2	85 203,3
Dépôts dans les banques	143 779,0	143 511,0	186 313,0
Dépôts	143 779,0	143 511,0	186 313,0
Autres			
Obligations cautionnées	3 682,3	4 434,9	2 494,0
TOTAL DES CREANCES	227 383,8	251 337,3	275 445,2
Concours de la Banque Centrale	241 891,4	232 966,3	208 726,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	73 549,0	73 546,0	68 759,9
Compte courant postal	0,8	0,4	
Titres d'Etat	8 900,0	7 250,0	6 500,0
Concours du FMI	159 441,6	152 169,9	133 466,9
Concours des banques	101 819,0	60 556,0	69 075,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	6 557,8	5 259,8	8 452,1
Dépôts en CNE			
Autres Concours	59 064,6	59 064,6	53 430,0
TOTAL DES DETTES	409 332,8	357 846,7	339 683,9
POSITION NETTE	181 949,0	106 509,4	64 238,7

Source : BCEAO.

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	8 601,9	8 408,1	18 125,0
Billets et monnaies	200,0	146,7	419,8
Dépôts à la Banque Centrale	8 401,9	8 261,4	17 705,2
Dépôts dans les banques	15 128,0	18 105,0	18 698,0
Dépôts	15 128,0	18 105,0	18 698,0
Autres			
Obligations cautionnées	250,0	324,7	312,8
TOTAL DES CREANCES	23 979,9	26 837,8	37 135,8
Concours de la Banque Centrale	65 939,3	54 734,1	46 240,0
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	28 126,0	22 800,0	21 316,3
Compte courant postal	0,3	0,3	0,3
Titres d'Etat	1 971,3	1 617,8	1 564,2
Concours du FMI	35 841,7	30 316,0	23 359,2
Concours des banques	7 946,0	6 640,0	6 402,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 282,0	1 259,1	1 333,6
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	75 167,3	62 633,2	53 975,6
POSITION NETTE	51 187,4	35 795,4	16 839,8

Source : BCEAO.

UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	1 263 564,0	1 520 349,4	1 592 217,0
Dépôts à terme	584 991,8	744 429,2	740 088,0
Comptes à régime spécial	678 572,2	775 920,2	852 129,0
Comptes sur livret	595 786,4	672 118,1	737 693,3
Comptes d'épargne logement	53 607,2	66 618,8	73 438,0
Autres comptes d'épargne	29 178,6	37 183,2	40 997,6
Dépôts en caisse d'épargne	110 568,9	115 468,8	122 494,0
TOTAL	1 374 132,9	1 635 818,2	1 714 711,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	29,0	29,6	30,3

Source : BCEAO.

BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	89 417,0	96 518,0	112 681,0
Dépôts à terme	52 182,0	52 917,0	66 402,0
Comptes à régime spécial	37 235,0	43 601,0	46 279,0
Comptes sur livret	32 692,3	38 281,7	40 633,0
Comptes d'épargne logement	2 941,6	3 444,5	3 656,0
Autres comptes d'épargne	1 601,1	1 874,8	1 990,0
Dépôts en caisse d'épargne	22 846,0	22 846,0	22 846,0
TOTAL	112 263,0	119 364,0	135 527,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	20,8	24,2	30,5

Source : BCEAO.

BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	104 656,0	129 776,0	143 396,0
Dépôts à terme	56 812,0	72 973,0	76 378,0
Comptes à régime spécial	47 844,0	56 803,0	67 018,0
Comptes sur livret	42 007,0	49 889,2	58 860,9
Comptes d'épargne logement	3 779,7	4 477,0	5 282,1
Autres comptes d'épargne	2 057,3	2 436,8	2 875,0
Dépôts en caisse d'épargne	30 702,8	30 702,8	36 700,2
TOTAL	135 358,8	160 478,8	180 096,2
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	31,9	36,7	35,4

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	506 660,0	642 498,0	600 631,0
Dépôts à terme	260 597,0	363 696,0	308 141,0
Comptes à régime spécial	246 063,0	278 802,0	292 490,0
Comptes sur livret	216 043,3	244 788,2	256 806,2
Comptes d'épargne logement	19 439,0	22 025,4	23 106,7
Autres comptes d'épargne	10 580,7	11 988,5	12 577,1
Dépôts en caisse d'épargne	31 400,0	31 400,0	31 400,0
TOTAL	538 060,0	673 898,0	632 031,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	29,2	27,7	28,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	794,0	1 282,4	1 043,0
Dépôts à terme	691,8	1 089,2	564,0
Comptes à régime spécial	102,2	193,2	479,0
Comptes sur livret	89,7	118,0	292,6
Comptes d'épargne logement	8,1	63,5	157,4
Autres comptes d'épargne	4,4	11,7	29,0
Dépôts en caisse d'épargne			
TOTAL	794,0	1 282,4	1 043,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	1,1	1,5	1,1

Source : BCEAO.

MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	102 950,0	130 685,0	160 636,0
Dépôts à terme	18 708,0	33 119,0	48 875,0
Comptes à régime spécial	84 242,0	97 566,0	111 761,0
Comptes sur livret	73 964,5	78 071,9	89 430,7
Comptes d'épargne logement	6 655,1	12 027,3	13 777,2
Autres comptes d'épargne	3 622,4	7 466,8	8 553,2
Dépôts en caisse d'épargne		4 187,6	5 147,4
TOTAL	102 950,0	134 872,6	165 783,4
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	21,1	20,9	21,7

Source : BCEAO.

NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	31 402,0	39 439,0	43 208,0
Dépôts à terme	17 377,0	22 875,0	24 912,0
Comptes à régime spécial	14 025,0	16 564,0	18 296,0
Comptes sur livret	12 314,0	13 029,9	14 392,4
Comptes d'épargne logement	1 108,0	2 272,3	2 509,9
Autres comptes d'épargne	603,1	1 261,8	1 393,7
Dépôts en caisse d'épargne		712,3	780,3
TOTAL	31 402,0	40 151,3	43 988,3
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	22,9	28,9	37,2

Source : BCEAO.

SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	356 585,0	398 110,0	429 999,0
Dépôts à terme	148 976,0	161 534,0	165 155,0
Comptes à régime spécial	207 609,0	236 576,0	264 844,0
Comptes sur livret	182 280,7	207 713,7	232 533,0
Comptes d'épargne logement	16 401,1	18 689,5	20 922,7
Autres comptes d'épargne	8 927,2	10 172,8	11 388,3
Dépôts en caisse d'épargne	11 581,1	11 581,1	11 581,1
TOTAL	368 166,1	409 691,1	441 580,1
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	40,7	42,1	39,6

Source : BCEAO.

TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	71 100,0	82 041,0	100 623,0
Dépôts à terme	29 648,0	36 226,0	49 661,0
Comptes à régime spécial	41 452,0	45 815,0	50 962,0
Comptes sur livret	36 394,9	40 225,6	44 744,6
Comptes d'épargne logement	3 274,7	3 619,4	4 026,0
Autres comptes d'épargne	1 782,4	1 970,0	2 191,4
Dépôts en caisse d'épargne	14 039,0	14 039,0	14 039,0
TOTAL	85 139,0	96 080,0	114 662,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	35,5	41,0	46,1

Source : BCEAO.

UMOA - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	2 245 134,4	2 704 248,9	2 669 722,1
Circulation fiduciaire	1 704 427,2	2 013 588,9	1 847 875,8
Réserves des banques	424 271,3	580 566,6	707 942,4
Autres dépôts	116 435,9	110 093,4	113 903,9
Contrepartie de la base monétaire	2 245 134,4	2 704 248,9	2 669 722,1
Avoirs extérieurs nets	2 000 831,4	2 594 723,7	2 898 460,6
Position nette du gouvernement	920 348,6	859 601,7	701 173,9
Concours aux banques et établi. financiers	54 157,8	25 169,3	7 944,7
Autres postes nets	-730 203,4	-775 245,8	-937 857,1
Masse monétaire	4 737 796,1	5 494 508,2	5 656 481,9
Multiplieur	2,1	2,0	2,1
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	36,0	37,0	32,7
Dépôts en banque	62,9	61,9	66,2
Dépôts en CCP	0,5	0,4	0,5
Dépôts en CNE	0,6	0,6	0,6
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BENIN - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	308 257,3	269 786,5	162 781,9
Circulation fiduciaire	223 792,7	170 899,4	80 030,4
Réserves des banques	81 834,7	97 946,9	81 682,3
Autres dépôts	2 629,9	940,2	1 069,2
Contrepartie de la base monétaire	308 257,3	269 786,5	162 781,9
Avoirs extérieurs nets	362 453,1	309 299,0	213 259,6
Position nette du gouvernement	-60 185,8	-42 994,1	-45 817,1
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	5 990,0	3 481,6	-4 660,6
Masse monétaire	539 129,2	503 782,7	444 362,6
Multiplicateur	1,7	1,9	2,7
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	41,5	34,4	18,0
Dépôts en banque	56,9	64,1	80,3
Dépôts en CCP	1,6	1,4	1,7
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,3	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BURKINA - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	160 167,8	121 682,8	163 767,8
Circulation fiduciaire	120 585,0	83 207,6	91 008,4
Réserves des banques	35 799,6	33 377,9	63 031,1
Autres dépôts	3 783,2	5 097,3	9 728,3
Contrepartie de la base monétaire	160 167,8	121 682,8	163 767,8
Avoirs extérieurs nets	76 525,3	80 918,7	128 306,2
Position nette du gouvernement	68 926,2	32 574,5	37 939,7
Concours aux banques et établi. financiers	4 362,0	1 112,0	1 027,0
Autres postes nets	10 354,3	7 077,6	-3 505,1
Masse monétaire	424 356,6	436 755,5	508 518,4
Multiplicateur	2,6	3,6	3,1
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	28,4	16,3	17,9
Dépôts en banque	63,9	74,9	74,3
Dépôts en CCP	0,4	0,6	0,6
Dépôts en CNE	7,2	8,2	7,2
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	926 938,9	1 297 481,9	1 233 753,0
Circulation fiduciaire	774 673,3	1 146 743,6	1 049 855,0
Réserves des banques	113 537,7	123 239,4	176 774,6
Autres dépôts	38 727,9	27 498,9	7 123,4
Contrepartie de la base monétaire	926 938,9	1 297 481,9	1 233 753,0
Avoirs extérieurs nets	371 636,7	778 108,1	890 064,5
Position nette du gouvernement	450 305,1	453 433,4	334 781,2
Concours aux banques et établi. financiers	46 445,8	22 545,3	5 705,7
Autres postes nets	58 551,3	43 395,1	3 201,6
Masse monétaire	1 844 328,2	2 408 984,8	2 253 658,3
Multiplicateur	2,0	1,9	1,8
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	42,0	41,8	46,6
Dépôts en banque	57,8	58,0	53,1
Dépôts en CCP	0,2	0,2	0,3
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	55 559,0	72 528,0	91 622,5
Circulation fiduciaire	53 053,8	70 223,2	89 568,6
Réserves des banques	2 284,7	2 076,7	1 732,8
Autres dépôts	220,5	228,1	321,1
Contrepartie de la base monétaire	55 559,0	72 528,0	91 622,5
Avoirs extérieurs nets	37 206,5	51 225,1	75 986,1
Position nette du gouvernement	16 546,6	19 721,7	15 956,3
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	1 805,9	1 581,2	-319,9
Masse monétaire	70 329,3	86 356,3	98 772,7
Multiplicateur	1,3	1,2	1,1
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	75,4	81,3	90,7
Dépôts en banque	24,6	18,7	9,3
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

MALI - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	245 180,0	359 321,4	451 480,9
Circulation fiduciaire	179 048,2	247 394,1	318 158,8
Réserves des banques	65 781,9	111 568,2	132 893,3
Autres dépôts	349,9	359,1	428,8
Contrepartie de la base monétaire	245 180,0	359 321,4	451 480,9
Avoirs extérieurs nets	115 416,6	239 288,9	361 931,8
Position nette du gouvernement	118 762,5	107 435,3	91 840,1
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	11 000,9	12 597,2	-2 291,0
Masse monétaire	487 245,1	626 254,2	763 404,6
Multiplicateur	2,0	1,7	1,7
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	36,7	38,4	41,6
Dépôts en banque	63,3	61,6	58,4
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,3	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

NIGER - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	66 829,7	63 165,4	40 292,7
Circulation fiduciaire	49 830,3	39 256,9	9 082,8
Réserves des banques	16 617,3	23 517,4	30 711,2
Autres dépôts	382,1	391,1	498,7
Contrepartie de la base monétaire	66 829,7	63 165,4	40 292,7
Avoirs extérieurs nets	10 931,4	1 548,4	-18 329,5
Position nette du gouvernement	47 623,1	54 465,4	62 840,1
Concours aux banques et établi. financiers	1 212,0	1 212,0	1 212,0
Autres postes nets	7 063,2	5 939,6	-5 429,9
Masse monétaire	137 000,6	136 407,0	118 214,4
Multiplicateur	2,0	2,2	2,9
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	36,4	36,0	7,7
Dépôts en banque	62,4	62,9	90,2
Dépôts en CCP	1,2	1,1	2,1
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

SENEGAL - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	312 521,6	344 604,1	360 185,5
Circulation fiduciaire	217 775,5	192 641,3	173 201,1
Réserves des banques	93 435,6	151 277,2	185 509,7
Autres dépôts	1 310,5	685,6	1 474,7
Contrepartie de la base monétaire	312 521,6	344 604,1	360 185,5
Avoirs extérieurs nets	66 671,2	137 677,0	187 284,8
Position nette du gouvernement	221 033,5	188 639,5	175 518,6
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	24 816,9	18 287,6	-2 617,9
Masse monétaire	905 160,8	974 128,7	1 116 296,9
Multiplicateur	2,9	2,8	3,1
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	24,1	19,8	15,5
Dépôts en banque	75,2	79,6	83,7
Dépôts en CCP	0,7	0,5	0,8
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

TOGO - BASE MONETAIRE

	2001	2002	2003
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	102 344,1	101 792,5	74 047,5
Circulation fiduciaire	85 668,5	63 202,7	36 950,6
Réserves des banques	14 979,8	37 562,9	35 607,4
Autres dépôts	1 695,8	1 026,9	1 489,5
Contrepartie de la base monétaire	102 344,1	101 792,5	74 047,5
Avoirs extérieurs nets	36 183,1	50 358,8	46 601,4
Position nette du gouvernement	57 337,4	46 326,0	28 115,0
Concours aux banques et établi. financiers	2 138,0	300,0	
Autres postes nets	6 685,6	4 807,7	-668,9
Masse monétaire	239 917,3	233 993,7	248 548,7
Multiplicateur	2,3	2,3	3,4
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	35,7	29,8	14,9
Dépôts en banque	63,8	69,6	84,6
Dépôts en CCP	0,5	0,6	0,5
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

UMOA - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	80 968	118 263	125 406
- Agriculture, chasse	59 884	99 696	107 824
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	21 084	18 567	17 582
Industries extractives	26 414	12 974	14 209
- Pétrole brut et gaz naturel	186	751	-
- Autres	26 228	12 223	14 209
Industries manufacturières	391 751	489 557	597 933
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	120 413	153 494	208 479
- Textiles, habillement, cuir	34 186	34 007	49 422
- Industries chimiques	116 883	175 161	192 950
- Autres	120 269	126 895	147 082
Electricité, gaz, eau	35 405	51 106	59 515
Bâtiment, travaux publics	83 323	94 619	104 482
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	831 849	912 935	883 057
- Commerce de gros	658 867	732 971	679 698
- Commerce de détail	164 484	171 032	194 750
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	8 498	8 932	8 609
Transports, entrepôts et communications	119 536	117 872	149 158
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	62 617	84 374	101 206
- Etablissements financiers, assurances	16 297	32 565	27 747
- Affaires immobilières, services aux entreprises	46 320	51 809	73 459
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	181 072	180 620	272 802
- Services divers fournis à la collectivité	17 145	22 723	100 714
- Prêts aux particuliers	40 727	42 512	40 839
- Autres	123 200	115 385	131 249
TOTAL	1 812 935	2 062 320	2 307 768

Source : BCEAO.

UMOA - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	31 849	71 891	38 123
- Agriculture, chasse	22 624	63 877	30 433
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	9 225	8 014	7 690
Industries extractives	13 516	25 946	22 151
- Pétrole brut et gaz naturel	5 191	3 351	2 252
- Autres	8 325	22 595	19 899
Industries manufacturières	189 363	157 094	130 553
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	76 071	60 798	52 887
- Textiles, habillement, cuir	11 162	10 948	9 067
- Industries chimiques	56 350	48 603	40 734
- Autres	45 780	36 745	27 865
Electricité, gaz, eau	45 077	33 153	34 674
Bâtiment, travaux publics	19 069	15 977	15 446
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	210 735	131 479	129 599
- Commerce de gros	152 551	81 739	78 708
- Commerce de détail	40 586	34 142	34 683
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	17 598	15 598	16 208
Transports, entrepôts et communications	86 347	88 604	78 955
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	47 644	56 869	46 280
- Etablissements financiers, assurances	2 814	4 090	2 432
- Affaires immobilières, services aux entreprises	44 830	52 779	43 848
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	227 314	201 627	187 971
- Services divers fournis à la collectivité	63 024	46 597	77 561
- Prêts aux particuliers	51 331	58 410	66 416
- Autres	112 959	96 618	43 994
TOTAL	870 914	782 640	683 752

Source : BCEAO.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	4 111	6 182	7 613
- Agriculture, chasse	3 820	6 015	7 460
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	291	167	153
Industries extractives	581	1	1
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	581	1	1
Industries manufacturières	14 738	13 904	23 867
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 694	3 559	9 276
- Textiles, habillement, cuir	6 864	5 556	9 954
- Industries chimiques	548	839	1 003
- Autres	5 632	3 950	3 634
Electricité, gaz, eau	1 730	427	5 763
Bâtiment, travaux publics	5 477	5 151	4 207
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	51 573	73 669	76 404
- Commerce de gros	38 052	58 645	57 481
- Commerce de détail	13 371	14 881	18 393
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	150	143	530
Transports, entrepôts et communications	8 352	7 697	15 765
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	1 137	1 750	5 903
- Etablissements financiers, assurances	499	645	3 507
- Affaires immobilières, services aux entreprises	638	1 105	2 396
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	26 261	33 657	39 712
- Services divers fournis à la collectivité	716	1 355	431
- Prêts aux particuliers	1 483	2 245	2 919
- Autres	24 062	30 057	36 362
TOTAL	113 960	142 438	179 235

Source : BCEAO.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	2 459	1 927	1 282
- Agriculture, chasse	2 407	1 927	1 282
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	52	-	-
Industries extractives	207	602	137
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	207	602	137
Industries manufacturières	3 092	6 709	6 315
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	587	2 139	3 045
- Textiles, habillement, cuir	-	1 374	1 071
- Industries chimiques	36	-	-
- Autres	2 469	3 196	2 199
Electricité, gaz, eau	-	-	1 125
Bâtiment, travaux publics	63	27	26
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 300	4 214	3 426
- Commerce de gros	2 845	1 781	1 600
- Commerce de détail	1 209	1 677	1 489
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 246	756	337
Transports, entrepôts et communications	5 167	2 774	2 718
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	18 656	15 496	10 872
- Etablissements financiers, assurances	188	127	105
- Affaires immobilières, services aux entreprises	18 468	15 369	10 767
Services fournis à la collec., serv. Soc. et pers.	8 290	6 430	17 316
- Services divers fournis à la collectivité	1 667	861	3 075
- Prêts aux particuliers	1 621	1 439	1 121
- Autres	5 002	4 130	13 120
TOTAL	43 234	38 179	43 217

Source : BCEAO.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	2 627	9 342	5 100
- Agriculture, chasse	2 627	9 342	5 100
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	251	239	44
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	251	239	44
Industries manufacturières	17 847	24 298	33 520
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	7 800	11 473	16 777
- Textiles, habillement, cuir	1 513	2 697	1 747
- Industries chimiques	1 867	2 729	2 574
- Autres	6 667	7 399	12 422
Electricité, gaz, eau	1 320	4 391	4 542
Bâtiment, travaux publics	12 192	18 592	16 381
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	83 705	115 842	112 559
- Commerce de gros	65 627	89 987	82 024
- Commerce de détail	17 343	25 184	29 641
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	735	671	894
Transports, entrepôts et communications	13 179	9 915	9 200
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 507	1 912	1 316
- Etablissements financiers, assurances	157	91	-
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 350	1 821	1 316
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	12 134	16 119	18 983
- Services divers fournis à la collectivité	760	1 707	1 189
- Prêts aux particuliers	4 893	6 943	5 318
- Autres	6 481	7 469	12 476
TOTAL	144 762	200 650	201 645

Source : BCEAO.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	633	775	84
- Agriculture, chasse	633	775	84
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	7 098	9 283	9 047
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 098	6 446	6 716
- Textiles, habillement, cuir	934	1 252	1 087
- Industries chimiques	1 040	527	392
- Autres	1 026	1 058	852
Electricité, gaz, eau	1 129	938	1 488
Bâtiment, travaux publics	3 371	3 461	3 086
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	14 398	14 140	19 872
- Commerce de gros	10 015	9 834	13 838
- Commerce de détail	3 962	4 081	4 898
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	421	225	1 136
Transports, entrepôts et communications	8 883	9 760	5 958
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 805	3 092	2 638
- Etablissements financiers, assurances	-	-	-
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 805	3 092	2 638
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 792	7 259	10 277
- Services divers fournis à la collectivité	649	729	1 832
- Prêts aux particuliers	3 855	4 744	5 013
- Autres	1 288	1 786	3 432
TOTAL	43 109	48 708	52 450

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	22 029	28 205	25 763
- Agriculture, chasse	12 897	22 437	20 129
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	9 132	5 768	5 634
Industries extractives	260	148	2 170
- Pétrole brut et gaz naturel	186	39	-
- Autres	74	109	2 170
Industries manufacturières	183 521	254 380	260 249
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	77 311	109 258	130 697
- Textiles, habillement, cuir	10 268	8 665	10 322
- Industries chimiques	47 643	87 184	68 440
- Autres	48 299	49 273	50 790
Electricité, gaz, eau	4 046	10 979	8 976
Bâtiment, travaux publics	11 435	13 238	22 187
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	339 313	378 588	303 093
- Commerce de gros	312 579	351 451	276 642
- Commerce de détail	25 452	25 831	25 182
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 282	1 306	1 269
Transports, entrepôts et communications	56 108	51 428	66 938
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	19 387	31 949	28 290
- Etablissements financiers, assurances	2 473	13 330	10 516
- Affaires immobilières, services aux entreprises	16 914	18 619	17 774
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	41 608	37 596	109 906
- Services divers fournis à la collectivité	7 032	11 665	92 022
- Prêts aux particuliers	8 123	10 540	9 455
- Autres	26 453	15 391	8 429
TOTAL	677 707	806 511	827 572

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	11 347	7 332	23 024
- Agriculture, chasse	9 809	6 886	21 979
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1 538	446	1 045
Industries extractives	5 682	3 450	2 252
- Pétrole brut et gaz naturel	5 191	3 351	2 252
- Autres	491	99	-
Industries manufacturières	93 127	59 429	44 572
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	49 791	35 514	28 689
- Textiles, habillement, cuir	4 221	2 389	1 553
- Industries chimiques	23 322	9 138	6 414
- Autres	15 793	12 388	7 916
Electricité, gaz, eau	22 019	13 622	22 986
Bâtiment, travaux publics	2 788	1 386	1 246
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	112 631	28 227	29 121
- Commerce de gros	103 951	25 762	26 082
- Commerce de détail	7 420	1 646	2 188
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 260	819	851
Transports, entrepôts et communications	53 346	40 349	46 625
Assurances, aff. Immob, serv. aux entreprises	5 707	11 440	9 967
- Etablissements financiers, assurances	1 364	2 705	1 139
- Affaires immobilières, services aux entreprises	4 343	8 735	8 828
Services fournis à la collec., serv. soc. et pers.	143 240	120 005	88 776
- Services divers fournis à la collectivité	56 939	41 160	68 588
- Prêts aux particuliers	7 877	8 011	11 207
- Autres	78 424	70 834	8 981
TOTAL	449 887	285 240	268 569

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-	12
- Agriculture, chasse	-	-	12
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	893	1 003	127
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	873	968	107
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	20	35	20
Electricité, gaz, eau	18	18	20
Bâtiment, travaux publics	122	146	29
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	4 929	6 149	982
- Commerce de gros	4 848	5 847	711
- Commerce de détail	81	289	258
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	-	13	13
Transports, entrepôts et communications	-	-	-
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	-	-	4
- Etablissements financiers, assurances	-	-	-
- Affaires immobilières, service aux entreprises	-	-	4
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	280	402	155
- Services divers fournis à la collectivité	-	4	-
- Prêts aux particuliers	280	387	11
- Autres	-	11	144
TOTAL	6 242	7 718	1 329

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	-	21	17
- Agriculture, chasse	-	21	17
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	-	-	-
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	-	-	-
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	-	-	-
Electricité, gaz, eau	-	-	-
Bâtiment, travaux publics	-	-	-
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	-	98	56
- Commerce de gros	-	43	-
- Commerce de détail	-	55	56
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	-	-	-
Transports, entrepôts et communications	-	-	-
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	-	-	-
- Etablissements financiers, assurances	-	-	-
- Affaires immobilières, service aux entreprises	-	-	-
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	-	115	141
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	-
- Prêts aux particuliers	-	115	141
- Autres	-	-	-
TOTAL	-	234	214

Source : BCEAO.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	32 725	56 419	69 563
- Agriculture, chasse	32 725	56 419	69 563
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	1 622	1 038	1 463
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	1 622	1 038	1 463
Industries manufacturières	20 053	15 646	21 072
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	8 987	6 066	6 552
- Textiles, habillement, cuir	749	545	2 465
- Industries chimiques	3 129	3 478	4 087
- Autres	7 188	5 557	7 968
Electricité, gaz, eau	12 074	15 128	14 796
Bâtiment, travaux publics	8 021	7 103	8 179
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	78 878	83 178	117 237
- Commerce de gros	53 811	57 461	78 692
- Commerce de détail	24 319	24 950	37 361
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	748	767	1 184
Transports, entrepôts et communications	10 107	15 641	13 217
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	7 505	12 013	22 315
- Etablissements financiers, assurances	2 570	7 403	5 953
- Affaires immobilières, services aux entreprises	4 935	4 610	16 362
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	18 114	12 439	14 107
- Services divers fournis à la collectivité	3 462	2 769	468
- Prêts aux particuliers	7 781	2 005	3 065
- Autres	6 871	7 665	10 574
TOTAL	189 099	218 605	281 949

Source : BCEAO.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	8 532	52 539	4 804
- Agriculture, chasse	8 510	52 517	4 782
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	22	22	22
Industries extractives	157	155	151
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	157	155	151
Industries manufacturières	13 574	9 870	8 745
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	7 217	5 011	3 962
- Textiles, habillement, cuir	2 150	2 143	2 148
- Industries chimiques	1 046	608	1 219
- Autres	3 161	2 108	1 416
Electricité, gaz, eau	786	593	1 652
Bâtiment, travaux publics	2 451	1 099	1 318
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	13 378	19 110	15 036
- Commerce de gros	7 624	14 332	9 030
- Commerce de détail	3 001	2 459	3 224
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 753	2 319	2 782
Transports, entrepôts et communications	2 501	2 022	2 533
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	2 261	4 146	1 825
- Etablissements financiers, assurances	1 079	961	1 054
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 182	3 185	771
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	7 858	8 076	8 634
- Services divers fournis à la collectivité	555	365	793
- Prêts aux particuliers	4 727	5 554	5 528
- Autres	2 576	2 157	2 313
TOTAL	51 498	97 610	44 698

Source : BCEAO.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	1 040	410	516
- Agriculture, chasse	1 040	410	516
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	626	1 178	1 212
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	626	1 178	1 212
Industries manufacturières	5 453	2 500	2 020
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 176	1 303	740
- Textiles, habillement, cuir	157	39	52
- Industries chimiques	1 658	356	448
- Autres	1 462	802	780
Electricité, gaz, eau	2 743	6 968	2 683
Bâtiment, travaux publics	5 944	5 963	6 838
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	40 099	34 136	40 743
- Commerce de gros	27 938	27 210	31 947
- Commerce de détail	11 753	6 708	8 558
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	408	218	238
Transports, entrepôts et communications	2 589	2 456	3 845
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	2 936	2 455	1 766
- Etablissements financiers, assurances	402	1 054	1 197
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 534	1 401	569
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	12 984	14 915	17 947
- Services divers fournis à la collectivité	260	184	518
- Prêts aux particuliers	1 724	2 295	2 858
- Autres	11 000	12 436	14 571
TOTAL	74 414	70 981	77 570

Source : BCEAO.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	38	35	47
- Agriculture, chasse	38	35	47
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	567	413	493
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	38	30	71
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	85	47	213
- Autres	444	336	209
Electricité, gaz, eau	46	18	-
Bâtiment, travaux publics	413	574	410
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	2 342	1 822	2 155
- Commerce de gros	1 205	820	1 372
- Commerce de détail	806	690	538
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	331	312	245
Transports, entrepôts et communications	849	1 015	1 012
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	107	309	194
- Etablissements financiers, assurances	-	129	65
- Affaires immobilières, services aux entreprises	107	180	129
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	6 038	8 019	6 279
- Services divers fournis à la collectivité	348	312	464
- Prêts aux particuliers	2 658	2 477	2 272
- Autres	3 032	5 230	3 543
TOTAL	10 400	12 205	10 590

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	17 888	17 298	16 481
- Agriculture, chasse	6 253	4 691	4 711
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	11 635	12 607	11 770
Industries extractives	3 131	3 362	2 039
- Pétrole brut et gaz naturel	-	712	-
- Autres	3 131	2 650	2 039
Industries manufacturières	139 714	167 360	234 542
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	20 264	18 543	40 065
- Textiles, habillement, cuir	11 933	13 887	14 350
- Industries chimiques	60 551	79 635	112 696
- Autres	46 966	55 295	67 431
Electricité, gaz, eau	11 960	11 087	21 222
Bâtiment, travaux publics	37 104	40 180	41 595
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	195 390	178 683	177 165
- Commerce de gros	145 705	124 124	124 614
- Commerce de détail	44 644	48 817	48 010
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	5 041	5 742	4 541
Transports, entrepôts et communications	24 901	27 408	33 149
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	28 942	33 784	40 769
- Etablissements financiers, assurances	9 778	9 972	10 041
- Affaires immobilières, services aux entreprises	19 164	23 812	30 728
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	66 099	62 361	68 716
- Services divers fournis à la collectivité	3 848	4 198	5 435
- Prêts aux particuliers	14 827	16 717	15 570
- Autres	47 424	41 446	47 711
TOTAL	525 129	541 523	635 678

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	8 730	9 190	8 797
- Agriculture, chasse	1 131	1 656	2 182
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	7 599	7 534	6 615
Industries extractives	2 799	3 878	2 615
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	2 799	3 878	2 615
Industries manufacturières	62 171	61 386	55 893
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	11 107	8 992	9 492
- Textiles, habillement, cuir	2 477	2 540	1 620
- Industries chimiques	27 617	34 588	31 382
- Autres	20 970	15 266	13 399
Electricité, gaz, eau	20 667	17 696	6 867
Bâtiment, travaux publics	9 189	8 761	8 903
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	42 759	46 884	44 175
- Commerce de gros	20 978	22 675	21 283
- Commerce de détail	10 824	13 614	12 644
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	10 957	10 595	10 248
Transports, entrepôts et communications	9 486	26 645	17 222
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	18 630	21 882	20 303
- Etablissements financiers, assurances	113	95	76
- Affaires immobilières, services aux entreprises	18 517	21 787	20 227
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	48 652	44 951	49 434
- Services divers fournis à la collectivité	2 232	2 017	2 184
- Prêts aux particuliers	23 974	30 060	35 013
- Autres	22 446	12 874	12 237
TOTAL	223 083	241 273	214 209

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	548	407	358
- Agriculture, chasse	522	382	333
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	26	25	25
Industries extractives	19 943	7 008	7 280
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	19 943	7 008	7 280
Industries manufacturières	9 532	10 466	22 535
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 308	2 324	4 264
- Textiles, habillement, cuir	2 702	2 618	10 532
- Industries chimiques	1 487	940	3 702
- Autres	4 035	4 584	4 037
Electricité, gaz, eau	1 514	2 108	1 513
Bâtiment, travaux publics	3 028	4 246	5 066
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	38 065	42 690	54 874
- Commerce de gros	10 307	18 246	27 382
- Commerce de détail	27 624	24 372	27 347
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	134	72	145
Transports, entrepôts et communications	4 300	3 327	7 044
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	1 203	511	844
- Etablissements financiers, assurances	418	70	264
- Affaires immobilières, services aux entreprises	785	441	580
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	3 489	3 131	3 276
- Services divers fournis à la collectivité	1 067	841	651
- Prêts aux particuliers	1 616	1 380	1 510
- Autres	806	910	1 115
TOTAL	81 622	73 894	102 790

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2001	2002	2003
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	110	72	68
- Agriculture, chasse	96	60	60
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	14	12	8
Industries extractives	4 671	17 861	16 996
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	4 671	17 861	16 996
Industries manufacturières	9 734	10 004	5 488
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 233	2 666	912
- Textiles, habillement, cuir	1 380	1 250	1 588
- Industries chimiques	3 204	3 695	1 114
- Autres	1 917	2 393	1 874
Electricité, gaz, eau	430	286	556
Bâtiment, travaux publics	794	669	457
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	19 927	16 984	15 758
- Commerce de gros	5 933	6 492	5 503
- Commerce de détail	13 364	9 920	9 646
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	630	572	609
Transports, entrepôts et communications	6 115	6 039	2 887
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	478	504	481
- Etablissements financiers, assurances	70	73	104
- Affaires immobilières, services aux entreprises	408	431	377
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	7 444	6 772	7 114
- Services divers fournis à la collectivité	634	511	625
- Prêts aux particuliers	6 619	6 010	6 121
- Autres	191	251	368
TOTAL	49 703	59 191	49 805

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 2001									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Guinée-Bissau	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	1 262	1 895	232	14 556	13	20 033	-	37 991
Burkina	926	-	46 858	9 139	5 591	2 570	883	454	66 422
Côte d'Ivoire	50 369	26 332	-	19 203	6 740	2 121	10 755	2 145	117 664
Mali	3 124	23 267	86 866	-	4 969	11 139	2 444	3 291	135 100
Niger	31 329	8 622	26 821	7 000	-	428	15 835	-	90 035
Sénégal	3 628	6 459	32 251	31 557	2 721	-	2 010	50 709	129 334
Togo	69 671	26 297	30 241	8 727	10 378	1 015	-	-	146 328
Guinée-Bissau	-	81	232	150	-	4 542	-	-	5 004
Total des sorties	159 045	92 320	225 163	76 008	44 955	21 828	51 960	56 599	727 878

Source : BCEAO.

Exercice 2002									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Guinée-Bissau	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	13 789	65 502	7 155	29 847	807	23 572	1 847	142 518
Burkina	2 384	-	22 374	6 753	4 332	1 154	1 495	421	38 913
Côte d'Ivoire	1 100	12 761	-	23 700	568	6 015	920	197	45 262
Mali	1 952	16 262	58 384	-	7 566	6 268	2 207	1 154	93 792
Niger	18 503	4 819	22 653	2 311	-	2 112	526	754	51 678
Sénégal	4 010	3 784	17 906	28 286	1 658	-	832	16 103	72 580
Togo	1 594	12 438	47 660	-	6 432	2 526	-	5	70 654
Guinée-Bissau	136	121	531	571	70	2 504	-	-	3 933
Total des sorties	29 679	63 975	235 011	68 776	50 472	21 385	29 551	20 481	519 329

Source : BCEAO.

Exercice 2003									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Guinée-Bissau	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	15 979	14 534	9 372	4 025	685	13 509	539	58 643
Burkina	4 480	-	37 983	12 015	1 060	185	723	190	56 636
Côte d'Ivoire	3 958	10 588	-	23 300	2 894	3 057	4 378	1 140	49 315
Mali	1 070	11 329	46 090	-	3 273	7 228	1 423	1 247	71 660
Niger	6 039	8 886	25 836	6 814	-	14	1 669	-	49 258
Sénégal	2 959	4 631	24 171	23 367	2 112	-	1 376	15 887	74 503
Togo	23 089	19 673	53 794	14 591	-	2 307	-	-	113 454
Guinée-Bissau	-	-	590	325	-	-	-	-	915
Total des sorties	41 595	71 086	202 998	89 784	13 364	13 476	23 078	19 002	474 383

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements		Versements	
	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2003
Milliers de signes monétaires				
Billets	862 512	897 606	754 274	929 846
10 000	302 366	278 510	310 757	293 450
5 000	293 765	369 296	220 640	372 393
2 500	585	11	2 370	555
2 000	-	16 312	-	1 385
1 000	126 119	109 697	110 152	124 226
500	139 677	123 781	110 355	137 838
Pièces	59 257	78 236	6 519	12 003
500	-	1 557	-	-
250	799	318	444	1 352
200	-	332	-	1
100	11 219	14 704	1 686	2 937
50	12 017	18 859	2 198	3 283
25	10 772	12 616	1 280	1 901
10	12 949	15 714	816	1 554
5	10 203	12 788	71	925
1	1 298	1 346	24	50
Total	921 769	975 842	760 793	941 849
Millions de francs CFA				
Billets	4 689 907	4 835 817	4 382 019	4 993 766
10 000	3 023 663	2 785 099	3 107 566	2 934 499
5 000	1 468 823	1 846 481	1 103 199	1 861 966
2 500	1 463	26	5 925	1 387
2 000	-	32 624	-	2 770
1 000	126 119	109 697	110 152	124 226
500	69 839	61 891	55 177	68 919
Pièces	2 373	3 877	432	866
5 000	-	1	2	2
500	-	779	-	-
250	200	80	111	338
200	-	66	-	-
100	1 122	1 470	169	294
50	601	943	110	164
25	269	315	32	48
10	129	157	8	16
5	51	64	-	5
1	1	1	-	-
Total	4 692 280	4 839 694	4 382 451	4 994 632

Source : BCEAO.

IMPRIMERIE DE LA BCEAO